

C'est dans l'air

Le recap' de l'actualité Air & Climat
In solidarity for a **Green World**

COP29

p.03

COP-29 : Malgré quelques avancées, le bilan global de Bakou est mitigé, surtout sur le nouvel objectif financement

Crédit : STRINGER / AFP

ARTICLE

06 MARS 2025

COP-29 : bilan total très mitigé surtout sur le nouvel objectif de financement et les suites du Bilan mondial

Monde



ARTICLE

24 NOVEMBRE 2024

Journal de la COP-29 | Jour 13 : 24 novembre 2024 – clôture de la Conférence après l'adoption formelle des décisions

Climat Monde



ARTICLE

08 NOVEMBRE 2024

Guide du Citepa des enjeux de la COP-29 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations

Climat Monde



Climat gaz à effet de serre

International

COP-29 : malgré quelques avancées, le bilan global de Bakou est mitigé, surtout sur le nouvel objectif financement	P.03
Réunion préparatoire de la COP-29, à Bakou (pré-COP)	P.16
Guide du Citepa des enjeux de la COP-29 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations	P.18
COP-29 à Bakou sous Présidence azerbaïdjanaise : déroulement et enjeux en bref	P.18
Journal de la COP-29 Jour 1 : 11 novembre	P.24
Journal de la COP-29 Jour 2 : 12 novembre	P.28
Journal de la COP-29 Jour 3 : 13 novembre	P.33
Journal de la COP-29 Jour 4 : 14 novembre	P.38
Journal de la COP-29 Jour 5 : 15 novembre	P.45
Journal de la COP-29 Jour 6 : 16 novembre	P.50
Journal de la COP-29 Jour 7 : 18 novembre	P.54
Journal de la COP-29 Jour 8 : 19 novembre	P.60
Journal de la COP-29 Jour 9 : 20 novembre	P.65
Journal de la COP-29 Jour 10 : 21 novembre	P.67
Journal de la COP-29 Jour 11 : 22 novembre	P.71
Journal de la COP-29 Jour 12 : 23 novembre	P.74
Journal de la COP-29 Jour 13 : 24 novembre 2024 – Clôture de la Conférence après l'adoption formelle des décisions	P.79

Climat gaz à effet de serre

International

COP-29 : malgré quelques avancées (article 6 et pertes et préjudices), le bilan global de Bakou est mitigé, surtout sur le nouvel objectif financement

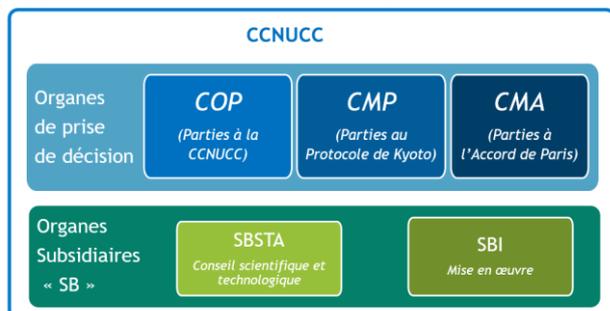
Publié sur citepa.org le 04/03/2025 | n° 2025_03_01

Après plus de deux semaines d'intenses négociations, que retenir de la COP-29 ? Que contient l'accord final ? Quels sont les éléments du nouvel objectif collectif pour le financement climat ? Quelle suite a été donnée aux résultats du bilan mondial de Dubaï, et notamment à son engagement phare d'opérer une transition vers la sortie des combustibles fossiles ? Quelles perspectives en vue de la COP-30 ? Pour y voir plus clair, le Citepa, après avoir suivi les avancées des négociations jour après jour ([lire notre journal de la COP-29](#)), vous propose cet article de synthèse sur les résultats de la Conférence de Bakou.

Plan de l'article

- Déroulement de la Conférence de Bakou
- Vue d'ensemble des résultats
- Résultats des négociations formelles par décision clé
- Que retenir des annonces en dehors des négociations formelles ?
- Bilan et prochaines étapes

Rappel de l'articulation des différents organes de la CCNUCC



Les organes subsidiaires SBSTA et SBI sont des organes techniques mis à disposition de la COP, de la CMP et de la CMA.

Pour une vision détaillée des enjeux de la COP-29, [lire notre article](#).

Pour le bilan de la COP-28, [lire notre article](#)

. Pour l'explication des différents groupes de négociation, voir annexe 3 de notre [dossier spécial COP-27](#).

La COP-29 a été une COP à forts enjeux et surtout une COP charnière pour le sujet qui constitue le « nerf de la guerre » des négociations climat au sein de la CCNUCC : le **financement climat**. Neuf ans après l'adoption de l'Accord de Paris et à six ans de 2030, la COP-29 est la troisième COP qui n'est pas axée sur la définition ou l'adoption de ses règles de mise en œuvre (*Rulebook*), après la COP-27 à Charm el-Cheikh (novembre 2022) et la COP-28 à Dubaï (décembre 2023).

- La [Présidence de la COP-29](#)

Conformément à la rotation des [cinq groupes régionaux de l'ONU](#), la COP de 2024 a eu lieu en Europe centrale et de l'Est (groupe composé de 23 pays : UE-11 + 12 pays d'Europe orientale, dont l'Azerbaïdjan). La COP-28 avait approuvé via la [décision 17/CP.28](#) la proposition de l'Azerbaïdjan d'accueillir la COP-29.

La Présidence émiratie de la COP-28 a pris fin à l'ouverture de la COP-29. L'Azerbaïdjan détiendra la Présidence jusqu'à l'ouverture de la COP-30 (prévue au [10 novembre 2025](#)).

- Organisation et déroulement de la Conférence de Bakou

Déroulement de la Conférence de Bakou

Du 11 au 24 novembre 2024, comme tous les ans, la Conférence de Bakou (Azerbaïdjan) sur le Climat s'est articulée autour de cinq sessions de négociation formelles en parallèle, la COP-29 n'étant qu'une session parmi elle. Néanmoins, il est d'usage de désigner l'ensemble de la Conférence Climat sous le nom de COP. Les cinq sessions formelles, au sein de la CCNUCC, ont été les suivantes :

11 - 16 nov. 2024 : 61^{èmes} sessions des **deux organes subsidiaires** de la CCNUCC

- organe subsidiaire pour la **mise en œuvre (SBI-61)** – [voir ordre du jour provisoire](#),
- organe subsidiaire pour le **conseil scientifique et technologique (SBSTA-61)** – [voir ordre du jour provisoire](#).

11 - 24 nov. 2024 : sessions des **trois organes de prise de décision formelle** :

- **29^e Conférence des Parties** à la Convention Climat (**COP-29**) – [voir ordre du jour provisoire](#),
- **6^e Réunion des Parties** à l'Accord de Paris (**CMA-6**) – [voir ordre du jour provisoire](#)
- **19^e Réunion des Parties** au Protocole de Kyoto (**CMP-19**) – [voir ordre du jour provisoire](#).

Séquence de haut niveau (Chefs d'Etat et de Gouvernement ; Ministres)

12 - 13 nov. 2024 : **1^{ère} partie du segment de haut niveau, dont le Sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climat (World Leaders' Climate Action Summit)** et **trois tables rondes** (atténuation ; adaptation ; financement),

19 - 20 nov. 2024 : **2^e partie du segment de haut niveau**, avec la présence des Ministres chargés des négociations internationales sur le climat (selon les Etats : Ministres de l'Environnement, du Climat et de l'Energie, des Affaires étrangères, etc.).

Les principaux événements mandatés

Plusieurs événements et réunions mandatés (*mandated events*) par une décision de la COP ou de la CMA (de Dubaï, de Charm el-Cheikh ou d'une année antérieure) ont eu lieu à Bakou. Voici les principaux événements par sujet :

Financement climat

- 14 nov. 2024 : [6^e dialogue ministériel de haut niveau sur le financement climat](#) (COP-29)
- 19 nov. 2024 : [dialogue ministériel de haut niveau](#) sur le besoin urgent d'accroître le financement pour l'adaptation (CMA-6).

Atténuation

- 18 nov. 2024 : [table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition pré-2030](#) (CMA-6).

Transition juste

- 18 nov. 2024 : [2^e table ronde annuelle ministérielle sur la transition juste](#) dans le cadre du programme transition juste précité (*paragraphe 52 de la décision 1/CMA-4*) (CMA-6). [Voir programme et note de cadrage.](#)

MRV dans le cadre du régime pré-Paris

- 15 nov. 2024 : [17^e atelier](#) sur « l'échange non coercitif des points de vue » (*facilitative sharing of views* ou FSV) des rapports biennaux actualisés (*Biennial Update Reports* ou BUR) dans le cadre de la démarche MRV (suivi, déclaration et vérification) des pays en développement (SBI-61).
- 15 nov. 2024 : [3^e partie](#) du 5^e cycle de l'évaluation multilatérale (*multilateral assessment* ou MA) des rapports biennaux (*Biennial Reports* ou BR) des pays industrialisés dans le cadre de la démarche MRV (suivi, déclaration et vérification) de ceux-ci (SBI-61).

[Voir la liste des événements mandatés prévus au sein de la COP-29](#)

[Voir la liste des événements mandatés prévus au sein de la CMA-6](#)

[Voir la liste des événements mandatés prévus au sein du SBSTA-61](#)

[Voir la liste des événements mandatés prévus au sein du SBI-61.](#)

Journées thématiques

En dehors des négociations formelles dans le cadre de la COP, de la CMA et de la CMP, la Présidence azerbaïdjanaise a organisé [sept journées thématiques](#) qui ont eu lieu pendant la Conférence (comme le font tous les ans les Présidences des COP) :

- 14 nov. : finance, investissements et commerce,
- 15 nov. : énergie, paix, relance,
- 16 nov. : science, technologies et innovation, numérisation,
- 18 nov. : ressources humaines, enfants et jeunesse, santé, éducation,
- 19 nov. : alimentation, agriculture et eau,
- 20 nov. : urbanisation, transports, tourisme,
- 21 nov. : nature et biodiversité, peuples indigènes, égalité des sexes, océans et zones côtières.
- Vue d'ensemble des résultats

Participants

La Conférence de Bakou : la 2^e COP avec le plus grand nombre de participants

Le Secrétariat de la CCNUCC a publié le 11 novembre 2024 la [liste provisoire des participants](#) à la Conférence de Bakou sur le climat : au total **66 778 participants**, dont 33 158 délégués nationaux, 13 386 représentants d'organisations ayant le statut d'observateurs (y compris 9 881 représentants d'ONG, 294 "invités du pays hôte" [Azerbaïdjan]), ainsi que 3 575 journalistes. Par ailleurs, un total de **3 975 personnes** se sont inscrites pour participer à distance (via visio-conférence), dont 157 délégués nationaux et 3 818 représentants d'organisations ayant le statut d'observateurs.

Sur la base de ce total provisoire de **66 778 participants** à Bakou, la COP-29 serait la 2^e COP ayant accueilli le plus grand nombre de participants après le record de la COP-28 à Dubaï (83 884 en

présentiel et 2 089 en virtuel, *source : CCNUCC, 22 déc. 2023*). Viennent ensuite en 3^e place la COP-27 (Charm el-Cheikh, nov. 2022, **49 703 participants**), puis en 4^e place la COP-26 à Glasgow (38 457 participants), en 5^e place la COP-21 avec 30 372 participants (Paris, 2015) et en 6^e place la COP-15 avec 27 301 participants (Copenhague, 2009) (*sources : CCNUCC ; Carbon Brief, 1^{er} déc. 2023*). A titre de comparaison, la toute première COP, la COP-1 (Berlin, 1995) a réuni 3 969 participants. La CCNUCC publiera le nombre définitif de participants à la COP-29 après clôture de la Conférence.

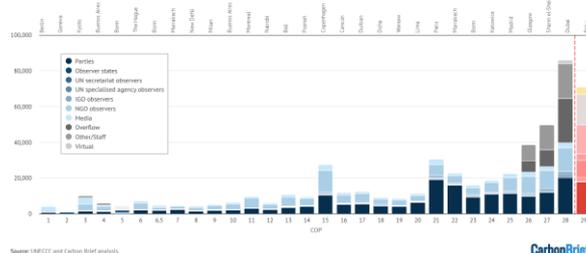
Les plus grandes délégations

Le 12 novembre 2024, le site d'information britannique spécialisé sur le climat, [Carbon Brief](#), a publié une [analyse](#) de la taille des différentes délégations à la COP-29 qui se base sur la [liste provisoire des participants](#) établie par la CCNUCC et publiée le 11 novembre 2024 ([document PDF présentant le total](#) + [fichier excel](#) présentant le détail en présentiel et [celui](#) présentant le détail en virtuel).

Dans un souci de transparence, pour la 2^e fois dans l'histoire des COP (après l'année dernière), chaque participant est désormais nommé cité. Les années précédentes, les listes comportaient une ligne « *overflow* » par laquelle les Parties et observateurs pouvaient désigner des participants en nombre sans citer nommément ces personnes sur leurs listes officielles.

La délégation la plus importante à la COP-29 est sans surprise celle de l'**Azerbaïdjan** (2 229 délégués), suivie du **Brésil** (pays hôte de la COP-30 en novembre 2025, 1 914), de la **Turquie** (qui a informellement exprimé son souhait d'être le pays hôte de la COP-31 en 2026, 1 862), des **Émirats arabes unis** (1 011) et de la Chine (969).

Nombre de participants par COP (de la COP-1 à la COP-29)



Remarques : nombre total par COP (délégations officielles, observateurs et médias), tel que publié par la CCNUCC. Données COP-1-COP-28 : chiffres définitifs, données pour la COP-29 (barre rouge) : chiffres provisoires.

Source : Carbon Brief, 12 novembre 2024.

Les représentants du secteur des énergies fossiles

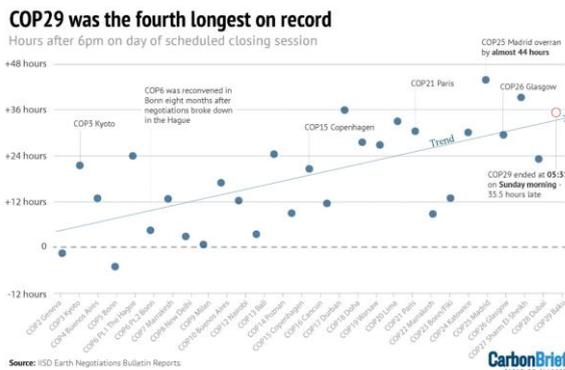
Le 15 novembre 2024, l'ONG *Global Witness* a publié son [analyse](#) annuelle du nombre de représentants du secteur de la production des combustibles fossiles s'étant inscrit à la COP-29 et ce, sur la base de la [liste officielle provisoire des participants](#) établie par le Secrétariat de la CCNUCC (publiée le 11 nov. 2024). Au total, selon cette analyse, **1 773 représentants** (lobbyistes ou non) étaient présents à Bakou, contre **2 456 à la COP-28**. Si ces 1 773 représentants devaient constituer une délégation nationale, elle serait la **4^e plus grande délégation** après celle du pays hôte de la COP-29, l'Azerbaïdjan (2 229), celle du pays hôte de la COP-30, le Brésil (1 914) et celle de la Turquie (1 862). A noter que selon l'analyse 2024 de *Global Witness*, il y avait plus de représentants du secteur de la production des combustibles fossiles à Bakou que tous les délégués réunis des 10 pays africains les plus vulnérables (au total 1 033)

Durée

Au terme de 12 jours de négociations intenses et tendues, et **35,5 heures** après l'heure de clôture officielle (18h vendredi 22 nov. 2024), **la COP-29 s'est achevée le 24 novembre 2024 à 5h31** (heure locale à Bakou, soit 2h31 heure française). C'est la 4^e COP la plus longue des 29 COP. La COP-25 (2019, Madrid) détient le record de la plus longue COP, avec un dépassement de 44h de l'heure de clôture prévue. La COP-27 (2022, Charm el Cheikh) est la deuxième plus longue, avec un dépassement de 39,5h, suivie de la COP-17 (2011, Durban) avec un dépassement de 36,5h.

(sources : [IISD](#), [Carbon Brief](#), [Citepa/Journal de la COP-27 | Jour 15](#) et [Carbon Reporter](#), 14 nov. 2021)

Dépassement des COP-1 à 29 au-delà de 18h le jour de leur clôture officielle prévue



Source : [Carbon Brief](#) (d'après IISD), 24 nov. 2024.

Nombre de décisions adoptées

Au total, **49 décisions** ont été formellement adoptées lors de la Conférence de Bakou : 21 par la COP-29, 23 par la CMA-6 et 5 par la CMP-19. [Voir toutes les décisions adoptées par la COP-29, la CMA-6 et la CMP-19.](#)

Les **décisions clés** sont les suivantes, dont les trois premiers ont été rassemblées par la Présidence dans un paquet baptisé « Pacte d'unité de Bakou sur le climat » (« Baku Climate Unity Pact ») :

- la [décision de la CMA-6 sur le nouvel objectif collectif chiffré post-2025 sur le financement climat](#) (qui sera très probablement la décision 1/CMA-6),
- la [décision de la CMA-6 sur l'objectif mondial en matière d'adaptation](#),
- la [décision de la CMA-6 sur le programme de travail pour renforcer le niveau d'ambition en matière d'atténuation](#).

Les autres décisions clés, par sujet, sont :

Article 6

- [recommandations de la CMA sur le mécanisme établi par l'article 6.4](#) (CMA-6)
- [recommandations supplémentaires de la CMA sur le mécanisme art. 6.4](#) (CMA-6)
- [questions relatives aux approches coopératives établies à l'article 6.2](#) (CMA-6)

Pertes et préjudices

- dispositions entre la COP, la CMA et le conseil d'administration du fonds pertes et préjudices (même texte adopté par la [CMA-6](#) et par la [COP-29](#))
- rapport du fonds pertes et préjudices (même texte adopté par la [CMA-6](#) et par la [COP-29](#))

Financement

- [Dialogue de Charm el-Cheikh sur le périmètre de l'article 2.1\(c\) de l'Accord de Paris](#) (CMA-6)
- [financement climat à long terme](#) (COP-29)

Adaptation

- [Questions concernant le fonds d'adaptation](#) (CMA-6)

Autres

- [dates et lieux des prochaines COP](#) (COP-29).

Les autres décisions sont essentiellement de nature procédurale. Contrairement à la COP-26 et à la COP-27, Bakou n'a pas abouti à une **décision chapeau** et ce, sur décision de la Présidence de la COP-29 qui a indiqué : « *Nous estimons que les priorités des Parties peuvent et doivent être traitées dans le cadre des points prévus à l'ordre du jour COP-29, à celui de la CMA-6 et à celui de la CMP-19* » (source : [lettre de la Présidence de la COP-29](#), 18 nov. 2024).

A noter enfin que les négociations sur deux sujets clés n'ont pas débouché sur une décision et ce, faute de consensus entre les Parties :

- le dialogue sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial,
- le programme de travail sur la transition juste.

Résultats des négociations formelles : principaux textes de décision adoptés

- 1) **Financement climat : nouvel objectif collectif chiffré à partir de 2025 (dit NCQG pour « new collective quantified goal »)**

Les points clés de la [décision sur le NCQG \(1/3\)](#) :

[§ 7] la CMA invite **tous les acteurs** à travailler ensemble pour accroître le financement climat (aux PED pour la mise en œuvre de l'action climat) **provenant de toutes les sources publiques et privées** pour atteindre **au moins 1 300 Md\$/an d'ici 2035** [objectif non contraignant car « *invite* »]

[§ 8] la CMA réaffirme l'article 9 de [l'Accord de Paris](#)

- 9.1 : obligation pour les pays industrialisés de fournir un soutien financier
- 9.3 : ils devraient continuer à être moteurs
- 9.2 : les PED peuvent le fournir à titre volontaire

[§ 8a] en prolongement de l'objectif précédent de 100 Md\$/an et dans le cadre de cet nouvel objectif global de 1 300 Md\$/an, la CMA décide de fixer un **objectif central de 300 Md\$/an d'ici 2035**, les pays industrialisés devant être les moteurs (pour la mise en œuvre de l'action climat dans les pays en développement) :

- à partir **d'un large éventail de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris les sources alternatives** [taxes internationales (aérien/maritime international, énergies fossiles), marchés carbone].

[Il n'y a pas d'obligation explicite faite aux pays industrialisés de fournir le financement. C'est le résultat d'un **compromis**. La décision ne définit pas la **part à contribuer** par ces différentes sources, ce langage de **compromis** est imprécis.

Pour plusieurs pays en développement, l'accent mis sur les sources alternatives a suscité un fort mécontentement car il déplace la charge de la responsabilité qui incombent aux pays industrialisés de fournir le financement climat vers les pays en développement. Cette formulation est la même que pour l'objectif des 100 Md\$: « *les fonds accordés aux pays en développement peuvent provenir de diverses sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris d'autres sources de financement* » (§ 99 de la [décision 1/CP.16](#)).

[8b] L'action climat à soutenir porte sur les actions concrètes et ambitieuses en matière **d'adaptation et d'atténuation** [donc l'objectif ne couvre pas les **pertes et préjudices** malgré la demande des pays en développement].

[8c] La CMA reconnaît l'intention *volontaire* des Parties de **comptabiliser tous les flux sortants des banques multilatérales de développement (BMD)** et les financements mobilisés par celles-ci en vue de la réalisation de l'objectif de 300 Md\$/an

[Donc l'objectif ne cible pas uniquement les pays industrialisés, mais également les grands pays émergents qui contribuent à ces

flux sortants et dont les contributions seront désormais comptabilisées. Mais plusieurs pays en développement (Inde en tête) s'y opposaient vigoureusement en raison de la responsabilité historique des pays industrialisés : selon eux, le fait de comptabiliser les flux des BMD attribuables aux PED diluera la responsabilité des pays industrialisés en matière de financement climat].

[§ 9] la CMA invite les pays en développement à apporter des contributions [à la réalisation de l'objectif de 1 300 Md\$/an], y compris via les coopérations Sud-Sud, sur une base volontaire.

[Les pays en développement n'ont donc pas la même obligation que les pays industrialisés. La décision indique clairement que les contributions volontaires des pays en développement (émergents notamment) seront comptabilisées. Cette disposition de compromis répond en partie à la demande de l'UE d'élargir la base des contributeurs. Mais plusieurs pays en développement (Inde en tête) s'y opposaient vigoureusement au motif qu'elle amoindrirait la responsabilité des pays industrialisés en matière de financement climat car si les coopérations Sud-Sud sont compatibles, les pays industrialisés pourront en théorie mettre moins d'argent dans le pot commun].

[§ 10] rien aux paragraphes 8-9 a un impact sur le statut de pays en développement ou de pays bénéficiaire d'une Partie [pour apaiser les craintes de la Chine (et d'autres grands pays émergents) que, s'ils contribuent de façon volontaire, ils ne perdent leur statut de pays en développement].

[§ 16] la CMA décide de poursuivre les efforts pour **au moins tripler, d'ici 2030 au plus tard, les flux annuels des fonds du mécanisme financier de la CCNUCC** (fonds vert pour le climat, fonds d'adaptation, fonds pertes et préjudices) (par rapport aux niveaux de 2022).

[§ 17] la CMA affirme que la mise à disposition de ressources financières accrues devrait viser à **parvenir à un équilibre entre adaptation et atténuation** [hors pertes et préjudices donc].

[§ 27] la CMA décide de lancer, sous le pilotage des Présidences de la CMA-6 et de la CMA-7, la « **feuille de route Bakou à Belém vers 1 300 Md\$/an** » visant à accroître le financement climat pour les pays en développement :

- dans leurs trajectoires de développement bas-carbone et résilientes, et
- dans la mise en œuvre de leur NDC
- via des **subventions, des instruments concessionnels, des instruments n'induisant pas de dettes** et les mesures visant à créer une **marge de manœuvre fiscale**.

Les Présidences de la CMA-6 et de la CMA-7 sont chargés d'établir un **rapport** synthétisant ce travail pour la **CMA-7**

[Il s'agit d'un ajout de dernière minute par la Présidence de la COP-29 sur la base d'une proposition des groupes africain, AOSIS, PMA et AILAC (Amérique latine et Caraïbes) dans le but de définir une trajectoire réaliste vers l'objectif des 1 300 Md\$/an.

La décision n'établit **pas de principes ou d'orientations** pour faire avancer les discussions sur ce point crucial].

[§ 36] la CMA décide de **faire un bilan périodique de la mise en œuvre de cette décision** dans le cadre du prochain bilan mondial (2028) et de lancer, **avant 2035**, des discussions sur les **prochaines étapes**.

D'où vient le chiffre de 1 300 Md\$/an (« \$1.3 trillion » en anglais) ?

Dans leur proposition initialement soumise le **11 mars 2021**, le **groupe africain** (groupe de négociation rassemblant l'ensemble des 55 pays africains) et le groupe des pays en développement partageant la même vision (LMDC) ont appelé à la **mobilisation collective par les pays industrialisés d'au moins 1 300 Md\$/an d'ici 2030**, dont 50% pour l'atténuation et 50% pour l'adaptation à partir d'un plancher de 100 Md\$/an.

La contribution du groupe africain aux négociations menées en 2024 dans le cadre du programme de travail sur le NCQG, soumise le **8 août 2024** aux co-Présidents de ce groupe de travail : les pays industrialisés devaient s'engager à mobiliser conjointement **1 300 Md\$/an d'ici 2030**.

Le Jour 2 de Bakou, alors que jusque-là, plusieurs pays en développement et groupes de négociations ont soumis différentes propositions chiffrées, à partir du 12 novembre 2024, l'ensemble des pays en développement parlait d'une seule et unique voix : le **G77+Chine (134 pays)** proposait un objectif de **1 300 Md\$/an**, avec des sous-objectifs pour l'atténuation, l'adaptation et les pertes et préjudices (*source : Climate Home News, 12 nov. 2024*).

Enfin, le **14 nov. 2024**, le **Groupe d'experts indépendants de haut niveau sur le financement climat** (*Independent High-Level Expert Group on Climate Finance* ou IHLEG) a publié son **3^e rapport** sur le financement climat « Accroître l'ambition et accélérer la mise à disposition du financement climat » (« *Raising ambition and accelerating delivery of climate finance* »). Ce groupe a été lancé en juillet 2022 par les Présidences de la COP-26 (Royaume-Uni) et de la COP-27 (Egypte) et il est co-présidé par l'économiste britannique Nicolas Stern.

Selon les projections de l'IHLEG, **les besoins d'investissement à l'échelle mondiale pour l'action climat seraient compris entre 6 300 Md\$ et 6 700 Md\$ par an d'ici 2030** dont 2 300-2 500 Md\$ dans les pays émergents et en développement hors Chine. Le financement externe provenant de toutes les sources, publiques et privées internationales et autres devra couvrir **1 000 Md\$/an du besoin d'investissement total d'ici 2030 et environ 1 300 Md\$/an d'ici 2035**.

Structure du NCQG « en oignon » : ses couches intérieure et extérieure



Figure to scale

Source : Joe Thwaites, NRDC, 27 nov. 2024

Les points d'achoppement lors des négociations conduisant à l'adoption de la décision finale :

- le **montant (quantum)** : après trois ans de négociation et 11 jours de la COP-29, il fallait attendre le vendredi 22 nov. pour qu'un montant concret unique pour l'objectif NCQG et sans crochets soit proposé : **250 Md\$/an** (texte de la Présidence, version du 22/11/2024@09h00)
- c'était la 6^e version du texte depuis le début de la COP-29
- les pays industrialisés n'ont pas avancé de chiffres auparavant : c'était leur stratégie - ils insistaient sur l'importance de se mettre d'accord sur la structure de l'objectif avant de proposer le montant lui-même (contraintes/coups budgétaires, inflation, plans de rigueur,...)

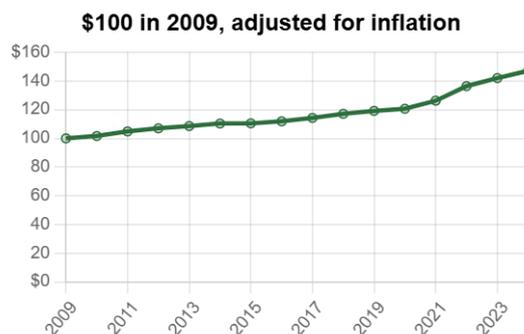
- vers minuit samedi 23 nov., à la suite d'efforts diplomatiques entre les pays industrialisés et les grands groupes de négociation, un [dernier texte](#) a été proposé par la Présidence. Il comportait un objectif central de **300 Md\$/an**
- **qui contribue ?**
- les **pays développés** souhaitent **élargir la base des pays contributeurs** (*contributor base*) pour inclure les pays à revenu élevé : grands pays émergents (Chine, Corée du Sud, Singapour...) et pays du Golfe,.... dans le cadre d'une approche équitable basée non seulement sur la responsabilité historique, mais aussi sur les **capacités financières actuelles des pays**
- les **pays en développement** (grands pays émergents surtout, Chine en tête) s'y opposaient fermement, en soulignant que [l'Accord de Paris](#) oblige les pays développés à fournir un financement climat aux pays en développement pour l'atténuation et l'adaptation (§9.1) et à continuer d'être les moteurs du financement climat (§9.3). Il ne fait qu'**inviter** les pays émergents et en développement à fournir un financement climat et ce, **à titre volontaire** (§9.2).
- la Chine ne voulait pas perdre son **statut de pays en développement** qui remonte à 1992,
- cela renvoie à la **responsabilité historique** des pays industrialisés,
- les grands pays émergents ne souhaitent pas voir brouiller la distinction entre les deux catégories.
- **quelles sources de financement ?**
- **pays en développement** : axer l'objectif sur le **financement public international**
- **pays développés** : en plus du financement public international, il faut élargir la base des sources contributrices pour inclure le **secteur privé**, le financement philanthropique, le financement issu de la réforme des **banques multilatérales de développement**, et les **taxes mondiales** (transport aérien et maritime international, énergies fossiles, transactions financières, superprofits...) afin de lever des **ressources financières nouvelles et innovantes**
- **qualité du financement fourni** : soutien financier apporté sous forme de **dons (subventions)** plutôt que des **prêts** ? Quelle sera la **part** de ces deux types de financement ? Les pays en développement (**PMA et AOSIS** en tête) et les ONG insistent sur l'importance de privilégier la 1^{ère} option pour ne pas alourdir davantage le fardeau de la dette des pays bénéficiaires : la qualité du financement a un impact sur l'accès, le coût et l'endettement
- **quel volet de l'action climat financer ?**
- **pays en développement** : **atténuation, adaptation** et un **sous-objectif formel pour les pertes et préjudices**
- **pays développés** : **atténuation et adaptation** - le financement des pertes et préjudices ne relève pas du mandat du NCQG
- **période cible** : « *d'ici 2035* », c'est-à-dire que le financement climat devra augmenter **progressivement** sur les 10 prochaines années pour atteindre l'objectif des 300 Md\$/an alors que les pays en développement avaient demandé que le financement climat atteigne un montant plus élevé que 100 Md\$ **dès 2025**.

Les lacunes et insuffisances de l'objectif de financement de 300 Md\$/an d'ici 2035

Sur le papier, il s'agit d'un triplement de l'objectif précédent de 100 Md\$/an mais moins d'un quart du montant préconisé par les pays en développement (1 300 Md\$). Si l'on ajuste l'objectif de 100 Md\$ pour prendre en compte l'inflation moyenne annuelle depuis 2009,

il équivaudrait à **147 Md\$** en valeur d'aujourd'hui, [selon le calculateur de l'inflation CPI](#) (consulté 02/12/24) soit non **pas un triplement**, mais un **doublement** :

Inflation in 2009	-0.36%
Inflation in 2024	2.60%
\$100 in 2009	\$147.14 in 2024



Source : [CPI Inflation Calculator](#), 2 déc. 2024

Sur la base d'un taux d'inflation projeté de 2,5% sur la période 2025-2035, le nouvel objectif de 300 Md\$/an d'ici 2035 vaudrait **394Md\$/an en 2025** :

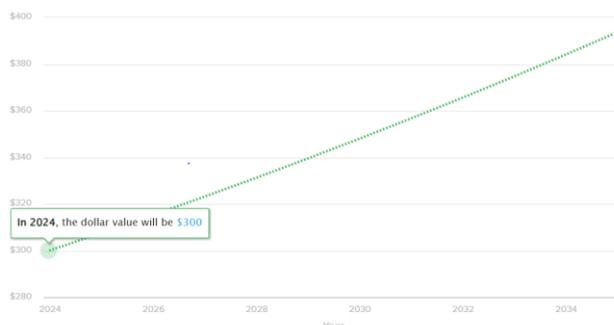
\$ 300 in 2024 will be worth \$394 in 2035

Using an inflation rate of 2.50 % from 2024 to 2035.

This is an average inflation rate of 2.50% and cumulative inflation of 31.21%.

Value of a Dollar Over Time

The following chart shows the change in value of \$300 from 2024 to 2035. A projected inflation rate of 2.5% was used to calculate values from 2025 to 2035.



Source : [SmartAsset, Inflation Calculator](#), 3 déc. 2024

L'objectif des 300 Md\$/an d'ici 2035 n'est pas assorti d'une clause de revoyure pour prendre en compte *l'inflation*.

Le montant de 300 Md\$/an au regard des besoins réels (1 000 Md\$/an d'ici 2030 et 1 300 Md\$/an d'ici 2035, d'après le dernier rapport Stern) est une goutte dans l'océan, et représente le plus petit dénominateur commun.

« Provenant de sources publiques et privées » : cet élément ne comporte pas d'objectif spécifique pour le financement *public* des Etats (part en %) malgré les nombreuses demandes en ce sens par les pays en développement.

Il n'y a pas non plus de sous-objectif spécifique pour *l'adaptation* [NB. l'écart entre les besoins réels en matière d'adaptation et le financement fourni pour l'adaptation est compris entre 187 et 359 Md\$/an, source : PNUE, [Adaptation Gap Report](#), 7 nov. 2024).

Il n'y a pas de sous-objectif spécifique pour les *pertes et préjudices*. Il n'y a pas d'objectif en termes de qualité du financement à fournir (*part en % de dons/subventions* par rapport aux prêts).

Il n'y a pas de planchers d'allocation pour les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID). A noter que la 4^e version du projet de texte de décision ([version du 16 nov. 2024 @15h30](#)), article 46, sous-option n°4), dans le cadre de l'objectif central (financement public fourni par les États), spécifiait des montants concrets à fournir spécifiquement aux PEID/PMA :

- « la CMA décide que les pays développés fournissent conjointement au moins 900 Md\$ en financements climat nouveaux, additionnels, prévisibles et adéquats (en subventions) par an ; et décide que, dans le cadre de cet objectif, il y aura des planchers d'allocation respectifs pour les PMA et les PEID d'au moins 220 Md\$/an pour les PMA et d'au moins 39 Md\$/an pour les PEID » ;
- le groupe africain s'y opposait. Selon Ali Mohamed, président du groupe africain : « We need equitable access for all developing countries. Cherry-picking certain groups won't solve the global climate crisis » (source : [Carbon Credits](#), 25 nov. 2024) ;
- la 3^e version de ce projet de texte ([version 15/11/2024@18h30](#), 25 pages) prévoyait un **part d'au moins 20%** de l'objectif central du NCQG devant transiter via les fonds du **mécanisme financier de la CCNUCC** (fonds vert pour le climat, fonds d'adaptation, fonds pertes et préjudices) [§ 67]. Dans la version finale, ce chiffre de 20% a été supprimé, affaiblissant la portée du paragraphe : [§ 16] « la CMA décide qu'un **montant important** de ressources publiques devrait être fourni via les entités opérationnelles du mécanisme financier, du fonds d'adaptation, du fonds pour les pays les moins avancés, du fonds spécial pour le changement climatique et d'autres mécanismes pertinents,.... ».

Réactions à l'adoption de la décision

- **Antonio Guterres** : « [cet accord constitue une base sur laquelle construire](#) » ;
- **Brésil** : « [L'expérience douloureuse du manque d'accord à Bakou](#) », selon Marina Silva, Ministre de l'Environnement ;
- [déclaration commune](#) (22 nov. 2024) de **Sir Nicholas Stern**, d'Amar Bhattacharya et de Vera Songwe, co-Présidents du Groupe indépendant d'experts de haut niveau sur le financement climat (dont le 3^e rapport a été publié le 14 novembre 2024). Ils déclarent que :
 - l'objectif de 250 Md\$/an à fournir par les pays développés aux pays en développement est « **trop faible et n'est pas compatible avec la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris** » ;
 - « Notre analyse montre que le NCQG [...] devrait obliger les pays développés à fournir **au moins 300 Md\$ par an d'ici 2030, et 390 Md\$ par an d'ici 2035**. Nous pensons que ces objectifs sont réalisables et qu'ils nécessiteront une augmentation des financements bilatéraux directs de la part des pays développés, une ambition beaucoup plus élevée de la part des banques multilatérales de développement et une meilleure mobilisation des financements privés » ;
- **le groupe africain** : « l'objectif proposé de mobiliser 250 Md\$ par an d'ici 2035 est **totalelement inacceptable et inadéquat** à l'Accord de Paris » ;
- **Inde** : « L'objectif est **trop faible, trop lointain** », selon [Chandni Raina](#), conseillère au Ministère indien des Finances. L'Inde **n'a pas accepté** l'objectif tel que proposé par la Présidence de la COP-29, soulignant que malgré sa demande de prendre la parole avant l'adoption de la décision, le Président de la COP-29 s'est précipité pour donner le coup de marteau final. Chandni Raina a accusé la Présidence d'avoir orchestré cette adoption à la hâte exprès et « [nous sommes très, très déçus](#) » ;

- **Nigeria** : « [300 Md\\$ d'ici 2035 est une blague... Nous n'acceptons pas du tout](#) » (tout comme Cuba, Malawi, Bolivie et Soudan) ;
- **les ONG** : très en colère – trahison des pays du Nord vis-à-vis des pays du Sud : « le chiffre de l'objectif **financement climat est totalelement insuffisant**, il manque la qualité du financement, aucune équité ou aucune justice n'a été reflétée dans le texte » ([Climate Action Network](#), 23 nov. 2024).

2) **Bilan mondial (1) : décision sur le dialogue sur la mise en œuvre des résultats du GST**

L'enjeu n°2 de la COP-29 (ou plutôt de la CMA-6) était de déterminer quelles suites donner aux résultats du bilan mondial (*Global Stocktake* ou GST - [décision 1/CMA.5](#) qui a constitué la décision phare de Dubaï). Cette décision a prévu plusieurs éléments auxquels il fallait donner suite dans le cadre du GST.

Rappel de la décision 1/CMA.5 : objectifs du paragraphe 28 (Paquet sur la transition énergétique)

La CMA invite les Parties à contribuer à huit efforts mondiaux pour accélérer leurs actions d'atténuation, dont :

[§ 28a] d'ici 2030, tripler la capacité mondiale de production des EnR et doubler le taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique ;

[§ 28b] accélérer les efforts en vue de la réduction progressive [*phase down*] de l'électricité produite à partir du charbon sans captage/stockage du CO₂ ;

[§ 28d] **assurer une transition vers la sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques d'une manière juste, ordonnée et équitable** ;

[§ 28e] accélérer les technologies à zéro émission nette ou à faibles émissions, y compris les énergies renouvelables, le nucléaire, les technologies de réduction et d'élimination, comme le captage et le stockage du CO₂, en particulier dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions, et la production d'hydrogène bas-carbone ;

[§ 28f] accélérer une réduction forte des émissions de GES hors CO₂, en particulier les émissions de CH₄ ;

[§ 97 et 98] la CMA-5 décide d'établir un dialogue des Emirats sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial et ce, à partir de la CMA-6 (nov. 2024) sur quatre ans, les travaux devant s'achever en 2028, lors de la CMA-10.

[§ 192] la CMA-5 décide que le travail de réflexion sur l'amélioration des éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble (amélioration sur la forme donc), sur la base de l'expérience acquise à partir du premier bilan, devait débiter aux SB-60 (juin 2024) et s'achever lors de la CMA-6 (Bakou, nov. 2024).

Les négociations

Les deux paragraphes 97 et 98 ont été placés dans la section consacrée au financement dans la décision 1/CMA.5 adoptée à Dubaï (partie I de la section C de la décision 1/CMA.5 consacrée aux moyens de mise en œuvre et soutien financement). Ce choix d'emplacement a engendré un débat vif à Bakou sur la portée de ce nouveau dialogue :

- s'agit-il de la mise à disposition de financements pour mettre en œuvre le bilan mondial ?
- ou s'agit-il de suivre la mise en œuvre des engagements de la décision 1/CMA de manière plus large ?

Les négociations sur ce volet clé ont surtout fait ressortir de fortes divergences d'opinion des Parties sur les suites à donner à l'objectif 28(d) « transition vers la sortie des combustibles fossiles » : fallait-il

faire avancer cet engagement phare, voire historique pris à Dubaï ? ou pas ? Et si oui, comment le faire ? Et où le faire ? - dans quel volet des négociations fallait-il faire avancer les discussions ? En fait, il y avait quatre espaces possibles :

- dans le cadre du **dialogue des Emirats sur les résultats du bilan mondial** (GST) ;
- dans le cadre du **programme de travail sur l'atténuation (MWP)**, établi en 2021 (CMA-3) et dont les discussions piétinent car trop embourbées dans les questions procédurales et pas axées sur le fond (réduction des émissions) ;
- dans le cadre du **programme de travail sur la transition juste (JTWP)**, établi en 2022 (CMA-4) *ou*
- dans le cadre d'une **décision « chapeau »** (« *cover decision*») mais le 18 nov. 2024, le Président de la COP-29 a [indiqué](#) qu'il n'avait pas l'intention d'en élaborer une au motif que « *les priorités des Parties peuvent et devraient être traitées dans le cadre des sujets inscrits à l'ordre du jour de la COP-29, de la CMA-6 et de la CMP-19* ».

Position des pays industrialisés et les pays en développement vulnérables (PEID, PMA)

Selon ces groupes de pays, le but du dialogue sur les résultats du GST devrait être de **mettre en œuvre tous les mandats de la décision 1/CMA.5** afin de garder l'objectif +1,5°C « à portée de main ». C'était surtout la [position de l'UE](#), mais lors la [5^e séance plénière conjointe COP-29/CMA-6/CMP-19](#), le 18 nov. 2024, des groupes de négociation représentant plus de 125 Parties ont appelé les délégués à parvenir à donner des suites concrètes, solides et ambitieuses aux résultats du bilan mondial (*source* : [Carbon Brief, 24 nov. 2024](#)). Pour ces 125 Parties, pour éviter tout recul de l'ambition sur les acquis du GST, il était impératif de confirmer et réitérer l'objectif 28(d), l'ancrer dans le cadre du dialogue sur les résultats du GST ou dans le programme de travail MWP, et suivre sa mise en œuvre (les progrès réalisés par les Parties).

Position du groupe de négociation LMDC (Chine, Inde et Arabie saoudite en tête)

Ce groupe insistait sur le fait que le dialogue sur les résultats du bilan mondial devrait **uniquement** être **axé sur le financement**, comme la mise en place de ce dialogue a été placée dans la section consacrée au financement dans la [décision 1/CMA.5](#) adoptée à Dubaï. En clair, discuter de ce sujet ne relève pas du mandat du programme MWP.

Position intransigeante de l'Arabie saoudite (au nom du groupe arabe)

Le 21 nov. 2024, Albara Tawfiq, le délégué saoudien, a [déclaré](#) ouvertement, lors de la [session plénière](#) au cours de laquelle les pays ont fait part de leurs nombreuses objections aux dernières versions des projets de texte sur la table « **Le groupe arabe n'acceptera aucun texte ciblant des secteurs spécifiques, y compris les combustibles fossiles** ». Il a ajouté qu'**une telle approche « ne relève pas du mandat** [du dialogue sur les résultats du bilan mondial ou du programme de travail sur l'atténuation, MWP] **et est inacceptable** » (*source* : [Climate Home News, 22 nov. 2024](#)). A noter que cette prise de position n'était pas nouvelle : cela fait plusieurs années que ce pays a adopté une position intransigeante sur la question des combustibles fossiles, hostile à toute mention dans les décisions de la COP/CMA.

Réaction du Canada

Catherine McKenna, ancienne Ministre du Climat du Canada et Présidente du groupe d'experts de haut niveau sur les engagements zéro émission nette des acteurs non-étatiques, a [déclaré](#) : « *J'en ai tellement marre de l'opposition de l'Arabie saoudite à toute idée de transition vers l'abandon des combustibles fossiles* ». « *Nous sommes dans une crise climatique liée aux combustibles fossiles. S'il vous plaît, allez-y fort à la #COP29 et faites qu'elle réussisse* ».

Les résultats

La 7^e et dernière version du projet de décision sur le GST ([version du 22/11/2024 @13h30](#), 6 pages) n'a pas été adoptée faute de consensus. Les négociations sur ce sujet ont ainsi été **renvoyées aux sessions des SB-62 en juin 2025**. Cet échec de Bakou à donner des suites concrètes au paquet sur la transition énergétique de Dubaï n'est pas à attribuer à un déficit d'idées (*voir compilation des éléments sur les énergies/combustibles fossiles contenus dans les différentes versions des projets de texte sur le GST, le MWP et le JTWP, source* : [Natalie Jones, IISD, 27 nov. 2024](#)), ni à un nombre insuffisant de pays qui soutenait cette question – il n'y aurait rien eu du tout sur ce sujet dans les projets de texte si plusieurs pays moteurs n'avaient pas défendu cette cause dans les négociations. L'échec est plutôt dû au rôle joué par les pays intransigeants qui ont bloqué tout avancement sur ce sujet : l'Arabie saoudite en tête. Par ailleurs, l'atténuation et la transition énergétique sont intrinsèquement liées au financement : un accord plus que mitigé sur le NCQG a sans doute eu un impact néfaste sur le résultat obtenu sur l'atténuation.

Au bout du compte, selon plusieurs observateurs, il valait mieux qu'aucune décision sur le dialogue GST n'ait été adoptée : aucun accord sur ce sujet crucial vaut mieux qu'un mauvais accord ou un accord peu ambitieux. Quoi qu'il en soit, la 7^e version du projet de décision sur le GST avait été fortement diluée par rapport aux versions précédentes.

Aucune décision sur le GST à Bakou signifie qu'il n'y a pas de mécanisme ou processus établi pour faire avancer et suivre la mise en œuvre de la décision 1/CMA.5. Tous les yeux seront désormais rivés sur 2025 pour faire avancer les négociations sur la transition énergétique, d'abord à Bonn en juin, puis à Belém en novembre.

3) **Bilan mondial (2) : décision sur l'amélioration à apporter sur la forme du processus GST ?**

Conformément au paragraphe 192 de la décision de Dubaï ([décision 1/CMA.5 – voir encadré plus haut](#)), les négociations ont porté sur la question de savoir comment améliorer la procédure et la logistique du processus du bilan mondial dans son ensemble et ce, sur la base de l'expérience acquise à partir du premier bilan mondial (2023).

Il y a eu au total six versions de la note informelle : [6^e version, 23/11/2024@18h30](#), [5^e version, 21/11/2024@17h30](#), ([4^e version, 19/11/2024@13h30](#), [3^e version, 16/11/2024@6h00](#), [2^e version, 16/11/2024@02h00](#) et [1^{ère} version, 15/11/2024@09h30](#)). Les négociations ont fait ressortir une question clé très clivante : la CMA-6 devrait-elle ou non inviter le Giec à aligner ses travaux (et surtout son AR7) avec le cycle quinquennal des bilans mondiaux (dont le 2^e est prévu en 2028), car si non, il y a de fortes chances que l'AR7 soit publié trop tard pour éclairer le GST-2 (et peser sur les négociations). Cette question a fait l'objet de discussions très tendues lors de la 60^e et de la 61^e session plénière du Giec ([lire notre article](#)).

En raison d'un manque de consensus entre les Parties, les négociations sur ce sujet ont été renvoyées aux sessions SB-62 (juin 2025).

4) **Article 6 : décisions sur les mécanismes fondés sur le marché (articles 6.2 et 6.4)**

Contexte

Même si les règles d'application des trois volets de l'article 6 (6.2, 6.4 et 6.8) ont été arrêtées dans leur ensemble lors de la CMA-3 à Glasgow en nov. 2021, il restait néanmoins à peaufiner certains détails techniques de l'art. 6.2 et 6.4 (définitions, procédures, logistique,...) et à étoffer certains éléments pour que l'article 6 soit intégralement opérationnel et pour que les échanges puissent donc démarrer sur la base de règles internationales robustes. Pour rappel :

- article 6.2 : transferts de réduction directs entre pays à titre bilatéral ou multilatéral, ITMO [*internationally transferred mitigation outcomes*] ou crédits carbone ;
- article 6.4 : mécanisme d'octroi des crédits d'émission (*Paris Agreement Crediting Mechanism*, PACM) - marché centralisé de crédits carbone supervisé par la CCNUCC (via l'organe *Article 6.4 Supervisory Body*) et permettant aux pays et aux entités publiques et privées d'échanger des unités de réduction d'émissions, dites les A6.4ER, délivrées au titre de l'article 6.4. Le PACM prendra le relais du MDP.

A Bakou, trois décisions ont été adoptées sur l'article 6. Ainsi, neuf ans après l'adoption de l'Accord de Paris et six ans après l'adoption de la quasi-totalité de ses règles de mise en œuvre (*Paris Rulebook*), les règles de mise en œuvre de l'article 6 ont été finalisées une fois pour toutes à Bakou.

Décisions sur l'article 6.4

Le 11 nov. 2024, le premier jour de la CMA-6, le Président de la COP-29 a présenté sa [proposition de projet de décision](#) établissant les **recommandations** (*guidance*) concernant le mécanisme article 6.4. Ce projet de décision renvoyait directement aux **normes** adoptées par l'organe de supervision de l'article 6.4 (*Art. 6.4 Supervisory Body* ou SBM) lors de sa [14^e réunion](#) (5-9 oct. 2024 à Bakou). Cet organe technique a été créé par la [décision 3/CMA.3](#) sur les règles, modalités et procédures applicables au mécanisme article 6.4 (adoptée lors de la CMA-3 à Glasgow, 2021).

Les normes adoptées par le SBM (ces deux normes sont entrées en vigueur le 9 octobre 2024) portent sur :

- [les exigences s'appliquant aux activités liées aux absorptions de CO₂](#) au titre du mécanisme de l'art. 6.4 ;
- [les exigences pour l'élaboration et l'évaluation des méthodologies](#) au titre du mécanisme de l'art. 6.4.

Le projet de décision a été adopté par la CMA-6 lors de la plénière d'ouverture de la CMA-6 sans remise en cause, sans blocage, sans réouverture à la négociation ([décision adoptée](#)).

Si la CMA-6 a approuvé les deux normes adoptées par l'organe de supervision de l'article 6.4, elle lui impose l'obligation de rendre compte à la CMA des progrès réalisés dans l'application de ces normes. La CMA-6 rappelle également à l'organe de supervision qu'il supervise le mécanisme de l'article 6.4 sous l'autorité de la CMA et qu'il est pleinement responsable devant la CMA.

Une 2^e décision sur l'article 6.4 a été adoptée : [recommandations supplémentaires sur le mécanisme article 6.4](#). Pour la première fois depuis 2013, un marché mondial basé sur des règles internationales communes va être mis en place. La CMA-6 a formellement validé le [Sustainable Development Tool \(SD Tool\)](#), outil dont l'objectif est de veiller à ce que les projets qui seront menés au titre de l'article 6.4 favorisent le développement durable et n'induisent pas d'impacts socio-environnementaux négatifs (mesures de protection sociale et environnementale).

Les activités de projet sur le boisement et le reboisement enregistrées au titre du mécanisme pour le développement propre (MDP, art. 12 du Protocole de Kyoto) peuvent être intégrées dans le PACM sous certaines conditions.

A noter que les travaux de l'organe de supervision continueront : avant l'achat ou la vente de crédits d'émission dans le cadre du mécanisme article 6.4, cet organe doit approuver les méthodologies pour des catégories d'activités de réduction d'émissions et approuver les demandes d'enregistrement des projets soumises par les porteurs de projets. Les premières méthodologies applicables aux catégories d'activités de réduction pourraient être approuvées au 2^e semestre 2025 grâce à l'adoption des deux normes.

Enfin, la CMA-6 encourage l'organe de supervision à accélérer ses travaux sur de nouvelles normes, de nouveaux outils et de nouvelles

recommandations concernant les niveaux de référence, l'ajustement à la baisse, l'additionnalité, et les fuites, ainsi que la non-permanence des absorptions et le risque de relargage du CO₂ absorbé.

Décision sur l'article 6.2

La décision définit un processus visant à identifier, à déclarer et à corriger les incohérences dans les informations fournies par les Parties après les échanges d'ITMO.

Par ailleurs, la décision vise à renforcer la transparence des informations rapportées. La question clivante portait sur les clauses de confidentialité des informations rapportées par les Parties après les échanges d'ITMO, qui empêcheraient la vérification de ces informations. Les négociations ont fait ressortir des divergences fortes entre, d'une part, des règles robustes avec vérification renforcée (soutenues par l'UE, les pays africains et latino-américains) et, d'autre part, une approche minimaliste et basique (« *light-touch, no frills* ») s'appuyant sur le marché volontaire, défendue ardemment par les Etats-Unis. La décision finale demande aux Parties qui participent aux échanges au titre de l'article 6.2 d'intégrer les éléments indiqués à l'annexe I de la décision lorsqu'elles soumettent des informations après les échanges d'ITMO.

Selon l'analyse du centre de réflexion [Carbon Market Watch](#), la décision finale sur l'article 6.2 comporte des obligations positives en matière de transparence mais d'importantes lacunes demeurent. Par exemple, il se peut que les informations précisant l'approbation formelle, par les Etats, des crédits d'émission, et des informations complémentaires (risque de relargage du CO₂ des puits,...) soient mises à disposition bien des années après la délivrance des crédits d'émission.

Enfin, la décision établit un « système de registre à double couche » dans lequel le registre international constituera une « couche de comptabilisation » pour le suivi des crédits d'émissions (unités). Le Secrétariat de la CCNUCC fournira un service facultatif (en dehors du registre) pour les pays ne disposant pas de registre national : délivrance, transfert et détention d'unités qui soient interopérables dans le registre international. Le registre international n'aurait pas de fonction d'émettre des unités

5) Pertes et préjudices (Loss and Damage ou L&D)

Décision sur l'opérationnalisation du nouveau fonds spécifique pour les pertes et préjudices

Contexte

Lors de la COP-27 et de la CMA-4 (Charm el-Cheikh, 2022), le principe du [fonds L&D](#) avait été acté ([décision 2/CP.27](#) et [décision 2/CMA.4](#)). L'année suivante, la COP-28 et la CMA-5 (Dubai, 2023) ont vu une grande avancée vers l'opérationnalisation du fonds : ses **modalités de fonctionnement** avaient été définies via la [décision 1/CP.28](#) et la [décision 5/CMA.5](#) :

- pendant une **période provisoire de 4 ans**, le fonds sera hébergé par la **Banque mondiale**,
- la contribution au fonds est basée sur le **volontariat** : aucune obligation pour les pays industrialisés de fournir une contribution, sous pression surtout des Etats-Unis et du Japon, alors que les pays en développement défendaient l'obligation faite aux pays industrialisés en vertu de leur responsabilité historique ;
- le fonds est administré et supervisé par un **Conseil d'administration (Board)** composé de **26 membres** (14 membres des pays en développement et 12 membres des pays industrialisés) – il doit rendre compte de ses activités à la CMA ;
- la Banque mondiale devait prendre les mesures nécessaires pour rendre le fonds opérationnel et de soumettre au Conseil d'administration du fonds au plus

tard le 12 août 2024 les modalités d'hébergement approuvées ;

Le 10 juin 2024, le Conseil des directeurs généraux (*Board of Executive Directors*) de la Banque mondiale a [annoncé](#) qu'il avait approuvé le rôle de la Banque mondiale qui lui avait été confié par la CMA-5 à Dubaï (cf. [décision 5/CMA.5](#), § 20 et 21), c'est-à-dire d'héberger le fonds pertes et préjudices et d'être son administrateur pendant une période provisoire de quatre ans. Le Conseil d'administration du fonds a tenu trois réunions en 2024 : [29 avr.-2 mai](#), [9-12 juillet](#) et [18-20 sept.](#) Lors de cette 3^e réunion, le Conseil a approuvé l'accord formel avec la Banque mondiale pour son hébergement, a choisi le directeur exécutif du fonds, mandat de 4 ans depuis 1^{er} nov. 2024 : [Ibrahima Cheikh Diong](#), et a adopté des règles de fonctionnement supplémentaires. Ces trois réunions du Conseil ont constitué des étapes clés pour l'opérationnalisation du fonds.

Résultats à Bakou

Deux décisions ont été adoptées à Bakou visant à opérationnaliser le fonds pertes et préjudices : dispositions entre la COP, la CMA et le conseil d'administration du fonds pertes et préjudices. Il s'agit en fait du même texte adopté à la fois par la [CMA-6](#) et par la [COP-29](#). Ainsi, les modalités de fonctionnement et la structure de gouvernance sont formellement adoptées. L'adoption de ces deux décisions marque le lancement de l'opérationnalisation du fonds et renforce le principe de justice climatique : le fonds devrait verser ses premiers financements en 2025.

Autres discussions sur le sujet pertes et préjudices

La question la plus épineuse sur le sujet pertes et préjudices qui a fait l'objet de négociations à Bakou était de savoir si le nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat post-2025 (NCQG) devait également porter sur les pertes et préjudices, en intégrant un sous-objectif visant spécifiquement ce volet. Malgré les demandes en ce sens des pays en développement, les Parties ont fini par se mettre d'accord de ne pas inclure les pertes et préjudices dans le NCQG. La [décision finale sur le NCQG](#) cite les pertes et préjudices 3 fois mais ne fait que reconnaître :

- le besoin de fournir des ressources publiques sous forme de subventions, notamment pour les pertes et préjudices, dans les pays en développement particulièrement vulnérables (petits Etats insulaires et PMA [§ 14] ;
- les lacunes importantes qui subsistent dans la réponse aux pertes et préjudices, ainsi qu'aux pertes économiques et non économiques qui en découlent et reconnaît la nécessité d'une action et d'un soutien urgents et renforcés pour éviter, minimiser et traiter les pertes et préjudices [§ 19].

A noter enfin que le groupe G77-Chine a appelé à la publication régulière d'un *Gap Report* sur les pertes et préjudices à l'instar des *Gap Reports* du PNUE sur les émissions et l'adaptation mais les pays industrialisés étaient réticents à soutenir cet appel.

6) Atténuation

Décision sur le programme de travail pour renforcer l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation

Contexte

A Glasgow (CMA-3, 2021), les Parties se sont mises d'accord pour lancer un **programme de travail pour relever le niveau d'ambition collective en matière d'atténuation et accélérer la mise en œuvre des mesures correspondantes** (cf. Pacte de Glasgow : [décision 1/CMA.3](#), § 27). La concrétisation de ce programme de travail avançait très lentement faute de consensus entre pays industrialisés et pays émergents/en développement. A Charm el-Cheikh (CMA-4, 2022), les Parties ont adopté la [décision 4/CMA.4](#) qui a formellement défini le mandat et les modalités procédurales

du programme de travail, désormais baptisé **programme de travail sur l'ambition en matière d'atténuation et la mise en œuvre de mesures correspondantes** (*Mitigation Ambition and Implementation Work Programme* ou **MWP**). Menés sous l'égide de la CMA sur la période **2023-2026**, les travaux du MWP sont essentiellement sous forme de **dialogues** (au moins deux par an). Les résultats qui en découleront seront « *non-coercitifs, non-punitifs, basés sur la facilitation, respectueux du principe de la souveraineté nationale et des circonstances nationales...et n'imposeront pas de nouveaux objectifs ou de nouvelles cibles* ». A noter que le MWP n'est pas formellement inscrit sur l'ordre du jour de la CMA ni du SBSTA/du SBI.

A Dubaï (CMA-5, 2023), les négociations ont fait ressortir de fortes divergences sur le mandat du programme de travail MWP et surtout sur la question de savoir s'il couvre le sujet des combustibles fossiles et si la décision finale devait contenir des messages politiques. Dubaï n'a pas vu d'avancées concrètes sur le fond. La décision finale ([décision 4/CMA.5](#)) était axée sur la forme plutôt que sur le fond en raison du **manque de consensus** sur le mandat du programme de travail

Résultats

Bakou a vu de **vifs débats** sur les résultats attendus des travaux du MWP : devraient-ils

- aboutir à des résultats concrets ou simplement procéduraux ?
- s'articuler avec les résultats du bilan mondial adoptés à Dubaï ([décision 1/CMA.5](#)) et avec les NDC ?
- envoyer des messages politiques de haut niveau ?

La principale pomme de discorde était la question de savoir si le MWP devrait inclure des actions de réduction (transition vers la sortie des fossiles). Pour les pays industrialisés, il était essentiel de lier le MWP au bilan mondial et aux NDC alors que pour les groupes LMDC et arabe, l'intégration du bilan mondial ou des NDC dans le MWP était une ligne rouge. A la fin de la 1^{ère} semaine, il n'y a pas eu de consensus sur la note informelle ([version du 15 nov. 2024@17h00](#), 10 p.) établie par les co-facilitateurs sur la base des négociations. Cette note a repris les deux engagements phares sur les combustibles fossiles, établis dans les paragraphes 28(d) [transition vers la sortie des fossiles] et 28(h) [élimination progressive des subventions aux fossiles] de la [décision 1/CMA.5](#) sur les résultats du bilan mondial (adoptée à Dubaï).

Les groupes LMDC, arabe et africain ont rejeté la note, soutenant qu'elle dépassait le mandat du MWP. Le 16 nov., une coalition de pays industrialisés, de petits Etats insulaires, de pays les moins avancés et de certains pays d'Amérique latine souhaitait discuter de la question de savoir comment faire avancer ces deux engagements dans le cadre du MWP. Lors de la plénière de clôture des SB, plusieurs Parties (Arabie saoudite, groupe LMDC, Iran, Inde,...) se sont vigoureusement opposées à cette proposition. En raison de ce clivage de positions sur le mandat du MWP, ses deux co-Présidents ont proposé de ne pas poursuivre les négociations pendant la 2^e semaine, mais de les reporter aux sessions SB-62 à Bonn (juin 2025), ce qui aurait signifié que tous les travaux de la 1^{ère} semaine n'auraient pas été pris en compte.

Au début de la 2^e semaine, le 18 nov., lors d'une session plénière, plusieurs pays ont exprimé leur grande déception quant à l'état d'avancement des négociations sur l'atténuation et ils ont refusé de reporter les discussions à juin 2025. Certaines Parties (dont l'Australie) ont implicitement critiqué l'**Arabie saoudite** qui cherchait constamment à bloquer tout progrès sur la mise en œuvre de l'objectif de la transition vers la sortie des combustibles fossiles. Le Président de la COP-29 a donc décidé de ressusciter les négociations sur le MWP pour la 2^e semaine, en nommant deux Ministres (Norvège et Afrique du Sud) pour piloter les consultations politiques sur la démarche à suivre sur ce volet. Ce n'est que l'avant-dernier jour de la COP-29 (le 21 nov.) que la 1^{ère} version du projet de

texte de négociation a été proposée par la Présidence ([version du 21/11/2024 @03h00](#) – ramenée à trois pages par rapport à 10 que contenait la note informelle du 15 nov.) sur la base d'éléments de texte soumis par les co-facilitateurs des consultations politiques. Les deux engagements sur les combustibles fossiles établis dans la note informelle du 15 nov. ont été supprimés. Cette 1^{ère} version projet de texte ne comportait aucune articulation avec les résultats du bilan mondial. Il a été vivement critiqué par les pays industrialisés : l'envoyée spéciale de l'Allemagne pour le climat, Jennifer Morgan, l'a ainsi qualifié de « *recul majeur* » (« *A big step back* », source : [Climate Home News](#), 27 nov. 2024).

Le 22 nov., une 2^e version du projet de texte de négociation a été publiée ([version du 22/11/2024 @11h30](#)). Les trois références à l'objectif +1,5°C inscrites dans le préambule de la 1^{ère} version ont été supprimées, ce qui excluait donc la possibilité d'envoyer des messages politiques forts sur le processus de mise à jour des NDC. Cette 2^e version ne comportait pas non plus de référence aux engagements sur les combustibles fossiles, ni de langage concret et spécifique sur les mesures de réduction nécessaires. Elle était essentiellement axée sur les éléments de procédure, notamment les dialogues menés dans le cadre du MWP. C'est ce texte qui a été adopté en [décision finale](#).

7) *Adaptation : décision sur l'objectif mondial en matière d'adaptation*

Contexte

L'article 7.1 de l'Accord de Paris prévoit la fixation d'un objectif mondial en matière d'adaptation (*Global Goal on Adaptation* ou GGA) consistant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience et à réduire la vulnérabilité. Les premières années après l'adoption de l'Accord de Paris, la concrétisation de cet objectif ne figurait pas parmi les priorités des CMA : il n'y a pas eu de débats poussés et peu de progrès ont été réalisés. Ce n'est que six ans plus tard, à Glasgow en 2021 (CMA-3), que les Parties se sont mises d'accord pour lancer un **programme de travail de 2 ans** (2022-2023) sur l'objectif mondial d'adaptation ([Glasgow-Charm el-Cheikh Work Programme](#)) afin de le caractériser et d'identifier des objectifs spécifiques clairs (cf. § 11 et 12 de la [décision 1/CMA.3](#)).

A Charm el-Cheikh (CMA-4, 2022), les Parties ont décidé de lancer la définition d'un **cadre** (*framework*) pour l'objectif mondial d'adaptation, à mettre en œuvre sur la base des résultats du programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh. Ce cadre devait être adopté à Dubaï lors de la CMA-5 (§ 8 de la [décision 3/CMA.4](#)). Dubaï a vu une avancée importante, avec l'adoption dudit cadre ([décision 2/CMA.5](#), §6 à 11) : **cadre des Emirats pour la résilience climatique mondiale** (*UAE Framework for Global Climate Resilience*) [§ 6]. L'objet du cadre est d'orienter la réalisation de l'objectif mondial d'adaptation et l'évaluation des progrès pour l'atteindre [§ 7]. Il a fixé sept objectifs qualitatifs thématiques à atteindre d'ici 2030 dans les domaines suivants : eau ; agriculture et agroalimentaire ; santé ; écosystèmes et biodiversité ; infrastructure et villes ; élimination de la pauvreté ; et patrimoine culturel [§ 9]. Il a également fixé quatre objectifs en matière de gouvernance à atteindre d'ici 2030 : évaluation des incidences, de la vulnérabilité et des risques ; planification ; mise en œuvre ; suivi et évaluation des efforts d'adaptation [§ 10(a) à 10(d)].

Toujours à Dubaï, les Parties ont également décidé de lancer le **programme de travail UAE-Belém** sur 2025-2026 afin de poursuivre les travaux du programme Glasgow-Charm el-Cheikh. Il vise à identifier et à élaborer des **indicateurs** ([décision 2/CMA.5](#), §39) pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation, d'ici 2030, des 7 sept objectifs qualitatifs thématiques fixés par le **cadre des Emirats pour la résilience climatique mondiale** ([décision 2/CMA.5](#), §6 à 11).

Résultats

A Bakou, les négociations se sont poursuivies pour définir et approuver les modalités de mise en œuvre du programme de travail Emirats-Belém (2025-2026) pour que les Parties puissent démarrer début 2025 les discussions techniques de fond. Ces négociations ont fait ressortir de fortes divergences d'opinion entre les pays industrialisés et les pays en développement (surtout les pays africains) sur la question de savoir s'il fallait définir des indicateurs sur les moyens de mise en œuvre (*means of implementation* [MOI] : soutien financier, transfert de technologies et renforcement des capacités) pour évaluer le GGA. Les pays industrialisés voulaient affaiblir la formulation dans le projet de décision et l'UE était carrément contre l'inclusion de la mention des MOI. Le sujet clivant du financement de l'adaptation s'est donc imposé une nouvelle fois dans les négociations, et surtout la question de savoir comment combler l'écart entre le financement fourni par les pays industrialisés pour l'adaptation (28 Md\$ en 2022) et les besoins réels en matière de financement de l'adaptation (estimés dans une fourchette comprise entre 187 et 359 Md\$ sur 2021-2030 (source : PNUF, [Adaptation Gap Report 2024](#), 7 nov. 2024 p.49).

Par ailleurs, ont fait l'objet de divergences d'opinion :

- la question de savoir s'il fallait inscrire le sujet du GGA à l'ordre du jour de la CMA en tant que sujet permanent ;
- le rôle de **l'adaptation transformationnelle** (actions visant à s'adapter au changement climatique et induisant des changements significatifs dans la structure ou la fonction qui vont au-delà de la modification des pratiques existantes (transformations sociétales profondes et à long terme, source : [Giec](#), non daté).

Plusieurs pays africains se sont opposés à l'intégration de ce concept dans le projet de décision au motif que cela pourrait créer des obstacles, en rendant plus difficile leur accès au financement de l'adaptation. Cela est notamment dû à l'absence de lignes directrices officielles pour l'adaptation transformationnelle et la présentation très tardive d'un [document technique](#) (« Définir et comprendre l'adaptation transformationnelle à différentes échelles spatiales ») élaboré par le Secrétariat de la CCNUCC et publié le 5 nov. 2024, soit six jours avant l'ouverture de Bakou.

L'ensemble de ces divergences a conduit à un véritable blocage des négociations mais les Parties ont fini par se mettre d'accord pour adopter la [décision](#). En vertu de celle-ci, le résultat final du programme de travail EAU-Belém (2025-2026) devrait évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des sept objectifs thématiques et des quatre objectifs de gouvernance fixes par les paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5 [§ 19]. Il devrait également inclure un ensemble de **100 indicateurs au maximum** pouvant s'appliquer à l'échelle planétaire en vue d'éclairer une analyse des tendances mondiales [§ 20]. Aucun indicateur n'a été adopté sur les moyens de mise en œuvre pour l'évaluation du GGA. Les co-Présidents du SBSTA/SBI sont priés de démarrer leurs travaux d'amélioration et d'affinement des indicateurs, en traitant les lacunes et en élaborant de nouveaux indicateurs si besoin, avec l'aide d'experts techniques [§ 26(a)].

La CMA-6 confirme que le GGA devient un sujet permanent inscrit à l'ordre du jour des futures sessions tant des SB que de la CMA [§ 28], ce qui constitue une **avancée très importante**, notamment pour les pays africains.

La CMA-6 lance la **feuille de route Bakou-Belém sur l'adaptation** (*Baku-Belém Adaptation Roadmap*) avec pour mandat de faire avancer les progrès sur la réalisation de l'objectif mondial sur l'adaptation [§ 29]. Les SB sont priés d'élaborer des modalités de travail de la feuille de route [aucune précision sur un quelconque calendrier] [§ 29].

La CMA-6 établit le **dialogue de haut niveau sur l'adaptation** (*high-level dialogue on adaptation*) qui doit se réunir à chaque session de la CMA, à convoquer conjointement par la Présidence de la session de la CMA en question et par celle de la Présidence de la session

précédente [§ 30]. Son mandat est d'identifier comment améliorer la mise en œuvre du cadre des EAU pour la résilience climatique mondiale.

La CMA-6 décide de réaliser une **évaluation** du cadre des Emirats pour la résilience climatique mondiale après le 2^e bilan mondial (fin 2028) ;

la CMA-6 reconnaît que les approches tant incrémentales que transformationnelles vis-à-vis de l'adaptation sont essentielles [§ 40].

Résultats en dehors des négociations formelles

1) *Séquence de haut niveau (High Level Segment ou HLS) : Chefs d'Etat et de Gouvernement*

12 - 13 nov. 2024 : [1^{ère} partie de la séquence de haut niveau](#) et le [sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climat](#)

Au cours de la 1^{ère} partie de la séquence de haut niveau, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 77 Parties à la CCNUCC (sur les 197) ont prononcé leur allocution nationale. Au total, [48 sont passés le 12 nov.](#) et [29 le 13 nov.](#) (voir [liste des dirigeants et leurs allocutions du 12 nov.](#) et [du 13 déc.](#), 2024).

Même si la COP-29 était une COP charnière, surtout concernant l'enjeu prioritaire de fixer un nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climat à partir de 2025, les dirigeants mondiaux lui ont accordé un profil politique plus faible que celui de la COP-27 et de la COP-28, à en juger par le nombre plus faible de Chefs d'Etat et de Gouvernement qui ont répondu présent à la séquence de haut niveau à Bakou (77 donc, contre [137 présents lors de la COP-28 à Dubaï](#) en déc. 2023 et [100 lors de la COP-27 à Charm el-Cheikh](#) en nov. 2022).

A noter l'absence des dirigeants des deux premiers pays émetteurs au monde : le Président Xi Jinping de la Chine et le Président Joe Biden des Etats-Unis. Ont également été absents : les Premiers Ministres du Canada (Justin Trudeau), de l'Australie (Anthony Albanese), du Japon (Shigeru Ishiba), de l'Inde (Narendra Modi), des Pays-Bas (Dick Schoof), le Président de la République ([une première depuis sa non-venue à la COP-25, à Madrid en 2019](#), et ce, en raison des tensions diplomatiques entre la France et l'Azerbaïdjan), les Présidents d'Afrique du Sud (Cyril Ramaphosa), de l'Indonésie, Prabowo Subianto (6^e pays émetteur de GES, [source : ClimateWatch/WRI](#)), la Présidente de la Commission européenne (Ursula von der Leyen), et le chancelier allemand (Olaf Scholz).

Sur les 20 membres du groupe de pays G20 (19 pays + l'UE dans son ensemble), seuls les dirigeants de quatre pays (Brésil, Italie, Royaume-Uni et Turquie) et l'UE, soit un quart, participent à la séquence de haut niveau, alors que l'ensemble des pays du G20 représentent 77% des émissions de GES en 2023 ([source : PNUF, Emissions Gap Report 2024, 26 oct. 2024, p.V](#)).

L'objet de cette séquence de haut niveau, avec la présence de ces dirigeants mondiaux, était surtout de donner une forte impulsion politique avant le lancement des négociations sur les différents sujets à l'ordre du jour de la COP-29, de la CMA-6, de la CMP-19, du SBI-61 et du SBSTA-61.

[Voir programme de la séquence de haut niveau les 12 et 13 novembre 2024](#)

Le sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climat (*World Leaders' Climate Action Summit* ou WCAS), organisé à l'initiative de la Présidence azerbaïdjanaise, s'est déroulé également sur les deux jours parallèlement à la séquence de haut niveau.

[Voir programme du Sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climat, les 12 et 13 novembre 2024](#)

[Voir les modalités de déroulement de ce Sommet](#)

Dans le cadre du Sommet, [trois tables rondes](#) ont eu lieu :

- table ronde sur l'énergie : faire avancer l'action sur l'atténuation (mardi 12 nov.) - [voir note de cadrage](#) ;

- table ronde sur la mobilisation du financement pour le climat (mardi 12 nov.) - [voir note de cadrage](#) ;
- table ronde sur la traduction de l'ambition en action : accroître le financement de l'adaptation pour atteindre l'objectif mondial sur l'adaptation (mercredi 13 nov.) - [voir note de cadrage](#).

Par ailleurs, toujours dans le cadre de la séquence de haut niveau, une série de grands événements de haut niveau (*High-Level Special Events*) aura lieu, parmi lesquels :

- [Sommet de la COP-29 sur le méthane et les autres GES hors CO₂](#) (12 nov. 2024),
- [Sommet des dirigeants des petits Etats insulaires sur le climat](#) (13 nov. 2024).

19 - 20 nov. 2024 : [2^e partie de la séquence de haut niveau](#)

Avec la participation de 95 Parties ([54 mardi 19 nov.](#) et [41 mercredi 20 nov.](#)) dont le Chef d'Etat ou de Gouvernement n'avait pas prononcé d'allocution nationale pendant la 1^{ère} partie de la séquence de haut niveau. [Voir liste finale des Parties participantes et leurs allocutions le 19 nov.](#) et [le 20 nov.](#)

2) *Annonces et déclarations volontaires (hors financement)*

La 1^{ère} partie de la séquence de haut niveau a vu quelques annonces et déclarations volontaires (non contraignantes donc) de la part de certains Etats sous plusieurs formes :

- engagements climat-énergie,
- lancement de coalitions,
- financement.

A noter néanmoins qu'à la COP-29, **beaucoup moins d'initiatives** ont été annoncées que ces dernières années (COP-26, COP-27 et COP-28). Les principales initiatives annoncées sont les suivantes :

- **Engagement mondial pour le stockage d'énergie et les réseaux de distribution d'énergie** ([Global Energy Storage and Grids Pledge](#)), lancé à l'initiative de la Présidence de la COP-29 ;
- **Déclaration sur la réduction de méthane provenant des déchets organiques** ([Declaration on Reducing Methane from Organic Waste](#)) à l'initiative de la Présidence de la COP-29 ;
- **Coalition pour les taxes de solidarité** ([Coalition for Solidarity Levies](#)), lancée par le groupe de travail sur la taxation mondiale pour la solidarité ([Global Solidarity Levies Task Force](#)).

3) *Annonces en matière de financement*

Fonds d'adaptation

10 Parties ont annoncé des engagements les 14 et 19 nov. 2024 (en \$US) :

- région de Wallonie (Belgique) : 7,4 M\$
- région de Bruxelles (Belgique) : 2,1 M\$
- Danemark : 7,3 M\$ (sur plusieurs années)
- Espagne : 19 M\$
- Suède : 12,1 M\$
- Irlande : 13 M\$
- Islande : 617 000 \$
- Norvège : 2 M\$ (sur 2021-2024)
- Corée du Sud : 932 000 \$
- Suisse : 3,3 M\$ (sur 4 ans)
- Allemagne : 60 M€

A noter que le total des engagements annoncés lors de la COP-29, soit environ **130,7 M\$**, représente moins de la moitié (44%) de l'objectif de mobilisation de ressources que le fonds s'est fixé pour la fin de la COP-29 (300 M\$). En outre, ce total pour 2024 est un tiers de moins que le total des contributions annoncées lors de la COP-28 à Dubaï en déc. 2023 (191,7 M\$) ([Sources : Fonds d'adaptation, 15 nov. 2024 et BMU/Allemagne, 19 nov. 2024](#)).

Fonds pertes et préjudices

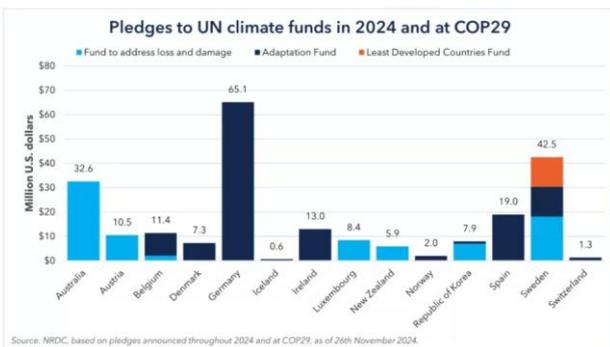
Sept Parties ont annoncé des engagements (en \$US) :

- région de Wallonie (Belgique) : 2,1 M\$
- Australie : 32,6 M\$
- Autriche : 10,5 M\$
- Luxembourg : 8,4 M\$
- Nouvelle-Zélande : 5,9 M\$
- Corée du Sud : 7 M\$
- Suède : 18,1 M\$

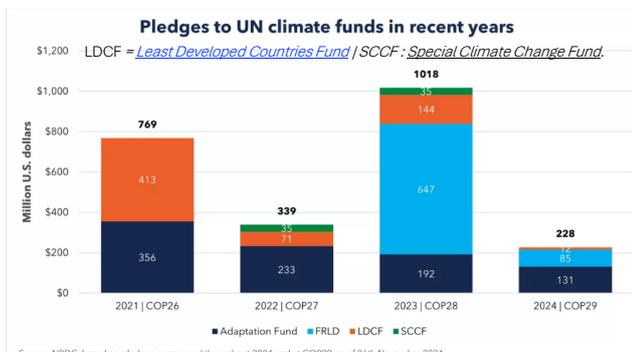
A noter que le total des engagements annoncés lors de la COP-29, soit **84,6 M\$**, représente près de huit fois moins du total des contributions annoncées lors de la COP-28 à Dubaï en déc. 2023 (647,1 M\$) (Sources : [Fonds pertes et préjudices](#), au 21 nov. 2024 et [NRDC/Joë Thwaites](#), consulté le 9 déc. 2024).

Tous fonds climat au titre de la CCNUCC confondus

La récolte totale 2024 est la plus faible des quatre dernières COP : 228 M\$ en 2024, contre 1 018 M\$ en 2023, 339 M\$ en 2022 et 769 M\$ en 2021 (source : [NRDC/Joë Thwaites](#)).



Source : [NRDC/Joë Thwaites](#) d'après les engagements annoncés en 2024 et lors de la COP-29, état au 26 nov. 2024.



Source : [NRDC/Joë Thwaites](#) d'après les engagements annoncés au cours l'année indiqué + lors de la COP indiqué, état au 26 nov. 2024.

Bilan

Sur le fond et sur la forme

Globalement, le bilan de la COP-29 est plutôt mitigé même si quelques progrès sont à signaler. La première avancée de Bakou est la finalisation de l'article 6 après six ans de négociation, soit neuf ans après l'adoption de l'Accord de Paris. La 2^e avancée est l'opérationnalisation du Fonds pertes et préjudices.

De nombreux observateurs et plusieurs Parties ont vivement critiqué **la gestion et le pilotage « chaotique »** par la Présidence azerbaïdjanaise pendant la 2^e semaine – liés notamment à leur très faible expérience en diplomatie climat, mais à la différence des Emirats arabes unis, ils ne se sont pas fait aider par des experts chevronnés (cf. l'expert franco-britannique Paul Watkinson qui a conseillé la Présidence de la COP-28).

Les projets de texte de compromis sur les grands sujets non consensuels (NCQG, MWP, GGA, JTWP) élaborés et diffusés par la

Présidence de la COP-29 sont arrivés très tard : le jeudi ou le vendredi de la 2^e semaine (22 nov. 2024), alors que lors des COP précédentes, les projets de texte de compromis avaient généralement été diffusés dès le mardi ou mercredi de la 2^e semaine. Cette arrivée tardive a conduit au dépassement qu'on connaît car les délégués avaient besoin de temps pour analyser et digérer ces textes, consulter leur base et faire remonter leurs propositions à la Présidence :

A Bakou, les négociations ont été extrêmement compliquées, tendues, voire acrimonieuses. Ce sont surtout les négociations longues sur le sujet NCQG qui ont eu pour conséquence de freiner, puis bloquer les progrès sur les trois autres dossiers essentiels : bilan mondial, atténuation et adaptation.

Ces difficultés ont par ailleurs été exacerbées par la situation géopolitique mondiale très tendue (conflits en Ukraine, Gaza, Liban) mais aussi par les résultats de l'élection présidentielle des Etats-Unis six jours avant l'ouverture de la COP-29, et par de fortes divergences d'opinion et tensions entre pays du Nord et pays du Sud, chaque groupe campant fermement sur ses positions, les pays du Sud (« *Global South* ») montrant une grande méfiance vis-à-vis des pays du Nord, surtout sur le NCQG.

Bakou a vu plusieurs **crises diplomatiques inédites** avant et pendant la COP-29 :

- **Papouasie-Nouvelle-Guinée** : le 31 oct. 2024, le Ministre des Affaires étrangères, Justin Tkatchenko, a annoncé que son pays ne participerait pas à la COP-29, au motif que ce ne serait qu'une « *perte de temps totale...* ». Justin Tkatchenko a indiqué qu'il parle également « *au nom des petits États insulaires qui n'ont bénéficié d'aucune attention ni d'aucune reconnaissance* » (sources : [Reporterre](#), 31 oct. 2024 et [Le Monde](#), 31 oct. 2024) ;
- **Argentine** : le 13 nov. 2024, dans une démarche inattendue, le gouvernement du Président de l'Argentine, Javier Milei, a **décidé** de retirer la délégation argentine présente à la COP-29 (21 délégués selon la [liste provisoire de participants à la COP-29](#), publiée par la CCNUCC le 12 nov. 2024) et leur a ordonné de quitter les lieux ([relayée](#) le 13 nov. 2024 par le quotidien espagnol *El País*). Aucune raison officielle n'a été avancée par le gouvernement argentin mais cette décision pourrait être liée au fait que le Président Milei est un **climatosceptique** ([lire notre Journal de la COP-29 / Jour 3](#)). Le chancelier argentin Gerardo Wertheim, a néanmoins **confirmé** que l'Argentine ne sortirait pas de l'Accord de Paris (source : [quotidien national, El Observador](#), 19 nov. 2024) ;
- **Azerbaïdjan vis-à-vis de la France** : le 13 nov. 2024, le Président azerbaïdjanais, Ilham Aliyev, a tenu des propos provocateurs à l'encontre de la France dans son **discours accusateur** prononcé lors du **sommet des dirigeants sur les petits États insulaires** dans le cadre de la séquence de haut niveau : « *...violations des droits de l'homme [...] lors de manifestations légitimes du peuple kanak en Nouvelle-Calédonie...* ». La Ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, a répliqué en **annonçant** qu'elle annulait sa participation aux négociations de la 2^e semaine pour protester contre le discours « *déplorable* » du Président Aliyev : « *Les propos tenus contre la France et l'Europe par le président Aliyev [...] sont inacceptables. Les attaques directes contre notre pays, ses institutions et ses territoires, sont injustifiables. L'Azerbaïdjan instrumentalise la lutte contre le dérèglement climatique pour un agenda personnel indigne. Ces attaques constituent une violation flagrante du code de conduite de la CCNUCC* [pour le déroulement des Conférences de

[l'ONU sur le climat]. C'est la première fois que la France n'a pas été représentée lors d'une COP ni par un Chef d'Etat ou de Gouvernement, ni par un(e) Ministre (*source : lddr*).

Les résultats obtenus à la COP-29 ont généré un sentiment de frustration, de colère et de trahison :

- de la part des pays du Sud (*Global South*) vis-à-vis des pays du Nord, surtout sur le sujet clivant du financement climat et le résultat final peu ambitieux à leurs yeux qui a été obtenu sur le NCQG
- de la part des pays industrialisés, des petits Etats insulaires, des pays les moins avancés et du groupe AILAC [pays d'Amérique latine et Caraïbes], vis-à-vis du groupe de négociation LMDC (Arabie saoudite en tête) au sujet de la transition vers la sortie des énergies fossiles. L'Arabie saoudite a été pointée du doigt à plusieurs reprises en raison de son blocage persistant et systématique, faisant montre d'une opposition intransigeante dans le cadre d'une véritable stratégie d'obstruction sur la question des combustibles fossiles – la Présidence a fini par céder aux pressions de ce pétro-Etat.

Sur ce sujet clivant, Bakou a vu un recul net de l'ambition par rapport aux résultats de la CMA-5/COP-28. Le dialogue établi pour concrétiser ces résultats est en suspens, il n'est donc toujours pas opérationnel, alors que conformément au mandat de la CMA-5 [décision 1/CMA.5 § 97 et 98], il devait l'être lors de la CMA-6 à Bakou. Il s'ensuit que, puisque la décision sur le dialogue GST n'a pas été adoptée à Bakou, la possibilité d'éclairer la préparation de la prochaine série des NDC est ratée (car les NDC 3.0 doivent être soumises en 2025).

La COP-29 a été caractérisée par un manque de leadership de la part des pays du G20 (77% des émissions mondiales, *source : PNUE*, 24 oct. 2024) en matière de réduction des émissions de GES. L'absence d'une approche holistique des Gouvernements aux COP est également à signaler : si les Ministres du Climat/de l'Energie/de l'Environnement prennent des engagements ou font des déclarations lors des COP, d'autres Ministres, notamment de l'Economie et des Finances et/ou de l'Industrie, doivent également y souscrire. Le problème de ce travail en silo s'est vraiment fait sentir cette année avec les négociations sur le NCQG.

En résumé, le résultat final de Bakou ne satisfait à personne : c'est un compromis insatisfaisant. Plusieurs sujets sont restés en suspens et nécessitent de travaux supplémentaires importants en 2025 :

- la mise en œuvre des résultats du Bilan mondial, et notamment la transition vers la sortie des combustibles fossiles,
- le programme de travail transition juste,
- l'objectif mondial sur l'adaptation.

Prochaines étapes

Au-delà de la COP-29 : vers la COP-30/CMA-7

L'année 2025 est une année charnière pour l'action climat. Tout d'abord, elle marque les **10 ans de l'Accord de Paris**. La COP-30 (et la CMA-7), qui aura lieu du 10 au 21 novembre 2025 à Belém (Brésil), a déjà été baptisée la **COP des forêts tropicales**. C'est une COP charnière notamment pour l'ambition avec la remise des prochaines NDC des Parties (appelées **NDC 3.0**) dont la période de mise en œuvre doit aller jusqu'en 2035. C'est dans les prochaines NDC qu'une ambition renforcée doit se refléter.

L'échéance officielle pour les Parties pour soumettre leur NDC 3.0 était le **10 février 2025**, c'est-à-dire au moins neuf à 12 mois en amont de la CMA-7 (le 10 novembre 2025), soit entre le 10 novembre 2024 et le 10 février 2025 (*cf. paragraphe 166 de la décision 1/CMA.5 et paragraphe 25 de la décision 1/CP.21*). Ceci

dit, il y avait peu de chances que beaucoup de pays respectent cette date limite : la plupart seront sans doute soumise en amont ou pendant la COP-30.

Le renforcement des efforts de réduction pourrait être entravé par le manque de financement climat : il y a un risque que les pays en développement soumettent une NDC 3.0 moins ambitieuse que prévu, étant donné le montant du nouvel objectif financement fixé par la CMA-6 et l'échéance fixée (jusqu'à 2035).

La COP-30 sera le moment de vérifier si les Parties ont intégré dans leur NDC les acquis politiques de la COP-28 : les résultats du bilan mondial, et surtout la transition vers la sortie des combustibles fossiles. Tous les yeux sont désormais rivés sur Belém. Le Brésil a une expérience solide en matière de négociations climat et bénéficie d'un important réseau diplomatique. Donc on peut espérer que la Présidence de la COP-30 sera plus réactive, plus forte et plus impliquée dans la recherche d'arbitrages consensuels que les Emirats ou l'Azerbaïdjan.

Le 1^{er} janvier 2025 a marqué **l'entrée en vigueur du cadre de transparence renforcé** (ETF, art.13) qui s'applique désormais à toutes les Parties (système de MRV unique, tant pour les pays industrialisés, que pour les pays en développement), toutefois avec un certain degré de différenciation pour les pays en développement. Ainsi, toutes les Parties devaient soumettre leur **1^{er} rapport biennal de transparence** (*Biennial Transparency Reports* ou BTR) avant le 31 déc. 2024 au titre de l'ETF. Or au 16 jan. 2025, seules 90 Parties (dont 57 pays en développement, parmi lesquels 13 pays les moins avancés et petits Etats insulaires) avaient soumis leur BTR sur les 195 Parties à l'Accord de Paris (soit 46%) (*voir liste des Parties*).

A noter qu'une **décision** adoptée à Bakou sur la mise à disposition de soutien financier et technique aux pays en développement pour le rapportage et le renforcement de capacités reconnaît la nécessité pour les pays industrialisés de fournir un soutien supplémentaire aux pays en développement pour la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé [§ 11].

Sur le plan géopolitique, la prise de fonctions de Donald Trump au 20 janvier 2025, avec un désengagement net de la nouvelle administration centrale des Etats-Unis vis-à-vis de l'action climat nationale et internationale, va sérieusement compliquer la donne en 2025. Le multilatéralisme en faveur de l'action climat va prendre un coup plus dur pendant son 2^e mandat que lors de son 1^{er} mandat car il est bien mieux préparé cette fois, avec tout un cortège de disciples fidèles qui vont appliquer ses décisions et cette fois, outre son intention de retirer les Etats-Unis de l'Accord de Paris, selon certaines sources, il pourrait tenter de sortir son pays de sa Convention-mère, la CCNUCC. Trump va mettre fin aux contributions fédérales au financement climat international, ce qui pourrait encourager certains pays hésitants à retarder, voire réduire leurs engagements financiers (Argentine,...).

Enfin, à cette situation compliquée s'ajoutent :

- la crise économique mondiale (dette, inflation, plans de rigueur, restrictions budgétaires,...). Les enjeux économiques, de compétitivité et de sécurité priment désormais sur les enjeux de la transition énergétique, reléguant ainsi l'action climat au second plan dans les priorités nationales des Gouvernements ;
- la montée des populismes et du climato-scepticisme, dopés par la réélection de Trump ;
- un nouveau « *backlash* » (réactions hostiles) contre la transition écologique et énergétique, avec pour conséquence un recul de l'ambition et des politiques environnement et climat et une remise en cause des normes et réglementations environnementales en France, en Europe et au-delà ;
- instabilité et incertitudes politiques avec les élections en Allemagne (fév. 2025), en Australie (mai 2025) et au Canada (oct. 2025) sans parler de la situation en France...

Toutes ces contraintes font que l'année 2025 s'annonce comme la plus complexe pour l'action climat depuis l'adoption de l'Accord de Paris en 2015 et ce, alors que l'urgence climatique est de plus en plus prégnante

Au-delà de la COP-29 : pays hôte de la COP-31 (2026)

Selon la rotation des cinq groupes régionaux de l'ONU (Afrique ; Amérique latine et Caraïbes ; Asie et région du Pacifique (dont les Etats du Golfe) ; Europe de l'Ouest et autres (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, USA, Israël,...) ; Europe de l'Est et centrale), la **COP-31** aura lieu en **Europe de l'Ouest et autres** (pour la liste des pays par groupe régional de l'ONU, voir annexe 2 de notre [dossier spécial COP-27](#)).

Le choix du pays hôte candidat de la COP-31 doit se faire par consensus au sein du groupe régional Europe de l'Ouest et autres (29 pays), après quoi il doit être soumis pour approbation formelle par l'ensemble des Parties à la COP, soit à la COP-29, soit à la COP-30 (Belém, Brésil). Jusqu'ici, deux pays ont informellement exprimé leur intérêt pour accueillir la COP-31 : **Australie** et **Turquie**. La 5^e journée de la COP-29, le 15 nov. 2024, a néanmoins vu l'émergence d'une [impasse politique](#) entre ces deux pays potentiellement candidats. Lors d'une réunion à Ankara entre les Ministres australien et turc chargés du Climat et de l'Energie sur le sujet de leurs éventuelles candidatures respectives, aucun des deux pays n'a semblé vouloir céder la place à l'autre. Dans un [post sur X](#), le Ministre de l'Environnement turc, Murat Kurum, a déclaré : « *Nous avons souligné la détermination de notre pays à accueillir la COP-31, que nous sommes prêts sur le plan logistique et que nous pouvons créer un pont entre les pays développés et les pays en développement* ». A Bakou, les 29 pays du groupe régional Europe de l'Ouest ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur leur choix final.

La décision formelle sur le pays hôte de la COP-31 devra être prise au plus tard lors de la COP-30 en nov. 2025, ce qui signifie que, d'ici là, les 29 pays du groupe régional Europe de l'Ouest et autres doivent parvenir à un consensus sur leur candidat.

Article | Monde | Pollution & Qualité de l'air | Politique, gouvernance, réglementation |

Réunion préparatoire de la COP-29, à Bakou (pré-COP)

Publié sur citepa.org le 08/10/2024 | n° 2024_10_a01

Une réunion de haut niveau, dite "Pré-COP", se tient les 10-11 octobre 2024, à Bakou, en Azerbaïdjan, pour préparer la [Conférence des Nations Unies sur le Climat de Bakou](#), qui comprendra la COP-29, la 6^e réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA-6), la 19^e réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP-19) et les 61^{èmes} sessions des deux organes subsidiaires (SBSTA et SBI). Sous la future Présidence azerbaïdjanaise de la COP-29, cette réunion préparatoire rassemble les Ministres et/ou Ministres adjoints chargés du Changement climatique, de l'Environnement et/ou de l'Energie d'environ [70 Etats](#), représentatifs des principaux groupes de négociation ; le Secrétariat exécutif de la CCNUCC ; les Présidents des deux organes subsidiaires de la CCNUCC (SBSTA et SBI) ; ainsi que des représentants de la société civile (ONG,...). Cette pré-COP est la dernière réunion ministérielle multilatérale avant la COP-29.

Cette réunion préparatoire ne constitue pas un cadre de négociation formelle mais vise à donner l'occasion aux Ministres de discuter de façon informelle des aspects politiques des sujets clés qui devront avancer à la COP-29, identifier les blocages sur les questions difficiles et/ou restées en suspens lors de la session intermédiaire de négociation à Bonn (du 3 au 13 juin 2024 - [lire notre article](#)) et chercher des compromis sur ces questions en vue de dégager un consensus à Bakou.

- En savoir plus

CCNUCC/UNFCCC

[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC

[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)

[Les cinq sessions de négociation](#)

[Les décisions adoptées](#)

[Voir tous les documents de la CCNUCC produits dans le cadre des négociations](#)

[Outil de suivi interactif](#) de *Carbon Brief*, site britannique spécialisé en matière de climat. Il présente des avancées ou absence d'avancées des différents volets de négociation à la COP-29. Il montre le sujet, la nature du texte, la date et l'heure de sa publication, le nombre de pages, le nombre d'options et de crochets (ceux-ci indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte), s'il y a consensus ou accord intégral (en vert) ou absence de consensus (en rouge)

[Citepa : Journal de la COP-29 Jour 1 à Jour 13](#)

Carbon Brief : [COP29: Key outcomes agreed at the UN climate talks in Baku](#), 24 nov. 2024

IDDRI : [Bilan de la COP 29 : un accord insatisfaisant sur la finance, dans un contexte de fractures croissantes, quelle route vers Belém et au-delà ?](#) 28 nov. 2024

Climate Home News : [What was decided at the COP29 climate summit in Baku?](#) 27 nov. 2024

IISD : [Summary of the 2024 Baku Climate Change Conference, Earth Negotiations Bulletin](#), vol. 12 n°865, 26 nov. 2024

Joe Thwaites/NRDC : [How to deliver the new climate finance goal](#), 27 nov. 2024

Carbon Brief : [Analysis: Why the \\$300bn climate-finance goal is even less ambitious than it seems](#), 3 déc. 2024

Carbon Market Watch : [COP29: complex article 6 rules pave way to unruly carbon markets](#), 23 nov. 2024

Sed facilis lacus sed nunc ultrices, nec bibendum sem vulputate. Sed et molestie odio.

Les sujets majeurs sur lesquelles porteront les négociations à Bakou sont les suivants :

- financement des actions climat et surtout la fixation d'un **nouvel objectif collectif chiffré post-2025** ([New Collective Quantified Goal](#) [on climate finance] ou NCQG),
- finalisation des **règles de mise en œuvre de l'article 6 (mécanismes fondés et non fondés sur le marché)** presque 10 ans après l'adoption de l'Accord de Paris,
- opérationnalisation du fonds **pertes et préjudices**,
- objectif mondial sur l'**adaptation**,
- ambition en matière d'**atténuation** dans le contexte de la remise prochaine des **NDC mises à jour ou NDC nouvelles** (échéance officielle : le 10 février 2025),
- mise en œuvre concrète des résultats du **bilan mondial** (*Global Stocktake*), et notamment l'objectif d'assurer une **transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles** dans les systèmes énergétiques (cf. [paragraphe 28\(e\) de la décision 1/CMA.5](#)).

Le Président désigné de la COP-29, Mukhtar Babayev, Ministre azerbaïdjanais de l'Ecologie et des Ressources naturelles, a transmis **deux lettres** aux Parties et aux instances de la CCNUCC au cours de cette année 2024 :

- **24 juillet 2024** : une première [lettre](#) présentant la vision de la Présidence de la COP-29 pour « *renforcer l'ambition et mobiliser l'action* », esquisser les étapes clés de la Présidence et les trajectoires à suivre pour transformer cette vision en actions réelles ([lire notre article](#)),
- **17 septembre 2024** : une deuxième [lettre](#) présentant la proposition de programme d'action (*Action Agenda*) de la Présidence de la COP-29 pour accélérer l'action climat, tant par les Parties que par les acteurs non-étatiques (*voir encadré ci-dessous*).

Agenda de l'action : initiatives de la Présidence pour que la COP-29 débouche sur des résultats concrets

Le 17 septembre 2024, la Présidence de la COP-29 a annoncé une série de **14 initiatives sectorielles et thématiques** qu'elle compte lancer officiellement à Bakou lors de la Conférence pour accélérer l'action climat, tant par les Parties que par les acteurs non-étatiques. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de l'agenda de l'action (*Action Agenda*) qui s'adresse aux acteurs non-étatiques (Etats fédérés, provinces, régions, villes, secteur privé [entreprises, investisseurs, assureurs], ONG et société civile) et ce, en complément des négociations formelles menées dans le cadre de la CCNUCC. Ces initiatives ont été présentées en détail dans une [lettre](#) transmise aux Parties le même jour.

Parmi ces 14 initiatives figurent :

- **le fonds d'action pour le financement climat** (*Climate Finance Action Fund* ou CFAC) : ce Fonds, alimenté par des contributions volontaires des Etats et entreprises productrices de combustibles fossiles, servira de catalyseur aux secteurs public et privé dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, de la recherche et du développement. Le Fonds pourra également fournir un financement à des conditions très favorables et sous forme de subventions afin de faire face rapidement aux conséquences des catastrophes naturelles dans les pays en développement qui en ont besoin. Le fonds deviendra opérationnel après le premier cycle de constitution du fonds pour lequel l'objectif fixé est de lever 1 milliard de \$ et d'atteindre un nombre de 10 pays qui s'engagent à en devenir actionnaires. La création de ce fonds soulève la question de savoir comment il va s'articuler avec le [fonds vert pour le climat](#) (*Green Climate Fund* ou GCF), fonds créé en 2009 dans le cadre de la CCNUCC (*pour des éléments de contexte sur le GCF, lire notre article*) ;
- **l'initiative de Bakou pour le financement climat, l'investissement et le commerce** (*Baku Initiative for Climate Finance, Investment and Trade* ou BICFIT) : cette initiative se concentrera sur le lien entre le financement climat, l'investissement et le commerce, avec une plateforme pour promouvoir l'investissement dans la diversification verte, soutenir l'élaboration de politiques et partager l'expertise par le dialogue ;
- **l'engagement mondial pour le stockage de l'énergie et les réseaux énergétiques** (*Global Energy Storage and Grids Pledge*) : cet

engagement visera à multiplier par six la capacité mondiale de stockage de l'énergie par rapport aux niveaux de 2022, pour atteindre 1 500 GW d'ici 2030. Pour améliorer les réseaux énergétiques, les signataires s'engageront également à augmenter considérablement les investissements dans les réseaux électriques pour permettre d'ajouter ou de remettre en état plus de 80 millions de kilomètres d'ici à 2040 ;

- **la déclaration sur l'hydrogène** (*Hydrogen Declaration*) : la déclaration vise à exploiter le potentiel d'un marché mondial de l'hydrogène à zéro émission et de ses dérivés sur la base de principes directeurs et de priorités, afin de lever les obstacles réglementaires, technologiques, financiers et de normalisation ;
- **la déclaration de la COP-29 pour la réduction des émissions de CH₄ issues des déchets organiques** (*COP-29 Declaration on Reducing Methane from Organic Waste*) : cette déclaration vise à obtenir, dans le cadre des NDC, des engagements visant le secteur de la gestion des déchets qui soient alignés sur l'objectif de +1,5°C, y compris des objectifs chiffrés de réduction du CH₄ dans ce secteur ;

- **la plateforme de Bakou pour la transparence mondiale en matière d'action climat** (*Baku Global Climate Transparency Platform* ou BTP) : voir plus haut.

A noter enfin que les annexes 3 à 16 de la [lettre](#) présentent les 14 initiatives en détail.

Le nombre d'initiatives de ce genre, qui s'accumule lors de chaque COP et en dehors et qui, en partie, s'ajoutent à des initiatives existantes sur le même sujet, ainsi que leur caractère non contraignant (volontaire), posent question. Quoi qu'il en soit, il va falloir mettre en place des dispositifs de suivi et d'évaluation pour déterminer si ces engagements sont bel et bien mis en oeuvre et si les objectifs fixés sont atteints.

Sources : [lettre](#) du 17 septembre 2024 de la Présidence de la COP-29 transmise aux Parties et [communiqué](#) du même jour de la Présidence de la COP-29.

A noter enfin que, pour l'instant (au 8 oct. 2024), sur le [site de la Présidence de la COP-29](#), il n'y a pas d'informations publiquement disponibles sur le déroulé de cette pré-COP et sur ses participants.

1. En savoir plus
[Site de la Présidence de la COP-29](#)
[Page sur le site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)
[Programme global de la COP-29](#) (version au 4 oct. 2024)
[Ordre du jour provisoire de la COP-29](#) (version du 30 août 2024)
[Ordre du jour provisoire de la CMA-6](#) (version du 30 août 2024)
[Ordre du jour provisoire de la CMP-19](#) (version du 30 août 2024)
[Ordre du jour provisoire du SBSTA-61](#) (version du 30 août 2024)
[Ordre du jour provisoire du SBI-61](#) (version du 30 août 2024)

Guide du Citepa des enjeux de la COP-29 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations

Publié sur citepa.org le 08/11/2024 | n° 2024_11_a01

Cet article est disponible en ligne :



Article | Monde | Pollution & Qualité de l'air | Politique, gouvernance, réglementation |

COP-29 à Bakou sous Présidence azerbaïdjanaise : déroulement et enjeux en bref

Publié sur citepa.org le 06/11/2024 | n° 2024_11_a02

La **Conférence de l'ONU sur le Climat** se tient du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou, Azerbaïdjan. La COP-29, qui fait partie de cette Conférence, est une COP à forts enjeux où la priorité absolue sera de parvenir à un accord solide sur le nouvel objectif collectif chiffré post-2025 en matière de financement climat. L'accent sera également mis sur l'atténuation et l'adaptation, et la finalisation, une fois pour toutes, des règles de mise en œuvre de l'article 6 (mécanismes de marché) de l'Accord de Paris.

Contexte

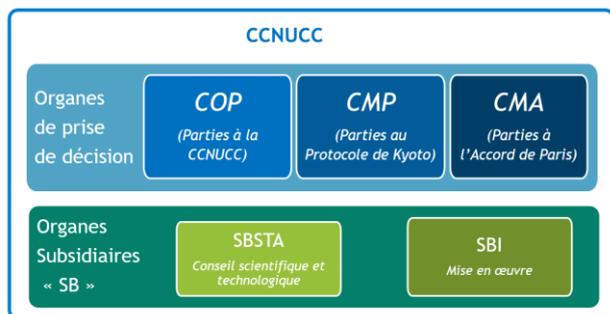
Contexte géopolitique, politique et économique

La Conférence de Bakou intervient à un moment difficile, comme celle de l'année dernière à Dubaï (Emirats arabes unis) et celle de l'année d'avant, à Charm el-Cheikh (Egypte). Le monde est sérieusement ébranlé par les multiples conflits internationaux (en Ukraine, Gaza, au Liban...) ce qui a eu pour conséquence de reléguer le sujet de la crise climatique au second plan dans l'ordre des priorités des gouvernements nationaux.

Par ailleurs, la COP-29 intervient juste après une série d'élections nationales dans quelque 70 pays, marquée par la montée de l'extrême droite dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, France, Italie, Pays-Bas, Suède...) et par des prises de position et promesses d'agir contre plusieurs leviers de l'action climat (réduction voire coupe dans les financements publics de la transition, soutien aux énergies fossiles...).

Six jours avant la COP-29, le 5 novembre 2024, tous les yeux ont par ailleurs été rivés sur les résultats de l'élection présidentielle aux Etats-Unis, désormais avec la certitude du retour au pouvoir du Président ouvertement et fermement climatocéptique et pro-énergies fossiles, Donald Trump. Ce résultat aura pour conséquence probable :

- du retrait probable de l'Accord de Paris pour la 2nde fois,



Rappel de l'articulation des différents organes de la CCNUCC

Les organes subsidiaires SBSTA et SBI sont des organes techniques mis à disposition de la COP, de la CMP et de la CMA.

Une COP à forts enjeux dans un contexte mondial difficile

- du détricotage de la politique climat nationale (l'*Inflation Reduction Act* notamment) mise en place depuis la prise de fonction de Biden en 2021,
- du mépris de l'action climat internationale et, plus largement, de la gouvernance multilatérale.

Ce retour au pouvoir de Trump jettera une ombre très sombre sur le déroulement de la COP-29.

Enfin, s'ajoute à cela la crise économique mondiale : faible croissance mondiale, crise de la dette, inflation, contraintes et coupes budgétaires des Gouvernements nationaux, baisse du pouvoir d'achat des citoyens, etc.

Contexte scientifique

La Conférence de Bakou intervient après la publication, ces dernières semaines, et surtout ces derniers jours, de nombreux rapports, études ou analyses réalisés par les organisations internationales qui font référence en la matière (PNUE, OMM, AIE,...). Ces publications montrent une fois de plus que les voyants scientifiques sont de plus en plus au rouge, la trajectoire des émissions de GES continuant à augmenter, et la fenêtre d'opportunité pour limiter le réchauffement à +1,5°C étant en train de se refermer. Citons en particulier :

- [l'édition 2024](#) du rapport annuel du PNUE, *Emissions Gap Report* (publié le 24 octobre 2024) : les émissions mondiales de GES ont augmenté de +1,3% entre 2022 et 2023, pour atteindre un nouveau record de 57,1 Gt CO₂e. Même en prenant en compte les objectifs des Etats inscrits dans leurs NDC, l'écart, en 2030, entre le niveau d'émissions projeté et le niveau nécessaire pour rester en dessous des +2°C est compris entre 11 Gt CO₂e (si l'on prend en compte les mesures conditionnelles et inconditionnelles des NDC) et 14 Gt CO₂e (si l'on ne prend en compte que les mesures inconditionnelles des NDC). Cet écart est encore plus important lorsque l'on prend en compte l'objectif de ne pas dépasser l'objectif de +1,5°C : entre 19 et 22 Gt CO₂e. Cet écart est de la même amplitude que celui évalué par le PNUE dans [l'édition 2023](#) de son rapport. En d'autres termes, il ne s'est pas réduit depuis l'année dernière. En ce qui concerne le réchauffement, en l'absence de mise en œuvre des NDC, les politiques actuelles en place mèneraient à un réchauffement de +3,1°C en 2100 par rapport à la période pré-industrielle. La mise en œuvre des seules mesures inconditionnelles des NDC induirait un réchauffement de +2,8°C. Enfin, même en cas de mise en œuvre des mesures conditionnelles et inconditionnelles des NDC, le réchauffement serait de +2,6°C ;
- la [quatrième synthèse des NDC](#) soumises par les 195 Parties à l'Accord de Paris, réalisée par le Secrétariat de la CCNUCC (publié le 28 octobre 2024) : selon les projections de la CCNUCC, l'ambition des NDC demeure insuffisante pour limiter la hausse des températures moyennes mondiales à +1,5°C et respecter l'objectif de l'Accord de Paris. Ainsi, le niveau d'émissions totales de GES, sur la base de la mise en œuvre des dernières NDC de toutes les Parties à l'Accord de Paris, passerait de 52,9 Gt CO₂e en 2019 à 53,0 Gt CO₂e en 2025, pour être ramené ensuite à 51,5 Gt CO₂e en 2030 (hors UTCATF). Ce niveau projeté en 2030 est seulement de 2,6% inférieur au niveau d'émissions de l'année 2019, alors que selon le [6^e rapport d'évaluation](#) du Giec (publié en 2021-2023), il faudrait réaliser une réduction collective des émissions de GES, non pas de 2,6%, mais de 43% en 2030 (par rapport aux niveaux de 2019) pour espérer limiter le réchauffement à +1,5°C. Le niveau d'émissions de GES projeté en 2030 (51,5 Gt CO₂e) est donc de 2,8%

inférieur au niveau estimé pour 2025 (53,0 Gt CO₂e), ce qui, selon le Secrétariat de la CCNUCC, indiquerait la possibilité qu'un pic des émissions mondiales de GES soit atteint avant 2030. Quant au réchauffement, les engagements climat combinés des 195 Parties à l'Accord de Paris pourraient mettre le monde sur la voie d'un réchauffement compris entre +2,1°C t +2,8°C d'ici la fin du 21^e siècle en fonction des hypothèses sous-jacentes (il s'agit de la meilleure estimation possible, étant donné ces diverses hypothèses, d'après la CCNUCC) ;

- [l'édition 2024](#) du Bulletin GES de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) sur les concentrations atmosphériques des trois principaux GES persistants (à longue durée de vie) : CO₂, CH₄ et N₂O (publié le 28 octobre 2024). En 2023, les concentrations moyennes mondiales de chacun de ces gaz ont atteint les niveaux les plus élevés jamais enregistrés depuis l'époque préindustrielle (1750) ;
- dans son [bulletin climat mensuel pour le mois d'octobre 2024](#), publié le 7 novembre 2024, le programme européen Copernicus a annoncé que le mois d'octobre 2024 est le 2^e mois d'octobre le plus chaud jamais enregistré (après oct. 2023, +1,7°C) : la température moyenne mondiale *mensuelle* était de +1,65°C au-dessus de la moyenne pré-industrielle (1850-1900). Par ailleurs, octobre 2024 est le 15^e mois sur une période de 16 mois pour lequel la température moyenne mondiale à la surface a dépassé de +1,5°C la moyenne pré-industrielle. La température moyenne mondiale *sur 12 mois*, entre nov. 2023 et oct. 2024, a été la 2^e plus élevée jamais enregistrée sur une période de 12 mois, soit +1,62°C au-dessus de la moyenne pré-industrielle. Sur la base des données de température relevées pour les 10 premiers mois de 2024 (janv. à oct. 2024), Copernicus conclut qu'il est quasiment certain que l'année 2024 sera plus chaude que 2023 (qui a été jusque-là l'année civile (janv. à déc.) la plus chaude jamais observée), et donc deviendra ainsi l'année la plus chaude jamais observée. Enfin, puisque le réchauffement était déjà à +1,48°C en 2023, il est également quasiment certain qu'il sera au-dessus du seuil du +1,5°C en 2024 ;
- [l'édition 2024](#) des Perspectives énergétiques mondiales (*World Energy Outlook*, WEO) de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) (publié le 16 octobre 2024) : selon les projections du WEO, la demande en chacun des trois combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) devrait atteindre son pic avant 2030, comme l'AIE avait projeté dans [l'édition 2023](#) du WEO. Par ailleurs, sur la base des politiques actuelles en place, l'AIE table sur un pic « *imminent* » des émissions de CO₂ sans pour autant qu'il n'y ait une forte baisse par la suite. Selon les projections de l'AIE sur cette base, le réchauffement serait de +2,4°C d'ici 2100.
- La [Présidence de la COP-29](#)

Conformément à la rotation des [cinq groupes régionaux de l'ONU](#), la COP de 2024 a eu lieu en Europe centrale et de l'Est (groupe composé de 23 pays : UE-11 + 12 pays d'Europe orientale, dont l'Azerbaïdjan). La COP-28 avait approuvé via le [décision 17/CP.28](#) la proposition de l'Azerbaïdjan d'accueillir la COP-29. La Présidence émiratie de la COP-28 prend fin à l'ouverture de la COP-29. L'Azerbaïdjan détiendra la Présidence jusqu'à l'ouverture de la COP-30 (prévue au [10 novembre 2025](#)).

Azerbaïdjan : un Etat très dépendant des énergies fossiles
Le choix du pays comme hôte a soulevé et soulève encore de vives critiques et d'inquiétudes, surtout en raison d'importants conflits

d'intérêts et du non-respect des droits humains. Après l'Egypte (COP-27) et les Emirats arabes unis (COP-28), l'Azerbaïdjan est le 3^e pays producteur d'énergies fossiles à accueillir la COP. C'est un pays très dépendant des combustibles fossiles : l'Azerbaïdjan est **l'un des 10 premiers Etats pétro-gaziers** :

- le pétrole et le gaz sont à l'origine de plus de 98% de son approvisionnement en énergie (*source* : [AIE](#)),
- en 2021, le secteur pétro-gazier représentait deux tiers (64%) de son PIB, soit plus que les Emirats arabes unis (52%) (*source* : [Climate Home News](#), 10 déc. 2023 d'après [Carbon Tracker](#), 11 février 2021),
- en 2021, 90% des recettes d'exportations provenaient du secteur pétro-gazier (*source* : [AIE](#), juin 2021).

Lors de la **15^e réunion** du Dialogue de Petersberg sur le climat, à Berlin les 25-26 avril 2024, le Président de l'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, a déclaré que les gisements de pétrole et de gaz dans son pays était « *un cadeau de Dieu* » (« *a gift from God* ») (*source* : [Climate Home News](#), 17 mai 2024).

Le 3 janvier 2024, **Mukhtar Babayev**, Ministre de l'Ecologie a été **nommé Président de la COP-29**. Il était cadre de la compagnie nationale de pétrole, la Socar (*State Oil Company of Azerbaijan Republic*) de 1994 à 2010, dont vice-Président, en charge des questions environnementales (2007-2010).

Pour la 2^e année consécutive donc, un proche des intérêts fossiles présidera la COP. Selon un [rapport](#) conjointement établi par l'ONG *Transparency International* et la coalition *Anti-Corruption Data Collective* (ACDC), publié le 31 oct. 2024, la COP-29 risque d'être sapée par des influences inappropriées des entreprises du secteur des énergies fossiles, ce qui pourrait menacer l'intégrité de cette Conférence.

Diplomatie climat

L'Azerbaïdjan a acquis peu d'expérience en diplomatie climat, alors même que la Présidence d'une COP a un **rôle stratégique crucial à jouer** :

- dans le pilotage neutre et habile des négociations, surtout lors des négociations politiques pendant la 2^e semaine de la Conférence après la fin des négociations techniques de la première semaine au sein des deux organes subsidiaires SBSTA et SBI ; et
- dans le renforcement de l'ambition des Parties en matière d'action climat.

Droits humains

L'Azerbaïdjan est un pays sous un régime plutôt autoritaire et répressif. Il a un bilan très mitigé en matière de droits humains depuis plusieurs années : ces deux dernières années ont notamment vu une intensification de la répression des propos ou voix critiques du régime national :

- le gouvernement réprime la liberté de parole et la liberté d'association des lanceurs d'alerte et d'autres voix dissidentes et critiques (défenseurs des droits humains, journalistes, activistes indépendants de la société civile,...),
- ces derniers mois en amont de la COP-29, les autorités azerbaïdjanaises ont arrêté « *des dizaines* » d'activistes et de journalistes sur la base d'accusations criminelles infondées, selon un [rapport](#) publié conjointement le 8 octobre 2024 par les deux ONG *Freedom Now* et *Human Rights Watch*. Sur les 33 cas recensés dans ce rapport, 20 personnes sont faussement accusées de « *l'introduction clandestine d'argent dans le pays* » (contrebande).

Vision de la Présidence

La Présidence de la COP-29 a transmis trois lettres aux Parties :

- **24 juillet 2024** : une première [lettre](#) présentant la vision de la Présidence de la COP-29 pour « *renforcer l'ambition et mobiliser l'action* », esquisser les étapes clés de la Présidence et les trajectoires à suivre pour transformer cette vision en actions réelles ([lire notre article](#)),
- **17 sept. 2024** : une deuxième [lettre](#) annonçant une série de **14 initiatives sectorielles et thématiques** que la Présidence compte lancer officiellement à Bakou pour accélérer l'action climat, tant par les Parties que par les acteurs non-étatiques. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de l'agenda de l'action ([Action Agenda](#)) qui s'adresse aux acteurs non-étatiques (Etats fédérés, provinces, régions, secteur privé, ONG et société civile) et ce, en complément des négociations formelles menées dans le cadre de la CCNUCC,
- **16 oct. 2024** : une troisième [lettre](#) présentant la liste des déclarations et engagements que la Présidence compte lancer officiellement à Bakou : un appel, deux engagements et six déclarations. Ces éléments s'inscrivent dans le cadre des initiatives annoncées dans la lettre du 17 septembre 2024.

Organisation et déroulement de la Conférence de Bakou

Participants

Malgré l'importance politique du sujet du financement climat à Bakou, le nombre de participants anticipé cette année (environ 80 000, *source* : [ECIU](#), Road to Baku, n°2, 25 sept. 2024) est moins important que ceux ayant participé à la COP-28 (83 884 en présentiel et 2 089 en virtuel, *source* : [CCNUCC](#), 22 déc. 2023).

De même, selon la liste provisoire établie par la CCNUCC (en date du 18 octobre 2024), 106 Chefs d'Etat et de Gouvernement prévoient de participer à la séquence de haut niveau (12-13 novembre 2024), contre 137 lors de celle de la COP-28 à Dubaï ([voir liste des dirigeants le 1^{er} déc. et celle du 2 déc. 2023](#) | [voir allocutions](#)). Parmi les dirigeants absents de cette liste, figurent ceux de plusieurs pays grands émetteurs (Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, Etats-Unis, Inde, Indonésie,...) et le Président de la République française. Concernant la France, les critiques ouvertes du Gouvernement vis-à-vis du régime politique d'Azerbaïdjan (guerre avec l'Arménie, droits humains, soutien d'Azerbaïdjan de la contestation sociale en Nouvelle-Calédonie) pourraient expliquer l'absence prévue d'Emmanuel Macron à la COP-29. Quant aux Etats-Unis, l'administration de Kamala Harris était préoccupée sur le plan national par l'élection présidentielle du 5 novembre 2024.

Les sessions de négociation formelles

Comme tous les ans, la Conférence de Bakou s'articule autour de cinq sessions de négociation formelles qui se déroulent en parallèle :

11 - 16 nov. 2024 : 61^{èmes} sessions des **deux organes subsidiaires** de la CCNUCC

- organe subsidiaire pour la **mise en œuvre (SBI-61)** – [voir ordre du jour provisoire](#),
- organe subsidiaire pour le **conseil scientifique et technologique (SBSTA-61)** – [voir ordre du jour provisoire](#).

11 - 22 nov. 2024 : sessions des trois organes de prise de décision formelle :

- **29^e Conférence des Parties** à la Convention Climat (**COP-29**) – [voir ordre du jour provisoire](#),
- **6^e Réunion des Parties** à l'Accord de Paris (**CMA-6**) – [voir ordre du jour provisoire](#)
- **19^e Réunion des Parties** au Protocole de Kyoto (**CMP-19**) – [voir ordre du jour provisoire](#).

Séquence de haut niveau (Chefs d'Etat et de Gouvernement ; Ministres)

12 - 13 nov. 2024 : [1^{ère} partie du segment de haut niveau, dont le Sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climat](#) (*World Leaders' Climate Action Summit*) et [trois tables rondes](#) (atténuation ; adaptation ; financement),

19 - 20 nov. 2024 : **2^e partie du segment de haut niveau**, avec la présence des Ministres chargés des négociations internationales sur le climat (selon les Etats : Ministres de l'Environnement, du Climat et de l'Energie, des Affaires étrangères, etc.).

Les principaux événements mandatés

Plusieurs événements et réunions mandatés (*mandated events*) par une décision de la COP ou de la CMA (de Dubaï, de Charm el-Cheikh ou d'une année antérieure) auront lieu à Bakou. Voici les principaux événements par sujet :

Financement climat

- 14 nov. 2024 : [6^e dialogue ministériel de haut niveau sur le financement climat](#) (COP-29)
- 19 nov. 2024 : [dialogue ministériel de haut niveau](#) sur le besoin urgent d'accroître le financement pour l'adaptation (CMA-6).

Atténuation

- 18 nov. 2024 : [table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition pré-2030](#) (CMA-6).

Transition juste

- 18 nov. 2024 : **2^e table ronde annuelle ministérielle sur la transition juste** dans le cadre du programme transition juste précité (*paragraphe 52 de la décision 1/CMA-4*) (CMA-6). [Voir programme et note de cadrage](#).

MRV dans le cadre du régime pré-Paris

- 15 nov. 2024 : **17^e atelier** sur « l'échange non coercitif des points de vue » (*facilitative sharing of views* ou FSV) des rapports biennaux actualisés (*Biennial Update Reports* ou BUR) dans le cadre de la démarche MRV (suivi, déclaration et vérification) des pays en développement (SBI-61).
- 15 nov. 2024 : **3^e partie du 5^e cycle de l'évaluation multilatérale** (*multilateral assessment* ou MA) des rapports biennaux (*Biennial Reports* ou BR) des pays industrialisés dans le cadre de la démarche MRV (suivi, déclaration et vérification) de ceux-ci (SBI-61).

[Voir la liste des événements mandatés prévus au sein de la COP-29](#)

[Voir la liste des événements mandatés prévus au sein de la CMA-6](#)

[Voir la liste des événements mandatés prévus au sein du SBSTA-61](#)

[Voir la liste des événements mandatés prévus au sein du SBI-61](#).

Journées thématiques

En dehors des négociations formelles dans le cadre de la COP, de la CMA et de la CMP, la Présidence azerbaïdjanaise a organisé sept journées thématiques qui auront lieu durant la Conférence (comme le font tous les ans les Présidences des COP) :

- 14 nov. : finance, investissements et commerce,
- 15 nov. : énergie, paix, relance,
- 16 nov. : science, technologies et innovation, numérisation,
- 18 nov. : ressources humaines, enfants et jeunesse, santé, éducation,
- 19 nov. : alimentation, agriculture et eau,
- 20 nov. : urbanisation, transports, tourisme,
- 21 nov. : nature et biodiversité, peuples indigènes, égalité des sexes, océans et zones côtières.

Voir annexe I de la [lettre](#) de la Présidence aux Parties, transmise le 24 juillet 2024.

Focus et enjeux de la Conférence de Bakou

La COP-29 sera une COP à forts enjeux et surtout une COP charnière pour le sujet qui constitue le « nerf de la guerre » des

négociations climat au sein de la CCNUCC : le financement climat. Neuf ans après l'adoption de l'Accord de Paris et à six ans de 2030, la COP-29 est la troisième COP qui n'est pas axée sur la définition ou l'adoption de ses règles de mise en œuvre (*Rulebook*), après la COP-27 à Charm el-Cheikh (novembre 2022) et la COP-28 à Dubaï (décembre 2023). Dans la continuité de la COP-27 et de la COP-28, la mise en œuvre de l'Accord de Paris constitue désormais le focus des négociations climat, à présent que ses règles d'application sont finalisées (à une exception près...- *voir plus loin*).

Premier enjeu de Bakou : financement climat

1. Nouvel objectif collectif chiffré post-2025 en matière de financement climat

La COP-29 a été baptisée la « **COP du financement** » (*Finance COP*) et pour cause : [l'enjeu prioritaire pour la Présidence](#) est d'obtenir un accord solide des Parties réunies au sein de la CMA-6 sur un **nouvel objectif collectif chiffré post-2025 (NCQG)**. Conformément à la décision 1/CP.21 (adoptée lors de la COP-21), qui a accompagné l'Accord de Paris, la CMA doit fixer, avant 2025, ce nouvel objectif à partir d'un niveau plancher de 100 milliards de \$ par an (*cf. décision 1/CP.21, § 53*). Un tel accord des Parties est indispensable pour rétablir la confiance entre pays du Sud et pays du Nord qui a été sérieusement entamée, d'autant plus ces dernières années, en partie puisque les pays du Nord n'ont atteint l'objectif des 100 Md\$/an à partir de 2020 qu'en 2022, soit avec deux ans de retard. Cet accord est également un préalable pour débloquent les discussions dans les autres axes de négociation (atténuation en tête). Le financement climat joue ainsi un rôle crucial dans le renforcement de l'ambition des pays en développement (notamment en matière de transition énergétique). Il faut créer une dynamique forte sur le financement climat dans la perspective de la remise de la prochaine série des NDC en 2025.

2. Nouveaux engagements des Parties en matière de financement climat

Sur le sujet financement climat, un 2^e enjeu pour la CMA-6 à Bakou est d'obtenir des pays industrialisés (et des pays émergents) de **nouveaux engagements concrets et ambitieux en matière de financement climat** international pour les pays en développement, notamment via le Fonds vert pour le climat, et ce, là aussi, pour rétablir la confiance entre pays du Sud et pays du Nord. Il s'agira de créer une dynamique politique et diplomatique forte pour inciter les pays développés à accroître le financement climat pour les pays en développement vulnérables. Cela constituerait la véritable clé pour faire avancer les négociations sur les autres sujets problématiques.

3. Article 2.1(c)

Sur le sujet financement climat, un 3^e enjeu pour la CMA-6 à Bakou est de réaliser des avancées concrètes dans le cadre des discussions du [dialogue de Charm el-Cheikh](#) sur l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris. Cet article fixe l'objectif de rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire d'émissions bas-carbone et résilient aux changements climatiques. Ce dialogue a été mis en place par la [décision 1/CMA-4](#) (Charm el-Cheikh, 2022).

2^e enjeu de Bakou : article 6 (mécanismes fondés sur le marché)

La Présidence de la COP-29 [s'est engagée](#) à accorder la deuxième priorité de la Conférence de Bakou à la finalisation de l'opérationnalisation de l'article 6, une fois pour toutes, neuf ans après l'adoption de l'Accord de Paris (2015) et six ans après l'adoption de la quasi-totalité de ses règles de mise en œuvre (*Rulebook*, Katowice, CMA-1, 2018).

1. Article 6.2 : transfert de réduction directs (crédits carbone) entre pays à titre bilatéral ou multilatéral (ITMO)

L'enjeu pour la CMA-6 est de régler les questions en suspens en vue de finaliser les règles de mise en œuvre, à savoir :

- intégrité environnementale,

- protection des droits humains,
- transparence (et surtout la question des clauses de confidentialité des informations rapportées par les Parties après les échanges d'ITMO, qui empêcheraient la vérification de ces informations).

2. Article 6.4 : mécanisme d'octroi de crédits dans le cadre d'un marché carbone mondial

L'article 6.4 prévoit la mise en place d'un mécanisme fondé sur le marché qui viendra prendre le relais du MDP (mécanisme pour un développement propre), établi par le Protocole de Kyoto. L'enjeu pour la CMA-6 est d'approuver les éléments techniques adoptés le 9 octobre 2024 par l'organe de supervision de l'article 6.4 :

- les deux normes :
 - [exigences s'appliquant aux activités liées aux absorptions de CO₂](#) au titre du mécanisme de l'art. 6.4
 - [exigences pour l'élaboration et l'évaluation des méthodologies](#) au titre du mécanisme de l'art. 6.4,
- le nouvel outil de développement durable : [Sustainable Development Tool \(SD Tool\)](#) qui vise à garantir que les projets qui seront menés au titre de l'article 6.4 favorisent le développement durable et n'induisent pas d'impacts socio-environnementaux négatifs.

3^e enjeu de Bakou : pertes et préjudices

1. Modalités de fonctionnement du fonds pertes et préjudices

Le principal enjeu pour la CMA-6 (et pour la COP-29) sur le sujet pertes et préjudices est d'approuver conjointement les modalités définitives de fonctionnement du [fonds pertes et préjudices](#) adoptées par son Conseil d'administration ([Board](#)) lors de sa [3^e réunion](#), et notamment les [modalités d'hébergement et d'administration](#) du fonds (auprès de la Banque mondiale pour une durée provisoire de quatre ans). L'approbation de ces modalités de fonctionnement constituera une étape clé pour l'opérationnalisation concrète du fonds, afin qu'il puisse verser ses premiers financements en 2025.

La CMA-6 et la COP-29 doivent également conjointement examiner et adopter le [rapport](#) du Conseil d'administration du fonds à la CMA.

2. Nouveaux engagements des Parties en matière de financement pertes et préjudices

Sur le sujet pertes et préjudices, un 2^e enjeu pour la CMA-6 à Bakou est d'obtenir des pays industrialisés (et des pays émergents) de **nouveaux engagements concrets et ambitieux en matière de contributions financières** pour alimenter le fonds pertes et préjudices. Au 26 septembre 2024, 23 Parties (dont la France) avaient annoncé des contributions totalisant 702,01 M\$ ([voir liste des pays contributeurs et montant de leurs contributions](#)).

4^e enjeu de Bakou : adaptation

1. Objectif mondial en matière d'adaptation : indicateurs

Le premier enjeu pour la CMA-6 sur le sujet adaptation est de faire aboutir les négociations pour définir et adopter les **modalités de mise en œuvre du programme de travail biennal Emirats-Belém (2025-2026)**, dont la mise en place a été décidée à Dubaï lors de la CMA-5 ([décision 2/CMA.5,§39](#)). L'objectif de ce programme sera d'identifier et d'élaborer des **indicateurs et éléments chiffrés** pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation, d'ici 2030, des sept objectifs qualitatifs thématiques fixés par le **cadre des Emirats pour la résilience climatique mondiale** ([décision 2/CMA.5,§6](#) à 11) : eau ; agriculture et agroalimentaire ; écosystèmes et biodiversité ; santé ; infrastructures et villes ; élimination du pauvreté ; patrimoine culturel.

La CMA-6 doit donc approuver ces modalités (plan, calendrier, participants, etc.) à Bakou pour que les Parties puissent démarrer début 2025 les discussions techniques de fond.

2. Objectif d'au moins doubler le financement de l'adaptation d'ici 2025

Le 2^e enjeu pour la CMA-6 sur le sujet adaptation est de faire le point sur les progrès réalisés vers l'atteinte de **l'objectif pour les pays industrialisés d'au moins doubler, d'ici 2025, leur soutien financier collectif** aux pays en développement pour leurs actions d'adaptation (par rapport aux niveaux de 2019), en s'efforçant de parvenir à un équilibre entre les financements pour l'atténuation et l'adaptation. Cet objectif a été fixé par la CMA-3 dans le cadre du Pacte de Glasgow pour le climat en 2021 ([cf. paragraphe 18 de la décision 1/CMA.3](#)). Cela correspond, en se basant sur le financement consacré à l'adaptation fourni par les pays industrialisés en 2019 (20,3 Md\$ - [source : OCDE, 16 nov. 2023, p. 10](#)) à environ **40,6 Md \$ en 2025** ([lire notre article](#)).

Selon le dernier bilan de l'OCDE, publié le 29 mai 2024, le financement adaptation s'est élevé à **32,4 Md\$ en 2022**, soit à mi-chemin entre le niveau de 2019 (20,3 Md\$) et l'objectif de 2025 (40,6 Md\$). Il reste donc trois ans pour atteindre cet objectif, ([source : OCDE, 29 mai 2024](#)). A noter enfin que les chiffres définitifs pour 2025 ne seront disponibles qu'en 2027 du fait du dispositif de rapportage du financement climat en place.

3. Plans nationaux d'adaptation

Le processus des Plans nationaux d'adaptation ([NAP](#)) a été établi en vertu du cadre de Cancún pour l'adaptation ([cf. Accords de Cancún, décision 1/CP.16](#), adoptés lors de la COP-16 (2010)). Il s'agit d'un processus continu, progressif et itératif qui vise à faciliter la planification des mesures d'adaptation par les pays en développement. Ils constituent une forme d'opérationnalisation du volet « adaptation » de plus en plus intégré aux NDC des Parties, qui leur permet de définir les priorités et objectifs nationaux en matière d'adaptation. Le but des PNA est d'identifier les besoins et priorités en matière d'adaptation et de gestion des risques climatiques à moyen et à long terme et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et plans pour répondre à ces besoins.

La [décision 1/CMA.5](#), issue de la phase politique du bilan mondial (*Global Stocktake* ou GST), adoptée le 12 décembre 2023 à Dubaï, appelle les Parties qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place leurs plans, politiques et processus nationaux de planification en matière d'adaptation d'ici 2025 et à avoir avancé dans leur mise en œuvre d'ici 2030 ([cf. décision 1/CMA.5,§ 59](#)).

Au 12 juillet 2024, 58 des 155 Parties hors annexe I (PED), soit 37%, avaient soumis leur PNA ([voir liste des NAP soumis](#)).

A Bakou, l'enjeu sera donc de poursuivre ces discussions mais la question du financement de l'adaptation va être omniprésente car les pays en développement ne cessent de souligner qu'ils ont besoin d'un soutien financier, non seulement pour mettre en œuvre leur PNA, mais aussi, et surtout, pour les élaborer.

5^e enjeu de Bakou : atténuation

1. Programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre (MWP)

Le principal enjeu pour la CMA-6 sur le sujet atténuation est de renforcer l'ambition des Parties dans le contexte de la remise prochaine des NDC mises à jour ou NDC nouvelles. Les Parties vont reprendre les négociations dans le cadre du **programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation (MWP)**. Les négociations avancent très lentement en raison de fortes divergences observées à Dubaï (décembre 2023) et à Bonn (juin 2024), surtout entre pays industrialisés et pays en développement sur le mandat même de ce programme de travail et sur la question de savoir si le projet de décision à adopter à Bakou devrait être de

nature strictement procédurale ou s'il devait comporter des objectifs concrets. Les Parties devront surmonter leurs fortes divergences pour faire aboutir les négociations sur une décision à la hauteur des enjeux de l'atténuation. In fine, il s'agira pour la CMA-6 de faire déboucher le programme MWP sur des résultats concrets en matière de réduction collective des émissions qui soient compatibles avec les objectifs de +2°C et de +1,5°C.

2. NDC 3.0

Les Parties devront soumettre leurs prochaines NDC (appelées [NDC 3.0](#)), couvrant une période de mise en œuvre allant jusqu'en 2035 au moins neuf à 12 mois en amont de la CMA-7 (le 10 novembre 2025), soit entre le 10 novembre 2024 et le 10 février 2025 (cf. [paragraphe 166 de la décision 1/CMA.5](#) et [paragraphe 25 de la décision 1/CP.21](#)). L'échéance officielle pour la remise des NDC 3.0 est donc le **10 février 2025**.

De fortes attentes sont observées au sein de la société civile et des ONG qui font pression pour que les grands pays émetteurs volontaristes soumettent leur NDC 3.0 renforcée à Bakou, en créant ainsi une dynamique pour inciter d'autres Etats à en faire de même en amont de l'échéance prévue. Un certain nombre de Parties prévoiraient de soumettre leur NDC 3.0 lors de la CMA-6 : Brésil, Emirats arabes unis, Etats-Unis, Royaume-Uni (*source* : Carbon Brief, *bulletin Debriefed*, 25 oct. 2024).

Le Secrétariat de la CCNUCC a lancé un outil « [NDC 3.0 Navigator](#) » [[Navigateur CDN 3.0](#) en français] pour aider les Parties à élaborer leur nouvelle NDC.

L'enjeu spécifiquement sur les NDC pour la CMA-6 est de renforcer l'ambition, surtout en matière d'atténuation, dans la prochaine série des NDC alignées, dans leur ensemble, sur une trajectoire d'émissions de GES compatible avec les objectifs +1,5°C et +2°C, en s'appuyant sur les enseignements tirés du premier Bilan mondial.

6^e enjeu de Bakou : suite à donner au bilan mondial (*Global Stocktake* ou GST)

1. Mise en œuvre des résultats de la phase politique du GST

Le premier enjeu pour la CMA-6 est de donner des suites concrètes aux résultats finaux actés à Dubaï, issus de la phase politique du Bilan mondial ([décision 1/CMA.5](#)), c'est-à-dire de traduire les nombreux engagements pris au titre de cette décision phare en actions et résultats concrets dans l'économie mondiale, et notamment les objectifs du § 28 :

- [§ 28\(e\)](#) : assurer une transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques,
- [§ 28\(a\)](#) : tripler la capacité mondiale de production des énergies renouvelables et doubler le taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030,
- [§ 28\(f\)](#) : accélérer une réduction forte des émissions de GES hors CO₂, en particulier les émissions de CH₄.

Un sujet de blocage probable est la question primordiale de la transition vers une sortie des combustibles fossiles actée par le [paragraphe 28\(e\)](#) de la [décision 1/CMA.5](#). Les Parties vont-elles mener des discussions à Bakou sur ce sujet brûlant ? Lors des sessions inter-COP à Bonn en juin 2024, le sujet a été quasiment totalement absent des négociations. Quoi qu'il en soit, à Bakou, une chose est sûre : d'une part, les pays en développement vulnérables (petits Etats insulaires, pays les moins avancés,...) insisteront sur l'importance d'en discuter, mais d'autre part, ils devront très probablement faire face à une opposition ferme de la part des pays du groupe de négociation LMDC (Chine, Inde, Arabie saoudite,...).

2. Modalités du dialogue annuel sur les résultats du GST

Le 2^e enjeu pour la CMA-6 sur le sujet bilan mondial est de définir et d'adopter les modalités (éléments pratiques) du [dialogue annuel sur les résultats du Bilan mondial](#) (prévu par la [décision 1/CMA.5](#), § 97 et 98) pour le rendre opérationnel afin que les négociations techniques sur ce sujet puissent démarrer début 2025. Ce dialogue annuel se déroulera sur quatre ans (2025-2028). Ce sous-volet des négociations sur le bilan mondial est très important car les résultats de la phase politique du 1^{er} Bilan mondial doivent éclairer les travaux d'élaboration de la prochaine série des NDC (qui devront couvrir la période jusqu'en 2035), à soumettre par les Parties en 2025.

3. Processus de déroulement du GST

Le 3^e enjeu pour la CMA-6 sur le sujet Bilan mondial est de mener des discussions, dans la perspective du 2^e Bilan mondial qui aura lieu en 2028, sur l'éventuelle amélioration du processus de déroulement du bilan mondial (procédures et logistique) en vue d'adopter une décision à Bakou.

7^e enjeu de Bakou : transparence

Préparation de la remise des premiers rapports biennaux de transparence

Toutes les Parties doivent soumettre leur **premier rapport biennal de transparence** ([Biennial Transparency Reports](#) ou BTR) avant le **31 décembre 2024** au titre du cadre de transparence renforcé ([Enhanced Transparency Framework](#) ou ETF, cf. [article 13 de l'Accord de Paris](#)). Ce cadre de transparence renforcé établit un seul régime de MRV pour toutes les Parties à partir du **1^{er} janvier 2025**.

Au 11 novembre 2024, seulement huit Parties (Andorre, Espagne, Guyane, Japon, Kazakhstan, Pays-Bas, Panama et Turquie) avaient soumis leur BTR sur les 195 Parties à l'Accord de Paris (soit 4%) ([voir liste des BTR soumis](#)).

Enfin, à Bakou, les Parties vont participer à des démonstrations pratiques des [outils de rapportage](#) en ligne des informations requises au titre de ce cadre de transparence renforcé. Ces outils ont été officiellement [lancés](#) le 28 juin 2024 par la CCNUCC.

8^e enjeu de Bakou : transition juste

Modalités de mise en œuvre du programme de travail sur la transition juste

A Bakou, l'enjeu sur le sujet de la transition juste est de faire avancer les négociations dans le cadre du **2^e dialogue du programme de travail** sur la transition juste (JTWP) pour définir et adopter les modalités de mise en œuvre du JTWP (plan, calendrier, participants,...). Ces modalités doivent être concrétisées, puis adoptées par la CMA-6 avant que les travaux techniques du JTWP ne puissent démarrer en 2025.

Par ailleurs, la **2^e table ronde ministérielle** sur la transition juste se tiendra à Bakou le 18 novembre 2024.

9^e enjeu de Bakou : COP-31

Choix du pays hôte de la COP-31 (2026)

Selon la rotation des cinq groupes régionaux de l'ONU (Afrique ; Amérique latine et Caraïbes ; Asie et région du Pacifique ; Europe de l'Ouest et autres [Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, USA, Israël,...] ; Europe centrale et orientale), la COP-31 se tiendra en **Europe de l'Ouest et autres**.

Le choix du pays hôte candidat de la COP-31 doit se faire par consensus au sein du groupe régional Europe de l'Ouest et autres, avant d'être soumis pour approbation formelle par l'ensemble des Parties à la COP, soit cette année à la COP-29 (le moment plus probable), soit au plus tard à la COP-30 (Belém, Brésil). A ce jour, deux pays ont informellement manifesté leur intérêt pour accueillir la COP-31 : **Australie et Turquie**. Le 14 octobre 2024, l'Etat d'Australie du Sud a [proposé](#) d'accueillir la COP-31.

Le Journal de la COP-29 : le suivi quotidien des avancées des négociations climat par le Citepa

Chaque jour, pendant toute la durée de la Conférence de Bakou sur le Climat, dans cette rubrique Veille Air & Climat, le Citepa publiera son Journal de la COP-29. Au fur et à mesure que la COP-29 se déroule, ce journal présentera, en début de matinée, le programme de la journée et, plus tard dans la même journée, il reviendra sur la journée de la veille, en faisant le point sur les avancées techniques et politiques des négociations, ainsi que sur les éventuels blocages, les annonces et publications clés et autres temps forts de la veille. Dans la dernière ligne droite des négociations (les 21-22 novembre et sans doute au-delà), le Citepa vous informera des dernières versions des projets de décisions clés, et de leur adoption définitive ou non, avec des mises à jour du Journal de la COP-29 quasiment en temps réel.

Le Citepa publiera un article présentant un bilan synthétique des résultats de la Conférence courant décembre 2024.

Pour une synthèse des résultats et un bilan de la COP-28 – [lire l'article du Citepa](#).

Pour une synthèse des résultats et un bilan des négociations des SB-60 (Bonn, juin 2023) – [lire l'article du Citepa](#).

- En savoir plus

CCNUCC/UNFCCC

[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC

[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)

[Les cinq sessions de négociation](#)

[Note informelle conjointe](#), rédigée par le co-Président du SBSTA et le co-Président du SBI en amont des sessions SB-61, et publiée le 25 octobre 2024. Cette note propose la démarche et la méthode à suivre lors de ces sessions du 11 au 16 novembre 2024 (organisation et programme)

[Programme global de la Conférence](#) (*overview schedule*, version du 23 oct. 2024)

[Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)

[Liste des événements parallèles](#) (*side events*) à Bakou

[Registre des NDC](#)

[NDC 3.0](#)

[Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (*Long term strategies* ou LTS)

[Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)

[Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise

[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

Rappel des décisions adoptées lors de la Conférence de Dubaï (déc. 2023) :

[Article | Monde | Pollution & Qualité de l'air | Politique, gouvernance, réglementation |](#)

Journal de la COP-29 | Jour 1 : 11 novembre

Publié sur citepa.org le 11/11/2024 | n° 2024_11_a03

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des](#)

COP-28

- [décisions 1/CP.28 à 9/CP.28](#)
- [décisions 10/CP.28 à 19/CP.28](#)

CMA-5

- [décisions 1/CMA.5 à 5/CMA.5](#)
- [décisions 6/CMA.5 à 16/CMA.5](#)
- [décisions 17/CMA.5 à 21/CMA.5](#)

CMP-18

- [décisions 1/CMP.18 à 7/CMP.18](#)

Analyses et données d'émission de GES publiées par des instituts de recherche/cercles de réflexion :

[Couverture quotidienne de la Conférence par l'Institut International du Développement Durable](#) (IISD)

IDDR : « [COP 29 de Bakou sur le climat : la finance au premier plan](#) », 17 oct. 2024

IDDR : « [COP 29 de Bakou sur le climat : redéfinir l'ambition](#) », 17 oct. 2024

IDDR : « [De la COP 29 à la COP 30 : accélérer les efforts d'adaptation et éviter des retards supplémentaires](#) », 17 oct. 2024

ECIU : « [What to expect...](#) », 13 août 2024

Carbon Brief, site britannique spécialisé en matière de climat, a publié le 8 novembre 2024 un [outil de suivi interactif](#) qui présentera, au fur et à mesure des jours, des avancées ou absence d'avancées des différents volets de négociation à la COP-29. Il montre le sujet, la nature du texte, la date et l'heure de sa publication, le nombre de pages, le nombre d'options et de crochets (ceux-ci indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte), s'il y a consensus ou accord intégral (en vert) ou absence de consensus (en rouge).

Carbon Brief : [Interactive: Who wants what at the COP29 climate change summit](#), 6 novembre 2024 (tableau interactif présentant les positions des différents pays et groupes de négociation sur les volets clés des négociations, ainsi que sur les questions clés dans le cadre de ces volets)

Carbon Brief : [What is the "new quantified collective goal" on climate finance](#), 4 novembre 2024

Carbon Brief : [Analysis: Which countries are historically responsible for climate change?](#) 5 octobre 2021

Carbon Brief : [Analysis: No growth for China's emissions in Q3 2024 despite coal-power rebound](#), 29 octobre 2024.

Carbon Brief : [Experts: What does a Trump presidency mean for climate action?](#), 7 novembre 2024

Carbon Brief : [State of the climate: 2024 will be first year above 1.5C of global warming](#), 7 novembre 2024

[Outil de suivi des NDC soumises](#) du *World Resources Institute* : ils prévoient de lancer **un nouvel outil de suivi des NDC 3.0** (*2025 NDC Tracker*)

[Outil de suivi des objectifs et engagements](#) des Etats mis en place par *Climate Action Tracker*

ClimateWatch (WRI) : [données d'émissions historiques](#)

WRI : [les 10 premiers pays émetteurs](#) (schéma interactif)

[enjeux de la COP-29 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

La Présidence émiratie de la COP-28 prend fin à l'ouverture de la COP-29. L'Azerbaïdjan détiendra la Présidence jusqu'à l'ouverture de la COP-30 (prévue au [10 novembre 2025](#)).

Programme de la première journée

11 novembre 2024 : ouverture de la Conférence

Plénières d'ouverture des organes de prise de décision :

- de la [COP-29](#) (organe de prise de décision de la Convention Climat [CCNUCC]) : [voir ordre du jour provisoire](#), [ajout n°1](#) et [ajout n°2](#).
- de la [CMA-6](#) (organe de prise de décision de l'Accord de Paris) : [voir ordre du jour provisoire](#) et [complément/annotations](#),
- et de la [CMP-19](#) (organe de prise de décision du Protocole de Kyoto) : [voir ordre du jour provisoire](#), [ajout n°1](#).

Plénières d'ouverture des 61^{èmes} sessions des deux organes subsidiaires (dits SB) de la Convention Climat :

- du [SBSTA-61](#) (conseil scientifique et technologique) : [voir ordre du jour provisoire](#), [ajout n°1](#),
- du [SBI-61](#) (mise en œuvre) : [voir ordre du jour provisoire](#), [ajout n°1](#).

Voir [note de cadrage informelle](#) pour les sessions SB-61 rédigée par les co-Présidents du SBSTA et du SBI (publiée le 25 octobre 2024). Cette note propose la démarche et la méthode pour les travaux techniques à réaliser lors de ces sessions du 11 au 16 novembre 2024 (organisation et programme).

Retour sur la première journée

La première journée est toujours en très grande partie à caractère cérémonial et procédural. Ainsi, après la cérémonie d'ouverture, ont suivi les discours d'ouverture entre autres par les Présidents de la COP-28, Sultan Ahmed Al Jaber d'Égypte, et de la COP-29, Mukhtar Babayev, et le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell ([lire son discours](#)).

Les trois organes de prise de décision (COP, CMA et CMP), et les deux organes subsidiaires (SBSTA et SBI) ont ensuite tenu leurs réunions plénières d'ouverture respectives. La toute première tâche de ces cinq organes consistait à adopter chacun leur programme de travail respectif et ce, par consensus (comme toutes les décisions adoptées au sein de la CCNUCC). [Suivre ces sessions en direct](#).

Au terme des plénières d'ouverture de ces cinq organes précités, s'est tenue une réunion plénière conjointe COP-CMP-CMA-SBSTA-SBI.

[Voir les discours prononcés lors des plénières d'ouverture](#).

Adoption des programmes de travail des cinq organes en session
La séance plénière d'ouverture de la COP-29 a dû être suspendue à peine une heure après son début pour permettre de mener des consultations supplémentaires auprès des Parties sur les programmes de travail des cinq organes (*Agendas* ou ordres du jour respectifs de la COP-29, de la CMA-6, de la CMP-16, du SBSTA-61 et du SBI-61).

Le Président Babayev a présenté un compte rendu des consultations menées avec les Parties avant l'ouverture de la COP-29 qui se sont poursuivies jusqu'à 3 heures du matin, lundi, journée d'ouverture et plus de sept heures après la cérémonie d'ouverture. Il a proposé d'adopter les ordres du jour provisoires supplémentaires sans intégrer les sujets supplémentaires proposés pour ajout par les Parties et en contrepartie elle mènerait des consultations sur ces sujets supplémentaires.

Consultations de la Présidence

La Présidence de la COP-29 a indiqué qu'elle convoquerait des consultations sur :

- les montagnes, avec un événement de haut niveau organisé par la présidence à la COP 29,
- les besoins et circonstances particuliers de l'Afrique,
- le septième examen du mécanisme financier, et
- les mesures unilatérales restrictives pour le commerce liées au climat, en coordination avec les présidents des organes subsidiaires (SB) Ce sujet avait été [proposé](#) par le groupe de négociation BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), mené par la Chine, et vise tout particulièrement le mécanisme d'ajustement de carbone aux frontières (CBAM), mis en place par l'UE. L'UE s'est bien évidemment opposée à l'inclusion de ce sujet dans le programme de la COP-29. Le groupe BASIC a accepté la non-inclusion de ce sujet suite à la proposition de compromis de la Présidence : que ce sujet fasse l'objet de consultations de la Présidence.

Le point de blocage majeur qui a retardé l'adoption des programmes de travail

Le principal point de blocage qui a empêché une adoption rapide des cinq programmes de travail respectifs était la question de savoir quelle suite à donner aux résultats de la phase politique du premier Bilan mondial (*Global Stocktake* ou GST) qui s'est déroulée lors de la CMA-5 à Dubaï et qui a abouti à la décision [1/CMA.5](#) ([lire notre article](#)).

Au titre de cette décision phare de la CMA-5, la CMA a décidé d'établir un **dialogue sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial** et ce, à partir de la CMA-6 (nov. 2024) **sur quatre ans**, les travaux devant s'achever en **2028**, lors de la CMA-10 [§ 97 et 98]. Les résultats du bilan mondial sont nombreux et de grande portée, notamment les objectifs fixés par le paragraphe 28 de la décision, au premier rang desquels :

- [§ 28a] tripler la capacité mondiale de production des énergies renouvelables et doubler le taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030,
- [§ 28b] accélérer les efforts en vue de la réduction progressive de l'électricité produite à partir du charbon sans captage/stockage du CO₂,
- [§ 28d] assurer une transition pour s'éloigner [*transitioning away from*] des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, d'une manière juste, ordonnée et équitable,
- [§ 28e] accélérer les technologies à zéro émission nette ou à faibles émissions, y compris les énergies renouvelables, le nucléaire, les technologies de réduction et d'élimination, comme le captage et le stockage du CO₂, en particulier dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions, et la production d'hydrogène à faible teneur en carbone, et
- [§ 28f] accélérer une réduction forte des émissions de GES hors CO₂, en particulier les émissions de méthane, d'ici 2030.

La mise en place de ce dialogue [§ 97 et 98] a été placée dans la partie I de la section C de la [décision 1/CMA.5](#) consacrée aux moyens de mise en œuvre et soutien financier. Cette partie I est consacrée au financement. Ce choix d'emplacement a engendré un débat sur la portée du nouveau dialogue. S'agit-il de la mise à disposition de financements pour mettre en œuvre le bilan mondial ? Ou s'agit-il de suivre la mise en œuvre de la décision 1/CMA sur le bilan mondial de manière plus générale et plus large ?

L'enjeu pour la COP-29 est de mettre en œuvre ces objectifs du paragraphe 28 de la décision 1/CMA.5 fixés à Dubaï alors qu'il n'y a pas d'espace formel dans le processus des négociations où les Parties peuvent discuter de ses objectifs et notamment de la transition énergétique (et surtout la transition vers la sortie des

combustibles fossiles) et donc de faire avancer les négociations sur ce sujet.

Hier, le 11 novembre 2024, lors de la première journée de la COP-29 à Bakou, les Parties ont été incapables de se mettre d'accord sur « l'origine » de ces deux paragraphes [§97 et 98] et, par conséquent, ne sont pas parvenues à s'entendre sur la démarche à suivre. La Présidence a fait la navette entre les réunions bilatérales avec les coalitions de négociation et les Parties tout au long de la journée, en proposant de placer le sujet du dialogue sous la rubrique Financement (section 11 du programme de la CMA-6), avec une note de bas de page indiquant que ce placement ne porte pas préjudice à la portée du dialogue.

Cette situation de blocage le premier jour de la Conférence n'est pas sans rappeler les problèmes rencontrés lors des sessions SB-58 à Bonn (5-15 juin 2023), où les Parties ont mis neuf jours (sur les 10 jours de ces sessions) à adopter leurs programmes de travail respectifs ([lire notre article](#)). En revanche, lors de la COP-28/CMA-5, l'adoption des programmes de travail des cinq organes n'a été qu'une formalité ([lire notre article](#)).

Le soir du 11 novembre 2024, les Parties ont enfin fini par trouver un accord : le sujet du dialogue sur les résultats du bilan mondial a été inséré au paragraphe (j) de la section 11 (questions relatives au financement) du programme de la CMA-6, avec une note de bas de page : « l'insertion de ce sous-sujet (*sub-item*) dans le programme de la CMA-6 ne préjuge pas des résultats sur les modalités du dialogue faisant l'objet de discussions au sein du SBI ». Par ailleurs, il a été acté que la plupart des sujets supplémentaires proposés pour ajout par les Parties seront abordés lors des consultations de la Présidence.

A noter toutefois que plusieurs groupes de négociation (UE, l'Alliance des petits Etats insulaires [AOSIS], le groupe Ombrelle, le Groupe d'intégrité environnementale [GIE], les pays les moins avancés [PMA], et l'Alliance indépendante de l'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC) ont accepté la proposition, tout en exprimant leurs réserves quant aux tentatives de limiter l'objectif du dialogue sur la mise en œuvre du bilan mondial au sujet financement. Le but de l'inclusion de la note de bas de page à l'initiative du Président de la COP-29 était de tenter d'apaiser ces réserves. Cette inclusion laisse la porte ouverte pour mener des discussions dans le cadre de ce dialogue sur le sujet brûlant de la transition vers la sortie des combustibles fossiles.

La plupart des Parties ont souligné qu'il faut donner suite à tous les mandats de la décision 1/CMA.5 et ont affirmé qu'ils comprennent qu'un espace de discussion adéquat sera prévu pendant la CMA 6 pour ces discussions.

Pour leur part, les pays en développement partageant la même vision (LMDC), le Groupe africain et le Groupe arabe ont souligné que le seul objectif du dialogue est le financement. Le groupe LMDC a souligné que le dialogue doit se concentrer sur le soutien financier des pays développés aux pays en développement et sur le suivi de la mise en œuvre du nouvel objectif collectif chiffré sur le financement à partir de 2025 (NCQG).

Pour une explication des différents groupes de négociation, se reporter à l'annexe 3 de notre [dossier de fond sur la COP-27](#) (p.65).

Adoption finale des programmes de travail

Après s'être mises d'accord sur la question de la suite à donner au dialogue sur les résultats du Bilan mondial et sa place dans les négociations, la COP, la CMA, la CMP, le SBSTA et le SBI ont ensuite adopté, leurs programmes respectifs :

- COP-29 : [programme adopté](#),
- CMA-6 : [programme adopté](#),
- CMP-19 : [programme adopté](#),
- SBSTA-61 : [programme adopté](#),
- SBI-61 : [programme adopté](#).

Adoption de la décision sur l'article 6.4

A Bakou, le premier jour de la Conférence, le Président de la COP-29 a présenté sa proposition de projet de décision établissant les lignes directrices (*guidelines*) concernant le mécanisme créé par l'article 6.4 de l'Accord de Paris, mécanisme de développement durable qui viendra prendre le relais du mécanisme pour le développement propre (MDP), établi par l'article 12 du Protocole de Kyoto. Cet article permettra la mise en place d'un marché carbone international centralisé.

Ce projet de décision renvoie directement aux normes adoptées par **l'organe de supervision** de l'article 6.4 ([Art. 6.4 Supervisory Body](#)) lors de sa [14^e réunion](#) (du 5 au 9 octobre 2024 à Bakou). Cet organe technique a été créé par la [décision 3/CMA.3](#) relative aux règles, modalités et procédures applicables au mécanisme établi en vertu de l'article 6.4 de l'Accord de Paris (décision adoptée lors de la CMA-3 à Glasgow, 2021). Cet organe de supervision est désormais connu sous le nouvel acronyme SBM. *Voir [rapport de la réunion \(réf. réunion SBM014\)](#)*.

Contexte : avancées réalisées par l'organe de supervision de l'article 6.4 en 2024

Contre toute attente, cette 14^e réunion du SBM a débouché sur une grande avancée vers la mise en place d'un marché carbone mondial. Le SBM a examiné les 2 projets de version révisée des recommandations, l'un pour les absorptions de CO₂ et l'autre sur les méthodologies. Plutôt que d'attendre l'approbation par les diplomates lors de la CMA-6 (à Bakou, nov. 2024) dans le cadre du processus formel en vertu de l'Accord de Paris, le SBM a directement adopté, lui-même, ces deux projets de version révisée des exigences sous forme de **deux normes SBM** :

- [exigences s'appliquant aux activités liées aux absorptions de CO₂](#) au titre du mécanisme de l'art. 6.4
- [exigences pour l'élaboration et l'évaluation des méthodologies](#) au titre du mécanisme de l'art. 6.4

Ces deux normes sont entrées en vigueur le **9 octobre 2024**. Le SBM a demandé à la CMA-6 à Bakou d'évaluer cette démarche, de fournir toute recommandation complémentaire et d'acter le fait que le SBM mette en œuvre ces normes.

Il s'agit d'une démarche inédite pour le SBM qui ne souhaitait pas prendre le risque de voir ses recommandations rejetées à Bakou, pour la 3^e année consécutive, ce qui aurait constitué une entrave majeure à l'opérationnalisation concrète du mécanisme de l'article 6.4, désormais baptisé **mécanisme d'octroi de crédits d'émission** au titre de l'Accord de Paris ([Paris Agreement Crediting Mechanism, PACM](#)).

Les [12 membres](#) du SBM ont donc pris les devants, en décidant de passer outre, sans passer par la CMA, évitant ainsi des négociations lourdes et complexes, et sans attendre le feu vert de la CMA – stratégie un peu risqué « à prendre ou à laisser ». Le but de cette démarche était évidemment d'accélérer le processus qui a traîné trop longtemps, de permettre ainsi une opérationnalisation rapide du mécanisme de l'article 6.4, de permettre au SBM de réexaminer, de mettre à jour et d'améliorer ces normes en fonction du développement du marché, et donc de permettre au PACM de rester dynamique et évolutif.

Les porteurs de projets vont pouvoir s'appuyer sur ces normes pour définir et soumettre des méthodologies pour étayer leurs projets en vue de les faire enregistrer dans le cadre du mécanisme PACM

A l'instar de la démarche suivie à Dubaï le 30 novembre 2023 par le Président de la COP-28 Sultan Al Jaber (qui a fait adopter les modalités de fonctionnement du fonds pour les pertes et préjudices via une décision de la COP-28 et une décision de la CMA-5, dès le début de la COP-28 – [lire notre article](#)), le [projet de décision sur l'article 6.4](#) a été adopté par la CMA-6 lors de la plénière d'ouverture sans remise en cause, sans blocage, sans réouverture à la négociation : réf. FCCC/PA/2024/L.1. Ainsi, neuf ans après l'adoption de l'Accord de Paris et six ans après l'adoption de la

quasi-totalité de ses règles de mise en œuvre, les règles de mise en œuvre de l'article 6.4 ont été finalisées une fois pour toutes. Le Président de la COP-29 avait souligné dans une lettre transmise aux Parties le 24 juillet 2024 ([lire notre article](#)) que la 2^e priorité de cette Conférence était l'opérationnalisation intégrale de l'article 6 (après celle de la fixation d'un nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climat à partir de 2025).

A noter que si la CMA-6 approuve les deux normes adoptées par l'organe de supervision de l'article 6.4, elle rappelle celui-ci à l'ordre en lui imposant l'obligation de rendre compte à la CMA des progrès réalisés dans l'application de ces normes dans le rapport qu'il doit soumettre chaque année (cf. *décision 3/CMA.3, annexe, §24d*). La CMA-6 rappelle également à l'organe de supervision que c'est la CMA qui est tenue de lui donner des orientations en cas de besoin et que l'organe de supervision supervise le mécanisme de l'article 6.4 sous l'autorité de la CMA et conformément aux orientations que celle-ci pourra lui donner et qu'il est pleinement responsable devant la CMA.

Après l'adoption de la décision, le négociateur de Tuvalu a déclaré ne pas être à l'aise avec cette tendance d'adopter des décisions lors de la plénière d'ouverture sans consultation préalable par les organes de prise de décision (en l'occurrence la CMA).

Reste désormais à finaliser les règles de mise en œuvre de l'article 6.2 (transferts de réduction directs [crédits carbone] entre pays à titre bilatéral ou multilatéral, ITMO).

Organisation du travail dans le cadre de la COP-29

Il a été décidé que des **groupes de contact** (c'est-à-dire des groupes de travail restreints) se réuniront notamment sur :

- le financement à long terme ;
- le Comité permanent du financement (CPF) ;
- le rapport et les recommandations du Fonds vert pour le climat (FVC) ;
- le rapport et les recommandations du Fonds pour les pertes et préjudices ;
- les dispositions et modalités entre la COP, la CMA et le Conseil d'administration du fonds pour les pertes et préjudices ; et
- l'examen périodique de l'objectif mondial à long terme au titre de la Convention et des progrès collectifs accomplis pour y parvenir ([Pour plus d'informations sur ce sujet, lire notre article](#)).

Les consultations de la Présidence se tiendront sur :

- les dates et lieux des futures sessions (et notamment ceux de la COP-31 en 2026) ;
- l'autorité et les recommandations de la COP sur le mécanisme international de Varsovie ([WIM](#)) dans le cadre du volet pertes et préjudices ;
- le 7^e examen du mécanisme financier ; et
- la prise de décision dans le cadre du processus de la CCNUCC.

Organisation du travail dans le cadre de la CMA-6

Il a été décidé que des **groupes de contact** se réuniront notamment sur :

- le programme de travail au titre du cadre pour les approches non fondées sur le marché (article 6.8 de l'Accord de Paris) ;
- le nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climat à partir de 2025 (NOQC) ;
- les questions relatives au Comité permanent sur le financement ;

- le rapport et les recommandations du fonds vert pour le climat ;
- le rapport et les recommandations du Fonds pour les pertes et préjudices ;
- les dispositions et modalités entre la COP, la CMA et le Conseil d'administration du fonds pour les pertes et préjudices ;
- les questions relatives au Fonds d'adaptation ;
- le dialogue sur la portée de l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 ;
- le rapport sur l'objectif de doublement du financement pour l'adaptation d'ici 2025 (par rapport à 2019).

Des consultations informelles se tiendront sur :

- le rapport sur le dialogue annuel sur les résultats du bilan mondial ;
- des orientations supplémentaires sur les éléments des NDC ; et
- les questions relatives au comité pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris ([PAICC](#)).

Organisation du travail dans le cadre du SBSTA-61 et du SBI-61

Des **consultations informelles** conjointes se tiendront notamment sur :

- les éléments procéduraux et logistiques du processus global du bilan mondial ;
- les questions relatives à l'objectif mondial d'adaptation ;
- le rapport du Comité d'adaptation ;
- l'examen des progrès, de l'efficacité et de la performance du Comité d'adaptation ;
- l'examen de 2024 du mécanisme international de Varsovie ;
- le programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation.

Début des négociations

Les cinq organes de la CCNUCC (COP, CMA, CMP, SBSTA et SBI) ont démarré les négociations formelles sur la base de leurs programmes de travail respectifs adoptés le même jour, le 11 novembre 2024.

Nombre de participants inscrits

Le Secrétariat de la CCNUCC a publié le 11 novembre 2024 la [liste provisoire des participants](#) à la Conférence de Bakou sur le climat : au total **66 778 participants**, dont 33 158 délégués nationaux, 13 386 représentants d'organisations ayant le statut d'observateurs (y compris 9 881 représentants d'ONG, 294 "invités du pays hôte" [Azerbaïdjan]), ainsi que 3 575 journalistes. Par ailleurs, un total de **3 975 personnes** se sont inscrites pour participer à distance (via visio-conférence), dont 157 délégués nationaux et 3 818 représentants d'organisations ayant le statut d'observateurs.

Sur la base de ce total provisoire de **66 778 participants** à Bakou, la COP-29 serait la 2^e COP ayant accueilli le plus grand nombre de participants après le record de la COP-28 à Dubaï (83 884 en présentiel et 2 089 en virtuel, *source* : [CCNUCC, 22 déc. 2023](#)). Viennent ensuite en 3^e place la COP-27 (Charm el-Cheikh, nov. 2022, [49 703 participants](#)), puis en 4^e place la COP-26 à Glasgow (38 457 participants), en 5^e place la COP-21 avec 30 372 participants (Paris, 2015) et en 6^e place la COP-15 avec 27 301 participants (Copenhague, 2009) (*sources* : [CCNUCC](#) ; [Carbon](#)

[Brief, 1^{er} déc. 2023](#)). A titre de comparaison, la toute première COP, la COP-1 (Berlin, 1995) a réuni 3 969 participants. La CCNUCC publiera le nombre définitif de participants à la COP-29 après clôture de la Conférence.

Autres points forts de la première journée

Vient de paraître : Etat du climat 2023 (OMM)

Ce 11 novembre 2024, l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale) a [publié](#) son [bilan provisoire sur l'état du climat mondial en 2024](#). Les conclusions sont formelles : 2024 devrait être l'année la plus chaude jamais observée après une longue série de températures moyennes mensuelles exceptionnellement élevées à l'échelle du globe. Le rapport met en exergue **cinq messages clés** :

- la température moyenne mondiale de janvier à septembre 2024 dépasse de +1,54°C les valeurs de la période de référence préindustrielle (1850-1900),
- le réchauffement à long terme mesuré sur plusieurs décennies reste inférieur à +1,5°C,
- les 10 dernières années sont les plus chaudes jamais enregistrées et le contenu thermique des océans augmente,
- l'étendue de la banquise antarctique atteint son deuxième plus bas niveau jamais enregistré et la disparition des glaciers s'accélère,
- Les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes génèrent des pertes économiques et humaines considérables.

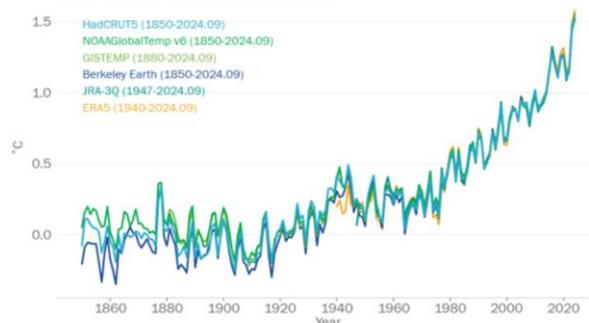
« Alors que le réchauffement mensuel et annuel dépasse temporairement l'objectif de +1,5 °C, il est important de souligner que cela ne signifie PAS que nous n'avons pas réussi à atteindre l'objectif de l'Accord de Paris, à savoir maintenir l'augmentation de la température moyenne à long terme à la surface du globe nettement en dessous de +2°C par rapport aux niveaux préindustriels et continuer d'œuvrer à la limiter à +1,5°C », a déclaré la Secrétaire générale de l'OMM, M^{me} Celeste Saulo.

« Les anomalies de température mondiale enregistrées à l'échelle journalière, mensuelle et annuelle sont sujettes à d'importantes variations, en partie à cause de phénomènes naturels tels que El Niño et La Niña. Elles ne doivent pas être mises sur le même pied que l'objectif de température à long terme fixé dans l'Accord de Paris, lequel fait référence à des niveaux de température moyenne mondiale maintenus sur plusieurs décennies », a-t-elle précisé.

« Cependant, il est essentiel de reconnaître que chaque fraction de degré de réchauffement compte. Que ce soit à un niveau inférieur ou supérieur à +1,5°C de réchauffement, chaque augmentation supplémentaire accentue les extrêmes climatiques, les impacts et les risques », a-t-elle fait remarquer.

L'écart de température en °C par rapport à la période de référence 1850-1900

Global mean temperature 1850-2024
Difference from 1850-1900 average



Anomalies de la température moyenne annuelle à l'échelle du globe de janvier à septembre 2024 (par rapport à la moyenne 1850-1900) d'après six jeux de données internationaux

Source : [OMM](#), 11 nov. 2024.

Le rapport provisoire de l'OMM sur l'état du climat mondial vise à appuyer les négociations de la COP 29 à Bakou. La version définitive du rapport et les rapports régionaux connexes seront publiés au cours du premier semestre de 2025.

[Voir rapport intégral de l'OMM.](#)

Déclaration des Etats-Unis (administration Biden)

[John Podesta](#), conseiller en chef sur la politique climat internationale auprès du Président américain sortant, Joe Biden, a donné une conférence de presse à Bakou le premier jour, le 11 novembre 2024. Il a tenu à rassurer les participants de la COP-29 qu'un changement de cap dans l'administration fédérale du pays ne signifie pas que le secteur privé ou les administrations locales cesseront leurs efforts en faveur de l'expansion des énergies propres. Il a ajouté que « *la lutte contre le dérèglement climatique est plus importante qu'une élection, un cycle politique dans un pays* ». Soit, mais c'est ce cycle qui compte pour maintenir l'objectif de +1,5°C « à portée de main », disent certains observateurs.

[Lire le discours de John Podesta.](#)

- En savoir plus
CCNUCC/UNFCCC
[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC
[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)
[Les cinq sessions de négociation](#)
[Programme global de la Conférence](#) (*overview schedule*, version du 23 oct. 2024)
[Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)
[Programme détaillé pour la première journée \(11 novembre 2024\)](#)
[Bulletin quotidien de l'Institut International du Développement Durable \(IISD\) qui revient en détail sur les travaux de la 1^{ère} journée](#)
[Liste des événements parallèles](#) (*side events*) à Bakou
[Regarder la session d'ouverture en direct](#)
[Message du Secrétaire exécutif, Simon Stiell, aux Parties et aux observateurs : les enjeux de la COP-29](#) (daté du 6 nov. 2024)
[Registre des NDC](#)
[NDC 3.0](#)
[Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (*Long term strategies* ou LTS)
[Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)
[Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise

[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

Journal de la COP-29 | Jour 2 : 12 novembre

Publié sur citepa.org le 12/11/2024 | n° 2024_11_a04

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

Programme de la 2^e journée

Séquence de haut niveau (*High Level Segment* ou HLS) : Chefs d'Etat et de Gouvernement

12 - 13 nov. 2024 : [1^{ère} partie de la séquence de haut niveau](#).

Au cours de cette séquence, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 77 Parties à la CCNUCC (sur les 197) doivent prononcer leur allocution nationale. Au total, selon la [liste finale du 11 novembre 2024](#), 48 dirigeants passent à la tribune le 12 novembre et 29 le 13 novembre (contre respectivement 51 et 46 selon la [liste provisoire précédente en date du 3 novembre 2024](#)).

Même si la COP-29 est une COP charnière, surtout concernant l'enjeu prioritaire de fixer un nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climat à partir de 2025, les dirigeants mondiaux semblent lui accorder un profil politique plus faible que celui de la COP-27 et de la COP-28, à en juger par le nombre plus faible de Chefs d'Etat et de Gouvernement qui ont répondu présent à la séquence de haut niveau à Bakou (77 donc, contre [137 présents lors de la COP-28 à Dubaï](#) en déc. 2023 et [100 lors de la COP-27 à Charm el-Cheikh](#) en nov. 2022).

A noter l'absence des dirigeants des deux premiers pays émetteurs au monde : le Président Xi Jinping de la Chine et le Président Joe Biden des Etats-Unis, ainsi que l'absence du Président de la République ([une première depuis sa non-venue à la COP-25, à Madrid en 2019](#), en raison des tensions diplomatiques entre la France et l'Azerbaïdjan (conflit avec l'Arménie sur le Haut-Karabakh et droits humains notamment), du Premier Ministre du Canada (Justin Trudeau), de celui de l'Australie (Anthony Albanese), de celui du Japon (Shigeru Ishiba), de celui de l'Inde (Narendra Modi), du Président sud-africain (Cyril Ramaphosa), du Président de l'Indonésie, 6^e pays émetteur de GES, [source : ClimateWatch/WRI](#) (Prabowo Subianto), de la Présidente de la Commission européenne (Ursula von der Leyen), du chancelier allemand, Olaf Scholz (bien que celui-ci ait prévu de participer à la séquence de haut niveau, [la situation politique intérieure lui a fait revenir sur sa décision](#)), du Premier Ministre néerlandais, Dick Schoof (de même, bien qu'ayant initialement confirmé sa présence, suite aux violences à Amsterdam autour du match de football Ajax-Israël, le 7 novembre 2024, il a décidé d'annuler sa venue à Bakou). Enfin, le Président du Brésil, Inacio Lula da Silva a annulé sa venue à Bakou pour des raisons de santé. Il sera remplacé par le vice-Président du Brésil, Geraldo Alckmin.

Sur les 20 membres du groupe de pays G20 (19 pays + l'UE dans son ensemble), seuls les dirigeants de quatre pays (Brésil, Italie, Royaume-Uni et Turquie) et l'UE, soit un quart, participent à la séquence de haut niveau, alors que l'ensemble des pays du G20 représentent 77% des émissions de GES en 2023 ([source : PNUF, Emissions Gap Report 2024, 26 oct. 2024, p. V](#)).

Participation des dirigeants des pays G20 lors des 3 dernières COP et participation prévue à la COP-29 (au 18 oct. 2024)

G20 leader speeches at COP summits

Country	Cop26	COP27	COP28	COP29
Argentina	Yes			
Australia	Yes			
Brazil			Yes	Yes
Canada	Yes			
China	Yes (video)			
France	Yes	Yes	Yes	
Germany	Yes	Yes	Yes	Yes
India	Yes		Yes	
Indonesia	Yes		Yes	
Italy	Yes	Yes	Yes	Yes
Japan	Yes		Yes	Yes
South Korea	Yes			
Mexico				
Russia				Yes
Saudi Arabia		Yes	Yes	Yes
South Africa		Yes	Yes	
Turkiye			Yes	Yes
UK	Yes	Yes	Yes	Yes
USA	Yes	Yes (later)		

A noter que depuis la publication de cet article, le chancelier allemand a annoncé qu'il annulait sa participation à la COP-29 (voir plus haut). Idem pour le Président du Brésil. Le Premier Ministre du Japon ne figure pas sur la [liste provisoire des dirigeants qui participeront](#).

Source : [Climate Home News, 21 oct. 2024, d'après CCNUCC](#)

Ces allocutions sont en général l'occasion pour les dirigeants mondiaux de présenter les politiques climat nationales, de témoigner directement des impacts du dérèglement climatique subis, de s'engager à fournir un soutien financier et de critiquer, voire montrer du doigt des pays n'ayant pas respecté leurs engagements précédents.

L'objet de cette séquence de haut niveau, avec la présence de ces dirigeants mondiaux, est surtout de donner une forte impulsion politique avant le lancement des négociations sur les différents sujets à l'ordre du jour de la COP-29, de la CMA-6, de la CMP-19, du SBI-61 et du SBSTA-61.

A noter enfin que le Ministre des Affaires étrangères de Papouasie-Nouvelle-Guinée Justin Tkatchenko, a annoncé le 31 octobre 2024 que son pays ne participera pas à la COP-29, au motif que la conférence de l'ONU sur le climat ne serait qu'une « *perte de temps totale...Il ne sert à rien d'y aller si nous nous endormons à cause du décalage horaire, parce que nous ne ferons rien* ». Justin Tkatchenko a indiqué qu'il parle également « *au nom des petits États insulaires dont la situation est pire que celle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ils n'ont bénéficié d'aucune attention ni d'aucune reconnaissance* » ([sources : Reporterre, 31 oct. 2024 et Le Monde, 31 oct. 2024](#)).

[Voir programme de la séquence de haut niveau les 12 et 13 novembre 2024](#)

[Voir allocutions des Chefs d'Etat et de Gouvernement prononcées mardi 12 nov. 2024.](#)

12-13 novembre 2024 : **Sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climat** (*World Leaders' Climate Action Summit* ou WCAS), organisé à l'initiative de la Présidence azerbaïdjanaise et qui se déroulera également sur les deux jours parallèlement à la séquence de haut niveau).

[Voir programme du Sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climat, les 12 et 13 novembre 2024](#)

[Voir les modalités de déroulement de ce Sommet](#)

Dans le cadre du Sommet, **trois tables rondes** sont programmées :

- table ronde de haut niveau sur l'énergie : faire avancer l'action sur l'atténuation (mardi 12 nov.),
- table ronde sur la mobilisation du financement pour le climat (mardi 12 nov.),
- table ronde sur la traduction de l'ambition en action : accroître le financement de l'adaptation pour atteindre l'objectif mondial sur l'adaptation (mercredi 13 nov.).

Voir les [notes de cadrage](#) pour chacune des trois tables rondes.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de la séquence de haut niveau, une série de grands événements de haut niveau (*High-Level Special Events*) aura lieu, parmi lesquels :

- lancement de haut niveau du dialogue de haut niveau sur la coordination et complémentarité pour les modalités de financement des pertes et préjudices,
- « des engagements à l'action : opérationnalisation intégrale du fonds pertes et préjudices »,
- Sommet de la COP-29 sur le méthane,
- Sommet des dirigeants des petits Etats insulaires en développement.

A noter que la 2^e partie de la séquence de haut niveau se tiendra les 19-20 nov. 2024, avec la présence de Ministres chargés des négociations internationales sur le climat (selon les Etats : Ministres de l'Environnement, du Climat et de l'Energie, des Affaires étrangères, etc.) de 58 Parties, selon la [liste provisoire en date du 18 octobre 2024](#).

Retour sur la 2^e journée

Les allocutions des dirigeants ne sont pas encore en ligne sur la [page](#) du site de la COP-29 consacrée à la séquence de haut niveau. 12 - 13 nov. 2024 : [1^{ère} partie de la séquence de haut niveau](#).

Sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climat
Au cours de la première journée de cette séquence, le 12 novembre 2024, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 48 Parties à la CCNUCC (sur les 197) sont passés à la tribune en présentiel pour prononcer leur allocution nationale (selon la [liste provisoire mise à jour le 10 novembre 2024](#)). Des messages en vidéo ont également été prononcés par des dirigeants et décideurs de quatre autres Etats : Xuexiang Ding (vice-Premier Ministre de la Chine), Hashim Sumitro Djojohadikusum (envoyé spécial du Président de l'Indonésie), Cho Hong Sik (envoyé spécial du Président de la Corée du Sud) et John Podesta (envoyé spécial du Président des Etats-Unis pour la politique climat internationale).

Discours du Président de l'Azerbaïdjan

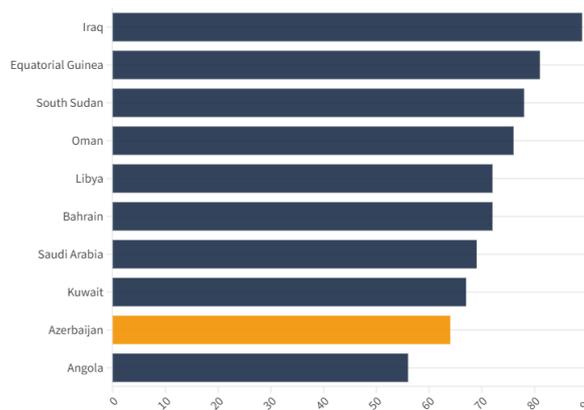
En ouvrant le bal, dans son discours, le Président de l'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, a tenu à préciser que l'Azerbaïdjan n'est pas un « pétro-Etat », comme la presse l'a baptisé puisque le pays représente moins de 1% de la production mondiale de pétrole et de

gaz (*source : Climate Home News, 12 nov. 2024*). Ce qu'il n'a pas précisé, c'est que

- le pétrole et le gaz sont à l'origine de plus de 98% de son approvisionnement en énergie (*source : AIE*),
- en 2021, le secteur pétro-gazier représentait deux tiers (64%) de son PIB, soit plus que les Emirats arabes unis (52%) (*source : Climate Home News, 10 déc. 2023 d'après Carbon Tracker, 11 février 2021*),
- en 2021, 90% des recettes d'exportations provenaient du secteur pétro-gazier (*source : AIE, juin 2021*).

Selon *Carbon Tracker* (données reprises par *Climate Home News, 12 nov. 2024*), l'Azerbaïdjan est le 9^e pays le plus dépendant des énergies fossiles :

Part des énergies fossiles dans le PIB des 10 premiers pays les plus dépendants du pétrole et du gaz



Source: Carbon Tracker

Source : [Climate Home News, 12 nov. 2024](#) (d'après [Carbon Tracker](#)).

En outre, le Président azerbaïdjanais a [réaffirmé](#) ce qu'il avait déjà [déclaré](#) lors de la [15^e réunion](#) du Dialogue de Petersberg sur le climat, à Berlin les 25-26 avril 2024 : que les gisements de pétrole et de gaz dans son pays sont « *un cadeau de Dieu* » (« *a gift from God* ») et qu'il faut être réaliste...

Selon le [site Politico](#), les discours d'ouverture des COP contiennent rarement des attaques politiques aussi franches et directes, ni des défenses aussi ouvertes des combustibles fossiles - surtout pas de la part du pays hôte.

Discours du Secrétaire général de l'ONU

Ensuite, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a pris la parole. Dans son [discours](#), il a rappelé que pour limiter le réchauffement à +1,5°C, « nous devons réduire les émissions mondiales [de GES] de 9% par an » et que « d'ici 2030, elles doivent être réduites de 43% par rapport aux niveaux de 2019 » (données du 6^e rapport d'évaluation du Giec).

Guterres a exhorté les Etats à se focaliser sur trois priorités :

1) Réduction des émissions

Guterres a poursuivi : « D'ici la prochaine COP, vous devez soumettre des NDC couvrant les émissions de tous les secteurs économiques. Vous vous êtes mis d'accord que vos NDC nouvelles s'aligneront sur l'objectif de +1,5°C. Elles doivent mettre en œuvre les objectifs de tripler la capacité de production des énergies renouvelables, de doubler l'efficacité énergétique et de mettre fin à la déforestation d'ici 2030. Elles doivent réduire la production et la consommation de combustibles fossiles de 30% d'ici 2030. Tout ça doit être réalisé conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Chaque pays doit faire sa juste part. Mais les pays du G20 doivent être les moteurs de ces actions. Ce sont les plus grands émetteurs ayant les capacités et les responsabilités les plus importantes ».

2) Adaptation

Ensuite Guterres a évoqué l'adaptation et l'écart entre les besoins et le financement fourni en matière d'adaptation qui pourrait s'élever à 359 milliards par an d'ici 2030, en ajoutant que les NDC nouvelles doivent recenser les besoins en matière de financement de l'adaptation.

3) Financement

« *Un accord à Bakou* [sur le nouvel objectif collectif chiffré] *est un impératif* ». Guterres a évoqué les cinq éléments indispensables pour y parvenir :

- premièrement, une augmentation significative des financements publics concessionnels,
- deuxièmement, une indication claire de la manière dont ces fonds publics mobiliseront les milliers de milliards de dollars dont les pays en développement ont besoin,
- troisièmement, la mobilisation de sources innovantes, en particulier des taxes sur le transport maritime, l'aviation et l'extraction de combustibles fossiles, fondées sur le principe du pollueur-payeur,
- quatrièmement, un cadre pour une plus grande accessibilité, transparence et responsabilité - donnant aux pays en développement l'assurance que l'argent se matérialisera,
- cinquièmement, le renforcement des capacités de prêt des banques multilatérales de développement, ce qui nécessite une recapitalisation majeure. Et des réformes de leurs modèles d'entreprise afin qu'elles puissent mobiliser beaucoup plus de financements privés.

Annonces clés des dirigeants

Parmi les annonces clés des dirigeants, le nouveau Premier Ministre britannique, Keir Starmer, a [annoncé](#) un nouvel objectif national de réduction des émissions de GES pour son pays, 21^e émetteur mondial (*source* : [ClimateWatch/WRI](#)) : une réduction de 81% d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 1990, contre l'objectif d'au moins -68% (base 1990) actuellement en vigueur et inscrit dans la [NDC-2](#) du Royaume-Uni, soumise le 22 septembre 2022. Cet objectif, [recommandé](#) le 26 octobre 2024 par la Commission sur le changement climatique ([Climate Change Committee](#) ou CCC), sera inscrit dans la NDC 3.0 que soumettra le Royaume-Uni en 2025. Keir Starmer a exhorté les autres dirigeants d'embrocher le pas, en soumettant des objectifs de réduction nationaux plus ambitieux avant l'échéance officielle du 10 février 2025 et ce, pour créer une dynamique forte en amont de la COP-30 (Belém, Brésil, nov. 2025).

Voir [liste finale des dirigeants en date du 11 novembre 2024](#).

Tables rondes

Le 12 novembre 2024, ont eu lieu deux des [trois tables rondes](#) prévues dans le cadre de la séquence de haut niveau :

- table ronde de haut niveau sur l'énergie : faire avancer l'action sur l'atténuation ([voir note de cadrage](#)),
- table ronde sur la mobilisation du financement pour le climat ([voir note de cadrage](#)).

Poursuite des négociations

Les cinq organes de la CCNUCC (COP, CMA, CMP, SBSTA et SBI) ont poursuivi les négociations de fond formelles sur la base de leurs programmes de travail respectifs adoptés le 11 novembre 2024 ([lire notre article](#)).

Nouvel objectif collectif chiffré pour le financement à partir de 2025 (*New collective quantified goal on finance* ou NCQG)

Le co-Président du programme de travail ad hoc sur le NCQG, [Zaheer Fakir](#) (Emirats arabes unis) a démarré les travaux du groupe de contact établi sur ce sujet par la Présidence de la COP-29 2024

([lire notre article](#)), déclarant que l'objectif était de produire, au cours de la première semaine, un texte qui résolve les problèmes techniques et synthétise les options pour examen et adoption par les Ministres. Le [Groupe des 77+Chine](#) (134 pays) a rejeté le cadre concret d'un projet de texte de négociation (que les co-Présidents du Programme de travail ad hoc sur le NCQG avaient élaboré et publié le 15 octobre 2024, [FCCC/PA/CMA/2024/9/Add.1](#) - *voir encadré ci-dessous*), en soulignant qu'ils ne pouvaient pas l'accepter comme base de négociation.

Cadre concret d'un projet de texte de négociation

Le 15 octobre 2024, les deux co-Présidents du programme de travail *ad hoc* sur le NCQG ont publié un [rapport](#) de synthèse des discussions techniques menées en 2024, pour examen et adoption par la CMA-6. Ce rapport comporte une annexe (*addendum*) présentant un **cadre concret** (*substantive framework*) d'un **projet de texte de négociation** synthétisant les progrès réalisés dans les discussions en 2024, pour examen par la CMA-6. Ce cadre concret présente :

- plusieurs **options** pour le **montant global** : au moins 1 000 / 1 100 / 1 200 / 1 300 Md\$ par an en subventions/dons,
- plusieurs **options** pour l'**année cible** : 2025-2029 / 2025-2030 / 2025-2035 / 2026-2035 / d'ici 2030,
- une **proposition d'objectif** pour les pays industrialisés : au moins **441 Md\$/an** en subventions/dons. Ce chiffre très précis vient de la [contribution](#) du groupe des pays arabes soumise à la CCNUCC le 6 août 2024 dans le cadre des négociations sur ce sujet. Selon leur proposition, les pays développés doivent mobiliser 1 100 Md\$/an aux pays en développement sur la période 2025-2029, en fournissant un minimum de 441 Md\$/an.

Tous ces chiffres et toutes ces propositions sont entre crochets dans le texte, ce qui indique des éléments non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte.

Force est de constater que les négociations de la 2^e journée sur ce sujet qui constitue l'enjeu prioritaire de Bakou ont été caractérisées par les prises de position des groupes de Parties déjà bien établies, connues et répétées à plusieurs reprises en amont de la CMA-6 :

- les pays industrialisés ne sont pas prêts à mettre des propositions de montant sur la table de négociation,
- les pays en développement (les grands pays émergents en tête) ne sont pas prêts à faire évoluer leur position en ce qui concerne la nature et le périmètre des pays contributeurs tant que les pays industrialisés n'auront pas proposé de montant.

Alors que jusque-là, plusieurs pays en développement et groupes de négociations ont soumis différentes propositions, selon [Climate Home News](#), l'ensemble des pays en développement parle désormais d'une seule et unique voix.

En ce qui concerne le montant (*quantum* en anglais) du NCQG, le G77+Chine propose 1 300 Md\$/an, avec des sous-objectifs pour l'atténuation, l'adaptation et les pertes et préjudices.

Les pays développés veulent ainsi un seul objectif visant, d'une part, le financement climat à fournir par les pays industrialisés et, d'autre part les capitaux du secteur privé que peuvent mobiliser ceux-ci. Ils rejettent l'idée d'un 2^e objectif pour des investissements climat plus larges, ce que préfèrent les pays industrialisés pour alléger la pression qu'ils subissent.

Par ailleurs, le G77 s'oppose fermement à l'élargissement de la base des contributeurs à des pays émergents (Arabie saoudite, Chine,...). Les pays en développement sont formels : ils ne négocieront même pas sur un texte prévoyant l'élargissement de cette base comme option.

Les pays développés, quant à eux, indiquent qu'ils ne veulent pas s'engager à fournir plus de 100 Md\$/an si la base des contributeurs n'est pas élargie, et qu'ils veulent inclure un objectif d'investissement plus large.

Les co-Présidents du programme de travail ont indiqué qu'ils comptaient rédiger un nouveau projet de texte pour examen mercredi 13 novembre 2024.

(Source : [Climate Home News](#), 12 nov. 2024).

Les autres sujets ayant fait l'objet de négociations au sein de groupes de contact au cours de la 2^e journée

- programme de travail au titre du cadre pour les approches non fondées sur le marché (article 6.8).

Consultations informelles

Des consultations informelles ont été menées sur plusieurs sujets :

- dialogue sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial (*Global Stocktake* ou GST),
- éléments de procédure et de logistique du processus du bilan mondial dans son ensemble,
- programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation (*Mitigation Ambition and Implementation Work Programme* ou MWP),
- recommandations sur les approches coopératives au titre de l'article 6.2,
- règles, modalités et procédures s'appliquant au mécanisme au titre de l'article 6.4 : autorisation des unités de réduction A6.4ER, registre du mécanisme et son articulation avec des registres internationaux, etc.,
- questions relatives à l'objectif mondial en matière d'adaptation,
- questions relatives au **Comité chargé de faciliter la mise en œuvre et de promouvoir le respect de l'Accord de Paris** (*Paris Agreement Implementation and Compliance Committee* ou PAICC). Lors des consultations informelles de la CMA, les Parties ont soutenu la recommandation du PAICC de reporter l'examen de ses modalités et procédures à 2027, en raison de l'expérience limitée du Comité, à ce jour, dans leur mise en œuvre.

Autres points forts de la 2^e journée

Fonds pertes et préjudices : annonces de contributions

Le 12 novembre 2024, lors de la séquence de haut niveau, la Suède s'est engagée à fournir 200 M SEK (18,4 M\$) au fonds pour les pertes et préjudices. Alors qu'en 2023, des contributions totalisant 674,5 M\$ ont été annoncées, elles ne s'élèvent pour l'instant qu'à 46,6 Md\$ en 2024 (10 M€ [10,8 M\$] d'Autriche, [annoncés](#) le 22 février 2024), 1 M€ [1,1 M\$] de la Belgique, 8 M€ [8,9 M\$] du Luxembourg, 7 M\$ de la Corée du Sud, [annoncés](#) le 12 novembre 2024 (source : [NRDC](#), [outil de suivi](#), état au 11 nov. 2024).

Financement climat par les banques multilatérales de développement : déclaration à Bakou

Le 12 novembre 2024, les banques multilatérales de développement (BMD ou MDB en anglais) ont publié une déclaration commune précisant le financement climat qu'ils projettent de fournir d'ici 2030 en guise de soutien aux pays en développement pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Dans leur communiqué conjoint, les BMD estiment que d'ici 2030, leur financement collectif annuel pour les pays à revenu faible et intermédiaire atteindra 120 Md\$/an, dont 42 Md\$/an pour l'adaptation, et que les BMD visent à mobiliser 65 Md\$/an auprès du secteur privé.

Pour les pays à revenu élevé, ce financement collectif annuel devrait atteindre 50 Md\$/an, dont 7 Md\$/an pour l'adaptation.

Selon ce communiqué, les BMD ont dépassé leurs projections de financement climat pour 2025 établies en 2019, avec une augmentation de 25% du financement climat direct et une mobilisation pour les efforts climatiques qui a doublé au cours de l'année écoulée.

Voir [communiqué](#) conjoint des MDB, [rapport](#) des MDB et [communiqué](#) de la Banque mondiale.

La Conférence de Bakou : en passe de devenir la 2^e COP avec le plus grand nombre de participants

Le 12 novembre 2024, le site d'information britannique spécialisé sur le climat, [Carbon Brief](#), a publié une [analyse](#) de la taille des différentes délégations à la COP-29 qui se base sur la [liste provisoire des participants](#) établie par la CCNUCC et publiée le 11 novembre 2024 ([document PDF présentant le total](#) + [fichier excel](#) présentant le détail en présentiel et [celui](#) présentant le détail en virtuel).

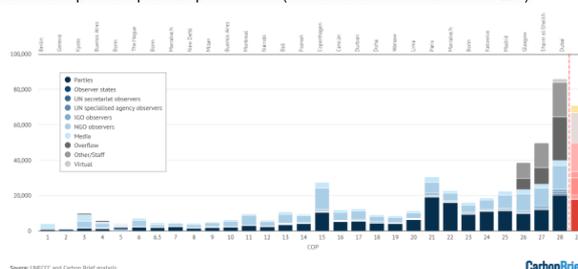
Dans un souci de transparence, pour la 2^e fois dans l'histoire des COP (après l'année dernière), chaque participant est désormais nommément cité. Les années précédentes, les listes comportaient une ligne « overflow » par laquelle les Parties et observateurs pouvaient désigner des participants en nombre sans citer nommément ces personnes sur leurs listes officielles.

Pour rappel, selon la [liste provisoire des participants](#) de la CCNUCC, au total **66 778 participants** se sont inscrits à la COP-29, dont 33 158 délégués nationaux, 13 386 représentants d'organisations ayant le statut d'observateurs (y compris 9 881 représentants d'ONG, 294 "invités du pays hôte" [Azerbaïdjan]), ainsi que 3 575 journalistes. Par ailleurs, un total de **3 975** personnes se sont inscrites pour participer à distance (via visioconférence), dont 157 délégués nationaux et 3 818 représentants d'organisations ayant le statut d'observateurs.

Sur la base de ce total provisoire de **66 778 participants** à Bakou, la COP-29 serait la 2^e COP ayant accueilli le plus grand nombre de participants après le record de la COP-28 à Dubaï (83 884 en présentiel et 2 089 en virtuel, source : [CCNUCC](#), 22 déc. 2023). Viennent ensuite en 3^e place la COP-27 (Charm el-Cheikh, nov. 2022, **49 703** participants), puis en 4^e place la COP-26 à Glasgow (38 457 participants), en 5^e place la COP-21 avec 30 372 participants (Paris, 2015) et en 6^e place la COP-15 avec 27 301 participants (Copenhague, 2009) (sources : [CCNUCC](#); [Carbon Brief](#), 1^{er} déc. 2023). A titre de comparaison, la toute première COP, la COP-1 (Berlin, 1995) a réuni 3 969 participants.

La délégation la plus importante à la COP-29 est sans surprise celle de **l'Azerbaïdjan** (2 229 délégués), suivie du **Brésil** (pays hôte de la COP-30 en novembre 2025, 1 914), de la **Turquie** (qui a informellement exprimé son souhait d'être le pays hôte de la COP-31 en 2026, 1 862), des **Émirats arabes unis** (1 011) et de la Chine (969).

Nombre de participants par COP (de la COP-1 à la COP-29)



Remarques : nombre total par COP (délégations officielles, observateurs et médias), tel que publié par la CCNUCC. Données COP-1 à COP-28 : chiffres définitifs, données pour la COP-29 (barre rouge) : chiffres provisoires.

Source : [Carbon Brief](#), 12 novembre 2024.

- En savoir plus
CCNUCC/UNFCCC
[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC
[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)
[Les cinq sessions de négociation](#)
[Programme global de la Conférence](#) (*overview schedule*, version du 23 oct. 2024)
[Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)
[Programme détaillé pour la 2^e journée \(12 novembre 2024\)](#)
[Bulletin quotidien de l'Institut International du Développement Durable \(IISD\) qui revient en détail sur les travaux de la 2^e journée](#)
[Liste des évènements parallèles](#) (*side events*) à Bakou

[Message du Secrétaire exécutif, Simon Stiell, aux Parties et aux observateurs : les enjeux de la COP-29](#) (daté du 6 nov. 2024)
[Page du site de la COP-29 consacrée aux consultations présidentielles](#)
[Registre des NDC](#)
[NDC 3.0](#)
[Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (*Long term strategies* ou LTS)
[Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)
[Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise
[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

Article | Monde | Pollution & Qualité de l'air | Politique, gouvernance, réglementation |

Journal de la COP-29 | Jour 3 : 13 novembre

Publié sur citepa.org le 13/11/2024 | n° 2024_11_a05

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

Programme de la 3^e journée

Séquence de haut niveau (*High Level Segment* ou HLS) : Chefs d'Etat et de Gouvernement)

13 nov. 2024 : [1^{ère} partie de la séquence de haut niveau](#) – suite (2^e jour)

Au cours de cette séquence, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 28 Parties à la CCNUCC (sur les 197) doivent prononcer leur allocution nationale, selon la [liste finale du 13 novembre 2024](#).

[Voir programme de la séquence de haut niveau les 12 et 13 novembre 2024](#)

[Voir allocutions des Chefs d'Etat et de Gouvernement prononcées mercredi 13 nov. 2024](#).

13 novembre 2024 : **Sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climat** (*World Leaders' Climate Action Summit* ou WCAS) – suite (2^e jour), organisé à l'initiative de la Présidence azerbaïdjanaise et qui se déroulera également sur les deux jours parallèlement à la séquence de haut niveau).

[Voir programme du Sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climat, les 12 et 13 novembre 2024](#)

[Voir les modalités de déroulement de ce Sommet](#)

Dans le cadre du Sommet, [trois tables rondes](#) sont programmées :

- table ronde de haut niveau sur l'énergie : faire avancer l'action sur l'atténuation (mardi 12 nov.),
- table ronde sur la mobilisation du financement pour le climat (mardi 12 nov.),
- table ronde sur la traduction de l'ambition en action : accroître le financement de l'adaptation pour atteindre l'objectif mondial sur l'adaptation (mercredi 13 nov.).

Voir les [notes de cadrage](#) pour chacune des trois tables rondes.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de la séquence de haut niveau, une série de grands évènements de haut niveau (*High-Level Special Events*) a lieu, parmi lesquels :

- lancement de haut niveau du dialogue de haut niveau sur la coordination et complémentarité pour les modalités de financement des pertes et préjudices,
- « des engagements à l'action : opérationnalisation intégrale du fonds pertes et préjudices »,
- Sommet de la COP-29 sur le méthane,
- Sommet des dirigeants des petits Etats insulaires en développement.

Poursuite des négociations

Les cinq organes de la CCNUCC (COP, CMA, CMP, SBSTA et SBI) vont poursuivre les négociations formelles sur la base de leurs programmes de travail respectifs adoptés le 11 novembre 2024 ([lire notre article](#)).

Consultations

Des consultations vont être menées par la Présidence sur plusieurs sujets.

Retour sur la 3^e journée

13 nov. 2024 : [1^{ère} partie de la séquence de haut niveau](#) – suite (2^e jour)

Au cours de cette séquence, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 28 Parties à la CCNUCC (sur les 197) ont prononcé leur allocution nationale en présentiel, selon la [liste finale du 13 novembre 2024](#).

Sommet des dirigeants mondiaux pour l'action climat

Annonces clés

Brésil

Le Brésil, pays hôte de la COP-30 (nov. 2025 à Belém), a présenté sa [NDC 3.0](#) qui fixe un objectif de réduction des émissions de GES de tous les secteurs émetteurs compris entre 59% et 67% d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 2005, en grande partie via l'absorption du CO₂ par son puits forestier. Par ailleurs, la NDC 3.0 fixe un objectif de zéro déforestation d'ici 2035. Dans sa première NDC, [mise à jour et soumise](#) le 27 octobre 2022, le Brésil avait fixé un objectif de réduction de 48,4% en 2025 (base 2005) et de 53,1% en 2030 (base 2005).

Après l'annonce de la NDC 3.0 renforcée du Royaume-Uni au 2^e jour de la COP-29 ([lire notre article](#)), cette initiative du Brésil

contribue à une nouvelle dynamique politique des pays émetteurs moteurs d'une action climat plus ambitieuse visant à inciter les autres pays grands émetteurs à soumettre leur NDC 3.0 avec des objectifs plus ambitieux.

Coalition à haute ambition

A Bakou, le 13 novembre 2024, le 3^e jour de la COP-29 a vu la réapparition de la Coalition à haute ambition (High Ambition Coalition ou HAC) : des Chefs d'Etat et de Gouvernement, Ministres ou autres hauts fonctionnaires de 25 Etats (dont la France) ont publié une [déclaration conjointe](#). Les signataires s'engagent collectivement à s'efforcer de maintenir et de renforcer l'ambition en matière de financement climat, d'atténuation et d'adaptation.

La Coalition à haute ambition

La COP-21 (Paris, décembre 2015) a vu émerger une "grande coalition" de plus de 100 Parties : l'UE et 79 Etats rassemblés au sein du groupe ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), soit au total 107 pays [ou, avec l'UE en tant qu'organisation régionale à intégration économique, 108 Parties à la CCNUCC sur 197]. A l'initiative des Iles Marshall, ils se sont unis dans le cadre d'une coalition non officielle dite à haute ambition (*High Ambition Coalition*) pour souligner leur engagement partagé à trouver un accord mondial ambitieux et contraignant. Ils se sont mis d'accord sur les exigences suivantes :

- l'accord devait être juridiquement contraignant, inclusif [qui implique toutes les Parties], équitable, ambitieux, durable et dynamique,
- il devait établir un mécanisme de révision dans le cadre duquel les pays se réunissent tous les cinq ans pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de cet objectif et pour renforcer les efforts collectifs et individuels en conséquence,
- il devait mettre en place un système de transparence, de comptabilisation et de responsabilisation pour suivre les progrès accomplis vers le respect des engagements nationaux et partager les meilleures pratiques.

Le 9 décembre 2015, les Etats-Unis ont rejoint cette Coalition, suivis d'autres pays (Canada, Australie et Brésil). Depuis l'élection du Président américain climatosceptique, Donald Trump, le 8 novembre 2016, les Etats-Unis ne font plus partie de cette coalition. La COP-24 a vu la réémergence de la **coalition à haute ambition** (HAC) : le 12 décembre 2018, une [déclaration](#) a été signée par 24 pays.

Les membres de cette Coalition font partie de différents groupes de négociation officiels et leurs points de vue divergent sur plusieurs questions clés mais ils étaient unis dans leur exigence d'un accord à haute ambition.

Lors de la COP-25 (sous Présidence chilienne en 2019 à Madrid), la coalition à haute ambition a de nouveau été active dans les discussions ([lire notre article](#)).

Les allocutions des dirigeants ne sont pas encore en ligne sur le site de la COP-29. Elles devraient être postées [ici](#) dans les jours qui viennent.

Comité permanent sur le financement (SCF)

Le 13 novembre 2024, le Comité permanent sur le financement (*Standing Committee on Finance* ou SCF), organe formel (*constituted body*) au sein de la CCNUCC, a [présenté](#) quatre rapports qu'il a réalisés en 2024 et publiés le 18 octobre 2024 :

- le [rapport 2024 du SCF](#) (*voir aussi les huit addendums dans la rubrique « SCF Reports » de la page consacrée au SCF*),
- sa [6^e évaluation biennale \(2024\) du financement climat et les flux de financement climat](#) (*voir [synthèse et recommandations](#) et [rapport technique](#)*),

- le [2^e rapport sur les progrès réalisés dans la mobilisation conjointe de financement climat pour atteindre l'objectif des 100 Md\\$/an](#). (*voir [synthèse](#) et [rapport technique](#)*),
- le [rapport présentant les pratiques communes sur la définition, le rapportage et les méthodes de comptabilisation du financement climat](#).

Ces rapports ont été [lancés](#) lors d'un événement parallèle (*side event*) le 13 novembre 2024. Ils visent à éclairer, d'une part, les négociations sur les sujets liés au financement à l'ordre du jour de la COP-29 et de la CMA-6, et d'autre part, le dialogue ministériel de haut niveau sur le financement climat en général (prévu le 14 novembre 2024).

Selon les estimations de cette évaluation, les flux financiers mondiaux en faveur du climat ont **augmenté de 12% au cours de la période 2019-2020** par rapport à la période 2017-2018, atteignant une **moyenne annuelle de 803 milliards (Md) \$US**. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments, des investissements dans les véhicules électriques et des mesures d'adaptation au changement climatique, comme la construction de nouvelles défenses contre les inondations.

Le financement climat des pays développés vers les pays en développement a augmenté entre 6% et 17% en 2019-2020, soit directement des pays développés vers les pays en développement, soit via des fonds climat et de banques multilatérales de développement.

Le rapport souligne que le financement de l'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) constitue la plus grande part du soutien financier spécifique au climat, mais la part du financement de l'adaptation continue d'augmenter et a progressé à un rythme plus élevé que le financement de l'atténuation. Ce constat rejoint les conclusions de l'OCDE dans son bilan définitif du financement climat fourni par les pays industrialisés au regard de l'objectif collectif des 100 Md\$/an en 2020, fixé à Copenhague (COP-15, 2009) et formalisé à Cancún (COP-16, 2010). Ce bilan avait été publié le 29 juillet 2022 ([lire notre article](#)).

En outre, le financement de l'adaptation se fait principalement par le biais de subventions, tandis que le financement public de l'atténuation prend surtout la forme de prêts.

- le [2^e rapport sur les progrès réalisés dans la mobilisation conjointe de financement climat pour atteindre l'objectif des 100 Md\\$/an](#). (*voir [synthèse](#) et [rapport technique](#)*).

Ce rapport examine les progrès accomplis dans trois dimensions de l'objectif : a) les flux financiers mobilisés, b) la manière dont les besoins des pays en développement sont pris en compte, et c) les progrès réalisés dans le contexte d'une action d'atténuation significative et la transparence de la mise en œuvre.

Tout comme le [bilan définitif de l'OCDE](#), le rapport du SCF confirme que l'objectif des 100 Md\$/an n'a pas été atteint en 2020. Il a également identifié le rôle du financement public international du climat comme étant essentiel face aux défis économiques actuels des pays en développement dus à des conditions météorologiques extrêmes et à des crises alimentaires et énergétiques.

- le [2^e rapport sur la détermination des besoins des pays en développement en matière de mise en œuvre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris](#) (*voir [synthèse](#) et [rapport technique](#)*).
- un [rapport présentant les pratiques communes sur la définition, le rapportage et les méthodes de comptabilisation du financement climat](#).

Ce travail s'est basé sur des soumissions reçues par 18 Parties et des soumissions de quatre acteurs non-étatiques. Il met en évidence comment les points de vue sur les définitions peuvent différer dans trois domaines : a) quelles activités liées au climat devraient être financées ; b) comment le financement devrait être comptabilisé ; et c) quels acteurs devraient être inclus.

Il constate que différentes définitions sont utilisées à des fins spécifiques, telles que le suivi du financement climat mondial, le suivi du financement des pays développés vers les pays en développement, ou le suivi du financement dans les budgets gouvernementaux

Poursuite des négociations

Les cinq organes de la CCNUCC (COP, CMA, CMP, SBSTA et SBI) vont poursuivre les négociations formelles sur la base de leurs programmes de travail respectifs adoptés le 11 novembre 2024 ([lire notre article](#)).

Consultations

Des consultations ont été menées sur plusieurs sujets, parmi lesquels :

Nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climat à partir de 2025 (NCQG)

Ces consultations informelles dans le cadre de la CMA ont été co-facilitées par Fiona Gilbert (Australie). Ces consultations se sont d'abord appuyées sur le [document de neuf pages présentant un cadre concret](#) (*substantive framework*) d'un projet de texte de négociation élaboré en amont de la CMA-6 (sur la base des progrès réalisés dans les discussions menées en 2024 dans le cadre du programme ad hoc sur le NCQG).

Mardi 12 novembre 2024, les Parties avaient demandé aux co-facilitateurs de compléter ce document en rajoutant des options envisagées préalablement. Un nouveau projet de texte de 34 pages (non encore disponible sur le site de la COP-29) a donc été diffusé aux Parties à 8h30 mercredi 13 novembre 2024. Si les Parties ont accueilli favorablement ce document comme base de discussion, elles ont toutefois demandé aux co-facilitateurs de le rationaliser d'ici jeudi matin, le 14 novembre 2024, en supprimant les doublons et répétitions, tout en conservant toutes les options et idées.

Selon [Climate Home News](#), ce nouveau texte sur le NCQG devrait présenter les mêmes options que les deux précédents en ce qui concerne la structure de l'objectif. La première option est un objectif chiffré (montant), composé de financements publics fournis par les gouvernements et de financements privés mobilisés par l'argent public.

La deuxième option est un objectif chiffré (montant de financement public fourni et mobilisé), plus un objectif d'investissement plus large qui inclut les financements privés, nationaux, philanthropiques ou de taxes mondiales. Cet objectif étant « multicouche », il a été comparé à un oignon (structure « *en oignon* » du financement climat à partir de 2025, avec en son cœur les financements publics sous forme de subventions/dons ou de prêts à taux préférentiels, puis des couches périphériques composées de financements privés, nationaux, philanthropiques ou de taxes mondiales).

Le dernier texte de 34 pages diffusé mercredi 13 novembre 2024 ([voir plus haut](#)) contient plusieurs propositions différentes concernant le montant de l'objectif de financement public : au moins 100 Md\$, au moins 1 000 Md\$, au moins 1 100 Md\$, au moins 1 300 Md\$ ou 2 000 Md\$. Le groupe de négociation G77+Chine (134 pays) fait conjointement pression pour un montant d'au moins 1 300 Md\$.

Le texte de mercredi matin comporte également de nouvelles propositions spécifiques concernant les montants minimaux à verser aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PIED). Ainsi, il propose des options pour 220 Md\$ pour les PMA et 39 Md\$ pour les PEID en termes d'équivalents-subventions chaque année.

(Source : [Climate Home News](#), 13 nov. 2024).

[Voir aussi communiqué de la Présidence de la COP-29](#)

Bilan mondial (Global Stocktake ou GST) : Modalités du dialogue annuel sur les résultats du GST (SBI-61)

L'enjeu pour la CMA-6 est de définir et d'adopter les modalités (éléments pratiques) du [dialogue annuel sur les résultats du Bilan mondial](#) pour le rendre opérationnel afin que les négociations techniques sur ce sujet puissent démarrer début 2025. Ce dialogue annuel se déroulera sur quatre ans (2025-2028). Il s'agit de donner des suites concrètes aux résultats finaux actés à Dubaï, issus de la phase politique du Bilan mondial ([décision 1/CMA.5](#), adoptée à Dubaï par la CMA-5) et notamment à la concrétisation de ce dialogue annuel mis en place par cette décision phare de Dubaï (§ 97 et 98), c'est-à-dire de traduire les nombreux engagements pris au titre de cette décision phare en actions et résultats concrets dans l'économie mondiale, et notamment les objectifs du § 28 :

- [§ 28\(e\)](#) : assurer une transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques,
- [§ 28\(a\)](#) : tripler la capacité mondiale de production des énergies renouvelables et doubler le taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030,
- [§ 28\(f\)](#) : accélérer une réduction forte des émissions de GES hors CO₂, en particulier les émissions de CH₄.

Lors des consultations informelles menées dans le cadre du SBI-61, le co-facilitateur Ricardo Marshall (Barbade) a fait état des divergences de points de vue sur la portée et a suggéré que cette session se concentre sur les modalités, en prenant comme base la [note informelle](#) produite au terme des sessions SB 60 (juin 2024).

Sur la base des discussions dans le cadre de ces consultations informelles, les deux co-facilitateurs ont rédigé une [note informelle \(version 13/11/2024 @21h30\)](#).

Bilan mondial (Global Stocktake ou GST) : processus de déroulement du GST dans son ensemble (SB-61)

Le 2^e enjeu pour Bakou sur le sujet Bilan mondial est de mener des discussions, dans la perspective du 2^e Bilan mondial qui aura lieu en 2028, sur l'éventuelle amélioration du processus de déroulement du bilan mondial (procédures et logistique) en vue d'adopter une décision à Bakou.

Sur la base des discussions dans le cadre des consultations informelles, les deux co-facilitateurs ont rédigé une [note informelle \(version 13/11/2024 @00h30\)](#).

Article 6.2 : approches coopératives (SB-61)

L'article 6.2 de l'Accord de Paris prévoit des approches coopératives (transferts de réduction directs [crédits carbone] entre pays à titre bilatéral ou multilatéral, connus sous l'acronyme anglais ITMO). La Présidence de la COP-29 [s'est engagée](#) à accorder la deuxième priorité de la Conférence de Bakou (après la première, le NCQG) à la finalisation de l'opérationnalisation de l'article 6, une fois pour toutes, neuf ans après l'adoption de l'Accord de Paris (2015) et six ans après l'adoption de la quasi-totalité de ses règles de mise en œuvre (*Rulebook*, Katowice, CMA-1, 2018). Les règles sur l'article 6.4 (mécanisme d'octroi de crédits d'émission) ont été adoptées lors de la session d'ouverture de la CMA-6, le 11 novembre 2024 ([lire notre article](#)).

L'enjeu pour la CMA-6 est donc de régler les questions en suspens en vue de finaliser les règles de mise en œuvre de l'article 6.2, à savoir :

- intégrité environnementale,
- protection des droits humains,
- transparence (et surtout la question des clauses de confidentialité des informations rapportées par les Parties après les échanges d'ITMO, qui empêcheraient la vérification de ces informations).

Pour une vue d'ensemble détaillée du sujet de l'article 6 (contexte, historique des négociations et avancées), consultez [notre guide](#)

[des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

Mercredi 13 novembre 2024, des consultations informelles ont été menées, co-facilitées par Peer Stiansen (Norvège) et Maria Al Jishi (Arabie saoudite). Les Parties ont examiné et proposé des possibilités de rationaliser le projet de texte de la SBSTA 60 ([projet de conclusions du Président du SBSTA sur l'article 6.2, en date du 13 juin 2024](#)).

Les Parties ont mandaté les co-facilitateurs pour élaborer une nouvelle version du texte sur la base des discussions menées dans ces consultations.

Adaptation : objectif mondial en matière d'adaptation (SB-61)

Le premier enjeu pour la CMA-6 sur le sujet adaptation est de faire aboutir les négociations pour définir et adopter les **modalités de mise en œuvre du programme de travail biennal Emirats-Belém (2025-2026)**, dont la mise en place a été décidée à Dubaï lors de la CMA-5 ([décision 2/CMA.5,§39](#)). L'objectif de ce programme sera d'identifier et d'élaborer des **indicateurs et éléments chiffrés** pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation, d'ici 2030, des sept objectifs qualitatifs thématiques fixés par le **cadre des Emirats pour la résilience climatique mondiale** ([décision 2/CMA.5,§6 à 11](#)) : eau ; agriculture et agroalimentaire ; écosystèmes et biodiversité ; santé ; infrastructures et villes ; élimination du pauvreté ; patrimoine culturel.

La CMA-6 doit donc approuver ces modalités (plan, calendrier, participants, etc.) à Bakou pour que les Parties puissent début 2025 les discussions techniques de fond.

Les consultations informelles des SB sur ce sujet ont été co-animées par Lamin Dibba (Gambie). Ils ont indiqué qu'ils allaient élaborer un projet de texte.

Pour une vue d'ensemble détaillée du sujet de l'adaptation (contexte, historique des négociations et avancées), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

Adaptation : Plans nationaux d'adaptation (SBI-61)

Contexte

Le processus des Plans nationaux d'adaptation ([NAP](#)) a été établi en vertu du cadre de Cancún pour l'adaptation (cf. Accords de Cancún, [décision 1/CP.16](#), adoptés lors de la COP-16 (2010)). Il s'agit d'un processus continu, progressif et itératif qui vise à faciliter la planification des mesures d'adaptation par les pays en développement. Ils constituent une forme d'opérationnalisation du volet « adaptation » de plus en plus intégré aux NDC des Parties, qui leur permet de définir les priorités et objectifs nationaux en matière d'adaptation. Le but des PNA est d'identifier les besoins et priorités en matière d'adaptation et de gestion des risques climatiques à moyen et à long terme et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et plans pour répondre à ces besoins.

La [décision 1/CMA.5](#), issue de la phase politique du bilan mondial (*Global Stocktake* ou GST), adoptée le 12 décembre 2023 à Dubaï, appelle les Parties qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place leurs plans, politiques et processus nationaux de planification en matière d'adaptation d'ici 2025 et à avoir avancé dans leur mise en œuvre d'ici 2030 (cf. [décision 1/CMA.5,§ 59](#)).

Au 12 juillet 2024, 58 des 155 Parties hors annexe I (PED), soit 37%, avaient soumis leur PNA ([voir liste des NAP soumis](#)).

L'enjeu de la Conférence de Bakou (CMA-6) est de renforcer le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des NAP, en mettant l'accent sur l'assistance financière et technique.

Lors des consultations informelles au sein du SBI, la co-facilitatrice Meredith Ryder-Rude (États-Unis) a présenté une mise à jour annotée et codée par couleur de la [note informelle](#) élaborée lors de

la SBI 60 (juin 2024). Les discussions ont fait ressortir des divergences d'opinion entre, d'une part, le groupe de négociation G77+Chine et, d'autre part, l'UE, la Norvège et les États-Unis. Les co-facilitateurs ont conclu que les discussions étaient dans l'impasse et ont exhorté les Parties à se consulter de manière informelle.

Atténuation : Programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre (MWP) (SBI-61)

Contexte

Le principal enjeu pour la CMA-6 sur le sujet atténuation est de renforcer l'ambition des Parties dans le contexte de la remise prochaine des NDC mises à jour ou NDC nouvelles. Les Parties vont reprendre les négociations dans le cadre du programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation (MWP). Les négociations avancent très lentement en raison de fortes divergences observées à Dubaï (décembre 2023) et à Bonn (juin 2024), surtout entre pays industrialisés et pays en développement sur le mandat même de ce programme de travail et sur la question de savoir si le projet de décision à adopter à Bakou devrait être de nature strictement procédurale ou s'il devait comporter des objectifs concrets. Les Parties devront surmonter leurs fortes divergences pour faire aboutir les négociations sur une décision à la hauteur des enjeux de l'atténuation. In fine, il s'agira pour la CMA-6 de faire déboucher le programme MWP sur des résultats concrets en matière de réduction collective des émissions qui soient compatibles avec les objectifs de +2°C et de +1,5°C.

Pour une vue d'ensemble détaillée du sujet de l'atténuation et des travaux dans le cadre du MWP (contexte, historique des négociations et avancées), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

À la suite de consultations informelles menées mardi 12 novembre 2024, les co-facilitateurs ont rédigé une note informelle version qui a diffusée auprès des Parties ([version du 14/11/2024 @9h00](#)).

Négociations dans les groupes de contact

Des négociations ont été menées dans plusieurs groupes de contact sur des sujets clés, parmi lesquels :

Article 6.8 : approches non fondées sur le marché (CMA-6)

L'article 6.8 prévoit des approches non fondées sur le marché pour renforcer les liens et créer des synergies entre atténuation, adaptation, financement, transfert de technologies et renforcement des capacités.

Les co-facilitateurs ont indiqué qu'ils allaient élaborer une nouvelle version du projet de texte sur la base des discussions menées dans ce groupe de contact. Cette nouvelle version du projet de texte a été publiée dans la nuit du mercredi à jeudi ([version du 14/11/2024 @02h00](#)).

Article 2.1(c)

Sur le sujet financement climat, le 2^e enjeu pour la CMA-6 à Bakou (après celui de la fixation d'un nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climat à partir de 2025) est de réaliser des avancées concrètes dans le cadre des discussions du [dialogue de Charm el-Cheikh](#) sur l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris. Cet article fixe l'objectif de rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire d'émissions bas-carbone et résilient aux changements climatiques. Ce dialogue a été mis en place par la [décision 1/CMA-4](#) (Charm el-Cheikh, 2022).

Dans le groupe de contact de la CMA-6, co-présidé par Elena Pereira Colindres (Honduras) et Ben Abraham (Nouvelle-Zélande),

les Parties ont cherché à identifier les éléments d'un projet de décision. Les co-Présidents vont élaborer un projet de décision.

Programme de travail sur la transition juste (JTWP) (SBI-61)
A Bakou, l'enjeu sur le sujet de la transition juste est de faire avancer les négociations dans le cadre du [2^e dialogue](#) du [programme de travail](#) sur la transition juste (JTWP) pour définir et adopter les modalités de mise en œuvre du JTWP (plan, calendrier, participants,...). Ces modalités doivent être concrétisées, puis adoptées par la CMA-6 avant que les travaux techniques du JTWP ne puissent démarrer en 2025.

Contexte

Lors de la CMA-4 (à Charm el-Cheikh, Egypte, novembre 2022), les Parties avaient décidé de mettre en place un programme de travail sur la transition juste pour examiner les trajectoires visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ([paragraphe 52 de la décision 1/CMA.4](#)). Le SBI et le SBSTA avaient été chargés par la CMA-4 de soumettre un projet de décision pour examen et adoption lors de la CMA-5. La CMA-4 avait également décidé d'organiser tous les ans, dans le cadre de ce nouveau programme de travail, une table ronde ministérielle de haut niveau sur la transition juste, à compter de la CMA-5.

A Dubaï, s'est tenue le 3 décembre 2023 la [première table ronde ministérielle de haut niveau](#) sur la transition juste. La [décision 3/CMA.5](#) a été une des dernières décisions à être adoptée par la CMA-5 faute de consensus entre les Parties. Par ailleurs, [10 versions](#) du projet de décision ont circulé avant que les Parties ne parviennent à un consensus.

De fortes divergences sur le périmètre du programme ont été soulevées : doit-il axer ses discussions sur la transition de la main d'œuvre du secteur des énergies fossiles (position des pays développés) ou doit-il suivre une vision plus multilatérale et moins axée sur l'atténuation (position des pays en développement) ? Les pays en développement ont insisté sur le fait qu'ils ont besoin d'un soutien pour réaliser une transition juste (pas uniquement financier mais aussi technique, etc.). En fait, les négociations au sein de cet axe n'étaient qu'un reflet des positions plus larges à la COP-28.

Finalement, à Dubaï, dans la [décision 3/CMA.5](#), la CMA s'est mise d'accord sur un périmètre du programme de travail, notamment sur la transition juste et équitable qui englobe des trajectoires qui intègrent les dimensions énergétiques, socio-économiques, main d'œuvre,... basées sur les priorités de développement définies au niveau national et qui incluent la protection sociale pour atténuer les impacts liés à la transition. Ce programme intègre aussi la question des potentialités, défis et entraves liés au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Le début de la mise en œuvre du programme de travail est prévu après la CMA-5.

Ce programme de travail sera mis en œuvre sous le pilotage du SBI et du SBSTA. Au moins deux dialogues se tiendront chaque année dans le cadre du programme de travail, l'un en amont des sessions SB en juin (à commencer par les SB-60, juin 2024) et l'autre en amont des sessions SB parallèlement aux COP en fin d'année (à commencer par les SB-61, nov. 2024).

Lors de la CMA-8 (2026), aura lieu un réexamen de l'efficacité du programme de travail et décision sur la poursuite des travaux ou non.

Lors des SB-60 (3-13 juin 2024), le [1^{er} dialogue](#) dans le cadre du [programme de travail](#) sur la transition juste a eu lieu le 3 juin 2024 ([voir programme](#)). Le [2^e dialogue](#) a eu lieu les 2-3 octobre 2024 à Charm el-Cheikh ([voir programme](#)).

A la suite des discussions menées mardi 12 novembre 2024 dans un groupe de contact, co-facilité par Kishan Kumarsingh (Trinité et Tobago) et Georg Børsting (Norvège), ceux-ci ont rédigé une note informelle ([version 13/11/2024 @15h10](#)).

Autres temps forts de la 3^e journée

Les données 2024 du Global Carbon Project
Le 13 novembre 2024, le [Global Carbon Project](#) (GCP – [voir encadré ci-dessous](#)) a [publié](#) la [mise à jour 2024](#) de son analyse annuelle des tendances d'émissions mondiales de CO₂ (émissions historiques, projections d'émissions et de concentrations pour 2021). Il s'agit de la 19^e édition d'une mise à jour annuelle du budget carbone mondial qui a débuté en 2006. Le Citepa reviendra sur cette publication dans un prochain article.

Le Global Carbon Project

Le [Global Carbon Project](#) (GCP) fait partie du réseau mondial de scientifiques [Future Earth](#) et il est un partenaire du programme mondial de recherche sur le climat ([WCRP](#)). C'est un [consortium international de 95 instituts de recherche scientifique](#) répartis dans 17 pays qui a été créé en 2001 afin d'aider la communauté scientifique à établir une base de connaissance commune pour servir d'appui aux politiques de réduction d'émissions de GES. Le projet s'est fixé pour objectif d'élaborer une vision complète du cycle global du carbone (flux naturels et anthropiques). Les travaux du GCP sont revus par les pairs à l'instar de ceux du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Parmi les principaux partenaires du GCP figure le climatologue français Philippe Ciais du Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE). Le GCP est hébergé depuis mai 2022 par l'université d'Exeter (sud-ouest de l'Angleterre), avec la création d'un bureau dédié, le [Global Carbon Budget Office](#) (GCBO).

Selon cette mise à jour 2024, les émissions mondiales de CO₂ ont atteint un nouveau record de 37,4 Gt CO₂e en 2024 (hors UTCATF), soit une hausse de 0,8% par rapport au niveau de 2023. Si les émissions/absorptions de CO₂ liées au secteur UTCATF sont prises en compte (4,2 Gt CO₂e en 2023), les émissions mondiales totales nettes de CO₂ s'élèvent à 41,6 Gt CO₂e (contre 40,6 Gt CO₂e en 2023), soit une hausse de 2,5% par rapport au niveau de 2023. Les chercheurs du GCP soulignent que malgré la nécessité urgente de réduire fortement les émissions de CO₂ pour atténuer le dérèglement climatique, il n'y a toujours aucun signe qu'elles aient atteint leur pic.

Voir [communiqué](#) | [infographie](#) | [messages clés](#) | [article scientifique](#) ([Global Carbon Budget 2024](#)) publié le 13 nov. 2024 dans [Earth System Science Data](#).

Retrait anticipé de la délégation argentine sur ordre du gouvernement argentin

Dans une démarche inattendue et inédite, le gouvernement du Président de l'Argentine, Javier Milei, a décidé de retirer de façon anticipée la délégation argentine présente à la COP-29 de Bakou et leur a ordonné de quitter les lieux, [selon la journaliste argentine, Tais Gadea Lara](#), spécialiste des questions climatiques. C'est le sous-Secrétariat du Ministère de l'Environnement argentin qui lui a confirmé cette information, également [relayée](#) le 13 novembre 2024 par le quotidien espagnol [El País](#). Selon la [liste provisoire de participants à la COP-29](#), publiée par la CCNUCC le 12 novembre 2024, la délégation des négociateurs d'Argentine compte 21 délégués. Si aucune raison officielle n'a été avancée par le gouvernement argentin, selon certains observateurs (ECIU, [Climate Home News](#)), estiment que cette décision est liée au fait que le Président Milei est un [climatosceptique](#).

À la suite des propos provocateurs du Président azerbaïdjanais, la Ministre française de la Transition écologique annule son déplacement à la COP-29

La Ministre française de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, a [annoncé](#) mercredi 13 novembre 2024 qu'elle ne se rendrait pas à la COP-29 à Bakou après les propos provocateurs du Président azerbaïdjanais, Ilham Aliyev, dans son discours prononcé lors du [sommet des dirigeants sur les petits Etats insulaires](#) qui s'est tenu mercredi 13 novembre 2024 dans le cadre de la séquence de haut niveau.

Dans un [discours](#) accusateur, le Président Aliyev a déclaré : « On n'aurait pas fait le tour des crimes de la France dans ses soi-disant territoires d'outre-mer si l'on ne mentionnait pas les récentes violations des droits de l'homme... Le régime du Président Macron a tué 13 personnes et en a blessé 169 [...] lors de manifestations légitimes du peuple kanak en Nouvelle-Calédonie », a-t-il ajouté.

La Ministre française a répliqué en [annonçant](#) qu'elle annulait sa participation aux négociations de la 2^e semaine pour protester contre le discours « déplorable » du Président Aliyev : « Les propos tenus contre la France et l'Europe par le président Aliyev à l'occasion de [...] la COP-29 sont inacceptables. Les attaques directes contre notre pays, ses institutions et ses territoires, sont injustifiables. L'Azerbaïdjan instrumentalise la lutte contre le dérèglement climatique pour un agenda personnel indigne. Ces attaques constituent une violation flagrante du [code de conduite de la CCNUCC](#) [pour le déroulement des Conférences de l'ONU sur le climat]. Elles ne resteront pas sans réponse. Après échange et en accord avec le Président de la République et le Premier ministre, je ne me rendrai pas à Bakou la semaine prochaine. Les équipes de négociations françaises ne ménageront pas leurs efforts, avec mon appui à distance et en lien avec nos partenaires européens, pour protéger la planète et nos populations » (source : [tweet](#) sur X de la Ministre française de la Transition écologique, 13 nov. 2024).

Au-delà de cette polémique diplomatique, à l'échelle des seules négociations au sein de la COP-29, même si l'équipe française de négociation sur place à Bakou (une quarantaine de délégués des Ministères de la Transition écologique, des Affaires étrangères et de l'Economie) reste mobilisée, l'absence de la Ministre, lorsque les négociations entreront dans leur dernière ligne droite les derniers jours de la Conférence, pourrait se faire sentir dans la capacité de la France à peser politiquement. Selon Lola Vallejo, conseillère spéciale Climat au sein de l'Iddri, « Quand un Ministre est là, sa voix est plus écoutée car quand les débats techniques sont dans l'impasse, on a besoin que les Ministres se parlent pour essayer de [trouver] des compromis de haut niveau. Pour faire bouger les lignes, on a besoin de la présence d'un Ministre. Plus on a de Ministres engagés [autour de la table de négociations] pour faire changer quelque chose, plus on peut avoir des changements par

rapport aux positions qui sont déjà exprimées depuis plusieurs mois » (propos rapportés au [journal de 19h sur France Inter](#), le 14 nov. 2024). C'est la première fois que la France ne sera représentée lors d'une COP ni par un Chef de Gouvernement, ni par un(e) Ministre (source : *France Inter d'après Iddri*).

Pour l'instant, le MTE n'a pas publié de communiqué officiel sur ce sujet.

Sources :

- [Tweet](#) sur X de la Ministre française de la Transition écologique, 13 nov. 2024,
- Aljazeera, « [Azerbaijan leader accuses France of colonial 'crimes' in COP29 speech](#) », 13 nov. 2024,
- *Les Echos* : « [La ministre française de la Transition écologique renonce à se rendre à la COP29 à Bakou](#) », 13 nov. 2024,
- *FranceInfo* : « [On vous explique l'origine des tensions diplomatiques entre la France et l'Azerbaïdjan, en pleine COP](#) », 14 nov. 2024,

Ces messages et annonces diplomatiques ont fait des vagues à Bakou.

- En savoir plus
CCNUCC/UNFCCC
[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC
[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)
[Les cinq sessions de négociation](#)
[Programme global de la Conférence](#) (overview schedule, version du 23 oct. 2024)
[Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)
[Programme détaillé pour la 3^e journée](#) (13 novembre 2024)
[Bulletin quotidien de l'Institut International du Développement Durable \(IISD\) qui revient en détail sur les travaux de la 3^e journée](#)
[Consultations de la Présidence](#)
[Liste des événements parallèles \(side events\)](#) à Bakou
[Registre des NDC](#)
[NDC 3.0](#)
[Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (Long term strategies ou LTS)
[Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)
[Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise
[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

Article | Monde | Pollution & Qualité de l'air | Politique, gouvernance, réglementation |

Journal de la COP-29 | Jour 4 : 14 novembre

Publié sur citepa.org le 14/11/2024 | n° 2024_11_a06

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

Programme de la 4^e journée

Journées thématiques de la Présidence

En dehors des négociations officielles dans le cadre de la COP, de la CMA, de la CMP, du SBI et du SBSTA, la Présidence azerbaïdjanaise a organisé **sept journées thématiques** au cours de la Conférence de Bakou, du 14 au 21 novembre 2024 :

- **14 novembre 2024** : la première journée thématique est consacrée au financement, aux investissements et aux échanges commerciaux.

[Voir le programme de cette première journée thématique de la Présidence azerbaïdjanaise](#)

6^e dialogue ministériel de haut niveau sur le financement climat

La Présidence de la COP-29 consacre la journée du 14 novembre 2024 à la question du financement climat (*voir plus haut*). Le financement des actions climat des pays en développement par les pays industrialisés constitue le « nerf de la guerre » des négociations au sein de la CCNUCC. Il est indispensable pour rétablir la confiance entre les pays du Nord et les pays du Sud. Il joue également un rôle crucial dans le renforcement de l'ambition des pays en développement et surtout cette année, c'est le principal focus de la COP-29 puisque l'enjeu n°1 de cette Conférence est de parvenir à un accord des Parties sur un nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climat à partir de 2025. Dans ce cadre aura lieu le [6^e dialogue ministériel de haut niveau sur le financement climat](#) (*High-level Ministerial Dialogue on Climate Finance*). [Voir programme](#). A l'occasion de ce 6^e Dialogue ministériel biennal, le Comité permanent sur le financement (SCE) de la CCNUCC a présenté son [2^e rapport sur les progrès réalisés dans la mobilisation conjointe de financement climat pour atteindre l'objectif des 100 Md\\$/an](#). ([Voir synthèse et rapport technique](#)).

Contexte : le programme de travail sur le financement à long terme
Dispositif sur le financement à long terme pré-2020

En 2013, lors de la COP-19, la [décision 3/CP.19](#) avait défini un programme de travail sur le financement à long terme apportant davantage de clarté sur la mobilisation du financement à long terme par les pays industrialisés pour soutenir les actions de réduction et d'adaptation mises en œuvre par les pays en développement.

Les pays industrialisés devaient **accroître la transparence** de la communication de leurs efforts d'augmenter le financement climat [faire preuve de plus de transparence sur la provenance des fonds]. Les discussions sur le financement climat à long terme ont été axées sur **trois éléments de base pour la période 2014-2020 : des soumissions biennales par les pays développés sur leurs approches et stratégies actualisées pour augmenter le financement climatique ; des ateliers annuels en session ; et des dialogues ministériels biennaux de haut niveau sur le financement climat**.

Concrètement, ils devaient élaborer des **synthèses biennales** sur une mise à jour de leurs stratégies pour amplifier le financement sur la période 2014-2020. Le Secrétariat de la CCNUCC était chargé de vérifier tous les deux ans jusqu'en 2020 les informations sur le montant du financement fourni, les sources (publiques et/ou privées) et la part des sommes consacrées à l'adaptation et à l'atténuation (en vue d'assurer un équilibre entre les deux).

Le Secrétariat de la CCNUCC était également chargé d'organiser des **ateliers** entre autres sur les besoins des pays en développement en matière de soutien financier sur la période 2014-2020 et sur les stratégies pour accroître le financement climat.

Un **dialogue ministériel sur le financement de l'action climat** (à l'instar de celui qui a eu lieu, pour la 1^{ère} fois, à Varsovie, le 20 novembre 2013) a été mis en place et devait se réunir tous les deux ans entre 2014 et 2020. Le Dialogue ministériel de haut niveau a centré ses discussions sur les progrès réalisés dans la mobilisation du financement climat à long terme pour respecter l'objectif des 100 Md\$/an à partir de 2020, y compris les efforts consentis par les pays développés pour augmenter leurs contributions :

- Le [premier dialogue ministériel](#) biennal a eu lieu le 9 décembre 2014 à Lima lors de la COP-20.
- Le [2^e dialogue ministériel](#) biennal a eu lieu le 16 novembre 2016 à Marrakech lors de la COP-22.
- Le [3^e Dialogue](#) biennal a eu lieu lors de la COP-24, le 10 décembre 2018. Il a pris la forme de deux tables rondes : "Mobiliser des financements et des investissements pour traduire les besoins de financement climat en actions" et "Améliorer l'accès au financement climat".

- Le [4^e dialogue ministériel biennal sur le financement climat](#) a lieu lors de la COP-26, à Glasgow le 3 novembre 2021.

Dispositif sur le financement à long terme post-2020 : dialogues ministériels

En vertu de la [décision 4/CP.26](#), adoptée à Glasgow en 2021, dans la prolongation des quatre dialogues ministériels de haut niveau sur le financement climat à long terme menés précédemment (dont le quatrième à Glasgow – *voir ci-dessus*), des **dialogues ministériels biennaux de haut niveaux sur le financement climat** devaient être organisés en 2022, en 2024 et en 2026 (paragraphe 20). La Présidence égyptienne de la COP-27 est priée de centrer le dialogue de 2022 sur les progrès réalisés par les pays développés pour atteindre l'objectif des 100 Md\$/an.

Enfin, la COP-26 a décidé que ses discussions sur le sujet du financement à long terme se termineront en 2027 (portant sur les chiffres de 2025 donc), ce qui implique que c'est la CMA qui prendra le relais pour suivre les progrès vers la réalisation du nouvel objectif post-2025

- Le [5^e Dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement climat](#) a eu lieu lors de la COP-27 à Charm el-Cheikh le 14 novembre 2022. [Voir programme](#).

Dispositif sur le financement à long terme post-2020 : transparence sur le financement ex-ante

Il existe un deuxième dialogue sur le financement climat...mais dans le cadre de l'Accord de Paris, et non de la CCNUCC : *transparence sur le financement ex-ante*

Le Dialogue ministériel biennal de haut niveau précité n'est pas à confondre avec le **dialogue ministériel sur la question du financement climat post-2020 qui a été établi au titre de l'Accord de Paris** (et non au titre de la CCNUCC). Ainsi, au titre de la [décision 12/CMA.1 – Identification des informations à fournir par les Parties sur le financement ex ante](#) (adoptée dans le cadre des règles de mise en œuvre à Katowice en décembre 2018), la CMA a établi un **Dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement climat** à convoquer à partir de 2021 (à l'instar de celui mis en place sur la période 2014-2020 dans le cadre de la CCNUCC). La décision 12/CMA.1 a reconnu l'importance de la prévisibilité et la clarté des informations sur le soutien financier que les pays industrialisés prévoient de fournir aux pays en développement.

Dans cette décision, la CMA a établi les **modalités post-2020** qui s'appuient sur les modalités existantes pour la période 2014-2020 sur le [financement climat à long terme](#) :

- des **communications biennales** contenant des informations quantitatives et qualitatives sur le soutien que les pays industrialisés prévoient de fournir (projections), à soumettre à la CCNUCC tous les deux ans, dont la première en 2020 (puis en 2022, en 2024, etc.) ;
- un **portail dédié** en ligne pour consigner les communications biennales ;
- une **compilation et une synthèse** des informations contenues dans les communications biennales que doit élaborer le Secrétariat de la CCNUCC à partir de 2021. Celui-ci a publié le 1^{er} juin 2021 la [première compilation-synthèse](#) des premières communications biennales ;
- des **ateliers biennaux** à organiser par le Secrétariat de la CCNUCC [lors des sessions des organes subsidiaires et/ou de la COP] à compter de l'année suivant la remise de la première communication biennale [2021 donc], et d'élaborer un **rapport de synthèse** sur chaque atelier. La CMA a décidé d'examiner les compilations, les synthèses et les rapports de synthèse à compter de sa 4^e réunion (CMA-4). Le [premier atelier](#) a été organisé lors des sessions du SBSTA-SBI de mai-juin 2021, le 11 juin 2021.

Le Secrétariat de la CCNUCC a publié le 10 septembre 2021 le [rapport de synthèse](#) de ce premier atelier ;

- la mise en place, à partir de **2021**, d'un **Dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement climat**, à l'instar de celui mis en place sur la période 2014-2020. Il est à éclairer, notamment par les rapports de synthèse sur les ateliers biennaux et par les communications biennales. La [première réunion](#) de ce Dialogue s'est tenue à Glasgow, le 8 novembre 2021 et la [2^e réunion](#) à Dubaï le 8 décembre 2023.

[Voir page du site de la CCNUCC consacrée aux informations ex ante sur le financement climat.](#)

Réunion ministérielle de la coalition des Ministres des Finances pour l'action climat

Organisée conjointement avec la Présidence de la COP-29, la [réunion ministérielle](#) de la [coalition des Ministres des Finances pour l'action climat](#) se concentrera sur les défis et les bonnes pratiques en matière d'allocation et de financement pour une mise en œuvre réussie des NDC.

La coalition des Ministres des Finances pour l'action climat

Le 9 décembre 2019, lors de la COP-25, une [coalition des Ministres des Finances pour l'action climat](#) créée le 13 avril 2019 ([voir plaquette et communiqué de la Banque mondiale](#)), a lancé le [Plan d'actions de Santiago](#). La mission de cette coalition est d'être moteurs d'action climat au niveau national conformément aux [principes de Helsinki](#), désormais avalisés par [64 pays](#) (dont la France) et soutenu par [25 partenaires institutionnels](#) (dont la Banque européenne pour la reconstruction et le développement [BERD], la Commission européenne, la Banque asiatique de développement [ADB],...) ([voir note d'explication](#)). Ces principes définissent les actions clés pour concrétiser les engagements des Ministres qui sont membres de la coalition (par exemple, aligner les politiques et pratiques avec les objectifs de l'Accord de Paris ; prendre en compte le changement climatique dans les politiques macroéconomiques, la planification fiscale, la fixation des budgets, la gestion des investissements publics et les marchés publics ; mobiliser des sources privées de financement climat en facilitant les investissements,...). Le Plan d'actions, lancé lors d'un événement de la Présidence chilienne ([voir note de cadrage](#)), fixe les priorités de travail pour 2020 qui marquait le début de la mise en œuvre des principes de Helsinki.

Poursuite des négociations

Les cinq organes de la CCNUCC (COP, CMA, CMP, SBSTA et SBI) vont poursuivre les négociations formelles sur la base de leurs programmes de travail respectifs adoptés le 11 novembre 2024 ([lire notre article](#)).

Consultations

Des consultations vont être menées sur plusieurs sujets, parmi lesquels :

- nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climat à partir de 2025 (NCQG),
- questions relatives au bilan mondial : éléments de procédure et de logistique du processus du bilan mondial dans son ensemble,
- questions relatives au Comité chargé de faciliter la mise en œuvre et de promouvoir le respect de l'Accord de Paris (PAICC),
- programme de travail au titre du cadre pour les approches non fondées sur le marché (art. 6.8),
- programme de travail sur la transition juste.

Retour sur la 4^e journée

Poursuite des négociations

Les cinq organes de la CCNUCC (COP, CMA, CMP, SBSTA et SBI) ont poursuivi les négociations formelles sur la base de leurs programmes de travail respectifs adoptés le 11 novembre 2024 ([lire notre article](#)).

Consultations

Des consultations ont été menées sur plusieurs sujets, parmi lesquels :

Nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climat à partir de 2025 (NCQG)

Lors des consultations informelles dans le cadre de la CMA, le co-Président du programme de travail sur le NCQG, Zaheer Fakir (Emirats arabes unis), a présenté une nouvelle version de la première itération d'un projet de texte de décision ([version du 13/11/2024 @21h00](#)) de 33 pages (soit une page de moins que la version précédente de cette première itération présentée la veille, [version du 13/11/2024 @08h30 - lire notre article](#)). Il a souligné que certaines sections pourraient bénéficier de travaux supplémentaires, mais que supprimer les doublons dépasserait le mandat des co-Présidents. Le groupe de négociation G-77/Chine (134 pays) a demandé aux co-Présidents de consulter les groupes de négociation pour procéder à une rationalisation supplémentaire du projet de texte avant de s'engager dans de nouvelles discussions de fond dans le cadre de consultations informelles.

La réunion a été suspendue pour laisser au groupe de négociation G-77/Chine le temps de se coordonner. Aucun nouveau projet de texte n'a été produit jeudi 14 novembre 2024.

Bilan mondial (Global Stocktake ou GST) : Modalités du dialogue annuel sur les résultats du GST (SBI-61)

L'enjeu pour la CMA-6 est de définir et d'adopter les modalités (éléments pratiques) du [dialogue annuel sur les résultats du Bilan mondial](#) pour le rendre opérationnel afin que les négociations techniques sur ce sujet puissent démarrer début 2025. Ce dialogue annuel se déroulera sur quatre ans (2025-2028). Il s'agit de donner des suites concrètes aux résultats finaux actés à Dubaï, issus de la phase politique du Bilan mondial ([décision 1/CMA.5](#), adoptée à Dubaï par la CMA-5) et notamment à la concrétisation de ce dialogue annuel mis en place par cette décision phare de Dubaï (§ 97 et 98), c'est-à-dire de traduire les nombreux engagements pris au titre de cette décision phare en actions et résultats concrets dans l'économie mondiale, et notamment les objectifs du § 28 :

- *§ 28(e)* : assurer une transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques,
- *§ 28(a)* : tripler la capacité mondiale de production des énergies renouvelables et doubler le taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030,
- *§ 28(f)* : accélérer une réduction forte des émissions de GES hors CO₂, en particulier les émissions de CH₄.

Lors des consultations informelles menées dans le cadre du SBI-61, co-animées par Patrick Spicer (Canada), les Parties ont continué de réagir à la note informelle produite la veille, mercredi 13 novembre 2024 ([version 13/11/2024 @21h30](#)) décrivant la portée et les modalités potentielles du dialogue.

Au terme des discussions, les co-facilitateurs ont indiqué qu'ils allaient réviser leur note informelle et produire une nouvelle version.

Bilan mondial (Global Stocktake ou GST) : processus de déroulement du GST dans son ensemble (SB-61)

Le 2^e enjeu pour Bakou sur le sujet Bilan mondial est de mener des discussions, dans la perspective du 2^e Bilan mondial qui aura lieu en 2028, sur l'éventuelle amélioration du processus de déroulement du bilan mondial (procédures et logistique) en vue d'adopter une décision à Bakou.

Lors des consultations informelles du SBSTA, co-animées par Thureya Al Ali (Emirats arabes unis) et Patrick Spicer (Canada), les Parties ont réagi à la note informelle simplifiée, produite la veille, mercredi 13 novembre 2024 ([version du 13/11/2024 @00h30](#)), contenant une liste d'éléments pour intégration dans le projet de décision.

Sur la base des négociations menées jeudi 14 novembre 2024, les co-facilitateurs ont rédigé un nouveau document, cette fois-ci, sous forme de **projet de texte** (*draft text*), publié en début de matinée du 15 novembre 2024 : [version 15/11/2024 @ 09h30](#).

Adaptation : Plans nationaux d'adaptation (SBI-61)

Contexte

Le processus des Plans nationaux d'adaptation (NAP) a été établi en vertu du cadre de Cancún pour l'adaptation (cf. Accords de Cancún, [décision 1/CP.16](#), adoptés lors de la COP-16 (2010)). Il s'agit d'un processus continu, progressif et itératif qui vise à faciliter la planification des mesures d'adaptation par les pays en développement. Ils constituent une forme d'opérationnalisation du volet « adaptation » de plus en plus intégré aux NDC des Parties, qui leur permet de définir les priorités et objectifs nationaux en matière d'adaptation. Le but des PNA est d'identifier les besoins et priorités en matière d'adaptation et de gestion des risques climatiques à moyen et à long terme et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et plans pour répondre à ces besoins.

La [décision 1/CMA.5](#), issue de la phase politique du bilan mondial (*Global Stocktake* ou GST), adoptée le 12 décembre 2023 à Dubaï, appelle les Parties qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place leurs plans, politiques et processus nationaux de planification en matière d'adaptation d'ici 2025 et à avoir avancé dans leur mise en œuvre d'ici 2030 (cf. [décision 1/CMA.5, § 59](#)).

Au 12 juillet 2024, 58 des 155 Parties hors annexe I (PED), soit 37%, avaient soumis leur PNA ([voir liste des NAP soumis](#)).

L'enjeu de la Conférence de Bakou (CMA-6) est de renforcer le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des NAP, en mettant l'accent sur l'assistance financière et technique.

Lors des consultations informelles au sein du SBI, le co-facilitateur Antwi-Boasiako Amoah (Ghana) a noté que la dernière session s'était terminée dans une impasse, marquée par une telle discorde que cela a poussé le Président du SBI, Nabeel Munir (Pakistan), à intervenir pour exhorter les délégués à parvenir à un accord sur cet article crucial. Après une réunion, le groupe de négociation G-77/Chine a convenu de charger les co-facilitateurs de ces négociations de produire un projet de texte de décision basé sur la [note informelle](#) élaborée lors de la SBI 60 (juin 2024), tout en demandant :

- des références explicites aux obligations des pays développés de fournir des moyens de mise en œuvre pour la formulation et la mise en application des NAP,
- la reconnaissance du déficit important en matière de financement de l'adaptation, et
- aucune référence au rôle du secteur privé en tant que pourvoyeur de financement en matière d'adaptation.

Ainsi, les Parties ont fini par accepter d'examiner un nouveau texte sur les NAP qui sera rédigé par les co-facilitateurs – bien que les points de vue sur les éléments précis du contenu de ce texte soient toujours diamétralement opposés.

Les co-facilitateurs ont indiqué qu'ils allaient produire un projet de texte.

Atténuation : Programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre (MWP) (SBI-61)

Contexte

Le principal enjeu pour la CMA-6 sur le sujet atténuation est de renforcer l'ambition des Parties dans le contexte de la remise prochaine des NDC mises à jour ou NDC nouvelles. Les Parties vont reprendre les négociations dans le cadre du programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation (MWP). Les négociations avancent très lentement en raison de fortes divergences observées à Dubaï (décembre 2023) et à Bonn (juin 2024), surtout entre pays industrialisés et pays en développement sur le mandat même de ce programme de travail et sur la question de savoir si le projet de décision à adopter à Bakou devrait être de nature strictement procédurale ou s'il devait comporter des objectifs concrets. Les Parties devront surmonter leurs fortes divergences pour faire aboutir les négociations sur une décision à la hauteur des enjeux de l'atténuation. In fine, il s'agira pour la CMA-6 de faire déboucher le programme MWP sur des résultats concrets en matière de réduction collective des émissions qui soient compatibles avec les objectifs de +2°C et de +1,5°C.

Pour une vue d'ensemble détaillée du sujet de l'atténuation et des travaux dans le cadre du MWP (contexte, historique des négociations et avancées), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

Lors de consultations informelles menées jeudi 14 novembre 2024 dans le cadre des organes subsidiaires (SB), les co-facilitatrices Ursula Fuentes (Allemagne) et Maesela John Kekana (Afrique du Sud) ont sollicité des avis sur la note informelle qu'elles avaient élaborée sur la base de consultations bilatérales et diffusée auprès des Parties en début de matinée ([version du 14/11/2024 @9h00](#)). Les consultations informelles se sont poursuivies dans la soirée.

Négociations dans les groupes de contact

Des négociations ont été menées dans plusieurs groupes de contact sur des sujets clés, parmi lesquels :

Programme de travail sur la transition juste (JTWP) (SBI-61)

A Bakou, l'enjeu sur le sujet de la transition juste est de faire avancer les négociations dans le cadre du [2^e dialogue](#) du [programme de travail](#) sur la transition juste (JTWP) pour définir et adopter les modalités de mise en œuvre du JTWP (plan, calendrier, participants,...). Ces modalités doivent être concrétisées, puis adoptées par la CMA-6 avant que les travaux techniques du JTWP ne puissent démarrer en 2025.

Contexte

Lors de la CMA-4 (à Charm el-Cheikh, Egypte, novembre 2022), les Parties avaient décidé de mettre en place un programme de travail sur la transition juste pour examiner les trajectoires visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ([paragraphe 52 de la décision 1/CMA-4](#)). Le SBI et le SBSTA avaient été chargés par la CMA-4 de soumettre un projet de décision pour examen et adoption lors de la CMA-5. La CMA-4 avait également décidé d'organiser tous les ans, dans le cadre de ce nouveau programme de travail, une table ronde ministérielle de haut niveau sur la transition juste, à compter de la CMA-5.

A Dubaï, s'est tenue le 3 décembre 2023 la [première table ronde ministérielle de haut niveau](#) sur la transition juste. La [décision 3/CMA.5](#) a été une des dernières décisions à être adoptée par la CMA-5 faute de consensus entre les Parties. Par ailleurs, [10 versions](#) du projet de décision ont circulé avant que les Parties ne parviennent à un consensus.

De fortes divergences sur le périmètre du programme ont été soulevées : doit-il axer ses discussions sur la transition de la main d'œuvre du secteur des énergies fossiles (position des pays

développés) ou doit-il suivre une vision plus multilatérale et moins axée sur l'atténuation (position des pays en développement) ? Les pays en développement ont insisté sur le fait qu'ils ont besoin d'un soutien pour réaliser une transition juste (pas uniquement financier mais aussi technique, etc.). En fait, les négociations au sein de cet axe n'étaient qu'un reflet des positions plus larges à la COP-28.

Finalement, à Dubaï, dans la [décision 3/CMA.5](#), la CMA s'est mise d'accord sur un périmètre du programme de travail, notamment sur la transition juste et équitable qui englobe des trajectoires qui intègrent les dimensions énergétiques, socio-économiques, main d'œuvre,... basées sur les priorités de développement définies au niveau national et qui incluent la protection sociale pour atténuer les impacts liés à la transition. Ce programme intègre aussi la question des potentialités, défis et entraves liés au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Le début de la mise en œuvre du programme de travail est prévu après la CMA-5.

Ce programme de travail sera mis en œuvre sous le pilotage du SBI et du SBSTA. Au moins deux dialogues se tiendront chaque année dans le cadre du programme de travail, l'un en amont des sessions SB en juin (à commencer par les SB-60, juin 2024) et l'autre en amont des sessions SB parallèlement aux COP en fin d'année (à commencer par les SB-61, nov. 2024).

Lors de la CMA-8 (2026), aura lieu un réexamen de l'efficacité du programme de travail et décision sur la poursuite des travaux ou non.

Lors des SB-60 (3-13 juin 2024), le [1^{er} dialogue](#) dans le cadre du [programme de travail](#) sur la transition juste a eu lieu le 3 juin 2024 (voir [programme](#)). Le [2^e dialogue](#) a eu lieu les 2-3 octobre 2024 à Charm el-Cheikh (voir [programme](#)).

Dans un groupe de contact du SBI, le co-facilitateur Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) a invité les Parties à faire connaître leurs points de vue sur la note informelle diffusée aux Parties la veille, mercredi 13 novembre 2024 ([version 13/11/2024 @15h10](#)).

Pertes et préjudices : dispositions entre la COP, la CMA et le Conseil du Fonds pour les pertes et préjudices (COP)

La veille, mercredi 13 novembre 2024, dans le groupe de contact de la COP ([lire notre article](#)), co-présidé par José Delgado (Autriche), les Parties avaient fait part de leur volonté d'approuver les propositions de dispositions recommandées par le Comité permanent sur le financement (*Standing Committee on Finance* ou SCF) dans son rapport publié le 24 octobre 2024 (réf. [CP/2024/6/Add.8](#), [CMA/2024/8/Add.8](#)). Les co-Présidents ont indiqué qu'ils allaient élaborer un projet de texte de décision visant à adopter ces dispositions dans le cadre de la COP et, étant donné qu'aucune observation supplémentaire n'a été formulée, dans celui de la CMA.

Les co-Présidents ont diffusé un projet de texte (*draft text*) sur ce sujet dans la soirée du 14 novembre 2024 ([version du 14/11/2024 @20h00](#)).

Autres temps forts de la 4^e journée

- Report du lancement du Fonds d'action pour le financement climat (initiative de la Présidence azerbaïdjanaise)

La Présidence azerbaïdjanaise avait annoncé, dans sa [première lettre](#) et dans sa [2^e lettre](#) transmises aux Parties respectivement le 24 juillet ([lire notre article](#)) et le 17 septembre 2024 qu'elle comptait lancer 14 initiatives lors de la COP-29, au premier rang desquelles un nouveau fonds, baptisé fonds d'action pour le financement climat (*Climate Finance Action Fund* ou CFAF). L'objet de ce Fonds, qui serait alimenté par des contributions volontaires des Etats et entreprises productrices de combustibles fossiles, est de servir de catalyseur aux secteurs public et privé dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, de la recherche et du

développement. Selon la Présidence, le Fonds pourrait également fournir un financement à des conditions très favorables et sous forme de subventions afin de faire face rapidement aux conséquences des catastrophes naturelles dans les pays en développement qui en ont besoin. Le fonds pourrait devenir opérationnel après le premier cycle de constitution du fonds pour lequel l'objectif fixé est de lever 1 milliard de \$ et d'atteindre un nombre de 10 pays qui s'engagent à en devenir actionnaires. *Pour plus de précisions, voir annexe 3 de la [lettre du 24 juillet 2024](#) de la Présidence.*

La création de ce fonds soulève la question de savoir comment il va s'articuler avec le [fonds vert pour le climat](#) (*Green Climate Fund* ou GCF), fonds créé en 2009 dans le cadre de la CCNUCC (*pour des éléments de contexte sur le GCF, [lire notre article](#)*).

Le 14 novembre 2024, à l'occasion de la [journée thématique consacrée au financement](#), le Président de COP-29 avait prévu de lancer ce fonds d'action pour le financement dans le cadre d'un événement de haut niveau mais il n'a finalement pas vu le jour. Selon [Climate Home News](#), la Présidence a décidé de mettre le lancement de ce fonds en veilleuse car il risquait d'entraver les négociations en cours sur le nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climat à partir de 2025. La Présidence a mis en place un groupe de travail pour élaborer un concept qui serait réalisable et acceptable pour les pays donateurs désireux d'adhérer à l'initiative.

- Adaptation : annonces de financement pour le fonds d'adaptation

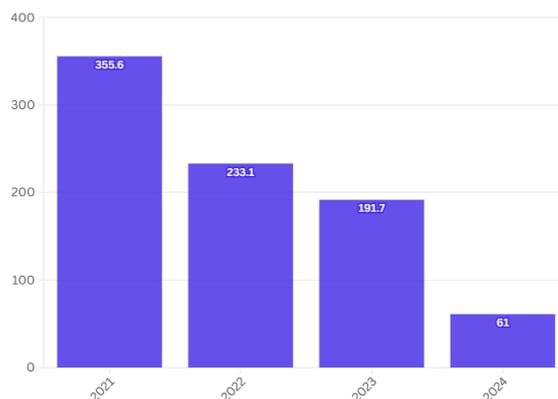
Lors de la 4^e journée de la COP-29, le 14 novembre 2024, dans le cadre du dialogue des contributeurs de haut niveau ([High-Level Contributor Dialogue](#)) au fonds d'adaptation, 9 Parties ont [annoncé](#) des engagements en matière de contributions :

- région de Wallonie (Belgique) : 7,4 M\$,
- région de Bruxelles (Belgique) : 2,1 M\$,
- Danemark : 7,3 M\$,
- Espagne : 19 M\$,
- Suède : 12,1 M\$,
- Irlande : 6,5 M\$,
- Islande : 617 000 \$,
- Norvège : 2 M\$,
- Corée du Sud : 932 000 \$,
- Suisse : 3,3 M\$.

Par ailleurs, l'Allemagne devrait annoncer un engagement financier pendant la COP-29.

A noter que le total des engagements annoncés pour 2024, soit environ 61 M\$, ne représente que 20% de l'objectif de mobilisation de ressources que le fonds s'est fixé pour la fin de la COP-29 (300 M\$). Ce total pour 2024 est plus de trois fois moins que le total des contributions annoncées lors de la COP-28 à Dubaï en nov. 2023 (191,7 M\$).

Engagements de contribution des Etats au fonds d'adaptation, 2021-2024 (en M\$ US)



(Sources : [Adaptation Fund](#), 15 nov. 2024 et NRDC, [outil de suivi des engagements financiers pour les fonds climat de la CCNUCC](#), état au 15 nov. 2024).

Le fonds d'adaptation

Le [Fonds d'adaptation](#) a été créé en 2001 pour financer des projets d'adaptation dans les pays vulnérables. Il a été financé par 2% des recettes de la vente des crédits d'émission (URCE ou en anglais : *certified emission reduction credits*, CER) issues de la mise en œuvre de projets MDP (art. 12 du Protocole de Kyoto) et par 2% de la vente des crédits d'émission (AAU) issus du marché carbone international (art. 17 du Protocole de Kyoto). Au titre des décisions [13/CMA.1](#) et [1/CMP.14](#) (adoptées à Katowice en 2018), la COP et la CMA ont décidé que le Fonds d'adaptation devait servir l'Accord de Paris à partir de 2019 et que le Fonds d'adaptation continuerait à recevoir la part des recettes, si elles sont disponibles, provenant des activités menées au titre des articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto.

L'article 6.6 de l'Accord de Paris prévoit que "la CMA veille à ce qu'une part des fonds provenant de projets menés au titre du [MDD (donc art. 6.4)] soit utilisée pour aider les pays vulnérables à financer le coût de l'adaptation. Dans le cadre des règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris, conformément à la [décision 3/CMA.3](#) (adoptée lors de la CMA-2 à Glasgow, en nov. 2021), au titre de l'article 6.4, une part obligatoire de 5% des recettes issues des échanges sera prélevée pour alimenter le Fonds d'adaptation pour aider les pays en développement à couvrir les coûts d'adaptation.

Les contributions volontaires représentent une part croissante des ressources du fonds d'adaptation. Au 30 juin 2024, les recettes cumulées du Fonds fiduciaire du fonds comprenaient : 215,83 M\$ provenant de la monétisation des unités URCE du MDP, de 1 489,88 M\$ provenant des contributions volontaires et de 121,43 M\$ provenant des revenus d'investissement générés par le solde du fonds fiduciaire (source : [CCNUCC](#)).

[Voir le site consacré au fonds d'adaptation.](#)

[Voir la liste des 28 gouvernements nationaux et infranationaux, ainsi que l'UE, qui ont contribué au fonds d'adaptation.](#)

Vient de paraître

Besoins d'investissements en matière de financement climat
Jeudi 14 novembre 2024, le Groupe d'experts indépendants de haut niveau sur le financement climat, (*Independent High-Level Expert Group on Climate Finance* ou IHLEG) a [publié](#) son **3^e rapport sur le financement climat**, qui s'intitule : « **Accroître l'ambition et accélérer la mise à disposition du financement climat** » (en anglais : « *Raising ambition and accelerating delivery of climate finance* »).

Ce groupe a été lancé en juillet 2022 par les Présidences de la COP-26 (Royaume-Uni) et de la COP-27 (Egypte) et il est co-présidé par l'économiste britannique Nicolas Stern.

Le [premier rapport](#) (intitulé « *Finance for Climate Action : Scaling up investment for climate and development* » [Financement pour l'action climat : accélérer et accroître l'investissement en faveur du climat et du développement]) a été établi à la suite de la demande conjointe des deux Présidences ([voir lettre du 19/07/2022](#)). Il a été [publié](#) le 8 novembre 2022 lors de la COP-27 ([lire notre article](#)). Le 2^e rapport de l'IHLEG a été [publié](#) sous forme de [synthèse](#) le 30 novembre 2023 lors de la COP-28.

Objet et contenu du 3^e rapport

Le nouveau rapport met à jour les estimations précédentes en matière de besoins en investissements pour l'action climat et présente une feuille de route pour mobiliser et fournir le

financement nécessaire dans les pays émergents et en développement (hors Chine).

Le rapport examine :

- les besoins en investissement pour l'action climat et les possibilités qui en découlent ;
- les trajectoires pour augmenter le financement climat afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ;
- la façon d'accélérer la mise en œuvre du financement climat (du déblocage des investissements à grande échelle à la gestion de la dette en passant par une plus grande mobilisation des banques multilatérales de développement) ; et
- l'importance du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du financement climat.

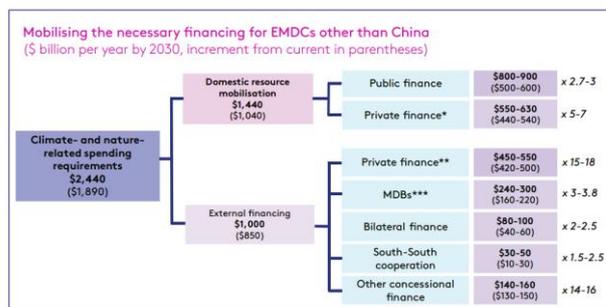
Ce 3^e rapport affine l'approche utilisée précédemment par l'IHLEG et fournit des estimations actualisées des besoins d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans cinq domaines cruciaux :

- transition énergétique propre,
- adaptation et résilience,
- pertes et préjudices,
- capital naturel,
- transition juste.

Messages clés du 3^e rapport

Selon les projections de l'IHLEG dans son 3^e rapport, les besoins d'investissement à l'échelle mondiale pour l'action climat seraient compris entre 6 300 Md\$ et 6 700 Md\$ par an d'ici 2030, dont 2 700-2 800 Md\$ dans les économies avancées⁽¹⁾, 1 300-1 400 Md\$ en Chine, et 2 300-2 500 Md\$ (moyenne de 2 400 Md\$/an donc) dans les pays émergents et en développement hors Chine.

Besoins en investissements pour les pays émergents et en développement hors Chine (en 1 000 Md\$/an en 2030, incrément par rapport à la valeur actuelle entre parenthèses)



Source : [synthèse](#) du 3^e rapport IHLEG, 14 nov. 2024 (p.6).

⁽¹⁾ terme utilisé par l'AIE qui englobe l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Chili, la Corée du Sud, Israël, le Japon, la Turquie. Il s'agit plus précisément des [pays membres de l'OCDE](#) (Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Corée du Sud, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis), ainsi que la Bulgarie, la Croatie, Chypre, Malte et la Roumanie. Consulter le [communiqué](#) | le [synthèse](#) | le [rapport](#).

[Taxation mondiale pour la solidarité : rapport d'étape du groupe de travail France-Barbade-Kenya](#)

Le [groupe de travail sur la taxation mondiale pour la solidarité](#) (*Global Solidarity Levies Task Force*), dont la création avait été

annoncée lors de la COP-28 par le Président de la République (*voir encadré ci-dessous*), a [rendu](#) son [rapport d'étape](#) présentant des options politiques pour les contributions de solidarité et ce, conformément que le mandat que lui avait été confié par la COP-28.

Contexte

La création d'une *Task force* sur la taxation mondiale a été annoncée par le Président de la République lors de son [allocution](#) le 1^{er} décembre 2023 à Dubaï. Ainsi, avec la Barbade et le Kenya, la France a [lancé](#) une *Task force* internationale qui devra conclure ses travaux lors de la COP-30 (Belém, nov. 2025). Dirigé par la Barbade, le Kenya et la France, le groupe de travail a été créé pour combler une lacune importante dans le financement du climat et du développement, car de larges pans de l'économie émettent des GES mais contribuent peu aux finances publiques, au développement et à l'atténuation des effets du changement climatique. Sa mission est donc d'instaurer des prélèvements réalisables, modulables et équitables sur les secteurs à fortes émissions, afin que les industries qui contribuent le plus au changement climatique paient une part équitable de l'action en faveur du climat et du développement durable.

L'objectif de la *Task Force* est de se mettre d'accord sur des propositions concrètes pour mettre en place une taxation internationale (des prélèvements internationaux) et ce, afin de lever de ressources financières nouvelles et innovantes pour financer la lutte contre les inégalités et le changement climatique. Ces propositions pourront ensuite être négociées par les institutions idoines (OCDE, G20, ONU,...). Les options avancées sont : les recours à des taxes sur le transport aérien/maritime international, sur les transactions financières, ou les énergies fossiles. L'idée avait précédemment été [évoquée](#) lors du [sommet pour un nouveau pacte financier mondial](#) (Paris, 22-23 juin 2023).

Depuis sa création, la *Task Force* a entrepris un travail technique approfondi et a constitué une coalition de pays désireux de mettre en œuvre des taxes climatiques au niveau mondial. Cette coalition s'est élargie à [17 pays et organisations partenaires/observateurs](#) : France, Kenya, Barbade, Antigua & Barbuda, Sénégal, Îles Marshall, Colombie, Espagne, Danemark, Sierra Leone, Zambie, les Îles Fidji, Djibouti et la Somalie, ainsi que la Commission européenne (observateur), l'Union africaine (observateur) et l'Allemagne (observateur). A noter premièrement que cinq nouveaux pays ont rejoint la *Task Force* lors de la COP29 (Sierra Leone, Zambie, Îles Fidji, Djibouti et Somalie) et deuxièmement qu'outre la France, seuls deux autres pays industrialisés ont rejoint la coalition : Danemark et Espagne.

[Lire notre article sur la création de cette Task Force.](#)

Le rapport d'étape de la *Task Force* met en lumière les étapes essentielles de la constitution de coalitions, des évaluations d'impact et de la recherche technique concernant les possibilités de taxation internationale de solidarité. Ainsi, le rapport d'étape présente une série d'options politiques pour des taxes sur le transport maritime et aérien, les combustibles fossiles, les transactions financières et la tarification du carbone. Elle a également annoncé qu'elle étudierait des options supplémentaires, telles que des prélèvements sur les crypto-monnaies afin de réduire les émissions de GES dues à l'exploitation minière, et la production de matières plastiques, et qu'elle pourrait coordonner une norme minimale d'imposition effective pour les personnes ultra-riche, ce qui est actuellement envisagé par le G20.

Le rapport d'étape présente une **série d'options politiques** identifiées dans le cadre des travaux de la *Task Force* :

- **Taxe sur l'aviation** : Les options politiques envisagées comprennent une taxe sur le kérosène, y compris une taxe coordonnée sur le kérosène privé, et des taxes sur

les billets de luxe et les grands voyageurs. Ces mesures pourraient générer entre 19 Md\$ et 164 Md\$ s par an, en fonction de leur conception et de leur périmètre.

- **Taxe sur les combustibles fossiles** : Une combinaison de prélèvements sur l'extraction des combustibles fossiles, les bénéfices exceptionnels, une augmentation du taux minimum de l'impôt sur les sociétés multinationales ou un instrument de prélèvements mixtes variant selon les pays, afin de satisfaire à une norme internationale minimale.
- **Taxe sur les transactions financières** : Les options comprennent la relance des efforts de l'UE pour concevoir un prélèvement mondial en mobilisant une coalition de pays désireux d'adopter des mesures sur les actions, les obligations et les produits dérivés, en vue d'une harmonisation mondiale des prélèvements sur les transactions financières. Il pourrait s'agir d'un taux de 0,1% sur les actions et les obligations et d'un taux de 0,01% sur les transactions de produits dérivés.
- **Taxe sur le transport maritime** : Le groupe de travail soutient les travaux ambitieux de l'Organisation maritime internationale en vue d'introduire une taxe maritime. Une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport maritime international pourrait rapporter jusqu'à 127Md\$ par an, sur la base d'une taxe de 150\$-300\$ par tonne de CO₂e.

Outre les domaines de prélèvement principaux, le groupe de travail définit également des secteurs supplémentaires qui pourraient faire l'objet d'un prélèvement afin de relever de multiples défis environnementaux et sociaux :

- **Taxe sur la production de matières plastiques** : Une taxe sur la production de polymères primaires, fixée à 60\$-90\$ par tonne, pourrait rapporter 25 Md\$-35 Md\$ par an, ce qui permettrait de soutenir les actions de lutte contre la pollution plastique.
- **Taxe sur les crypto-monnaies** : Compte tenu de la forte demande énergétique du minage de crypto-monnaies, une taxe de 0,045\$ par kWh pourrait réduire les émissions tout en générant 5,2 Md\$ de recettes.
- **Impôt sur les particuliers très fortunés** : Un impôt minimum coordonné de 2% sur les milliardaires, récemment discuté au G20, pourrait rapporter 200 Md\$-250 Md\$, favorisant un paysage fiscal mondial plus équitable.

Des évaluations d'impact et des consultations seront menées avant que des propositions politiques concrètes ne soient présentées lors des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale en avril 2025.

Consulter le [communiqué](#) (en français) | le [rapport d'étape](#)

Lancement d'une coalition pour les contributions de solidarité

Lors de la séquence de haut niveau à la COP-29, le 12 novembre 2024, la France, le Kenya et la Barbade ont [lancé](#) une **coalition pour les contributions de solidarité** (*Coalition for Solidarity Levies*). Cette nouvelle coalition, dirigée par, vise à garantir un financement durable des actions en faveur du climat et du développement en instaurant des taxes sur les industries à forte intensité de carbone, sur la base du principe du pollueur-payeur.

La coalition pour les contributions de solidarité indique qu'elle propose aux pays intéressés un nouveau forum pour faire valoir leurs intérêts, sans avoir à attendre un alignement géopolitique plus large lorsque certains pays s'opposent au principe.

Climate Action Tracker: mise à jour des projections de réchauffement basées sur les objectifs actuels

Le 14 novembre 2024, le centre de réflexion international [Climate Action Tracker](#) (CAT) (*voir encadré ci-dessous*) a [publié](#) une [mise à jour](#) de ses projections de réchauffement planétaire d'ici 2100 sur la base des objectifs et engagements 2030 et 2050. L'analyse de CAT fournit des précisions sur les émissions de GES, les projections de réchauffement, les objectifs 2030 inscrits dans les NDC, les objectifs zéro émission nette pour 2050, ainsi que des profils pays.

Climate Action Tracker (CAT)

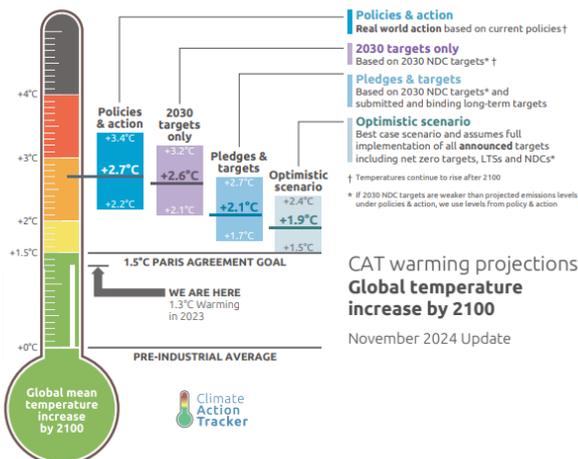
[Climate Action Tracker](#) (CAT) est un consortium international indépendant d'analyse scientifique composé de deux instituts de recherche [Climate Analytics](#) et [New Climate Institute](#). La mission de CAT est de suivre et d'évaluer l'action climat des pays au regard de leurs objectifs climat nationaux, notamment à l'horizon 2030 et 2050 (fixés conformément à l'article 4 de l'[l'Accord de Paris](#)) et des objectifs mondiaux de +2°C, de +1,5°C d'ici 2100 (fixés par l'article 2 de l'Accord de Paris) et de neutralité climatique à l'horizon 2050 (article 4).

Selon la nouvelle mise à jour de CAT, malgré l'aggravation de la crise climatique, marquée par des incendies de forêt, des tempêtes, des inondations et des sécheresses sans précédent, leur mise à jour annuelle du réchauffement planétaire montre que les projections pour 2100 stagnent, sans aucune amélioration depuis 2021. L'effet cumulé des politiques actuelles place le monde sur la trajectoire d'un réchauffement de +2,7°C.

CAT souligne que cette stagnation de trois ans met en évidence un décalage important entre la réalité du changement climatique et l'urgence que les gouvernements accordent aux politiques nécessaires pour réduire les émissions de GES, qui entraînent un réchauffement à un rythme proche de +0,3 °C par décennie.

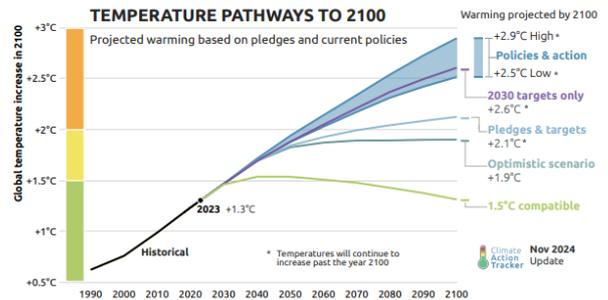
En termes d'ambition des objectifs climat, 2024 a été une année marquée par des progrès minimes, avec presque aucun nouvel objectif climat national (NDC) ou engagement zéro émission nette, même si les gouvernements ont accepté de renforcer (de toute urgence) leurs objectifs 2030 et de les aligner sur l'objectif de +1,5 °C de l'Accord de Paris. Par conséquent, les projections de réchauffement de CAT ont en fait légèrement augmenté à la fois dans le cadre des objectifs 2030 et des scénarios optimistes (objectifs 2050), passant respectivement de +2,5°C à +2,6°C et de +1,8°C à +1,9°C.

Projections en matière de réchauffement d'ici 2100 selon les différents scénarios de CAT



Source : [CAT](#), 14 nov. 2024.

Projections de réchauffement : trajectoires jusqu'en 2100 selon les différents scénarios de CAT



Source : [CAT](#), 14 nov. 2024.

Consulter le [communiqué](#) | le [rapport](#).

- En savoir plus
- CCNUCC/UNFCCC
 - [Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC
 - [Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)
 - [Les cinq sessions de négociation](#)
 - [Programme global de la Conférence](#) (*overview schedule*, version du 2 nov. 2024)
 - [Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)
 - [Programme détaillé pour la 4^e journée](#) (14 novembre 2024)
 - [Voir tous les documents de la CCNUCC produits dans le cadre des négociations](#)
 - [Bulletin quotidien de l'Institut International du Développement Durable \(IISD\) qui revient en détail sur les travaux de la 4^e journée](#)
 - Carbon Brief, site britannique spécialisé en matière de climat, a publié le 8 novembre 2024 un [outil de suivi interactif](#) qui présente, au fur et à mesure des jours, des avancées ou absence d'avancées des différents volets de négociation à la COP-29. Il montre le sujet, la nature du texte, la date et l'heure de sa publication, le nombre de pages, le nombre d'options et de crochets (ceux-ci indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte), s'il y a un consensus ou accord intégral (en vert) ou absence de consensus (en rouge)
 - [Liste des évènements parallèles](#) (*side events*) à Bakou
 - [Registre des NDC](#)
 - [NDC 3.0](#)
 - [Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (*Long term strategies* ou LTS)
 - [Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)
 - [Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise

[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

Journal de la COP-29 | Jour 5 : 15 novembre

Publié sur citepa.org le 15/11/2024 | n° 2024_11_a07

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

NEW: 2^e version du projet de texte sur les **approches coopératives (article 6.2)** ([version 15/11/2024 @12h15](#), 19 pages, contre 43 pages dans la première version, [version du 14/11/2024 @13h00](#)).

Programme de la 5^e journée

Journées thématiques de la Présidence

En dehors des négociations officielles dans le cadre de la COP, de la CMA, de la CMP, du SBI et du SBSTA, la Présidence azerbaïdjanaise a organisé **sept journées thématiques** au cours de la Conférence de Bakou, du 14 au 21 novembre 2024 :

- **15 novembre 2024**: la 2^e journée thématique est consacrée à l'énergie, à la paix et à la relance.

[Voir le programme de cette 2^e journée thématique de la Présidence azerbaïdjanaise](#)

Poursuite des négociations

Les cinq organes de la CCNUCC (COP, CMA, CMP, SBSTA et SBI) vont poursuivre les négociations formelles sur la base de leurs programmes de travail respectifs adoptés le 11 novembre 2024 ([lire notre article](#)).

Consultations

Des consultations vont être menées sur plusieurs volets de négociation. Le Citepa reviendra là-dessus dans la mise à jour de cet article « Retour sur la 5^e journée ».

MRV/transparence : dispositif avant le régime de Paris (au sein du SBI)

Dispositif de MRV pour les pays en développement : échange non-coercitif des points de vue

Le 15 novembre 2024, a lieu le **17^e atelier** sur « **l'échange non coercitif des points de vue** » ([facilitative sharing of views](#) ou FSV) dans le cadre de la démarche MRV (suivi, déclaration et vérification) des pays en développement. Ainsi, les rapports biennaux de mise à jour (Biennial Update Reports ou BUR) de quatre pays en développement sont soumis à cet exercice : Chili, Guatemala, Kirghizistan et Pérou.

Les rapports de mise à jour biennaux et le processus de consultation et d'analyse internationales (ICA)

Au titre de la décision 1/CP.16 (*paragraphe 60*) adoptée à Cancún en 2010, en fonction de leurs capacités et du soutien fourni pour la communication d'informations, les PED doivent soumettre des **rapports de mise à jour biennaux** ([Biennial update reports](#) ou BUR). Ceux-ci doivent contenir :

- des mises à jour des inventaires nationaux d'émissions de GES,
- des informations sur les actions de réduction mises en œuvre,
- des besoins en soutien international, et
- le soutien international effectivement reçu.

La décision 2/CP.17, adoptée à la COP-17 à Durban en 2011, a fixé l'échéance pour les PED pour soumettre leur premier rapport de mise à jour biennal : **31 décembre 2014**.

Au total, sur les 154 Parties hors annexe I de la CCNUCC (pays en développement), **107** ont soumis leur **premier BUR** [date limite : 31 décembre 2014], **44 leur 2^e BUR** [date limite : 31 décembre 2016], **28 leur 3^e BUR** [date limite : 31 décembre 2018], **13 leur 4^e BUR** [date limite : 31 décembre 2020] et **4 Parties (Singapour, Chili, Argentine et Afrique du Sud) leur 5^e BUR** [date limite : 31 décembre 2022]. Cela démontre notamment un manque de ressources financières et de capacités institutionnelles et techniques des pays en développement pour élaborer ces outils de MRV, d'où l'importance de la démarche du renforcement des capacités ([état au 15 nov. 2024](#)).

[Voir liste des pays en développement ayant soumis leur premier, 2^e, 3^e et 4^e BUR.](#)

Par ailleurs, la **décision 1/CP.16 (paragraphe 63)** [adoptée à la COP-16 à Cancún en 2010] a lancé, au sein de l'organe subsidiaire pour la mise en œuvre (SBI) un **processus de consultation et d'analyse internationales** [processus dit **ICA** ou [International Consultation and Analysis](#)] des rapports de mise à jour biennaux de façon discrète, non punitive et dans le respect de la souveraineté nationale. L'ICA vise à accroître la transparence des actions de réduction et de leurs effets par le biais d'un examen réalisé par des experts techniques en concertation avec la Partie concernée, conduisant à l'élaboration d'un rapport de synthèse. La décision 2/CP.17 a défini les modalités et lignes directrices pour l'ICA (annexe IV).

Le processus ICA est composé de deux étapes :

- un **examen technique** ([technical analysis](#)) des BUR, réalisé par une équipe d'experts techniques,
- **l'échange non coercitif des points de vue** ([facilitative sharing of views](#) ou FSV).

Le processus ICA contribue au renforcement des capacités des PED, ce qui conduit à une amélioration de la qualité de leurs BUR.

Le FSV est organisé sous forme **d'ateliers** qui se déroulent sous l'égide du SBI.

Quatorze ateliers ont eu lieu avant les sessions SB-59 :

- **1^{er} atelier** [SBI-44, Bonn, mai 2016],
- **2^e atelier** [SBI-45, Marrakech, nov. 2016],
- **3^e atelier** [SBI-46, Bonn, mai 2017],
- **4^e atelier** [SBI-47, Bonn, nov. 2017],
- **5^e atelier** [SBI-48, Bonn, mai 2018],
- **6^e atelier** [SBI-49, Katowice, déc. 2018],
- **7^e atelier** [SBI-50, Bonn, juin 2019],
- **8^e atelier** [SBI-51, Madrid, déc. 2019],
- **9^e atelier** [lors des Dialogues sur le Climat, 24-27 nov. 2020],
- **10^e atelier** [lors des sessions SB de 2021 : 2, 11 et 14 juin 2021],
- **11^e atelier** [SBI-52-55, Glasgow, nov. 2021],
- **12^e atelier** [SBI-56, Bonn, juin 2022],
- **13^e atelier** [SBI-57, Charm el-Cheikh, nov. 2022],
- **14^e atelier** [SB-58, Bonn, juin 2023],
- **15^e atelier** [SB-59, Dubaï, déc. 2023],
- **16^e atelier** [SB-60, Bonn, juin 2023].

Dispositif de MRV pour les pays industrialisés : évaluation multilatérale

Le 5^e cycle de **l'évaluation multilatérale** ([Multilateral Assessment](#) ou MA - [voir encadré ci-dessous](#)) des rapports biennaux (BR) des pays

industrialisés dans le cadre du **processus d'évaluation et d'analyse internationales** ([processus dit IAR ou *International Assessment and Review*](#)) des pays industrialisés a démarré lors des sessions SB-59 lors de la COP-28, en décembre 2023. La 2^e partie de ce 5^e cycle a eu lieu lors des sessions SB-60 à Bonn en juin 2024 ([lire notre article](#)).

A Bakou, la 3^e partie du 5^e cycle de l'évaluation multilatérale a lieu en [trois sessions](#), les 15-16 novembre 2024. Les **rapports biennaux** (Biennial Reports ou BR) de 14 Parties sont soumis à cet exercice (15 nov. : Australie, Belgique, Canada et Croatie ; 16 nov. : Hongrie, Islande, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, puis Luxembourg, Norvège, Pologne, Portugal et Suisse).

Concrètement, les [cinquièmes rapports biennaux](#) de ces 14 Parties vont être soumis à cet exercice d'évaluation multilatérale de leurs objectifs nationaux de réduction des émissions de GES et des progrès qu'ils ont accomplis vers leur réalisation. Après une courte présentation des efforts accomplis par les Parties visées, les autres Parties auront la possibilité de poser des questions directes.

Les cinquièmes rapports biennaux devaient être soumis entre le 15 avril et le 31 décembre 2022. Au moment de la COP-29, une seule Partie à l'Annexe I (sur 43) n'avait pas soumis son BR : Ukraine ([voir liste des Parties](#)).

Les rapports biennaux et le processus d'évaluation et d'analyse internationales (IAR)

Au titre des lignes directrices établies à l'annexe I de la [décision 1/CP.16](#) [adoptée à Cancun (COP-16) en 2010], les **rapports biennaux** à soumettre par les Parties à l'annexe I (pays industrialisés) doivent inclure les informations sur :

- les tendances observées en matière d'émissions de GES,
- les objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES,
- les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs [actions de réduction et leurs impacts, estimations des réductions et absorptions d'émissions, recours aux crédits d'émission issus des mécanismes de flexibilité,...],
- les projections d'émissions,
- le soutien mis à disposition des pays en développement [financement, transfert technologique et renforcement des capacités].

Au titre de la décision 1/CP.16 ([paragraphe 4A](#)), la COP a décidé d'établir, au sein de l'organe subsidiaire pour la mise en œuvre (SBI), un processus d'évaluation internationale des réductions d'émission réalisées par rapport aux objectifs de réduction. Cette évaluation doit être rigoureuse, robuste et transparente et tenir compte des circonstances nationales, en vue de favoriser la comparabilité des efforts des pays industrialisés pour atteindre leurs objectifs de réduction et de renforcer la confiance entre eux. Ce processus est devenu en 2011 le processus d'évaluation et d'analyse internationales [processus dit IAR ou [International Assessment and Review](#)].

La [décision 2/CP.17](#) [adoptée à Durban (COP-17) en 2011] a fixé l'échéance pour les pays industrialisés pour soumettre leur premier rapport biennal : **1^{er} janvier 2014**. Par cette décision, les Parties ont également adopté des **lignes directrices pour l'établissement des rapports biennaux** (annexe I) et des **modalités et procédures pour l'IAR** (annexe II).

Au titre de l'annexe II de la décision 2/CP.17, le processus de l'IAR comprend deux étapes :

- un **examen technique** (*technical review*) des rapports biennaux, le cas échéant en corrélation avec les inventaires nationaux annuels des émissions de GES et des

communications nationales des pays industrialisés. Cet examen technique doit aboutir à la rédaction d'un **rapport d'examen** propre à chaque pays industrialisé,

- une **évaluation multilatérale** ([multilateral assessment](#) ou MA) des progrès accomplis par les pays développés en matière de réduction et d'absorption des émissions de GES par rapport à leurs objectifs de réduction. L'évaluation multilatérale est composée de **trois étapes** : (i) période de trois mois pour les questions/réponses en amont de la MA ; (ii) la MA pendant une session du SBI ; et (iii) la finalisation d'un **rapport de synthèse** (*summary report*) pour chaque pays industrialisé ayant fait l'objet de la MA.

La [décision 23/CP.19 \(partie IV\)](#) [adoptée à Varsovie en 2013], a amélioré le processus de vérification des rapports biennaux des pays industrialisés avec l'adoption de **lignes directrices pour l'examen technique** de ces rapports.

Le processus de l'IAR a démarré en **janvier 2014** avec la remise des premiers rapports biennaux [et des 6^{èmes} communications nationales] des pays industrialisés et leur examen technique par les équipes internationales d'experts.

Au total, jusqu'ici, il y a eu quatre cycles d'IAR :

1^{er} cycle (en trois parties) :

- [SBI-41](#) à Lima (lors de la COP-20) en 2014,
- [SBI-42](#) à Bonn en 2015,
- [SBI-43](#) à Paris en 2015 (lors de la COP-21).

2^e cycle (en trois parties) :

- [SBI-45](#) à Marrakech (lors de la COP-22) en 2016,
- [SBI-46](#) à Bonn en 2017,
- [SBI-47](#) à Bonn (lors de la COP-23) en 2017.

3^e cycle (en trois parties) :

- [SBI-49](#) à Katowice (lors de la COP-24) en 2018,
- [SBI-50](#) à Bonn en 2019,
- [SBI-51](#) à Madrid (lors de la COP-25) en 2019.

4^e cycle (en trois parties) :

- [lors des Dialogues sur le climat](#) (via visio-conférence en déc. 2020),
- [SBI de mai-juin 2021](#) (via visio-conférence),
- [SBI 52-55](#) (lors de la COP-26) en 2021.

5^e cycle (en trois parties) :

- [SBI-59](#) (lors de la COP-28) en déc. 2022,
- [SBI-60](#) à Bonn en juin 2024.

En savoir plus

[Toutes les Parties de l'annexe I qui sont soumises à l'évaluation multilatérale](#)

Retour sur la 5^e journée

Poursuite des négociations

Les cinq organes de la CCNUCC (COP, CMA, CMP, SBSTA et SBI) ont poursuivi les négociations formelles sur la base de leurs programmes de travail respectifs adoptés le 11 novembre 2024 ([lire notre article](#)).

Consultations

Des consultations ont été menées sur plusieurs sujets, parmi lesquels :

Nouvel objectif collectif chiffré pour le financement climat à partir de 2025 (NCQG)

Lors des consultations informelles dans le cadre de la CMA, la co-facilitatrice Fiona Gilbert (Australie) a présenté la 3^e version du projet de texte de décision ([version 15/11/2024 @18h30](#), 25 pages), élaboré par les co-Présidents du programme de travail sur le NCQG. Elle a précisé que les co-facilitateurs ont pris en compte les suggestions des Parties de fusionner leurs propres options et se sont efforcés de rationaliser le texte, notamment sur la transparence et l'accès. Cette 3^e version comporte 8 pages en moins que la 2^e version ([version du 13/11/2024 @21h00](#)) et 44 options et 12 sous-options, et il y a 24 paires de crochets (contre 187 dans la 2^e version), indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte. A noter surtout que cette 3^e version laisse ouvertes les questions cruciales (montant de l'objectif, base des contributeurs et critères d'éligibilité).

Les co-facilitateurs ont demandé aux Parties de fournir une mise à jour pour 07h00 samedi matin.

Bilan mondial (Global Stocktake ou GST) : Modalités du dialogue annuel sur les résultats du GST (SBI-61)

Dans les consultations informelles du SBI, le co-facilitateur Ricardo Marshall (Barbade) a demandé aux Parties si la note informelle révisée ([version du 14/11/2024 @23h00](#), 4 pages) pouvait être envoyée au CMA pour examen la semaine prochaine. Les discussions ont fait ressortir des divergences d'opinion entre les différents groupes de négociation sur certains éléments.

Les co-facilitateurs ont indiqué que la note informelle ne représentait pas un consensus et ont demandé aux Parties de fournir des « corrections chirurgicales » par écrit.

Sur la base de ces contributions, les co-facilitateurs ont rédigé une 3^e version de la note informelle qui a été diffusée dans la soirée du 15 novembre 2024 ([version 15/11/2024 @21h30](#), 5 pages). A noter que ce texte ne mentionne pas une seule fois la transition vers la sortie des combustibles fossiles, un des principaux objectifs du paragraphe 28 de la [décision 1/CMA.5](#) sur les résultats du Bilan mondial adoptée à Dubaï. L'option 2 de la section « scope » (champ d'application) mentionne « la transition énergétique ».

Bilan mondial (Global Stocktake ou GST) : processus de déroulement du GST dans son ensemble (SB-61)

Les co-facilitateurs Thureya Al Ali (EAU) et Patrick Spicer (Canada) ont mené des consultations informelles des SB et ont présenté la première version d'un projet de texte de décision de la CMA ([version du 15/11/2024 @9h30](#), 2 pages) qui cherche à prendre en compte la convergence des points de vue.

Les Parties ont ensuite fait part de leurs premières réflexions, précisant qu'elles n'avaient pas eu suffisamment de temps pour examiner le texte et soulignant que certains éléments sans crochets ne reflétaient pas un consensus.

Les points de vue sont restés divergents sur la nécessité d'un suivi des résultats du Bilan mondial, ainsi que sur la composition du comité de haut niveau chargé d'examiner les résultats du Bilan mondial.

Les co-facilitateurs ont indiqué qu'ils allaient rédiger une 2^e version du texte et ont encouragé les Parties à poursuivre les discussions entre elles. Ils ont rédigé cette 2^e version qui a été diffusée dans la soirée du 15 novembre 2024 ([version 16/11/2024 @02h00](#), 3 pages).

Atténuation : Programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre (MWP) (SBI-61)

Au cours des consultations informelles des SB-61, les co-facilitateurs Ursula Fuentes (Allemagne) et Maesela John Kekana (Afrique du Sud) ont présenté une note informelle aux Parties pour examen et commentaires ([version du 14/11/2024 @09h00](#), 5 pages).

Les groupes de négociation LMDC (pays en développement partageant la même vision), le groupe arabe, ainsi que la Russie, l'ont rejetée comme plateforme de discussion, soulignant qu'elle tente de réécrire le mandat du groupe et, qu'à la place, elle se concentre sur le suivi du Bilan mondial. Le groupe africain et l'Inde ont également déclaré que le texte dépassait le mandat du programme de travail.

Pour une explication des différents groupes de négociation, se reporter à l'annexe 3 de notre [dossier de fond sur la COP-27](#) (p.65). Les co-facilitateurs ont exhorté les Parties à poursuivre l'examen de la note informelle et à dialoguer entre elles. Ils consulteront les présidents des SB et demanderont un créneau horaire supplémentaire pour les discussions de samedi.

Les co-facilitateurs ont rédigé une 2^e version de la note informelle sur la base des discussions menées vendredi 15 novembre 2024 et l'ont diffusé en fin de journée ([version du 15/11/2024 @17h00](#), 10 pages).

Adaptation : objectif mondial en matière d'adaptation (SB-61)

Lors des consultations informelles des SB, co-facilitées par Tina Kobilšek (Slovénie), les Parties ont examiné un projet de texte ([version 14/11/2024 @21h21](#), 9 pages) comprenant 70 paragraphes affichant diverses options et présentant des propositions d'amendements et de rationalisation supplémentaires.

Les co-facilitateurs ont indiqué qu'ils allaient réviser le projet de texte.

Adaptation : Plans nationaux d'adaptation (SBI-61)

Contexte

Le processus des Plans nationaux d'adaptation (NAP) a été établi en vertu du cadre de Cancún pour l'adaptation (cf. Accords de Cancún, [décision 1/CP.16](#), adoptés lors de la COP-16 (2010)). Il s'agit d'un processus continu, progressif et itératif qui vise à faciliter la planification des mesures d'adaptation par les pays en développement. Ils constituent une forme d'opérationnalisation du volet « adaptation » de plus en plus intégré aux NDC des Parties, qui leur permet de définir les priorités et objectifs nationaux en matière d'adaptation. Le but des PNA est d'identifier les besoins et priorités en matière d'adaptation et de gestion des risques climatiques à moyen et à long terme et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et plans pour répondre à ces besoins.

La [décision 1/CMA.5](#), issue de la phase politique du bilan mondial (*Global Stocktake* ou GST), adoptée le 12 décembre 2023 à Dubaï, appelle les Parties qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place leurs plans, politiques et processus nationaux de planification en matière d'adaptation d'ici 2025 et à avoir avancé dans leur mise en œuvre d'ici 2030 (cf. [décision 1/CMA.5, § 59](#)).

Au 12 juillet 2024, 58 des 155 Parties hors annexe I (PED), soit 37%, avaient soumis leur PNA ([voir liste des NAP soumis](#)).

L'enjeu de la Conférence de Bakou (CMA-6) est de renforcer le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des NAP, en mettant l'accent sur l'assistance financière et technique.

Lors des consultations informelles au sein du SBI, la co-facilitatrice Meredith Ryder-Rude (États-Unis) a invité les Parties à faire part de leurs points de vue sur la première version ([version du 15/11/2024 @09h00](#), 3 pages) d'un projet de texte qui vise à simplifier la [note](#) élaborée en amont de Bakou sur ce sujet (en date du 4 nov. 2024). La session a été brièvement suspendue pour permettre aux groupes

de se coordonner. Lorsque les consultations ont repris, le groupe de négociation G77/Chine (134 pays) a rejeté le texte, le considérant comme déséquilibré. Le groupe a déploré, entre autres, l'absence de formulation sur les obligations des pays développés de fournir des moyens de mise en œuvre (financement, transfert de technologies et renforcement des capacités) et s'est opposé aux références au secteur privé dans la mobilisation de ressources pour la formulation et la mise en œuvre des NAP. Les co-facilitateurs ont indiqué qu'ils allaient rédiger une 2^e version du texte comportant des options. Ils ont rédigé cette 2^e version du texte sur la base des discussions menées vendredi 15 novembre 2024 et l'ont diffusé en fin de soirée ([version 16/11/2024 @00h30](#), 4 pages).

Autres temps forts de la 5^e journée

Appel à la réforme du processus des COP : lettre de 22 experts de haut niveau

Le 15 novembre 2024, une [lettre ouverte](#) signée par 22 experts de haut niveau, dont Ban Ki-moon (ancien Secrétaire général de l'ONU), Christina Figueres (ancienne Secrétaire exécutive de la CCNUCC), Connie Hedegaard (ancienne Commissaire européenne à l'action climat), Mary Robinson (ancienne Présidente de l'Irlande) et Bertrand Piccard (Président de la Fondation Solar Impulse), a été transmise aux Parties à la CCNUCC, à Simon Stiell (Secrétaire exécutif de la CCNUCC) et à Antonio Guterres (Secrétaire général de l'ONU).

Dans cette lettre, les signataires réitèrent leur appel, initialement lancé dans leur [lettre ouverte](#) au Secrétaire général de l'ONU et au Secrétaire exécutif de la CCNUCC, en date du 23 février 2024. Ils formulent sept propositions de mesure pour réformer le processus des COP :

1. Améliorer le processus de sélection pour les présidences de la COP

Nous avons besoin de [critères d'éligibilité stricts](#) pour exclure les pays qui ne soutiennent pas l'élimination progressive/la transition vers l'abandon des énergies fossiles. Les pays hôtes doivent démontrer leur haut niveau d'ambition pour soutenir les objectifs de l'Accord de Paris.

2. Rationaliser pour gagner en rapidité et en ampleur

Une fois la carte politique mondiale entièrement élaborée, la COP doit passer des négociations à la mise en œuvre d'actions concrètes. Les réunions de la COP doivent être transformées en réunions plus petites, plus fréquentes et axées sur les solutions, où les pays rendent compte des progrès accomplis, sont tenus de rendre des comptes conformément aux dernières données scientifiques et discutent de solutions importantes en matière de financement, de technologie et d'équité. Ce travail doit être complété par l'évaluation comparative des progrès nationaux à l'aide des rapports sur les lacunes des Nations unies. Cette approche accélérera l'action et permettra des ajustements opportuns en fonction des nouvelles découvertes scientifiques et de l'évolution de la situation mondiale.

3. Améliorer la mise en œuvre et la redevabilité (*accountability*)

Le processus de la COP doit être renforcé par des mécanismes permettant de tenir les pays responsables de leurs objectifs et de leurs engagements en matière de climat. Bien que le cadre de Paris ait été conçu pour fonctionner en mode « livraison », il ne fonctionne pas car les gouvernements ne sont pas tenus de rendre des comptes pour s'assurer que les plans d'action nationaux s'alignent sur les dernières données scientifiques. Le processus du Bilan mondial (*Global Stocktake*) est un début important, mais il doit être renforcé par une amélioration des rapports et des analyses comparatives, des processus rigoureux d'examen par les pairs, une

supervision scientifique indépendante et un suivi transparent des promesses et des actions.

4. Assurer un suivi rigoureux du financement climat

Une part croissante des promesses de financement climat est aujourd'hui versée sous forme de prêts à intérêt, ce qui aggrave le fardeau de la dette pour les nations vulnérables au dérèglement climatique. Nous avons besoin de définitions et de critères normalisés pour déterminer ce qui est considéré comme du financement climat, ainsi que de cadres communs de rapportage et de mécanismes de suivi pour vérifier les flux de financement climat. Toutes ces mesures sont essentielles pour rétablir la confiance et la redevabilité et pour mobiliser les ressources nécessaires.

5. Amplifier la voix de la science qui fait autorité

Si la COP climat s'appuie sur le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) et d'autres organes connexes, tels que l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), elle ne dispose pas de son propre organe consultatif scientifique permanent qui fasse officiellement partie de la structure de la COP. Nous partageons les préoccupations croissantes selon lesquelles les COP climat n'intègrent pas suffisamment les dernières données scientifiques ou n'en tiennent pas suffisamment compte. La COP de la Convention internationale sur la biodiversité dispose de son propre organe consultatif scientifique permanent, qui lui a fourni une base technique et scientifique. Il pourrait en être de même au sein de la COP climat.

6. Reconnaître les interdépendances entre la pauvreté, les inégalités et l'instabilité planétaire

Les nouvelles recherches de la [Commission de la Terre](#) et de [Earth4All](#) confirment les liens importants entre les processus de changement écologique et social. Pour que la COP climat ait plus d'impact, elle doit reconnaître que le rythme actuel de perte de la nature (par exemple, la pénurie d'eau douce, la dégradation des terres et des sols, le déclin de la pollinisation, la pollution des océans) affecte la stabilité de la planète. En outre, la stabilité de la planète, aujourd'hui gravement menacée, est impossible sans une action décisive en faveur de l'égalité, de la justice et de la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi nous demandons la création d'un poste d'Envoyé politique pour le climat et la pauvreté afin de garantir que ces liens critiques soient ancrés dans les négociations et les actions de mise en œuvre, notamment par le biais d'espaces dédiés aux communautés vulnérables pour qu'elles puissent plaider en faveur de ces liens.

7. Renforcer la représentation équitable

Malgré les nouvelles règles de transparence de la COP climat, un nombre record de [2 456 lobbyistes spécialisés dans les énergies fossiles](#) ont eu accès à la COP-28, soit près de quatre fois plus que lors de la COP-27. Le fait qu'il y ait eu beaucoup plus de lobbyistes des combustibles fossiles que de représentants officiels d'institutions scientifiques, de communautés autochtones et de nations vulnérables reflète un déséquilibre systémique dans la représentation de la COP. L'amélioration de la gestion des intérêts des entreprises dans le cadre des procédures de la COP nécessitera des règles plus strictes en matière de transparence et de divulgation, ainsi que des lignes directrices claires obligeant les entreprises à démontrer l'adéquation entre leurs engagements en matière de climat, leur modèle d'entreprise et leurs activités de lobbying.

Moins de représentants du secteur des énergies fossiles présents à Bakou qu'à Dubaï

Le 15 novembre 2023, l'ONG *Global Witness* a publié, comme tous les ans désormais, son [analyse](#) du nombre de représentants du secteur de la production des combustibles fossiles (à l'origine du réchauffement climatique) qui participent à la COP-29 et ce, sur la base de la liste officielle provisoire des participants établie par le Secrétariat de la CCNUCC ([document PDF présentant le total](#) et [fichier excel](#) présentant le détail).

Selon l'estimation qui a nécessité un travail de vérification approfondie et minutieuse par toute une équipe de chargés d'études, de décodeurs et d'analystes de données, cette année (2024), l'autorisation à participer à la Conférence a été accordée à **1 773 représentants du secteur des combustibles fossiles** (lobbyistes ou non), soit 28% de moins que l'année dernière lors de la COP-28 (2 456 - [lire notre article](#)) mais presque trois fois plus qu'en 2022 lors de la COP-27 (636 - [lire notre article](#)).

Même si le nombre total pour la COP-29 est moindre que le nombre record de l'année dernière lors la COP-28, l'analyse que si ces 1 773 représentants devaient constituer une délégation, elle serait la quatrième plus grande après celle du pays hôte de la COP-29, l'Azerbaïdjan (2 229), celle du pays hôte de la COP-30, le Brésil (1 914) et celle de la Turquie (1 862). Par ailleurs, selon l'analyse 2024 de *Global Witness*, il y a plus de représentants du secteur de la production des combustibles fossiles à Bakou que tous les délégués réunis des [10 pays africains les plus vulnérables](#) (au total 1 033), pays en première ligne face aux impacts du dérèglement climatique.

Lire le [communiqué](#) de *Global Witness* (du 15 nov. 2024) qui comporte une section sur la méthodologie appliquée pour réaliser cette analyse.

Dans les coulisses

Appel à Donald Trump de ne pas retirer les Etats-Unis de l'Accord de Paris.....de la part de la Russie

Le 15 novembre 2024, selon ECIU (*COP-29 Daily update, Day 6*, 16 nov. 2024) et le *Financial Times* (15 nov. 2024), la Russie a exhorté le Président élu des Etats-Unis, le climatocéptique assumé Donald Trump, à ne pas retirer son pays de l'Accord de Paris, comme il s'est engagé à le faire dans son programme électoral et comme il l'avait déjà fait lors de son premier mandat en 2017. Ainsi, affirme le *Financial Times*, Boris Titov, envoyé spécial pour la coopération internationale sur le développement durable auprès du Président Poutine, a déclaré être certain que « *ce n'est pas la bonne décision pour les pays, tels les Etats-Unis et l'Argentine, de se retirer de l'Accord de Paris...Nous devons travailler dans le cadre de l'Accord de Paris...nous ne pouvons pas sortir de [l'Accord de] Paris mais nous pouvons le rendre plus efficace* ».

Sélection d'articles de presse spécialisée et généraliste sur l'éventuel impact de la réélection de Donald Trump sur la politique climat internationale et les émissions de GES :

Le Monde : [L'élection de Donald Trump, un « jour noir pour le climat »](#), 7 novembre 2024

The Guardian : ['A wrecking ball': experts warn Trump's win sets back global climate action. Election of a 'climate denier' to US presidency poses 'major threat to the planet', environmentalists say](#), 6 nov. 2024

Carbon Brief : [Experts: What does a Trump presidency mean for climate action?](#), 7 novembre 2024

Climate Home News : [Legal experts say Trump could quit Paris pact – but leaving UNFCCC much harder](#), 4 novembre 2024.

COP-31 : blocage politique quant au choix du futur pays hôte

Selon la rotation des cinq groupes régionaux de l'ONU (Afrique ; Amérique latine et Caraïbes ; Asie et région du Pacifique ; Europe de l'Ouest et autres [Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, USA,

Israël,...] ; Europe centrale et orientale), la COP-31 (2026) se tiendra en **Europe de l'Ouest et autres**.

Le choix du pays hôte candidat de la COP-31 doit se faire par consensus au sein du groupe régional Europe de l'Ouest et autres, avant d'être soumis pour approbation formelle par l'ensemble des Parties à la COP, soit cette année à la COP-29 (le moment plus probable), soit au plus tard à la COP-30 (Belém, Brésil). A ce jour, deux pays ont informellement exprimé leur intérêt pour accueillir la COP-31 : **Australie** et **Turquie**. Le 14 octobre 2024, l'Etat d'Australie du Sud a ainsi [proposé](#) d'accueillir la COP-31.

La 5^e journée de la COP-29, le 15 novembre 2024, a néanmoins vu l'émergence d'une impasse politique entre ces deux pays potentiellement candidats. Lors d'une réunion à Ankara entre les Ministres australien et turc chargés du Climat et de l'Energie sur le sujet de leurs éventuelles candidatures respectives, aucun des deux pays n'a semblé vouloir céder la place à l'autre. Dans un [tweet posté sur X](#), le Ministre de l'Environnement turc, Murat Kurum, a déclaré : « *Nous avons souligné la détermination de notre pays à accueillir la COP-31, que nous sommes prêts sur le plan logistique et que nous pouvons créer un pont entre les pays développés et les pays en développement* ».

Selon [Climate Home News](#), il est peu probable finalement qu'une décision sur le pays hôte de la COP-31 soit prise à Bakou, ce qui signifie qu'elle devra impérativement être prise lors de la COP-30 à Belém, Brésil en novembre 2025.

Source : [tweet de Murat Kurum sur X](#), 15 nov. 2024 et [Climate Home News](#), 16 nov. 2024.

- En savoir plus

CCNUCC/UNFCCC

[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC

[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)

[Les cinq sessions de négociation](#)

[Programme global de la Conférence](#) (*overview schedule*, version du 23 oct. 2024)

[Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)

[Programme détaillé pour la 5^e journée](#) (15 novembre 2024) (*à venir*)

[Voir tous les documents de la CCNUCC produits dans le cadre des négociations](#)

[Liste des évènements parallèles \(side events\)](#) à Bakou

[Bulletin quotidien de l'Institut International du Développement Durable \(IISD\) qui revient en détail sur les travaux de la 5^e journée](#)

Carbon Brief, site britannique spécialisé en matière de climat, a publié le 8 novembre 2024 un [outil de suivi interactif](#) qui présente, au fur et à mesure des jours, des avancées ou absence d'avancées des différents volets de négociation à la COP-29. Il montre le sujet, la nature du texte, la date et l'heure de sa publication, le nombre de pages, le nombre d'options et de crochets (ceux-ci indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte), s'il y a consensus ou accord intégral (en vert) ou absence de consensus (en rouge)

[Registre des NDC](#)

[NDC 3.0](#)

[Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (*Long term strategies* ou LTS)

[Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)

[Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise

[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

Journal de la COP-29 | Jour 6 : 16 novembre

Publié sur citepa.org le 16/11/2024 | n° 2024_11_a08

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

A noter que dimanche 17 novembre, il n'y aura pas de négociations. Les négociations formelles et informelles reprendront lundi 18 novembre.

Tour d'horizon des nouveaux textes produits depuis hier (vendredi 15 nov.), par volet de négociation :

Financement

NEW : 3^e version de la première itération du projet de texte de décision sur le **nouvel objectif collectif chiffré sur le financement à partir de 2025** ([version 15/11/2024 @18h30](#), 25 pages, soit 8 pages en moins que la 2^e version, [version du 13/11/2024 @21h00](#)) élaboré par les co-Présidents du programme de travail sur le NCQG. Ce texte contient 44 options et 12 sous-options, et il y a 24 paires de crochets, indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte.

Article 6

NEW : 3^e version du projet de texte ([version 16/11/2024 @08h00](#), 2 pages) élaboré par le Président du SBSTA : éléments d'un projet de décision sur les recommandations supplémentaires concernant les **règles, modalités et procédures du mécanisme de l'article 6.4**. Voir 2^e version ([version du 14/11/2024 @13h00](#), 3 pages) et première version ([version 14/11/2024 @13h00](#), 5 pages).

Adaptation

NEW : 2^e version du projet de texte sur les **plans nationaux d'adaptation** ([version 16/11/2024 @00h30](#), 4 pages). Voir première version ([version du 15/11/2024 @09h00](#), 3 pages).

Bilan mondial

NEW : 2^e version du projet de texte ([version 16/11/2024 @02h00](#), 3 pages) sur le **processus de déroulement du Bilan mondial** (*Global Stocktake*) dans son ensemble. Voir première version ([version 15/11/2024 @09h30](#), 4 pages).

NEW : 3^e version de la note informelle ([version 15/11/2024 @21h30](#), 5 pages) sur les **modalités du dialogue annuel sur les résultats du Bilan mondial** (*Global Stocktake*). Voir première version ([version 15/11/2024 @09h30](#), 4 pages). Voir 2^e version ([version du 14/11/2024 @23h00](#), 4 pages) et première version ([version 13/11/2024 @21h30](#), 5 pages).

Programme de la 6^e journée

Journées thématiques de la Présidence

En dehors des négociations officielles dans le cadre de la COP, de la CMA, de la CMP, du SBI et du SBSTA, la Présidence azerbaïdjanaise a organisé **sept journées thématiques** au cours de la Conférence de Bakou, du 14 au 21 novembre 2024 :

- **16 novembre 2024**: la 3^e journée thématique est consacrée à la science, les technologies & l'innovation, et la numérisation.

[Voir le programme de cette 3^e journée thématique de la Présidence azerbaïdjanaise](#)

Poursuite des négociations

Les cinq organes de la CCNUCC (COP, CMA, CMP, SBSTA et SBI) vont poursuivre les négociations formelles sur la base de leurs programmes de travail respectifs adoptés le 11 novembre 2024 ([lire notre article](#)).

Consultations

Des consultations vont être menées sur plusieurs volets de négociation. Le Citepa reviendra là-dessus dans la mise à jour de cet article « Retour sur la 6^e journée ».

Plénières de clôture SBSTA et SBI (en fin de journée)

- plénière conjointe des deux organes subsidiaires SBI et SBSTA pour entendre les déclarations finales (17h, heure locale, soit 14h, heure de Paris) - [suivre en direct](#),
- au terme de la plénière conjointe SBI/SBSTA : plénières de clôture du SBSTA/SBI - [suivre en direct](#),
- au terme des plénières de clôture SBSTA/SBI : plénière informelle pour faire le point sous l'égide du Président de la COP-29 - [suivre en direct](#).

MRV/transparence : dispositif avant le régime de Paris (au sein du SBI)

Dispositif de MRV pour les pays industrialisés : évaluation multilatérale

Le 5^e cycle de l'**évaluation multilatérale** (*Multilateral Assessment* ou MA - voir encadré ci-dessous) des rapports biennaux (BR) des pays industrialisés dans le cadre du **processus d'évaluation et d'analyse internationales** (*processus dit IAR ou International Assessment and Review*) des pays industrialisés a démarré lors des sessions SB-59 lors de la COP-28, en décembre 2023. La 2^e partie de ce 5^e cycle a eu lieu lors des sessions SB-60 à Bonn en juin 2024 ([lire notre article](#)).

A Bakou, la 3^e partie du 5^e cycle de l'évaluation multilatérale a lieu en **trois sessions**, les 15-16 novembre 2024. Les **rapports biennaux** (Biennial Reports ou BR) de 14 Parties sont soumis à cet exercice (15 nov. : Australie, Belgique, Canada et Croatie ; 16 nov. : Hongrie, Islande, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, puis Luxembourg, Norvège, Pologne, Portugal et Suisse).

Concrètement, les **cinquièmes rapports biennaux** de ces 14 Parties vont être soumis à cet exercice d'évaluation multilatérale de leurs objectifs nationaux de réduction des émissions de GES et des progrès qu'ils ont accomplis vers leur réalisation. Après une courte présentation des efforts accomplis par les Parties visées, les autres Parties auront la possibilité de poser des questions directes.

Les cinquièmes rapports biennaux devaient être soumis entre le 15 avril et le 31 décembre 2022. Au moment de la COP-29, une seule Partie à l'Annexe I (sur 43) n'avait pas soumis son BR : Ukraine ([voir liste des Parties](#)).

Les rapports biennaux et le processus d'évaluation et d'analyse internationales (IAR)

Au titre des lignes directrices établies à l'annexe I de la [décision 1/CP.16](#) [adoptée à Cancún (COP-16) en 2010], les **rapports biennaux** à soumettre par les Parties à l'annexe I (pays industrialisés) doivent inclure les informations sur :

- les tendances observées en matière d'émissions de GES,

- les objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES,
- les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs [actions de réduction et leurs impacts, estimations des réductions et absorptions d'émissions, recours aux crédits d'émission issus des mécanismes de flexibilité,...],
- les projections d'émissions,
- le soutien mis à disposition des pays en développement [financement, transfert technologique et renforcement des capacités].

Au titre de la décision 1/CP.16 (*paragraphe 44*), la COP a décidé d'établir, au sein de l'organe subsidiaire pour la mise en œuvre (SBI), un processus d'évaluation internationale des réductions d'émission réalisées par rapport aux objectifs de réduction. Cette évaluation doit être rigoureuse, robuste et transparente et tenir compte des circonstances nationales, en vue de favoriser la comparabilité des efforts des pays industrialisés pour atteindre leurs objectifs de réduction et de renforcer la confiance entre eux. Ce processus est devenu en 2011 le processus d'évaluation et d'analyse internationales [processus dit IAR ou [International Assessment and Review](#)].

La [décision 2/CP.17](#) [adoptée à Durban (COP-17) en 2011] a fixé l'échéance pour les pays industrialisés pour soumettre leur premier rapport biennal : **1^{er} janvier 2014**. Par cette décision, les Parties ont également adopté des **lignes directrices pour l'établissement des rapports biennaux** (annexe I) et des **modalités et procédures pour l'IAR** (annexe II).

Au titre de l'annexe II de la décision 2/CP.17, le processus de l'IAR comprend deux étapes :

- un **examen technique** (*technical review*) des rapports biennaux, le cas échéant en corrélation avec les inventaires nationaux annuels des émissions de GES et des communications nationales des pays industrialisés. Cet examen technique doit aboutir à la rédaction d'un **rapport d'examen** propre à chaque pays industrialisé,
- une **évaluation multilatérale** (*multilateral assessment* ou MA) des progrès accomplis par les pays développés en matière de réduction et d'absorption des émissions de GES par rapport à leurs objectifs de réduction. L'évaluation multilatérale est composée de **trois étapes** : (i) période de trois mois pour les questions/réponses en amont de la MA ; (ii) la MA pendant une session du SBI ; et (iii) la finalisation d'un **rapport de synthèse** (*summary report*) pour chaque pays industrialisé ayant fait l'objet de la MA.

La [décision 23/CP.19 \(partie IV\)](#) [adoptée à Varsovie en 2013], a amélioré le processus de vérification des rapports biennaux des pays industrialisés avec l'adoption de **lignes directrices pour l'examen technique** de ces rapports.

Le processus de l'IAR a démarré en **janvier 2014** avec la remise des premiers rapports biennaux [et des 6^{èmes} communications nationales] des pays industrialisés et leur examen technique par les équipes internationales d'experts.

Au total, jusqu'ici, il y a eu quatre cycles d'IAR :

1^{er} cycle (en trois parties) :

- [SBI-41](#) à Lima (lors de la COP-20) en 2014,
- [SBI-42](#) à Bonn en 2015,
- [SBI-43](#) à Paris en 2015 (lors de la COP-21).

2^e cycle (en trois parties) :

- [SBI-45](#) à Marrakech (lors de la COP-22) en 2016,

- [SBI-46](#) à Bonn en 2017,
- [SBI-47](#) à Bonn (lors de la COP-23) en 2017.

3^e cycle (en trois parties) :

- [SBI-49](#) à Katowice (lors de la COP-24) en 2018,
- [SBI-50](#) à Bonn en 2019,
- [SBI-51](#) à Madrid (lors de la COP-25) en 2019.

4^e cycle (en trois parties) :

- [lors des Dialogues sur le climat](#) (via visio-conférence en déc. 2020),
- [SBI de mai-juin 2021](#) (via visio-conférence),
- [SBI 52-55](#) (lors de la COP-26) en 2021.

5^e cycle (en trois parties) :

- [SBI-59](#) (lors de la COP-28) en déc. 2022,
- [SBI-60](#) à Bonn en juin 2024.

En savoir plus

[Toutes les Parties de l'annexe I qui sont soumises à l'évaluation multilatérale](#)

Retour sur la 6^e journée

En bref

Les organes subsidiaires ont clôturé leurs sessions sans pour autant avoir réalisé de progrès notables sur les principaux volets de négociation. La poursuite des travaux sur plusieurs sujets (comité d'adaptation, pertes et préjudices, technologies,...) a été renvoyée aux sessions SB-62 en juin 2025. Faute de consensus entre les Parties sur des volets cruciaux des négociations - objectif mondial adaptation ; plans nationaux d'adaptation ; article 6.2 ; article 6.4 (recommandations complémentaires sur les règles, modalités et procédures pour le mécanisme de l'article 6.4) ; programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation ; programme de travail sur la transition juste - les derniers textes produits sur ces sujets non-consensuels par les Parties dans les consultations informelles et les groupes de contact au sein du SBSTA et du SBI ont été transmis à la CMA-6 pour qu'elle reprenne les négociations au niveau ministériel.

Consultations informelles et adoption des conclusions du SBSTA et du SBI

Après avoir mené des consultations informelles sur certains sujets, le SBI et le SBSTA ont adopté des conclusions sur les différents volets de négociations qui leur avaient été confiés par leurs programmes de travail, adoptés le premier jour de la Conférence ([lire notre article](#)).

Nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat 2025

Dans le groupe de contact de la CMA, coprésidé par Zaheer Fakir (Emirats arabes unis), les Parties ont souligné les discussions constructives sur l'accès lors des consultations « informelles-informelles » de la veille au soir et du matin de samedi 16 novembre, et ont demandé plus de temps pour poursuivre les discussions dans ce format très informel.

Les discussions se sont poursuivies dans le cadre de réunions informelles-informelles. L'après-midi, le co-Président du groupe de contact, Zaheer Fakir, a indiqué que les co-Présidents transmettraient la 3^e itération du projet de texte ([version 15/11/2024 @18h30](#), 25 pages), corrigée de certaines inexactitudes mais sans aucun élément nouveau, à la Présidence de la COP-29 et informeraient celle-ci du résultat des discussions des Parties au

cours des consultations informelles-informelles, précisant que leur résultat n'avait pas de statut officiel (projet de texte, projet de texte de négociation, etc.).

Bilan mondial (Global Stocktake ou GST) : Modalités du dialogue annuel sur les résultats du GST (SBI-61)

Dans les consultations informelles du SBI, les co-facilitateurs Ricardo Marshall (Barbade) et Patrick Spicer (Canada) ont attiré l'attention sur la note informelle révisée (3^e version de la note informelle - [version 15/11/2024 @21h30](#), 5 pages), en particulier le paragraphe d'introduction qui explique que la note n'a pas été approuvée, ne reflète pas un consensus, n'est pas exhaustive, n'a pas de statut officiel et est ouverte à la révision. Ils ont rappelé que les présidents des SB ont indiqué qu'il n'y aurait pas de conclusions écrites pour les questions de procédure, y compris la transmission des textes à la CMA-6. Ils ont demandé si les parties pouvaient convenir de transmettre ce texte sur la base de ces accords.

Lors de leur séance plénière de clôture, les SB ont convenu de transmettre ce sujet à la CMA 6 pour examen approfondi sur la base de cette note informelle précitée.

Bilan mondial (Global Stocktake ou GST) : processus de déroulement du GST dans son ensemble – éléments de procédure et de logistique (SB-61)

Les SB ont convenu de transmettre ce sujet pour examen plus approfondi par la CMA-6 sur la base du projet de texte élaboré (3^e version du projet de texte [version 16/11/2024 @16h00](#), 3 pages).

Atténuation : Programme de travail de Charm el-Cheikh pour renforcer le niveau d'ambition en matière d'atténuation et la mise en oeuvre des mesures correspondantes ([Mitigation Work Programme](#) ou MWP)

Lorsque ce sujet a été abordé lors de la séance plénière de clôture du SBI, son président a noté l'absence de consensus sur les prochaines étapes et a indiqué que, conformément aux règles 10(c) et 16 du [règlement intérieur de la CCNUCC](#) (règles de procédure), la question sera inscrite à l'ordre du jour de la SB 62. En clair, tout travail ultérieur est reporté à la prochaine session des SB, soit en juin 2025.

Article 6 : mécanismes fondés et non fondés sur le marché

Article 6.2

Le SBSTA a adopté des conclusions ([FCCC/SBSTA/2024/L.14](#)), convenant ainsi de transmettre ce volet de négociation à la CMA-6 pour qu'elle reprenne les négociations sur la base de la 2^e version du projet de texte ([version 15/11/2024 @12h15](#), 19 pages) qui n'avait pas fait l'objet d'un consensus lors des négociations au sein du SBSTA. Voir aussi première version ([version 14/11/2024 @13h00](#), 43 pages).

Article 6.4

Au cours des consultations informelles du SBSTA, la co-facilitatrice Kate Hancock (Australie) a présenté la 3^e version du projet de texte (éléments d'un projet de décision de la CMA) proposé par le Président du SBSTA ([version 16/11/2024 @08h00](#), 2 pages). Elle a proposé que les Parties adoptent les conclusions du SBSTA pour transmettre ce projet de texte à la CMA pour qu'elle reprenne les négociations, au cours de la deuxième semaine, sur la base de ce projet de texte qui n'avait pas fait l'objet d'un consensus lors des négociations au sein du SBSTA. Voir aussi 2^e version ([version du 14/11/2024 @13h00](#), 3 pages) et première version ([version 14/11/2024 @13h00](#), 5 pages).

La plupart des Parties ont convenu de procéder de cette manière, soulignant que le projet de texte ne représentait pas un consensus et contenait plusieurs éléments qui n'ont pas encore fait l'objet de discussions par les Parties, comme le registre du mécanisme.

Lors de sa séance plénière de clôture, le SBSTA a adopté des conclusions ([FCCC/SBSTA/2024/L.16](#)), recommandant à la CMA-6 d'examiner le projet de texte précité.

Article 6.8 : cadre pour les approches non fondées sur le marché
Le SBSTA a adopté des conclusions ([FCCC/SBSTA/2024/L.15](#)) et a recommandé un projet de décision pour adoption par la CMA 6 ([FCCC/SBSTA/2024/L.15/Add.1](#)). Voir 2^e version du projet de texte ([version 14/11/2024 @02h00](#), 7 pages) et première version ([version du 13/11/2024 @11h00](#), 7 pages).

Adaptation

Objectif mondial en matière d'adaptation (SB-61)

Lors des consultations informelles des SB, le co-facilitateur Lamin Dibba (Gambie) a invité les participants à donner leur avis sur une nouvelle version du projet de texte (2^e version du projet de texte [version 16/11/2024 @10h10, 9 pages](#)), soulignant qu'il a été considérablement simplifié et qu'il conservait des options pour divers paragraphes. Voir première version ([version 14/11/2024 @21h21, 9 pages](#)).

Les SB ont adopté des conclusions ([FCCC/SB/2024/L.12](#)), convenant ainsi de renvoyer ce volet de négociations à la CMA-6 pour qu'elle reprenne les négociations sur la base de cette 2^e version du projet de texte qui n'avait pas fait l'objet d'un consensus lors des négociations au sein des SB.

Adaptation : Plans nationaux d'adaptation (SBI-61)

Ces consultations informelles du SBI ont été co-moderées par Antwi-Boasiako Amoah (Ghana) et Meredith Ryder-Rude (États-Unis). Les Parties ont examiné, paragraphe par paragraphe, la 2^e version ([version 16/11/2024 @00h30](#), 4 pages) du projet de texte sur les plans nationaux d'adaptation), en proposant divers amendements. Elles ont réalisé certaines avancées, notamment lors de réunions « informelles-informelles » tenues tout au long de l'après-midi de samedi 16 novembre, mais n'ont pas réussi à parvenir à un consensus sur tous les éléments.

La Présidence de la COP-29 a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention d'aborder ce sujet durant la deuxième semaine. Comme il s'agit d'une question qui ne concerne que le SBI, cela repousserait son examen approfondi à la SBI-62 (juin 2024). Divers groupes ont exprimé leur profonde déception face à la position de la Présidence de la COP-29, soulignant l'atmosphère constructive qui régnait dans la salle et le fait qu'un accord était en vue.

Une 3^e version du projet de texte a été publiée dans la soirée ([version 16/11/2024 @20h30](#), 5 pages).

Lors de sa séance plénière de clôture, le SBI a adopté des conclusions ([FCCC/SBI/2024/L.18](#)), convenant ainsi de renvoyer ce volet de négociations à la CMA-6 pour qu'elle reprenne les négociations sur la base de cette 3^e version du projet de texte.

Voir première version du projet de texte ([version du 15/11/2024 @09h00](#), 3 pages).

Transition juste

Dans le groupe de contact des SB, le co-Président Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) a présenté un projet de texte de décision ([version 15/11/2024 @18h10](#), 4 pages) élaboré par les co-Présidents pour éclairer les discussions ultérieures au titre de la CMA-6. Le groupe de négociation LMDC, soutenu par l'Oman et la Russie, ont refusé poursuivre les discussions sur la base de ce projet de texte des co-Présidents, déclarant qu'il n'intègre pas leurs points de vue sur plusieurs questions, notamment le droit des pays à déterminer au niveau national des trajectoires de transition justes en fonction de leurs capacités, et ont lu leur formulation suggérée pour la décision.

Lors de la séance plénière de clôture, les Présidents des SB ont noté que les SB n'avaient pas pu conclure leur examen du sujet faute de

consensus entre les Parties. Le sujet est donc renvoyé à la CMA-6. Voir [projet de conclusions des SB-61 sur ce sujet](#).

Clôtures des sessions SB-61

Le SBI et le SBSTA ont adopté leurs rapports ([FCCC/SBI/2024/L.15](#) et [FCCC/SBSTA/2024/L.13](#)).

Le Président du SBI, Nabeel Munir, a appelé les Parties à franchir leurs lignes rouges « arbitraires » et à trouver un terrain d'entente au cours de la 2^e semaine de la Conférence de Bakou.

Le Président du SBSTA, Harry Vreuls, a exhorté les Parties à aller de l'avant avec une détermination inébranlable et dans un esprit de collaboration.

La séance de clôture des SB-61 a pris fin à 00h23 (heure locale, soit 21h23, heure de Paris).

- En savoir plus

CCNUCC/UNFCCC

[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC

[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)

[Les cinq sessions de négociation](#)

[Programme global de la Conférence](#) (*overview schedule*, version du 23 oct. 2024)

[Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)

[Programme détaillé pour la 6^e journée](#) (16 novembre 2024)

[Voir tous les documents de la CCNUCC produits dans le cadre des négociations](#)

[Liste des événements parallèles \(side events\)](#) à Bakou

[Bulletin quotidien de l'Institut International du Développement Durable \(IISD\) qui revient en détail sur les travaux de la 6^e journée](#)

Carbon Brief, site britannique spécialisé en matière de climat, a publié le 8 novembre 2024 un [outil de suivi interactif](#) qui présente, au fur et à mesure des jours, des avancées ou absence d'avancées des différents volets de négociation à la COP-29. Il montre le sujet, la nature du texte, la date et l'heure de sa publication, le nombre de pages, le nombre d'options et de crochets (ceux-ci indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte), s'il y a consensus ou accord intégral (en vert) ou absence de consensus (en rouge)

[Registre des NDC](#)

[NDC 3.0](#)

[Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (*Long term strategies* ou LTS)

[Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)

[Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise

[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

Article | Monde | Pollution & Qualité de l'air | Politique, gouvernance, réglementation |

Journal de la COP-29 | Jour 7 : 18 novembre

Publié sur citepa.org le 18/11/2024 | n° 2024_11_a09

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

Puisqu'il n'y a pas eu de négociations hier, dimanche 17 novembre, il n'y aura pas de « retour sur la 6^e journée » dans le journal de la COP de Citepa.

Tour d'horizon des nouveaux textes produits depuis samedi matin (16 nov.), par volet de négociation :

Financement climat

NEW: 4^e version du projet de texte de décision sur le **nouvel objectif collectif chiffré sur le financement (NCQG) à partir de 2025** ([version du 16 nov. 2024 @15h30](#), 25 pages) élaboré par les co-Présidents du programme de travail sur le NCQG. Ce texte contient toujours 44 options et 12 sous-options, et il y a 23 paires de crochets, indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte. Voir 3^e version ([version 15/11/2024 @18h30](#), 25 pages), 2^e version ([version du 13/11/2024 @21h00](#), 33 pages) et première version ([version du 13/11/2024 @08h30](#), 34 pages).

Adaptation

NEW : 3^e version du projet de texte sur les **plans nationaux d'adaptation** ([version 16/11/2024 @20h30](#), 5 pages). Voir 2^e version ([version 16/11/2024 @00h30](#), 4 pages) et première version ([version du 15/11/2024 @09h00](#), 3 pages). Voir aussi [projet de conclusions](#) élaboré par le Président du SBI. Le SBI a ainsi convenu de renvoyer

ce volet de négociations à la CMA-6 pour qu'elle reprenne les négociations sur la base de cette 3^e version du projet de texte.

NEW: 2^e version du projet de texte ([version 16/11/2024 @10h10, 9 pages](#)) sur l'**objectif mondial en matière d'adaptation**. Voir première version ([version 14/11/2024 @ 21h21, 9 pages](#)). Voir aussi [projet de conclusions](#) élaboré par les Président des SB. Le SBI et le SBSTA ont ainsi convenu de renvoyer ce volet de négociations à la CMA-6 pour qu'elle reprenne les négociations sur la base de cette 2^e version du projet de texte qui n'avait pas fait l'objet d'un consensus lors des négociations au sein des SB.

Pertes et préjudices :

NEW: 3^e version du projet de décision sur les questions relative aux **dispositions entre la COP, la CMA et le Conseil du Fonds pour les pertes et préjudices** ([projet de décision de la COP-29, 18 nov. 2024, 6 pages](#) + [projet de décision de la CMA-6, 18 nov. 2024, 6 pages](#)). Il s'agit du même texte qui sera conjointement adopté par les deux organes). Voir 2^e version ([version du 15 nov. 2024 @08h00](#), 6 pages) et première version ([version du 14 nov. 2024 @20h00](#), 6 pages).

Article 6

NEW: [projet de conclusions](#) du SBSTA élaboré par son Président sur les **recommandations concernant les approches coopératives au titre de l'article 6.2**. Le SBSTA a ainsi convenu de transmettre ce volet de négociation à la CMA-6 pour qu'elle reprenne les négociations sur la base de la 2^e version du projet de texte ([version 15/11/2024 @12h15](#), 19 pages) qui n'avait pas fait l'objet d'un consensus lors des négociations au sein du SBSTA. Voir aussi première version ([version 14/11/2024 @ 13h00](#), 43 pages).

NEW: 4^e version du projet de texte ([version 18/11/2024 @05h30](#), 4 pages) sur les **recommandations complémentaires sur les règles, modalités et procédures du mécanisme de l'article 6.4**.

NEW: [projet de conclusions](#) du SBSTA élaboré par son Président sur les **recommandations complémentaires sur les règles, modalités et procédures du mécanisme de l'article 6.4**. Le SBSTA a ainsi convenu de transmettre ce volet de négociation à la CMA-6 pour qu'elle reprenne les négociations sur la base de la 3^e version du projet de texte ([version 16/11/2024 @08h00](#), 2 pages) qui n'avait pas fait l'objet d'un consensus lors des négociations au sein du SBSTA. Voir aussi 2^e version ([version du 14/11/2024 @13h00](#), 3 pages) et première version ([version 14/11/2024 @ 13h00](#), 5 pages).

NEW: [projet de conclusions](#) sur le **programme de travail au titre de l'article 6.8** (approches non fondées sur le marché), proposées par le Président du SBSTA. Ces conclusions sont sous forme d'un [projet de décision de la CMA-6](#). Voir 2^e version ([version 14/11/2024 @02h00](#), 7 pages) et première version ([version du 13/11/2024 @11h00](#), 7 pages).

Bilan mondial (Global Stocktake)

NEW: 3^e version du projet de texte ([version 16/11/2024 @16h00](#), 3 pages) sur le **processus de déroulement du Bilan mondial (Global Stocktake) dans son ensemble**. Voir 2^e version ([version 16/11/2024 @02h00](#), 3 pages) et première version ([version 15/11/2024 @09h30](#), 4 pages).

Transition juste

NEW: [projet de conclusions des SB-61 sur le programme de travail sur la transition juste](#). Le sujet est renvoyé à la CMA-6 faute de consensus entre les Parties. Voir première version du projet de texte de décision sur le programme de travail sur la transition juste qui n'a pas fait l'objet d'un consensus ([version 15/11/2024 @18h10](#), 4 pages).

Programme de la 7^e journée

Journées thématiques de la Présidence

En dehors des négociations officielles dans le cadre de la COP, de la CMA, de la CMP, du SBI et du SBSTA, la Présidence azerbaïdjanaise a organisé **sept journées thématiques** au cours de la Conférence de Bakou, du 14 au 21 novembre 2024 :

- **18 novembre 2024:** la 4^e journée thématique est consacrée au développement humain, les enfants & la jeunesse, la santé et l'éducation.

[Voir le programme de cette 4^e journée thématique de la Présidence azerbaïdjanaise](#)

Début de la deuxième semaine : les négociations vont entrer dans le dur...sous le pilotage de la Présidence

La journée du lundi 18 novembre marque le début de la 2^e semaine des négociations. Après la clôture (à 00h23 dimanche 17 novembre) des négociations techniques par le SBSTA et le SBI, la Conférence est entrée dans sa phase décisive avec la participation des Ministres pour la prise de décision et les arbitrages politiques durant cette 2^e semaine. Les Ministres doivent à la fois renforcer les quelques avancées de la première semaine et résoudre les importants points de blocage, tout en envoyant des signaux politiques forts, notamment sur :

- le nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat à partir de 2025,
- l'article 6.2 (échanges de crédits d'émission entre Etats à titre bilatéral ou multilatéral),
- les modalités du dialogue sur la mise en œuvre des résultats du Bilan mondial (*Global Stocktake*),
- le programme visant à renforcer l'ambition et la mise en œuvre de l'atténuation (MWP),
- l'objectif mondial sur l'adaptation.

Il reste officiellement cinq jours pour aboutir à un accord final sur les décisions relatives à ces sujets, et surtout sur le projet de

décision sur le nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat à partir de 2025 : outre l'accès au financement climat, aspect qui a connu des avancées, pour lesquels il y a un relatif consensus, reste à trancher le montant, la base des contributeurs (pays et/ou d'autres sources, hors financement public), la période cible, le volet d'action climat ciblé (atténuation et adaptation ou bien atténuation, adaptation et pertes et préjudices, la qualité du financement climat (dons/subventions et/ou prêts (concessionnels ou non), etc. Les négociations sur ce sujet épineux risquent donc d'être âpres, voire très clivants dans les prochains jours. Quoi qu'il en soit, en ce début de la deuxième semaine des négociations, le sujet de ce nouvel objectif financement climat est clairement l'enjeu n°1 de la COP-29.

Malgré son expérience en diplomatie climat très limitée, l'Azerbaïdjan doit désormais pleinement assumer son rôle de Président de la Conférence, en pilotant habilement les négociations et les consultations politiques, tant formelles qu'informelles, en jouant un rôle de facilitateur, voire de médiateur auprès de toutes les Parties pour, d'une part, rapprocher les points de vue et positions divergents afin de dégager un consensus global sur les projets de décision et, d'autre part, rester à l'écoute des préoccupations, des situations nationales et des attentes de chaque Partie, sans pour autant défendre aucune position particulière.

Séances plénières

- 5^e séance plénière de la COP-29 (10h30, heure locale, soit 7h30 heure de Paris),
- au terme de la plénière de la COP-29 : 5^e séance plénière de la CMP-19,
- au terme de la plénière de la CMP-19 : 5^e séance plénière de la CMA-6,
- séance plénière conjointe COP-29/CMP-19/CMA-6 pour les déclarations.

[Suivre en direct.](#)

Lors de ces plénières, le Président de la COP-29 va annoncer les binômes ministériels pour mener des consultations sur les sujets clés en suspens. Cette démarche, comme c'est de coutume lors des COP, lance le processus des négociations politiques pour identifier des « terrains d'entente » (« *landing zones*») sur les éléments contentieux des sujets en suspens. Les Ministres devront ainsi donner une nouvelle impulsion politique aux négociations, après celle donnée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement au début de la COP-29, en les guidant afin d'aboutir à un consensus entre les Parties sur ces éléments qui posent problème.

[Voir la page du site de la COP-28 consacrée aux consultations de la Présidence.](#)

Poursuite des négociations

Les trois organes de prise de décision de la CCNUCC (COP, CMA et CMP) vont poursuivre les négociations formelles sur les sujets non consensuels où il faut aplanir et rapprocher les divergences d'opinion.

Consultations

Des consultations vont être menées par les binômes ministériels sur les nombreux volets de négociation non consensuels (voir plus haut). *Le Citepa reviendra là-dessus dans la mise à jour de cet article « Retour sur la 7^e journée » dans l'après-midi de mardi 19 nov. 2024.*

Evènements mandatés

Table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition pré-2030

- 18 nov. 2024 : [3^e table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition pré-2030.](#)

Voir [programme](#) et [note de cadrage](#).

Cette 3^e table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition pré-2030, qui se tient au début de la deuxième semaine de la COP-29/CMA-6, a pour objectif de fournir aux Ministres un espace pour discuter des résultats attendus de la COP-29/CMA-6 en matière d'atténuation, d'entendre tous les points de vue et d'aborder les principales questions politiques pertinentes pour aboutir à un résultat ambitieux de la COP-29/CMA-6 en matière d'atténuation.

Les co-Présidents de cette table ronde ont formulé deux questions en amont de l'évènement comme point de départ des discussions :

- Quels sont les éléments des résultats réalisables que vous attendez d'un paquet politique global sur l'atténuation lors de la COP-29 ?
- Comment pouvons-nous exploiter les résultats des travaux pertinents pour façonner les résultats en matière d'atténuation lors de la COP-29 ?

Contexte

A Glasgow en novembre 2021, dans sa principale décision, le « Pacte de Glasgow pour le climat » ([décision 1/CMA.3](#), § 31), la CMA a souligné le besoin urgent pour les Parties de redoubler leurs efforts pour réduire collectivement les émissions de GES par une accélération de la mise en œuvre de mesures nationales d'atténuation. Pour renforcer d'urgence l'ambition et la mise en œuvre des mesures d'atténuation au cours de cette décennie critique, la CMA a notamment décidé :

- d'établir un **programme de travail**. Les deux organes subsidiaires (SBSTA et SBI) sont priés de recommander un projet de décision sur cette question pour examen et adoption par la CMA-4 de façon à compléter le bilan global (*global stocktake*) ([paragraphe 27 de la décision 1/CMA.3](#)) ;
- de convoquer une **table ronde ministérielle annuelle de haut niveau sur l'ambition pré-2030**, à compter de la CMA-4 (nov. 2022) ([paragraphe 31 de la décision 1/CMA.3](#)).

La [première table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition pré-2030](#) s'est tenue le 22 novembre 2022 lors de la CMA-4 à Charm el Cheikh (Egypte). Voir le [programme](#).

La [2^e table ronde](#) s'est tenue le 9 décembre 2023 à Dubaï lors de la CMA-5. Voir le [programme](#).

Programme de travail sur la transition juste

- 18 nov. 2024 : [2^e table ronde ministérielle de haut niveau sur la transition juste](#). Voir [programme](#) et [note de cadrage](#).

L'objet de cette 2^e table ronde est d'examiner comment atteindre les objectifs de l'Accord de Paris fixés par l'article 2.1 de l'[Accord de Paris](#) (objectifs de température [art. 2.1a, d'adaptation [art. 2.1b] et de flux financiers [art.2.1c]) de manière à faciliter un échange ciblé de points de vue, d'informations et d'idées afin de fournir des orientations et des recommandations pour le programme de travail sur la transition juste.

Les co-Présidents de ce programme de travail ont formulé deux questions en amont de l'évènement comme point de départ des discussions. Ces questions visent à mettre l'accent sur les priorités, les besoins et les défis auxquels les pays sont confrontés pour faire avancer la mise en œuvre des transitions justes qui permettront de maintenir les objectifs de l'Accord de Paris à portée de main, en s'appuyant sur les discussions qui ont eu lieu au cours des deux dialogues organisés cette année ([voir ci-dessous](#)) :

- Comment les Parties peuvent-elles faire progresser leurs trajectoires de transition juste dans le contexte de la préparation et de la mise en œuvre de la prochaine série de NDC et de NAP (plans nationaux d'adaptation) ? Comment la coopération et le soutien internationaux sur l'ensemble des moyens de mise en œuvre peuvent-ils

aider les Parties à progresser sur la trajectoire d'une transition juste dans le contexte des NDC et des NAP ?

- Quelles sont les attentes des Parties en ce qui concerne le programme de travail sur la transition juste, et comment peut-il servir d'outil efficace pour aider les Parties à définir et à mettre en œuvre leurs NDC et NAP dans le contexte des trajectoires de transition juste qui favorisent le développement durable et l'éradication de la pauvreté ?

Avancées à Charm el-Cheikh (nov. 2023)

Lors de la CMA-4 (à Charm el-Cheikh, Egypte, novembre 2022), les Parties avaient décidé de mettre en place un programme de travail sur la transition juste pour examiner les trajectoires visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ([paragraphe 52 de la décision 1/CMA-4](#)). Le SBI et le SBSTA avaient été chargés par la CMA-4 de soumettre un projet de décision pour examen et adoption lors de la CMA-5. La CMA-4 avait également décidé d'organiser tous les ans, dans le cadre de ce nouveau programme de travail, une table ronde ministérielle de haut niveau sur la transition juste, à compter de la CMA-5.

Avancées à Dubaï (déc. 2023)

A Dubaï, s'est tenue le 3 décembre 2023 la [première table ronde ministérielle de haut niveau sur la transition juste](#). La [décision 3/CMA.5](#) a été une des dernières décisions à être adoptée par la CMA-5 faute de consensus entre les Parties. Par ailleurs, [10 versions](#) du projet de décision ont circulé avant que les Parties ne parviennent à un consensus.

De fortes divergences sur le périmètre du programme ont été soulevées : doit-il axer ses discussions sur la transition de la main d'œuvre du secteur des énergies fossiles (position des pays développés) ou doit-il suivre une vision plus multilatérale et moins axée sur l'atténuation (position des pays en développement) ? Les pays en développement ont insisté sur le fait qu'ils ont besoin d'un soutien pour réaliser une transition juste (pas uniquement financier mais aussi technique, etc.). En fait, les négociations au sein de cet axe n'étaient qu'un reflet des positions plus larges à la COP-28.

Enfin, à Dubaï, dans la [décision 3/CMA.5](#), la CMA s'est mise d'accord sur un périmètre du programme de travail (baptisé désormais *UAE Just Transition Work Programme* ou JTWP), notamment sur la transition juste et équitable qui englobe des trajectoires qui intègrent les dimensions énergétiques, socio-économiques, main d'œuvre,... basées sur les priorités de développement définies au niveau national et qui incluent la protection sociale pour atténuer les impacts liés à la transition. Ce programme intègre aussi la question des potentialités, défis et entraves liés au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Le début de la mise en œuvre du programme de travail est prévu après la CMA-5.

Ce programme de travail sera mis en œuvre sous le pilotage du SBI et du SBSTA. Au moins deux dialogues se tiendront chaque année dans le cadre du programme de travail, l'un en amont des sessions SB en juin (à commencer par les SB-60, juin 2024) et l'autre en amont des sessions SB parallèlement aux COP en fin d'année (à commencer par les SB-61, nov. 2024).

Lors de la CMA-8 (2026), aura lieu un réexamen de l'efficacité du programme de travail et décision sur la poursuite des travaux ou non.

Avancées à Bonn (juin 2024)

Lors des SB-60 (3-13 juin 2024) à Bonn, le [1^{er} dialogue](#) dans le cadre du [programme de travail](#) des Emirats arabes unis sur la transition juste a eu lieu conjointement dans le cadre du SBI-60 et du SBSTA-60. Voir [programme](#).

L'objet de ce 1^{er} dialogue dans le cadre du programme de travail sur la transition juste était de mener des discussions sur la manière

d'intégrer les transitions justes dans les NDC, les plans nationaux d'adaptation et les stratégies bas-carbone 2050.

Un groupe de travail restreint (contact group), co-présidé par Marianne Karlsen (Norvège) et Kishan Kumarsingh (Trinité et Tobago), s'est réuni à plusieurs reprises au cours des deux semaines des sessions SB-60.

Les divergences de position sur le focus du JTWP observées lors des sessions SB-58 (juin 2023 à Bonn) et SB-59 (déc. 2023, Dubaï) sont revenues dans les négociations à Bonn lors des sessions SB-60, et notamment la reproche du groupe de négociation G77+Chine, selon laquelle elles sont trop axées sur l'atténuation. Ainsi, lors de l'ouverture du premier dialogue, le Président du SBI, Nabeer Munir (Pakistan), a recadré la vision : « *la transition juste ne concerne pas uniquement la réduction des émissions de GES, elle concerne la construction d'un avenir où la justice sociale et la durabilité environnementale vont de pair...* » (propos [rapportés](#) par Third World Network (TWN), TWN Bonn Climate News Update No. 3, 5 juin 2024).

Un projet de texte a été présenté aux Parties le 5 juin 2024 par la co-Présidente du groupe de travail restreint qui a invité les Parties à exprimer leurs points de vue sur ce document qu'elle a rédigé. Les discussions ont rapidement donné lieu à des divergences d'opinion : d'un côté le groupe G77+Chine, soutenu par le groupe des pays africains et le groupe LMDC, a proposé qu'en plus d'un projet de décision, un **plan de travail** pour le JTWP soit élaboré ; de l'autre côté, l'UE, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et le Japon se sont opposés à cette proposition, soutenant qu'il était trop tôt, sachant que le réexamen du JTWP interviendra en 2026.

Par ailleurs, les Parties ne sont parvenues à se mettre d'accord sur les modalités (plan global, calendrier, participants) du JTWP. Ces modalités doivent être concrétisées avant que les travaux techniques du JTWP ne puissent démarrer.

A plusieurs reprises à Bonn, les Parties ont rouvert des discussions sur des éléments qui avaient fait l'objet d'un consensus à Dubaï.

Le dernier jour des négociations, les Parties sont parvenues à un consensus sur un projet de conclusions et une note informelle. Celle-ci, rédigée sous la seule responsabilité des deux co-Présidents du groupe de travail restreint, comporte des éléments non consensuels et non exhaustifs qui visent à aider les Parties à faire avancer les discussions sur ce volet. Si le projet de conclusions ne fait aucune mention d'un plan de travail, la note informelle, elle, comporte un espace réservé (« *placeholder* ») pour le plan de travail.

Voir le [projet de conclusions](#) et la [note informelle](#) (les deux documents en date du 13 juin 2024).

Le **2^e dialogue** dans le cadre du [programme de travail](#) des Emirats arabes unis sur la transition juste a eu lieu les 2-3 octobre 2024 à Charm el-Cheikh. Voir [programme](#) et [note de cadrage](#).

[Retour sur la 7^e journée](#)

En bref

Alors que les négociations sont entrées dans leur deuxième semaine, et donc dans leur phase politique, tous les regards étaient tournés vers la Présidence pour qu'elle donne des consignes et lignes directrices claires sur les prochaines étapes. Les progrès réalisés au cours de la première semaine sont plutôt mitigés sur plusieurs sujets majeurs : le nouvel objectif collectif chiffré en matière de financement climat pour 2025 (NCQG), l'adaptation, l'atténuation – et Bakou a surtout vu un manque de progrès sur le sujet clivant de « *la transition vers la sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques* » (objectif ancré dans le

paragraphe 28(d) de la décision phare de Dubaï sur les résultats du bilan mondial, [décision 1/CMA.5](#)).

Le Président de la COP-29 a donc présenté l'approche qu'il propose pour le déroulement des cinq derniers jours de la Conférence. Les négociations se sont ensuite poursuivies tout au long de la journée sous forme de consultations informelles, notamment sur le financement, l'atténuation, le bilan mondial et l'article 6.

Session plénière : adoption des rapports des SB-60 et SB-61

La COP-29, la CMP-19 et la CMA-6 ont pris note des rapports des deux organes subsidiaires : SBSTA-60 ([FCCC/SBSTA/2024/7](#) et [Add.1](#), juin 2024), SBSTA-61 ([FCCC/SBSTA/2024/L.13](#), 11-16 nov. 2024), SBI-60 ([FCCC/SBI/2024/13](#), [Add.1](#) et [Add.2](#), juin 2024) et SBI-61 ([FCCC/SBI/2024/L.15](#), 11-16 nov. 2024).

Session plénière : lancement des consultations ministérielles

Lors d'une session plénière, le Président de la COP-29, Mukhtar Babayev, a appelé les Parties à accélérer le rythme de progrès.

Le Président Babayev a ensuite présenté sa feuille de route, c'est-à-dire le **mode de travail** pour la suite des négociations en cette 2^e semaine décisive, qui s'articulent autour de **trois axes** :

- **consultations ministérielles** qui seront centrées sur les sujets *politiques* clés en suspens en raison d'un manque de consensus (au premier rang desquels le [projet de texte sur le nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat pour 2025](#)) et qui nécessitent donc une prise en main politique pour permettre d'opérer les arbitrages finaux des éléments non-consensuels,
- consultations menées par la Présidence, et
- poursuite des **négociations techniques** sur quelques sujets en suspens dans lesquels les consensus politiques à venir pourraient être intégrés.

Consultations ministérielles en binôme

Le Président Babayev a annoncé que les consultations ministérielles se poursuivront sur les **sujets politiques** avec les **binômes de Ministres** annoncés avant la COP (un/une Ministre d'un pays industriel et un/une Ministre d'un pays en développement), comme de coutume pour la 2^e semaine des négociations lors des COP :

- **nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat pour 2025 (NCQG)** : Yasmine Fouad (Egypte) et Chris Bowen (Australie). Les consultations, qui seront menées lundi 18 et mardi 19 novembre auprès de tous les groupes de négociation, portent sur trois questions cruciales : le montant, la structure et la base des contributeurs. D'autres éléments tout aussi cruciaux restent également en suspens : les critères d'éligibilité, l'articulation avec le financement de l'adaptation et la question de savoir s'il faut fixer un sous-objectif pour les pertes et préjudices ;
- **adaptation** : Eamon Ryan (Irlande) et Franz Tattenbach (Costa Rica) : les consultations portent sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et le [projet de texte](#) sur ce sujet ;
- **article 6** : Grace Fu Hai Yen (Singapour) et Simon Watts (Nouvelle-Zélande). Pour les sous-volets, articles 6.2 (approches coopératives) et 6.4 (mécanisme d'octroi de crédits d'émission), l'accent sera mis sur les fonctionnalités du registre international prévu à l'article 6.2, et la connexion des registres des Parties au registre du mécanisme établi à l'article 6.4 ;
- **atténuation** : Tore Onsuus Sandvik (Norvège) et Dion Travers George (Afrique du Sud). Dans ce volet des consultations, l'accent sera mis sur ce à quoi pourrait

ressembler un résultat final issu de ce volet de négociations et où il pourrait être placé (dans la [décision à adopter sur le programme de travail MWP](#) ou dans la [décision à adopter sur les modalités de mise en œuvre des résultats du bilan mondial](#) (*Global Stocktake*)).

Ces consultations ont démarré tout de suite après la plénière de la COP-29 et le Président de la COP-29 a demandé aux quatre binômes ministériels qui les pilotent de rendre compte des avancées réalisées d'ici **le soir du mardi 19 novembre 2024**.

Soutien de la part de deux Présidences avec plus d'expérience en matière de diplomatie climat

Le Président de la COP-29 a ensuite indiqué avoir demandé au Royaume-Uni et au Brésil, en tant que, respectivement, Présidence précédente (COP-26, Glasgow, 2021) des pays industrialisés et future Présidence (COP-31, Belém, Brésil, 2025) des pays en développement, de soutenir et de conseiller la Présidence de la COP-29 afin de faire aboutir les négociations à un ensemble de décisions équilibré et à haute ambition. Cette démarche s'explique par le manque d'expérience de l'Azerbaïdjan en matière de diplomatie climat. En 2023, le pays hôte de la COP-28, les Emirats arabes unis, a bénéficié de la collaboration d'un expert de haut niveau, ancien Président du SBSTA et ancien chef de la délégation française, Paul Watkinson, qui a mis son expérience solide au service de la Présidence de la COP-28.

Consultations menées par la Présidence

Le Président de la COP-29 a déclaré que les consultations de la Présidence porteront notamment sur les **questions de fond à intégrer dans la décision à adopter sur le bilan mondial** (*Global Stocktake* ou GST). Dans ce cadre, il a spécifiquement demandé aux Parties d'axer leurs discussions sur la **mise en œuvre concrète du paragraphe 186 de la décision 1/CMA.5** (adoptée à Dubaï au terme de la phase politique du GST), au titre duquel « *la CMA invite les programmes de travail et les organes formels établi dans le cadre de l'Accord de Paris, ou au service de celui-ci, à intégrer les résultats pertinents du premier bilan mondial dans la planification de leurs travaux futurs, conformément à leur mandat* ».

Le Président de la COP-29 a également indiqué qu'il mènera des consultations sur les éléments plus généraux du nouvel objectif collectif chiffré en matière de financement climat pour 2025.

Consultations techniques

Le Président de la COP-29 a ensuite annoncé le mode de travail sur la poursuite des travaux techniques en suspens, tant dans le cadre des programmes de travail de la COP-29, de la CMA-6 ou de la CMP-19, que sur la poursuite des discussions sur des sujets spécifiques transmis par les SB-61 aux trois organes de prise de décision précités :

Programmes de travail de la COP-29, de la CMA-6 ou de la CMP-19

Financement
En ce qui concerne les discussions techniques sur le **nouvel objectif collectif chiffré en matière de financement climat (NCQG)**, le Président de la COP-29 a invité les Parties à les poursuivre sur des questions spécifiques pour lesquelles elles estiment que des progrès peuvent être réalisés sur le plan technique lundi 18 novembre et mardi 19 novembre. De plus amples informations sur la portée et les modalités de ces travaux devaient être fournies aux Parties dans le cadre d'une réunion avec les chefs de délégation prévue dans la journée de lundi 18 novembre.

Le Président de la COP-29 souhaite que les Parties achèvent leurs discussions sur les questions tant techniques, que politiques, qui sont encore en suspens, avant mardi 19 novembre au soir. Ainsi, l'objectif du Président de la COP-29 est de parvenir à produire et à

présenter la première version du projet de texte sur le NCQG complet mercredi soir (20 nov. 2024).

En ce qui concerne **les autres points de l'ordre du jour sur les questions de financement**, le Président a demandé aux Parties de poursuivre leurs discussions lundi 18 et mardi 19 novembre, avec pour objectif de produire un projet de texte de décision d'ici mardi 19 novembre au soir.

Atténuation

En ce qui concerne le programme de travail pour renforcer l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation (MWP), le Président de la COP-29 a nommé Ursula Fuentes Hutfilter (Allemagne) et Maesela Kekana (Afrique du Sud) pour piloter les discussions sur les éléments techniques du MWP.

Article 6

Article 6.2 : en ce qui concerne les questions techniques en suspens sur l'article 6.2, le Président de la COP-29 a demandé à Maria Jishi (Arabie saoudite) et à Peer Stiansen (Norvège) de piloter ces discussions et de lui fournir une nouvelle version propre du projet de texte de décision sur le meilleur résultat possible à Bakou d'ici mercredi 20 novembre, en tenant compte des consultations ministérielles.

Article 6.4 : en ce qui concerne les questions relatives à l'article 6.4, le Président de la COP-29 a demandé à Kate Hancock (Australie) et à Sonam Tashi (Bhoutan) de piloter ces discussions et de lui fournir une nouvelle version propre du projet de texte de décision sur le meilleur résultat possible à Bakou d'ici mercredi 20 novembre, en tenant compte des consultations ministérielles.

Bilan mondial (GST)

En ce qui concerne les questions liées au bilan mondial, le Président de la COP-29 a demandé :

- à Thureya Al Ali (Émirats arabes unis) et à Patrick Spicer (Canada) de piloter les discussions sur l'amélioration des **éléments de procédure et de logistique dans le cadre du processus du GST**, et,
- à Ricardo Marshall (Barbade) et à Patrick Spicer (Canada) de piloter les discussions sur le **dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du GST**.

Transition juste

En ce qui concerne le **programme de travail sur la transition juste** (JTWP), le Président de la COP-29 a demandé à Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et à Georg Borsting (Norvège) de continuer d'animer les discussions sur ce sujet.

Transparence

En ce qui concerne la transparence, le Président de la COP-29 a demandé à Ole-Kenneth Nielsen (Danemark) et à Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud) de continuer de piloter les discussions techniques sur le soutien financier et technique aux pays en développement pour la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris.

Poursuite des discussions sur des sujets spécifiques transmis par les SB-61

En ce qui concerne les deux sujets spécifiques transmis par les SB-61, l'un porte sur les **plans nationaux d'adaptation (NAP)**. Le Président de la COP-29 a demandé à Antwi-Boasiako Amoah (Ghana) et à Meredith Ryder-Rude (États-Unis) de continuer à piloter les discussions sur ce sujet.

Achèvement des consultations techniques

L'objectif du Président de la COP-29 est de faire en sorte que **toutes les consultations techniques s'achèvent avant 17h** (heure locale, soit 14h heure de Paris) **mercredi 20 novembre**.

Pas de décision chapeau cette année

Le Président de la COP-29 a tenu à clarifier une question importante qui a été soulevée : « Nous n'entamons pas de processus visant à élaborer une décision « chapeau ». D'après nos consultations et après mûre réflexion, nous estimons que les priorités des Parties peuvent et doivent être traitées dans le cadre des points prévus à l'ordre du jour COP-29, à celui de la CMA-6 et à celui de la CMP-19 » (source : [lettre de la Présidence de la COP-29](#), 18 nov. 2024).

Ainsi, comme l'année dernière lors de la COP-28 ([lire notre article](#)), les deux semaines de négociation à Bakou ne donneront pas lieu à une décision dit "chapeau" (« *cover decision* »), c'est-à-dire une décision à portée large qui établit une vision d'ensemble, en englobant tous les sujets de négociation clés, et en traçant la voie à suivre au cours de cette décennie cruciale pour « rectifier le tir » afin de rendre la trajectoire d'émissions de GES compatible avec l'objectif de +1,5°C. Lors de la COP-28 à Dubaï en décembre 2023, il n'y a pas eu non plus de décision chapeau de la COP/CMA puisque la décision de la CMA-5 sur le bilan mondial (*Global Stocktake*) faisait office de décision chapeau.

En revanche, lors de la COP-26 et la COP-27, les négociations ont débouché chacune sur une décision chapeau, respectivement le Pacte de Glasgow pour le climat (décision 1/CP.26 et décision 1/CMA.3) et le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh (décision 1/CP.27 et décision 1/CMA.4).

Plénière pour faire le point

Enfin, le Président de la COP-29 a précisé qu'il convoquera une plénière dans la soirée de mardi 19 novembre pour faire le point sur les progrès accomplis dans l'ensemble des consultations.

[Voir lettre de la Présidence transmise aux Parties le 18 novembre 2024 sur les prochaines étapes](#)

[Voir lettre de la Présidence transmise aux Parties le 16 novembre 2024 sur les prochaines étapes](#)

[Voir page sur le site de la CCNUCC consacrée aux consultations de la Présidence et aux consultations ministérielles.](#)

Remarques du Secrétaire exécutif de la CCNUCC pendant la plénière

Simon Stiell, Secrétaire exécutif de la CCNUCC, a [pris la parole](#) pendant la plénière de la COP-29, lundi 18 novembre 2024. Il a été formel : « *Nous ne pouvons pas perdre de vue la forêt parce que nous nous disputons à propos d'arbres isolés. Nous ne pouvons pas non plus nous permettre une flambée de « vous d'abord ». Avec des groupes de Parties qui se retranchent et refusent d'avancer sur une question, avant que d'autres s'engagent ailleurs. Une telle approche ne nous mènera littéralement nulle part. Et pourrait faire reculer les efforts mondiaux en matière de climat, au moment où nous devons aller de l'avant. Nous ne progresserons que si les Parties sont prêtes à avancer en parallèle, en nous rapprochant d'un terrain d'entente. Le bluff, la stratégie de la corde raide et les plans définis à l'avance font perdre un temps précieux et réduisent la bonne volonté nécessaire à la mise en place d'un ensemble de mesures ambitieux. Arrêtons donc le théâtre et passons aux choses sérieuses.* ».

[Lire l'intégralité de ses remarques.](#)

Consultations

Des consultations ont été menées dans le cadre de groupes de contact sur certains autres sujets, comme le dialogue sur la portée de l'article 2.1(c).

Adoption de décisions

La CMA a adopté plusieurs décisions déjà ayant fait l'objet d'un consensus, au premier rang desquelles une décision sur le programme de travail au titre du Cadre pour les approches non fondées sur le marché (article 6.8 de l'Accord de Paris), décision

transmise à la CMA-6 par le SBSTA-61 ([ECCC/SBSTA/2024/L.15/Add.1](#)). Les autres décisions portent entre autres sur les [questions administratives, financières et institutionnelles](#), [les pays les moins avancés](#),

Vient de paraître

[Carbone4](#) : Imported emissions: From co-dependence to co-operative action - A collective effort of G20 countries to reduce emissions "embodied" in trade can accelerate the decarbonisation of the global economy, 18 nov. 2024. Consulter le [rapport](#) (réalisé en collaboration avec l'[European Climate Foundation](#)). Lire également l'[article](#) sur le sujet paru dans Le Monde du 18 nov. 2024. Carbon Brief : [Mapped: How climate change affects extreme weather around the world](#), carte d'attribution sous forme de visualisation interactive des études scientifiques sur l'attribution des événements météorologiques extrêmes (près de 750 événements pris en compte à ce jour). Il s'agit d'une mise à jour d'une première carte réalisée et publiée en 2017. 18 nov. 2024. Lire également la fiche Questions/réponses de Carbon brief sur le sujet : [Q&A: The evolving science of 'extreme weather attribution'](#), 18 nov. 2024.

Dans les coulisses

Nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat pour 2025 (NCQG) : vers un compromis sur la question de la base des contributeurs ?

Selon [Climate Home News](#), le Commissaire européen chargé de l'action climat, Wopke Hoekstra, a envoyé un signal positif à Bakou, en déclarant que l'UE serait ouverte à ce que les pays en développement qui sont devenus plus riches fassent des contributions financières volontaires, sans qu'ils soient obligés de changer leur catégorie économique officielle (qui date de 1992, Parties hors annexe I de la CCNUCC).

Il a toutefois fait remarquer que même une augmentation du montant des financements publics fournis par les Gouvernements nationaux ne suffirait pas à répondre aux besoins réels des pays en développement et qu'il faudrait également faire appel au secteur privé. Il faut donc « *élargir l'espace des solutions* », a déclaré M. Hoekstra (source : [Climate Home News](#), 18 nov. 2024).

Atténuation

Samedi 16 novembre 2024, les négociations sur la décision à adopter par la CMA-6 sur le programme de travail pour renforcer l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation (MWP) ont failli être reportées aux sessions SB-62 à Bonn en juin 2025 (voir le dernier projet de texte, [version du 15/11/2024 @ 17h00](#)). Tard dans la journée de samedi 16 novembre, les négociateurs ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur les prochaines étapes dans les négociations sur ce sujet majeur.

Une coalition de pays développés, de petits États insulaires, de pays les moins avancés (PMA) et de certains pays d'Amérique latine souhaitait discuter de la question de savoir comment faire avancer l'engagement phare pris l'année dernière dans le cadre de la [décision 1/CMA.5](#) sur le bilan mondial (transition vers la sortie des combustibles fossiles) via le programme MWP, un volet des négociations établi lors de la COP-26 en 2021 dans le but d'intensifier les efforts de réduction des émissions de GES.

Selon les observateurs, ils ont fait pression pour mettre en place un « processus de facilitation et une plateforme » de réduction des émissions et « exhorter » les gouvernements à prendre des mesures telles que l'arrêt de la construction de nouvelles centrales électriques au charbon et l'élimination progressive (et non pas seulement, comme convenu précédemment, la réduction progressive) du charbon.

La coalition souhaitait fixer des objectifs chiffrés pour réduire les émissions de méthane, freiner la déforestation, augmenter le

stockage de l'énergie et améliorer les réseaux afin de permettre le déploiement des énergies renouvelables.

Lors de la plénière de samedi soir, le 16 novembre, d'autres Parties se sont vigoureusement opposées à cette proposition : Arabie saoudite, Bolivie (qui parlait au nom du groupe de négociation LMDC, les pays partageant la même vision), Iran, Inde, etc.

En raison de ce clivage de positions sur l'objectif des négociations dans le cadre du programme MWP, ses co-Présidents ont proposé de ne pas poursuivre les négociations sur l'atténuation au cours de la 2^e semaine de Bakou, mais de les reporter de six mois jusqu'aux sessions SB-62 à Bonn en juin 2025. Cela aurait signifié la non-prise en compte de tous les travaux réalisés au cours de la première semaine de Bakou. Il n'a pas été possible pour les Parties de parvenir à un consensus sur la poursuite des négociations à Bakou. Lundi 18 novembre, le Président de la COP-29, Mukhtar Babayev, a déclaré qu'il s'efforcera d'empêcher l'échec des négociations, et il a nommé deux Ministres (Norvège et Afrique du Sud – voir section « Consultations ministérielles » plus haut) pour piloter les consultations politiques auprès des Parties sur la démarche à suivre dans le cadre de ce volet des négociations.

Lors d'une session plénière, plusieurs pays ont exprimé leur déception quant à l'état d'avancement des négociations sur l'atténuation, déclarant qu'un résultat fort sur les mesures de réduction des émissions était une priorité pour eux. Ils ont également refusé de reporter les discussions à l'année prochaine. Le groupe de négociation l'Alliance des petites îles insulaires (AOSIS) a déclaré qu'il ne quitterait pas Bakou sans « résultat solide en matière d'atténuation ». D'autres pays (Australie au nom du groupe de négociation Ombrelle) ont implicitement critiqué l'Arabie saoudite qui cherche constamment à bloquer tout progrès sur l'objectif de la transition vers la sortie des combustibles fossiles.

Certaines Parties ont proposé le dialogue des Emirats arabes unis sur la mise en œuvre du Bilan mondial comme espace pour assurer le suivi des efforts consentis par les Parties dans la transition vers la sortie des combustibles fossiles (dialogue non encore opérationnel). Cependant, le groupe de négociation LMDC (Chine et Inde en tête) s'y oppose, insistant sur le fait que ce volet des négociations devrait uniquement être axé sur le financement, comme la mise en place de ce dialogue a été placée dans la section consacrée au financement dans la [décision 1/CMA.5](#) adoptée à Dubaï.

L'UE a appelé la Présidence à prévoir un espace de discussion sur la manière de parvenir, en matière d'atténuation, à un résultat solide qui donne suite au bilan mondial.

Article | Monde | Pollution & Qualité de l'air | Politique, gouvernance, réglementation |

Journal de la COP-29 | Jour 8 : 19 novembre

Publié sur citepa.org le 19/11/2024 | n° 2024_11_a10

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

Tour d'horizon des nouveaux textes produits depuis hier matin (lundi 18 nov.), par volet de négociation :
Financement

NEW : projet de texte sur le **financement à long terme** ([version 18/11/2024 @12h00](#)), 3 pages)

Affaire à suivre....

Sources de ces informations : [Climate Home News](#), 18 nov. 2024 et [IISD](#), 18 nov. 2024.

• En savoir plus

CCNUCC/UNFCCC

[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC

[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)

[Les cinq sessions de négociation](#)

[Programme global de la Conférence](#) (*overview schedule*, version du 3 nov. 2024)

[Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)

[Programme détaillé pour la 7^e journée](#) (18 novembre 2024)

[Voir tous les documents de la CCNUCC produits dans le cadre des négociations](#)

[Consultations menées par la Présidence](#)

[Bulletin quotidien de l'Institut International du Développement Durable \(IISD\) qui revient en détail sur les travaux de la 7^e journée](#)

Carbon Brief, site britannique spécialisé en matière de climat, a publié le 8 novembre 2024 un [outil de suivi interactif](#) qui présente, au fur et à mesure des jours, des avancées ou absence d'avancées des différents volets de négociation à la COP-29. Il montre le sujet, la nature du texte, la date et l'heure de sa publication, le nombre de pages, le nombre d'options et de crochets (ceux-ci indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte), s'il y a consensus ou accord intégral (en vert) ou absence de consensus (en rouge)

[Liste des événements parallèles](#) (*side events*) à Bakou

[Registre des NDC](#)

[NDC 3.0](#)

[Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (*Long term strategies* ou LTS)

[Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)

[Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise

[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

NEW : projet de texte sur le **dialogue de Charm el-Cheikh sur l'article 2.1(c)** ([version 18/11/2024 @ 09h00](#)), 1 page)

Adaptation

NEW : projet de texte sur les questions relatives au **fonds d'adaptation** ([version 18/11/2024 @15h30](#)), 3 pages)

Pertes et préjudices

NEW : projet de texte sur le **rapport du fonds pertes et préjudices et recommandations de la CMA-6 au fonds** ([version 16/11/2024 à 12h00](#)), 3 pages) + projet de texte sur le **rapport du fonds pertes et préjudices et recommandations de la COP-29 au fonds** ([version 16/11/2024 à 12h00](#)), 3 pages). Il s'agit du même texte de décision mais le premier est pour adoption par la CMA-6 et le deuxième par la COP-29.

Programme de la 8^e journée

Journées thématiques de la Présidence

En dehors des négociations officielles dans le cadre de la COP, de la CMA, de la CMP, du SBI et du SBSTA, la Présidence azerbaïdjanaise a organisé **sept journées thématiques** au cours de la Conférence de Bakou, du 14 au 21 novembre 2024 :

- **19 novembre 2024** : la 5^e journée thématique est consacrée à l'alimentation, à l'agriculture et à l'eau.

[Voir le programme de cette 5^e journée thématique de la Présidence azerbaïdjanaise](#)

Poursuite des négociations

Les trois organes de prise de décision de la CCNUCC (COP, CMA et CMP) vont poursuivre les négociations formelles sur les sujets non consensuels où il faut aplanir et rapprocher les divergences d'opinion.

Consultations

Des consultations vont être menées par les binômes ministériels sur les nombreux volets de négociation non consensuels (voir plus haut). *Le Citepa reviendra là-dessus dans la mise à jour de cet article « Retour sur la 8^e journée » dans l'après-midi de mardi 19 nov. 2024.*

Plénière pour faire le point

La Présidence de la COP-29 convoquera une plénière à 20h (heure locale, 17h heure de Paris) pour faire le point sur l'avancement des négociations sur les sujets non consensuels (au premier rang desquels le nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat pour 2025, NCQG). [Suivre en direct](#).

Séquence de haut niveau (*High Level Segment* ou HLS) : Ministres **19 - 20 nov. 2024** : [2^e partie de la séquence de haut niveau](#).

La 2^e partie de la séquence de haut niveau se tiendra les 19-20 nov. 2024, avec la participation de 101 Parties (61 mardi 19 nov. et 40 mercredi 20 nov.) dont le Chef d'Etat ou de Gouvernement n'ont pas prononcé pas d'allocation nationale pendant la première partie de la séquence de haut niveau (*lire notre Journal de la COP | Jour 2 et Jour 3*). [Voir liste finale des Parties qui vont participer, version du 19 nov. 2024](#).

Il s'agit de vice-Présidents, de Premiers Ministres adjoints, ou de Ministres chargés des négociations internationales sur le climat (selon les Etats : Ministres des Affaires étrangères, Ministres de du Climat et de l'Energie et/ou l'Environnement) ou des hauts fonctionnaires de ces 58 Parties à la CCNUCC qui prononceront une allocation nationale au nom de leur Chef d'Etat ou de Gouvernement. Plusieurs pays du [G20](#) sont représentés (Chine, Allemagne, UE [le Commissaire européen à l'action climat], Corée du Sud, Afrique du Sud, Australie, Inde, Arabie saoudite, Japon, Mexique, Canada et France). Suite à la décision de la Ministre de la Transition écologique de ne pas se rendre à Bakou après le discours provocateur et accusateur du Président de l'Azerbaïdjan mercredi 13 novembre 2024 ([lire notre article](#)), La France est représentée par [Kevin Magron](#), conseiller spécial climat auprès du Président de la République.

Les allocutions des Ministres qui passent à la tribune mardi 19 novembre 2024 seront postées [ici](#).

Les allocutions des Ministres qui passent à la tribune mercredi 20 novembre 2024 seront postées [ici](#).

À l'issue des allocutions nationales, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales accréditées vont prononcer une allocation.

Evènement mandaté

19 nov. 2024 : [Dialogue de haut niveau sur le financement de l'adaptation](#).

Les co-facilitateurs de cette table ronde ont formulé quatre questions en amont de l'évènement comme point de départ des discussions :

- quelles actions sont nécessaires pour combler l'écart croissant entre les besoins réels en matière de financement de l'adaptation et le financement de l'adaptation fourni par les pays industrialisés et que peut-on faire pour assurer la prévisibilité et la clarté nécessaires dans la mise à disposition de financement de l'adaptation ?
- que faut-il faire pour que les plans nationaux d'adaptation (NAP) puissent être financés et comment le financement peut-il être accru pour accélérer l'action en matière d'adaptation, y compris via la mise en œuvre des NAP ?
- comment simplifier et accélérer l'accès au financement de l'adaptation ?
- comment faire en sorte que le financement de l'adaptation profite aux pays en développement, notamment à ceux qui sont particulièrement vulnérables ?

Voir [programme](#) et [message aux Parties](#) de la part du Secrétaire exécutif de la CCNUCC (du 7 nov. 2024).

Contexte

En vertu de la [décision 1/CMA.5](#) sur le bilan mondial, adoptée le 13 décembre 2023 au terme de la CMA-5 à Dubaï, décision qui établit formellement les résultats du bilan mondial (phase politique), la CMA a décidé de convoquer un **dialogue ministériel de haut niveau**, lors de la CMA-6 (à Bakou), sur le besoin urgent d'accroître le **financement de l'adaptation**, en prenant en compte les résultats du bilan mondial portant sur l'adaptation, et sur le besoin pour les pays industrialisés de respecter leur engagement en matière de financement de l'adaptation pris lors de la COP-26 à Glasgow, à savoir un doublement du financement de l'adaptation d'ici 2025 par rapport aux niveaux de 2019 [*cf. § 99 de la décision 1.CMA.5*].

L'objectif de doublement du financement pour l'adaptation et les efforts consentis vers sa réalisation

L'objectif de doublement du financement pour l'adaptation

Le Pacte de Glasgow pour le Climat, adopté le 13 novembre 2021 par la 3^e réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA-3) dans la ville écossaise a exhorté les pays développés à **au moins doubler, d'ici 2025, leur soutien financier collectif aux pays en développement pour leurs actions d'adaptation** (par rapport aux niveaux de 2019), en s'efforçant de parvenir à un équilibre entre l'atténuation et l'adaptation (*cf. paragraphe 18 de la [décision 1/CMA.3](#)*). Cela correspond, en se basant sur le financement consacré à l'adaptation fourni par les pays industrialisés en 2019 (20,3 Md\$ - *source* : [OCDE](#), 16 nov. 2023, p.10) à environ **40,6 Md\$ en 2025** ([lire notre article](#)). Pour rappel, l'article 9 de l'[Accord de Paris](#) demande aux Parties de parvenir à un équilibre entre atténuation et adaptation dans le financement climat.

Les résultats de la phase politique du premier Bilan mondial (*Global Stocktake*) de l'Accord de Paris débouchant sur la décision phare de la CMA-5, adoptée le 13 décembre 2023, ont réitéré l'appel au doublement ([décision 1/CMA.1, paragraphe 86](#)) et ont exhorté les pays développés à préparer un rapport en 2024 pour évaluer les progrès réalisés ([décision 1/CMA.1, paragraphe 100](#)).

Progrès réalisés vers la réalisation de l'objectif : bilan 2024 de l'OCDE

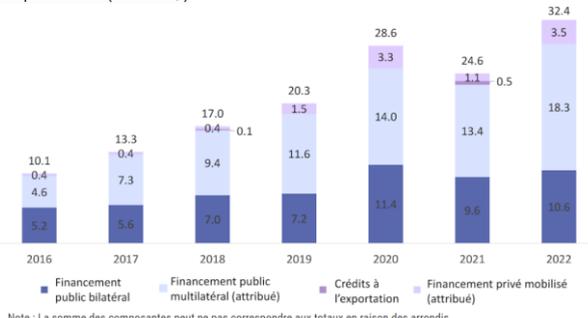
Le 29 mai 2024, l'OCDE a [publié](#) sa septième [évaluation](#) des progrès accomplis par les pays industrialisés en vue de la réalisation de l'objectif des 100 milliards de \$ (Md\$) par an avant 2020 pour aider les pays en développement à mettre en œuvre l'action climat (mesures d'atténuation et d'adaptation) ([lire notre article](#)).

Ce 7^e bilan souligne Le financement total de l'adaptation fourni et mobilisé par les pays développés a augmenté depuis 2016, malgré une légère baisse en 2021, atteignant 32,4 Md\$ en 2022 contre 10,1 Md\$ en 2016. Ce montant total en 2022 comprend 28,9 Md\$ provenant de sources publiques bilatérales et multilatérales. Le financement climat pour l'adaptation mobilisé auprès du secteur privé a également augmenté, passant de 0,4 Md\$ en 2016 à 3,5 Md\$ en 2022.

L'OCDE souligne que le montant du financement de l'adaptation mesuré par l'OCDE en 2019 sur la base des données déclarées par les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux s'élevait à 18,8 Md\$ (sur le total de 20,3 Md\$ pour l'adaptation en 2019). Si l'on prend les chiffres du financement [public](#) publiés par l'OCDE comme référence, en 2022, à mi-chemin entre 2019 et 2025, les pays développés avaient à peu près réalisé la moitié de l'objectif de doubler le financement de l'adaptation. En outre, entre 2019 et 2022, le financement de l'adaptation mobilisé auprès du secteur [privé](#) a plus que doublé, passant de 1,5 Md\$ à 3,5 Md\$.

Pris dans son ensemble (c'est-à-dire toutes composantes confondues), le financement climat de l'adaptation en 2022 s'élevait à 32,4 Md\$, soit un niveau à mi-chemin environ entre celui de 2019 et l'objectif pour 2025. Il reste donc trois ans pour atteindre cet objectif. A noter que les chiffres définitifs pour 2025 ne seront disponibles qu'en 2027 du fait du dispositif de rapportage du financement climat en place.

Financement de l'adaptation fourni et mobilisé en 2016-2022 par composante (en Md\$)



Source : [OCDE](#), 29 mai 2024 (pp.5-6).

Voir aussi le rapport publié le 4 nov. 2024 par le Gouvernement britannique ([UK Foreign, Commonwealth and Development Office](#)) pour le compte de la CCNUCC : « [Doubling adaptation finance: efforts to respond to the call of the Glasgow Climate Pact](#) ».

Les besoins réels en matière de financement de l'adaptation pour les pays en développement

Deux rapports de référence publiés ces derniers jours quantifient des estimations concernant les besoins en termes de financement climat des pays en développement, et notamment pour l'adaptation.

Rapport sous la direction de Nicolas Stern

Le 14 novembre 2024, le Groupe d'experts indépendants de haut niveau sur le financement climat, (*Independent High-Level Expert Group on Climate Finance* ou IHLEG) a [publié](#) son [3^e rapport sur le financement climat](#), qui s'intitule : « [Accroître l'ambition et accélérer la mise à disposition du financement climat](#) » (en anglais : « [Raising ambition and accelerating delivery of climate finance](#) »).

Ce groupe a été lancé en juillet 2022 par les Présidences de la COP-26 (Royaume-Uni) et de la COP-27 (Egypte) et il est co-présidé par l'économiste britannique Nicolas Stern.

Ce nouveau rapport met à jour les estimations précédentes en matière de besoins en investissements pour l'action climat et présente une feuille de route pour mobiliser et fournir le financement nécessaire dans les pays émergents et en développement (hors Chine).

Selon les projections de l'IHLEG dans son 3^e rapport, les besoins d'investissement à l'échelle mondiale pour l'action climat seraient compris entre 6 300 Md\$ et 6 700 Md\$ par an d'ici 2030, dont 2 700-2 800 Md\$ dans les économies avancées⁽¹⁾, 1 300-1 400 Md\$ en Chine, et 2 300-2 500 Md\$ (moyenne de 2 400 Md\$/an donc) dans les pays émergents et en développement hors Chine.

Le financement externe provenant de toutes les sources, publiques et privées internationales et autres devra couvrir **1 000 Md\$/an du besoin d'investissement total d'ici 2030 et environ 1 300 Md\$/an d'ici 2035**.

⁽¹⁾ terme utilisé par l'AIE qui englobe l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Chili, la Corée du Sud, Israël, le Japon, la Turquie. Il s'agit plus précisément des [pays membres de l'OCDE](#) (Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Corée du Sud, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis), ainsi que la Bulgarie, la Croatie, Chypre, Malte et la Roumanie.

[Pour plus de détails, lire notre article](#). Consulter le [communiqué](#) | la [synthèse](#) | le [rapport](#).

Rapport du PNUE : Estimation de l'écart entre les besoins réels et le financement fourni pour l'adaptation – entre 187 et 359 Md\$/an

Le 7 novembre 2024, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a publié son rapport annuel sur l'adaptation [Adaptation Gap Report](#) (à l'instar de son rapport annuel sur les émissions de GES, [Emissions Gap Report](#)). Ce rapport évalue l'écart entre les efforts consentis par les Etats pour s'adapter au dérèglement climatique (dont les flux de financement fournis par les pays industrialisés aux pays en développement) et les besoins réels nécessaires des pays en développement pour y faire face. Parmi ses conclusions :

- les flux publics multilatéraux et bilatéraux de financement de l'adaptation vers les pays en développement ont augmenté de 27% pour atteindre environ **28 Md\$ en 2022** (contre 22Md\$ en 2021)¹. Il s'agit de la plus forte hausse interannuelle en termes absolus et relatifs depuis 2015, l'année d'adoption de l'Accord de Paris ;
- cette évolution positive reflète la réalisation de progrès vers l'atteinte de l'objectif de doublement du financement climat en 2025 (base 2019) fixé par le Pacte de Glasgow pour le climat en 2021 ;
- cependant, même si cet objectif est atteint, cela ne réduirait l'écart en matière de financement de l'adaptation d'environ 5%. Le PNUE estime cet **écart dans une fourchette comprise entre 187 et 359 Md\$/an** ;
- dans son [Adaptation Gap Report](#) précédent, publié le 2 nov. 2023 ([lire notre article](#)), le PNUE a estimé les coûts de l'adaptation pour les pays en développement dans une **fourchette entre 215 et 387 Md\$ par an** au cours de la décennie **2021-2030** (*voir note en bas de page n°13, p.49 du rapport intégral*). Une comparaison entre les besoins de financement de l'adaptation et les flux de financement public international de 2022 montre qu'il existe encore un très important écart (ou déficit) en matière de financement de l'adaptation. Toutefois, l'évaluation de ce déficit est limitée par l'insuffisance des données sur les flux financiers provenant de sources nationales publiques et privées, qui sont

toutes deux d'importantes sources de financement de l'adaptation.

Voir [rapport intégral](#) / [synthèse](#) / [messages clés](#) | [communiqué](#) (en français)

Évènement spécial de la Présidence

- 11h00 – 12h30 heure locale (8h-9h30 heure de Paris) : [évènement de haut niveau sur la réduction des émissions de méthane provenant des déchets organiques](#).

Organisé par la Présidence de la COP-29 et le Ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), cet évènement de haut niveau sera l'occasion pour lancer la déclaration sur la réduction de méthane provenant des déchets organiques (*Declaration on Reducing Methane from Organic Waste* ou ROW).

Le 17 septembre 2024, la Présidence de la COP-29 avait annoncé une série de **14 initiatives sectorielles et thématiques** qu'elle comptait lancer officiellement à Bakou lors de la Conférence pour accélérer l'action climat, tant par les Parties que par les acteurs non-étatiques. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de l'agenda de l'action (*Action Agenda*) qui s'adresse aux acteurs non-étatiques (Etats fédérés, provinces, régions, villes, secteur privé [entreprises, investisseurs, assureurs], ONG et société civile) et ce, en complément des négociations formelles menées dans le cadre de la CCNUCC. Ces initiatives avaient ainsi été présentées en détail dans une [lettre](#) transmise aux Parties le même jour.

Parmi ces 14 initiatives figuraient justement **la déclaration de la COP-29 pour la réduction des émissions de CH₄ issues des déchets organiques** (*COP-29 Declaration on Reducing Methane from Organic Waste*) : cette déclaration vise à obtenir, dans le cadre des NDC, des engagements visant le secteur de la gestion des déchets qui soient alignés sur l'objectif de +1,5°C, y compris des objectifs chiffrés de réduction du CH₄ dans ce secteur. A noter enfin que l'annexe12 de la [lettre](#) présente cette initiative en détail.

Retour sur la 8^e journée

Consultations

Des consultations ont été menées dans le cadre des trois axes décidés par la Présidence de la COP-29 : consultations ministérielles, consultations de la Présidence et consultations techniques ([lire notre article](#)) sur les nombreux volets de négociation non consensuels.

Nouvel objectif chiffré sur le financement climat pour 2025 (NCQG)
Les chefs de délégation se sont réunis dans le cadre d'un groupe de rédaction.

Bilan mondial : dialogue sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial

Lors des consultations informelles de la CMA, les co-facilitateurs Ricardo Marshall (Barbade) et Patrick Spicer (Canada) ont invité les Parties à faire part de leurs observations sur le projet de texte ([version du 19/11/2024 @11h00](#), 6 pages) et ont souligné que c'était le dernier jour pour les travaux techniques sur ce sujet. Ils ont indiqué que d'autres propositions de texte devraient être soumises à la Présidence pour éclairer les consultations politiques.

Bilan mondial : éléments de procédure et de logistique du processus de déroulement du bilan mondial dans son ensemble
Lors des consultations informelles co-facilitées par Thureya Al Ali (EAU) et Patrick Spicer (Canada), les délégués ont continué d'exprimer leurs points de vue sur le projet de texte de décision de la CMA transmis par les SB ([version du 19/11/2024 @ 13h30](#), 3

pages), principalement sur les sources de contribution, le calendrier du processus et les domaines thématiques de l'évaluation technique. La question cruciale est de savoir s'il faut formellement demander au Giec d'aligner le calendrier de publication de son 7^e rapport d'évaluation avec le 2^e bilan mondial (prévu en 2028 par l'article 14 de l'Accord de Paris). [Lire notre article sur la 61^e session du Giec](#), dans lequel le Citepa revient sur les fortes divergences d'opinion sur cette question). Les co-facilitateurs ont indiqué qu'ils allaient élaborer une note informelle.

Atténuation : programme de travail pour renforcer l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation (MWP)

Au cours des consultations informelles de la CMA, les co-facilitatrices Ursula Fuentes (Allemagne) et Maesela Kekana (Afrique du Sud) ont invité les Parties à faire part de leur avis sur la structure de la décision de la CMA, en se concentrant sur les rubriques et les principaux éléments. Voir la dernière version de la note informelle ([2^e version, 15/11/2024 @17h00](#), 10 pages).

Adaptation : objectif mondial en matière d'adaptation (GGA)

Lors des consultations informelles de la CMA, la co-facilitatrice Tina Kobilšek (Slovénie) a rappelé que les consultations ministérielles porteront sur :

- les priorités de la COP 29,
- le processus d'élaboration des indicateurs,
- les moyens de mise en œuvre,
- l'adaptation transformationnelle.

Elle a souligné que l'objectif des discussions au niveau technique est de nettoyer le texte du projet de décision ([version du 16/11/2024 @10h10](#), 9 pages) autant que possible afin de fournir aux Ministres des options claires pour examen.

Adaptation : Plans nationaux d'adaptation

Lors des consultations non informelles de la COP, la co-facilitatrice Meredith Ryder-Rude (États-Unis) a invité les Parties à rendre compte des consultations informelles. Il a été reconnu qu'il existait encore des divergences de points de vue sur plusieurs questions. Compte tenu du temps limité restant, les co-facilitateurs ont proposé de faire état des avancées accomplies dans les conclusions formelles et de poursuivre les débats de fond lors des 62^{èmes} sessions des SB (juin 2025) sur la base du projet de décision élaboré à Bakou. En clair, le travail sur le fond est donc renvoyé à la prochaine session des SB.

Les Parties ont accepté cette proposition. Les co-facilitateurs ont indiqué qu'ils allaient finaliser les conclusions formelles.

Autres points forts de la 8^e journée

Fonds d'adaptation : l'Allemagne annonce une nouvelle contribution

Le 19 novembre 2024, le Ministère de l'Environnement (BMU) et le Ministère des Affaires étrangères de l'Allemagne ont conjointement [annoncé](#) qu'ils vont fournir chacune une contribution de 30 M€ au fonds d'adaptation, soit un total de 60 M€. Cette contribution s'ajoute aux autres contributions annoncées par neuf Parties lors de la 4^e journée de la COP-29, le 14 novembre 2024, dans le cadre du dialogue des contributeurs de haut niveau ([High-Level Contributor Dialogue](#)) ([lire notre article](#)).
[Voir communiqué du BME du 19 nov. 2024.](#)

Sommet du G20 : absence d'impulsion politique des dirigeants du G20 sur l'objectif financement climat et sur la transition vers la sortie des énergies fossiles

Étant donné le peu de progrès concrets réalisés depuis le début de la Conférence de Bakou dans les négociations sur le nouvel objectif

collectif chiffré sur le financement climat pour 2025 (NCQG), il y avait de fortes attentes de la part des ONG, d'autres observateurs et de la société civile quant au sommet du G20 qui a lieu parallèlement à la COP-29, mais à Rio de Janeiro, sous Présidence brésilienne, les 18-19 novembre 2024. Ils espéraient que les dirigeants des 19 pays les plus puissants du monde (et de l'UE), qui représentent 77% des émissions mondiales de GES (*source: PNUF, [Emissions Gap Report 2024](#)*), allaient donner sinon des directives politiques, du moins une impulsion politique et diplomatique forte, d'une part, pour faire avancer les négociations sur le NCQG à Bakou et, d'autre part sur le sujet de la transition vers la sortie des énergies fossiles. Ironie du sort, alors que les négociateurs à Bakou doivent parvenir à un consensus sur le NCQG et surtout sur un montant, ce sont les dirigeants des pays du G20, réunis à Rio de Janeiro à [quelque 11 900 km de Bakou](#), qui tiennent les cordons de la bourse.

Dans un [discours](#) à Rio de Janeiro, le 17 novembre 2024, à l'attention des dirigeants du G20 à la veille de l'ouverture du sommet, le Secrétaire-général de l'ONU, Antonio Guterres, a exprimé sa préoccupation par l'état des négociations à la COP-29 sur le nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat. Il l'a qualifié d'élément essentiel pour rétablir la confiance entre les pays développés et les pays en développement et pour inciter les pays en développement à élaborer leur NDC-3 à ambition renforcée en 2025. « *J'en appellerai au sens des responsabilités de tous les pays du G20. Le moment est venu pour les plus grandes économies et les plus grands émetteurs de montrer l'exemple. L'échec n'est pas une option* », a-t-il déclaré. Antonio Guterres a insisté sur le fait qu'un résultat positif est toujours à portée de main, mais qu'il nécessitera un leadership et un compromis de la part des pays du G20 [pour débloquer les négociations].

Or, les ONG et plusieurs autres observateurs s'accordent à reconnaître que les résultats obtenus à Rio de Janeiro sont loin d'être à la hauteur de ces attentes. Ainsi, les dirigeants du G20 n'ont pas envoyé de signal politique fort en direction de Bakou pour permettre de débloquer les négociations. Ils se sont limités, dans leur [déclaration finale](#) publiée au terme du sommet, à saluer et à souscrire au résultat du bilan mondial (c'est-à-dire la décision 1/CMA.5) sans pour autant reprendre ou faire référence explicitement à l'objectif du paragraphe 28(d) de cette décision (« *assurer une transition pour sortir des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques d'une manière juste, ordonnée et équitable* ») et ce, alors qu'ils reprennent d'autres objectifs de ce même paragraphe 28 (tripler les capacités mondiales en matière de production des énergies renouvelables, doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique,...). Ils s'engagent à « *accélérer les transitions énergétiques propres, durables, justes, abordables et inclusives, conformément à l'Accord de Paris et aux résultats du premier bilan mondial (GST-1), adoptés [lors de la CMA-5] à Dubai* ».

Voir paragraphes 39, 48 et 49 de la [déclaration finale](#).

En ce qui concerne le nouvel objectif de financement climat (NCQG), dans le cadre d'un consensus plutôt fragile auquel ils sont parvenus, les dirigeants du G20 se sont limités à énoncer deux phrases courtes, en déclarant : « *Nous espérons que les négociations sur le nouvel objectif collectif chiffré (NCQG) aboutiront à un résultat réussi à Bakou. Nous apportons notre soutien à la Présidence de la COP-29...* ». Tout en reconnaissant « *le besoin de mobiliser et d'accroître les investissements provenant de toutes les sources de financement pour combler l'écart [entre le financement climat fourni et les besoins réels des pays en développement] pour opérer les transitions énergétiques à l'échelle de la planète* », ils ne précisent ni le montant, ni les contributeurs, ni les parts respectives de financement climat public et privé.

Ils soulignent néanmoins « *la nécessité d'une collaboration et d'un soutien internationaux renforcés, notamment en vue d'accroître le financement et les investissements publics et privés en faveur du*

climat dans les pays en développement, d'accélérer l'innovation technologique largement accessible, de renforcer la résilience et les trajectoires bas-carbone, et de soutenir une planification et des stratégies industrielles vertes ambitieuses. Nous réaffirmons [...] la nécessité d'augmenter rapidement et substantiellement le financement climat, en le faisant passer de plusieurs milliards à plusieurs milliers de milliards, toutes sources confondues ». Là encore, ils ne proposent ni le montant, ni les contributeurs, ni les parts respectives de financement climat public et privé.

Voir paragraphes 43, 47 et 49 de la [déclaration finale](#).

Selon le cofondateur de l'ONG Global Citizen, Mick Sheldrick, « Les dirigeants [du G20 réunis à Rio de Janeiro] renvoient la balle à Bakou, mais le problème c'est que les personnes qui prennent les décisions sont en fait à Rio » (propos rapportés par [RFI](#), 19 nov. 2024).

Dans les coulisses

COP-31 : l'AOSIS soutient la région du Pacifique pour l'accueillir [Mise à jour de notre article paru dans le [Journal de la COP-29 | Jour 5](#)]

Selon la rotation des cinq groupes régionaux de l'ONU (Afrique ; Amérique latine et Caraïbes ; Asie et région du Pacifique ; Europe de l'Ouest et autres [Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, USA, Israël,...] ; Europe centrale et orientale), la COP-31 (2026) se tiendra en **Europe de l'Ouest et autres**.

Le choix du pays hôte candidat de la COP-31 doit se faire par consensus au sein du groupe régional Europe de l'Ouest et autres, avant d'être soumis pour approbation formelle par l'ensemble des Parties à la COP, soit cette année à la COP-29 (le moment plus probable), soit au plus tard à la COP-30 (Belém, Brésil). A ce jour, deux pays ont informellement exprimé leur intérêt pour accueillir la COP-31 : **Australie et Turquie**. Le 14 octobre 2024, l'Etat d'Australie du Sud a ainsi [proposé](#) d'accueillir la COP-31.

La 5^e journée de la COP-29, le 15 novembre 2024, a néanmoins vu l'émergence d'une impasse politique entre ces deux pays potentiellement candidats. Lors d'une réunion à Ankara entre les Ministres australien et turc chargés du Climat et de l'Energie sur le sujet de leurs éventuelles candidatures respectives, aucun des deux pays n'a semblé vouloir céder la place à l'autre. Dans un [tweet posté sur X](#), le Ministre de l'Environnement turc, Murat Kurum, a déclaré : « *Nous avons souligné la détermination de notre pays à accueillir la COP-31, que nous sommes prêts sur le plan logistique et que nous pouvons créer un pont entre les pays développés et les pays en développement* ».

Selon [Climate Home News](#), il est peu probable finalement qu'une décision sur le pays hôte de la COP-31 soit prise à Bakou, ce qui signifie qu'elle devra impérativement être prise lors de la COP-30 à Belém, Brésil en novembre 2025.

Source : [tweet de Murat Kurum sur X](#), 15 nov. 2024 et [Climate Home News](#), 16 nov. 2024.

Mardi 19 novembre 2024, l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS) a exhorté le groupe régional Europe de l'Ouest et autres à donner la possibilité à la région du Pacifique (c'est-à-dire l'Australie) d'accueillir la COP-29. Cependant, la Turquie persiste et signe, indiquant sa détermination à proposer sa candidature (*source : ECIU COP-29 Daily update – Day 9, 20 nov. 2024*).

- En savoir plus
CCNUCC/UNFCCC
[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC
[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)
[Les cinq sessions de négociation](#)

[Programme global de la Conférence](#) (*overview schedule*, version du 23 oct. 2024)

[Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)

[Programme détaillé pour la 8^e journée](#) (19 novembre 2024)

[Bulletin quotidien de l'Institut International du Développement Durable \(IISD\) qui revient en détail sur les travaux de la 8^e journée](#)
[Voir tous les documents de la CCNUCC produits dans le cadre des négociations](#)

[Consultations menées par la Présidence](#)

[Outil de suivi interactif](#) de Carbon Brief, site britannique spécialisé en matière de climat. Il présente, au fur et à mesure des jours, des avancées ou absence d'avancées des différents volets de négociation à la COP-29. Il montre le sujet, la nature du texte, la date et l'heure de sa publication, le nombre de pages, le nombre d'options et de crochets (ceux-ci indiquant des éléments de texte

non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte), s'il y a consensus ou accord intégral (en vert) ou absence de consensus (en rouge)

[Liste des événements parallèles](#) (*side events*) à Bakou

[Registre des NDC](#)

[NDC 3.0](#)

[Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (*Long term strategies* ou LTS)

[Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)

[Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise

[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

Article | Monde | Pollution & Qualité de l'air | Politique, gouvernance, réglementation |

Journal de la COP-29 | Jour 9 : 20 novembre

Publié sur citepa.org le 20/11/2024 | n° 2024_11_a11

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

Tour d'horizon des nouveaux textes produits depuis hier matin (mardi 19 nov.), par volet de négociation :

Bilan mondial (Global Stocktake)

NEW : 4^e version du projet de texte sur les **modalités du dialogue annuel sur les résultats du Bilan mondial (Global Stocktake)** ([version du 19/11/2024 @11h00](#), 6 pages). Cette nouvelle version comporte plusieurs options et il y a 19 paires de crochets (indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte), ainsi que 19 paires de crochets. A noter l'option 2 qui prévoit que « *la CMA convient que le dialogue annuel sur les résultats du bilan mondial offrira un espace pour examiner la transition énergétique dans les pays en développement, y compris l'action et le soutien en faveur de leur transition vers l'abandon des combustibles fossiles, ainsi que des solutions innovantes pour les pays développés et en développement* ». Voir 3^e version ([version 15/11/2024 @21h30](#), 5 pages), 2^e version ([version du 14/11/2024 @23h00](#), 4 pages) et première version ([version 13/11/2024 @21h30](#), 5 pages).

NEW : 4^e version du projet de texte sur le **processus de déroulement du Bilan mondial (Global Stocktake) dans son ensemble** ([version du 19/11/2024 @13h30](#), 3 pages). Voir 3^e version ([version 16/11/2024 @16h00](#), 3 pages), 2^e version ([version 16/11/2024 @02h00](#), 3 pages) et première version ([version 15/11/2024 @09h30](#), 4 pages).

NEW : projet de texte sur le **rapport sur le dialogue annuel sur le bilan mondial** (rapport prévu par la [décision 1/CMA.5](#), paragraphe 187⁽¹⁾) ([version du 20/11/2024 @08h00](#), 2 pages).

Financement

NEW : projet de décision sur le **dialogue de Charm el-Cheikh sur la portée de l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris**, proposition du Président de la CMA-6 ([FCCC/PA/CMA/2024/L.5](#), 2 pages). Voir

première version sous forme de projet de texte ([version du 18/11/2024 @09h00](#), 1 page).

⁽¹⁾ La CMA demande aux Présidents des organes subsidiaires d'organiser un dialogue annuel sur le bilan mondial à partir de leur 60^e session (juin 2024) afin de faciliter le partage des connaissances et des bonnes pratiques sur la façon dont les résultats du bilan mondial éclairent la préparation des prochaines NDC des Parties, et demande également au Secrétariat de la CCNUCC d'établir un rapport pour examen par la CMA lors de sa session suivante. A ne pas confondre ce dialogue avec le **dialogue annuel des Emirats arabes unis sur les résultats du Bilan mondial**, prévu, lui, par les articles 97 et 98 de la [décision 1/CMA.5](#).

Programme de la 9^e journée

Journées thématiques de la Présidence

En dehors des négociations officielles dans le cadre de la COP, de la CMA, de la CMP, du SBI et du SBSTA, la Présidence azerbaïdjanaise a organisé **sept journées thématiques** au cours de la Conférence de Bakou, du 14 au 21 novembre 2024 :

- **20 novembre 2024** : la 6^e journée thématique est consacrée à l'urbanisation, aux transports et au tourisme.

[Voir le programme de cette 6^e journée thématique de la Présidence azerbaïdjanaise](#)

Plénière pour faire le point

Le Président de la COP-29 a convoqué une plénière à 10h30 heure locale (7h30 heure de Paris) pour faire le point sur l'avancement des trois axes de consultation (consultations ministérielles, consultations de la Présidence et consultations techniques).

Poursuite des consultations ministérielles

Si les consultations sur les quatre sujets de négociation non consensuels nécessitant un arbitrage politique, décidées par la Présidence de la COP-29 lundi 18 novembre 2024 ([lire notre article](#)), ne conduisent pas à leur achèvement mardi 19 novembre, comme l'a demandé le Président de la COP-29, les binômes ministériels devraient les poursuivre au cours de la journée de mercredi 20 novembre.

Poursuite des consultations techniques

Les consultations techniques, décidées par la Présidence de la COP-29 lundi 18 novembre ([lire notre article](#)), se poursuivront mercredi 20 novembre sur les sujets : atténuation, article 6.2, article 6.4, le bilan mondial, transition juste, transparence, plans nationaux d'adaptation.

L'objectif du Président de la COP-29 est de faire en sorte que **toutes les consultations techniques s'achèvent avant 17h** (heure locale, soit 14h heure de Paris) mercredi 20 novembre.

Poursuite des consultations de la Présidence

La Présidence de la COP-29 poursuivra les consultations qu'elle a lancées lundi 18 novembre ([lire notre article](#)), et notamment sur les **questions de fond à intégrer dans la décision à adopter sur le bilan mondial** (*Global Stocktake* ou GST). Dans ce cadre, il a spécifiquement demandé aux Parties d'axer leurs discussions sur la **mise en œuvre concrète du paragraphe 186 de la décision 1/CMA.5**.

Séquence de haut niveau (*High Level Segment* ou HLS) : Ministres 19 - 20 nov. 2024 : **2^e partie de la séquence de haut niveau**.

La 2^e partie de la séquence de haut niveau se tiendra les 19-20 nov. 2024, avec la participation de 101 Parties (61 mardi 19 nov. et 40 mercredi 20 nov.) dont le Chef d'Etat ou de Gouvernement n'ont pas prononcé pas d'allocation nationale pendant la première partie de la séquence de haut niveau ([lire notre Journal de la COP | Jour 2 et Jour 3](#)). [Voir liste finale des Parties qui vont participer, version du 19 nov. 2024](#).

Il s'agit de vice-Présidents, de Premiers Ministres adjoints, ou de Ministres chargés des négociations internationales sur le climat (selon les Etats : Ministres des Affaires étrangères, Ministres de du Climat et de l'Energie et/ou l'Environnement) ou des hauts fonctionnaires de ces 58 Parties à la CCNUCC qui prononceront une allocation nationale au nom de leur Chef d'Etat ou de Gouvernement. Plusieurs pays du **G20** sont représentés (Chine, Allemagne, UE [le Commissaire européen à l'action climat], Corée du Sud, Afrique du Sud, Australie, Inde, Arabie saoudite, Japon, Mexique, Canada et France). Suite à la décision de la Ministre de la Transition écologique de ne pas se rendre à Bakou après le discours provocateur et accusateur du Président de l'Azerbaïdjan mercredi 13 novembre 2024 ([lire notre article](#)), La France est représentée par [Kevin Magron](#), conseiller spécial climat auprès du Président de la République.

Les allocutions des Ministres qui passent à la tribune mardi 19 novembre 2024 seront postées [ici](#).

Les allocutions des Ministres qui passent à la tribune mercredi 20 novembre 2024 seront postées [ici](#).

À l'issue des allocutions nationales, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales accréditées vont prononcer une allocution.

Par ailleurs, aujourd'hui, mercredi 20 novembre 2024, dans le cadre de la séquence de haut niveau, se tiennent quatre tables rondes ministérielles :

- la [construction bas-carbone et l'efficacité énergétique dans les bâtiments et la résilience climatique dans les villes](#),
- le [verdissement des transports urbains](#),
- la [nature, la santé et l'agriculture dans les villes](#), et
- le [financement de l'action climat dans les zones urbaines](#).

Retour sur la 9^e journée

Plénière pour faire le point, convoquée par la Présidence de la COP-29

Le Président de COP-29, Mukhtar Babayev, a rappelé aux Parties qu'elles avaient moins de trois jours pour finaliser les travaux et a invité les co-facilitateurs des consultations ministérielles et techniques à présenter l'état d'avancement des travaux réalisés depuis la mise en place de ces consultations, lundi 18 novembre 2024 ([lire notre Journal de la COP-29 | Jour 7](#)). Cette séance plénière a notamment révélé les fortes divergences qui persistent entre les Parties dans les négociations sur le nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat (NCQG) qui constitue le principal résultat attendu de la Conférence de Bakou.

Suite à des rumeurs qui circulaient dans les couloirs selon lesquelles l'UE envisagerait de proposer un montant d'environ 200 à 300 Md\$/an pour le NCQG après la publication par le site Politico d'un [article](#) sur le sujet lundi 18 novembre, ce montant, dont la proposition n'avait pas été confirmée par l'UE, a été fermement rejeté par les pays en développement et notamment les pays émergents.

S'exprimant lors de la séance plénière, le négociateur bolivien Diego Pacheco a déclaré au nom du groupe des pays en développement partageant la même vision (LMDC) - qui comprend de grands pays émergents comme la Chine et l'Inde - que ce chiffre était inacceptable. « *Nous sommes incapables de comprendre ces 200 Md\$ destinés à renforcer l'ambition des pays en développement* », a déclaré M. Pacheco. « *C'est inimaginable. Nous ne pouvons pas l'accepter* » (propos rapportés par [Climate Home News](#), 20 nov. 2024).

Le Président du groupe africain (groupe de négociations des pays d'Afrique), Ali Mohamed, a déclaré que, alors qu'ils espéraient avoir progressé à ce jour, il n'y a eu qu'un « *silence radio* » de la part des pays industrialisés. « *C'est très frustrant et décevant* », a-t-il déclaré aux journalistes (propos rapportés par [Climate Home News](#), 20 nov. 2024).

Le négociateur bolivien a également réitéré le refus catégorique du groupe de négociation LMDC d'élargir la base des contributeurs au financement climat - ce que les pays industrialisés ont exigé - pour y intégrer la Chine et les pays du Golfe. « *Il s'agit d'une ligne rouge absolue* », a souligné M. Pacheco (propos rapportés par [Climate Home News](#), 20 nov. 2024). D'où l'impasse politique totale sur ce point car l'élargissement de la base des contributeurs est une ligne rouge pour l'UE et d'autres pays industrialisés.

Sources : [IISD](#), 20 nov. 2024 et [Climate Home News](#), 20 nov. 2024.

Consultations ministérielles

Nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat (NCQG)
À partir des consultations ministérielles sur le NCQG, Yasmine Fouad (Égypte) a signalé qu'il existe encore des divergences sur la structure, toutes les Parties s'accordant sur la nécessité d'un montant concret pour le financement mobilisé, et certaines voyant également un rôle pour un objectif financier plus large, de l'ordre de plusieurs milliers de milliards, en provenance de toutes les sources (y compris privées).

S'agissant de la base des contributeurs, elle a noté que tous étaient d'accord pour dire que l'objectif ne modifiait pas l'article 9 de l'Accord de Paris (les pays développés ont l'obligation de fournir un financement climat aux pays en développement ; ils doivent être les moteurs de ce financement ; les autres Parties peuvent fournir un financement climat à titre volontaire). Chris Bowen (Australie) a souligné que les pays en développement s'attendaient à un objectif de mobilisation de 1,3 Md\$/an, avec des propositions pour le montant de base mis à disposition par les pays industrialisés allant de 440 Md\$/an à 600 Md\$/an, voire à 900 Md\$/an. Il a indiqué que d'autres ont évoqué un plancher de 100 Md\$/an.

Il a également précisé aussi que certaines Parties veulent un montant unique pour la mise à disposition et la mobilisation.

Atténuation

Dion Travers George (Afrique du Sud) a indiqué que les consultations se sont concentrées sur ce que les Parties considèrent comme étant des résultats sur le sujet de l'atténuation et des messages politiques nécessaires de Bakou, et sur le point de savoir si ceux-ci devaient être placés dans le cadre du programme de travail pour renforcer l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation ou ailleurs (par exemple, dans la décision à adopter sur les modalités du dialogue annuel sur les résultats du Bilan mondial (*Global Stocktake*) ([version du 19/11/2024 @11h00](#), 6 pages).

Objectif mondial en matière d'adaptation (GGA)

Franz Tattenbach (Costa Rica) a fait état d'un consensus sur le fait que l'adaptation, y compris le financement de l'adaptation, nécessite une attention accrue. Eamon Ryan (Irlande) a fait état de divergences sur trois questions :

- les indicateurs sur les moyens de mise en œuvre (dont le financement) ;
- la question de savoir s'il faut inscrire le GGA à l'ordre du jour des SB de façon permanente (cf. paragraphe 38 de la décision 2/CMA.5) ; et
- la définition et l'applicabilité de l'adaptation transformationnelle.

Il a indiqué que la question des indicateurs sur les moyens de mise en œuvre nécessiterait des consultations avec le volet des consultations ministérielles sur le financement (NCQG), tandis que les deux dernières questions précitées pouvaient être résolues au niveau technique.

Article 6

Article 6.2 : en ce qui concerne le registre international au titre de l'article 6.2, Grace Fu (Singapour) a fait état d'un terrain d'entente potentiel, comprenant un « système de registre à double couche » dans lequel le registre international formerait une « couche de comptabilisation » pour le suivi des crédits d'émissions (unités), tandis que le Secrétariat de la CCNUCC fournirait un service facultatif en dehors du registre avec des fonctions supplémentaires, notamment le transfert et la détention d'unités. Elle a fait état d'une convergence des points de vue sur le fait que le registre international n'aurait pas de fonction d'émettre des unités. Simon Watts (Nouvelle-Zélande) a parlé d'échanges constructifs sur d'autres questions.

Vers un paquet de décisions équilibré et à haute ambition ?

Le négociateur en chef de la COP-29, Yalchin Rafiyev, a expliqué que des consultations auraient lieu dans l'après-midi du mercredi 20 novembre 2024 pour parvenir à l'adoption d'un ensemble de décisions équilibré et à haute ambition.

Consultations techniques

[Article](#) | [Monde](#) | [Pollution & Qualité de l'air](#) | [Politique, gouvernance, réglementation](#) |

Journal de la COP-29 | Jour 10 : 21 novembre

Publié sur citepa.org le 21/11/2024 | n° 2024_11_a12

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

NEW :

Le négociateur en chef de la COP-29, Yalchin Rafiyev, a souligné que les négociateurs travaillant sur le dialogue sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial attendaient des consignes politiques.

Il a indiqué que tous les co-facilitateurs ministériels ont été priés de fournir, le mercredi 20 novembre, avant 17h, leurs propositions avec de nouvelles itérations de texte sur les travaux techniques en cours qui devaient être publiées le jeudi 21 novembre avant 7h, après quoi, les Parties devaient se réunir dans un « cadre unique » (comme une plénière).

• En savoir plus

CCNUCC/UNFCCC

[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC

[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)

[Les cinq sessions de négociation](#)

[Programme global de la Conférence](#) (*overview schedule*, version du 23 oct. 2024)

[Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)

[Programme détaillé pour la 9^e journée](#) (19 novembre 2024) (*à venir*)

[Voir tous les documents de la CCNUCC produits dans le cadre des négociations](#)

[Consultations ministérielles et consultations menées par la Présidence](#)

[Bulletin quotidien de l'Institut International du Développement Durable \(IISD\) qui revient en détail sur les travaux de la 9^e journée](#)

[Outil de suivi interactif](#) de Carbon Brief, site britannique spécialisé en matière de climat. Il présente, au fur et à mesure des jours, des avancées ou absence d'avancées des différents volets de négociation à la COP-29. Il montre le sujet, la nature du texte, la date et l'heure de sa publication, le nombre de pages, le nombre d'options et de crochets (ceux-ci indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte), s'il y a consensus ou accord intégral (en vert) ou absence de consensus (en rouge)

[Liste des événements parallèles](#) (*side events*) à Bakou

[Registre des NDC](#)

[NDC 3.0](#)

[Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (*Long term strategies* ou LTS)

[Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)

[Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise

[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

Lors des COP, l'**Arabie saoudite** s'oppose très souvent à toute mention dans les projets de décision en négociation des combustibles fossiles, et des actions visant à réduire leur consommation, qui est à l'origine de la crise climatique ([lire notre Journal de la COP-29 | Jour 8](#)). Elle a été décrite comme une « **boule de démolition** » lors de la COP-29. Aujourd'hui, jeudi 21 novembre, le représentant de la délégation saoudienne, Albara Tawfiq, a déclaré ouvertement, lors de la [session plénière](#) (dite "Qurultay" - voir plus loin section "Retour sur la 10^e journée") au cours de

laquelle les pays ont fait part de leurs nombreuses objections aux dernières versions des projets de texte sur la table : « *Le groupe arabe n'acceptera aucun texte ciblant des secteurs spécifiques, y compris les combustibles fossiles* ». Il a ajouté qu'une telle approche "ne relève pas du mandat [du dialogue sur les résultats du bilan mondial ou du programme de travail sur l'atténuation, MWP] et est inacceptable" (source : [Climate Home News](#), 22 nov. 2024).

Le conflit porte sur la réaffirmation de l'engagement à « opérer une transition vers la sortie des combustibles fossiles », inscrit au paragraphe 28(d) de la décision phare (décision 1/CMA.5) de Dubaï sur les résultats du bilan mondial (*Global Stocktake*). De nombreuses Parties souhaitent réaffirmer cet engagement afin de maintenir l'élan politique de cet engagement.

La Chine a également déclaré qu'elle s'opposait à une mention explicite de cet engagement : « *Il ne devrait pas y avoir de mise en exergue d'un seul paragraphe* », a déclaré le délégué chinois. Le délégué de la Bolivie, Diego Pacheco, s'y est également opposé.

Selon Climate Home News, le conflit porte également sur deux autres paragraphes de la compilation rationalisée des propositions servant de transition vers un projet de texte de la Présidence (y compris des options issues des consultations ministérielles) publiée dans la nuit de mercredi 20 à jeudi 21 novembre ([version du 21/11/2024 @03h00](#), 10 pages) :

- [§ 52(g)] la CMA appelle le secteur privé et tous les autres acteurs concernés, en particulier le **secteur des combustibles fossiles, à contribuer à l'action climat et à aligner leurs opérations sur l'Accord de Paris**, notamment en soutenant le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologies et en investissant dans les pays en développement et en les soutenant :
- [§ 58] la CMA « appelle [les Parties] à **réduire les flux d'investissement vers les infrastructures de combustibles fossiles**, tout en reconnaissant la nécessité de certains investissements, y compris pour la reconversion et l'adaptation des infrastructures à l'avenir, compatibles avec une trajectoire de +1,5°C ».

Toutefois, la plupart des Parties souhaitent renforcer les appels lancés lors de la COP-28 en faveur d'une transition vers l'abandon des combustibles fossiles et le développement des énergies renouvelables. Catherine McKenna, ancienne Ministre du Climat du Canada et Présidente du groupe d'experts de haut niveau sur les engagements zéro émission nette des acteurs non-étatiques ([lire notre article](#)), a réagi à la position intransigeante de l'Arabie saoudite qui défend la production et la consommation des combustibles fossiles : « *J'en ai marre de l'opposition de l'Arabie saoudite à toute idée de transition vers l'abandon des combustibles fossiles* », a-t-elle [déclaré](#). « *Nous sommes dans une crise climatique liée aux combustibles fossiles. S'il vous plaît, allez-y fort à la #COP29 et faites qu'elle réussisse* ».

Source: The Guardian, [blog COP-29](#), 21 nov. 2024.

Tour d'horizon des nouveaux textes produits depuis hier matin (mercredi 20 nov.), par volet de négociation :

Pertes et préjudices

NEW: projet de décision proposé par le Président de la COP-29 sur le **rapport du fonds pertes et préjudices et recommandations de la CMA-6 au fonds** ([version 21/11/2024](#), 3 pages, réf. FCCC/PA/CMA/2024/L.12) + projet de décision proposé par le Président sur le **rapport du fonds pertes et préjudices et recommandations de la COP-29 au fonds** ([version 21/11/2024](#), 3 pages, réf. FCCC/CP/2024/L.6). Il s'agit du même texte de décision mais le premier est pour adoption par la CMA-6 et le deuxième par la COP-29. Voir projet de texte ([version 16/11/2024 à 12h00](#), 3 pages) + projet de texte ([version 16/11/2024 à 12h00](#), 3 pages).

Financement climat

NEW : compilation rationalisée des propositions servant de transition vers un projet de texte de la Présidence (y compris des options issues des consultations ministérielles) sur le **nouvel objectif collectif chiffré sur le financement (NCQG) à partir de 2025 (version du 21/11/2024 @03h00**, 10 pages). Ce texte contient toujours 15 options (contre 44 dans la 4e version du texte - *voir plus loin*) 46 paires de crochets (contre 23 dans la 4e version), indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte.

Comme il fallait s'y attendre, ce texte laisse ouvertes les questions cruciales du montant, des contributeurs et de la structure de l'objectif. Le texte présente deux options principales concernant la forme que prendrait l'objectif : la première reflète les préférences des pays en développement et la seconde correspond aux souhaits des pays développés.

La première option prévoit un objectif annuel à partir de 2025 et jusqu'en 2035, tandis que la deuxième option prévoit un objectif à atteindre d'ici 2035, ce qui donne aux pays industrialisés plus de temps pour se préparer à l'atteindre.

La première option prévoit que les fonds proviendront des pays développés pour les pays en développement - bien qu'elle accepte également que les pays en développement soient « *invités* » à fournir un financement « volontairement », à condition que cela ne soit pas comptabilisé dans l'évaluation de la réalisation de l'objectif principal.

La deuxième option prévoit que les fonds proviennent d'un « large éventail de sources et d'instruments, y compris des sources publiques, privées et innovantes, par des canaux bilatéraux et multilatéraux ».

Elle précise que les pays développés doivent prendre la tête du mouvement, mais inclut également « les efforts d'autres pays ayant la capacité économique de contribuer », ainsi que la prise en compte des efforts bilatéraux et multilatéraux actuels et des fonds mobilisés par tous les autres fournisseurs de financement de la lutte contre le changement climatique.

Selon la première option, l'objectif devrait intégrer les financements fournis par les gouvernements des pays développés ainsi que les financements privés mobilisés par les gouvernements des pays développés. Il s'agit des mêmes catégories que celles incluses dans l'objectif actuel de 100 Md\$ par an, que cet objectif remplacera.

Mais la deuxième option inclut un éventail beaucoup plus large de moyens de financement, y compris des sources innovantes. Elle ne le précise pas, mais il pourrait s'agir de mesures telles que des taxes sur les billets d'avion ou les transactions financières. Le terme « y compris » laisse cette liste de sources ouverte et l'on craint que cela ne permette aux pays développés d'y inclure l'argent des marchés du carbone.

Alors que l'option 1 n'aurait qu'un objectif de provision et de mobilisation, l'option 2 aurait un objectif de mobilisation mené par les gouvernements des pays développés, ainsi qu'un objectif d'investissement plus important et plus large.

Si tous les gouvernements s'accordent à dire que seuls les pays en développement devraient pouvoir bénéficier de ce financement, ils ne s'accordent toujours pas sur la priorité à accorder aux pays les plus pauvres du monde (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PEID).

Les PMA et les PEID veulent un minimum annuel de 220 milliards de dollars et 39 milliards de dollars respectivement. Mais dans le texte, ces montants ont été laissés entre crochets, ce qui signifie qu'ils n'ont pas été approuvés. Les options alternatives sont une formulation soulignant la vulnérabilité particulière des PMA et des PEID et un texte qui ne mentionne pas les groupes de pays mais appelle à une « distribution équitable des ressources ».

Selon [Joe Thwaites](#), expert du financement climat auprès de l'ONG américain *Natural Resources Defense Council* ou NRDC), "[ce] *texte de la Présidence* [avec les deux options de base] *est une caricature des positions* [diamétralement opposées] *des pays industrialisés et des pays en développement sur l'objectif principal*, [sa structure et les éléments qui doivent le sous-tendre]. *Il faut que la Présidence de la COP-29 propose une troisième option* [de compromis] *qui établisse une passerelle entre les deux*".
Source : [Climate Home News](#), 21 novembre 2024.

Voir 4^e version du projet de texte de décision ([version du 16 nov. 2024 @15h30](#), 25 pages), 3^e version ([version 15/11/2024 @18h30](#), 25 pages), 2^e version ([version du 13/11/2024 @21h00](#), 33 pages) et première version ([version du 13/11/2024 @08h30](#), 34 pages).

NEW: projet de texte sur le **financement à long terme** ([version du 21/11/2024 @10h00](#), 3 pages). Voir version précédente ([version 18/11/2024 @12h00](#)), 3 pages).

Bilan mondial

NEW: **mise en oeuvre des résultats du bilan mondial**, texte proposé par la Présidence issu des contributions des Ministres et des éléments de texte soumis par les co-facilitateurs du sujet ([version du 21/11/2024 @10h00](#), 5 pages). Ce texte est composé de **deux options de base** : **Option 1 : pas de texte** et **Option 2** : un texte en **deux parties** :

- I. renforcer l'action , le soutien et la coopération internationale (23 paragraphes),
- II. Modalités du dialogue des Emirats arabes unis sur la mise en oeuvre des résultats du bilan mondial (16 paragraphes).

L'option de base n°1 : pas de texte signifie que ce document proposé par la Présidence de la COP-29 pourrait tout simplement être supprimé et même pas soumis pour adoption par la CMA-6. Au sein de la section II, il y a plusieurs options. A noter que ce texte proposé par la Présidence ne comporte aucune paire de crochets, mais cela ne veut pas dire qu'il fait l'objet d'un consensus. Il a été soumis jeudi 21 novembre 2024 aux Parties pour examen et commentaires.

Voir surtout Section II, option 2, paragraphe 1 : "La CMA décide que le dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial facilitera un examen complet des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre des résultats du premier bilan mondial, en mettant l'accent sur les résultats prospectifs non couverts par les mandats ou activités existants des organes formels de la CCNUCC et les programmes de travail au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, **y compris l'examen de la transition énergétique et des mesures visant à abandonner les combustibles fossiles**, ainsi que le soutien et les solutions innovantes en la matière, tant pour les pays développés que pour les pays en développement";

Voir également Section II, option 3, paragraphe 2 : "La CMA décide également que, dans le cadre de son mandat, le dialogue sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial examinera les possibilités d'accroître la mise à disposition de financement et d'autres moyens de mise en œuvre, en particulier pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que des possibilités de renforcer l'action en matière d'atténuation, d'adaptation, de réponse aux pertes et dommages et de promotion de la coopération internationale, et des mesures visant à garantir que l'action climat s'aligne sur la limitation de la hausse de la température mondiale à +1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels".

La question du financement est mentionnée dans plusieurs autres paragraphes (section II, option 1, paragraphe 1 ; section II, option 1, paragraphe 2 ; section II, option 3, paragraphe 1 ; section II, option 4, paragraphe 2).

Voir version précédente du texte de la Présidence ([version du 21/11/2024 @00h00](#), 5 pages). Voir également 4^e version du projet de texte sur les **modalités du dialogue annuel sur les résultats du Bilan mondial (Global Stocktake)** ([version du 19/11/2024 @11h00](#), 6 pages), 3^e version ([version 15/11/2024 @21h30](#), 5 pages), 2^e version ([version du 14/11/2024 @23h00](#), 4 pages) et première version ([version 13/11/2024 @21h30](#), 5 pages).

NEW: note informelle sur le **processus de déroulement du Bilan mondial (Global Stocktake) dans son ensemble** ([version du 21/11/2024 @17h30](#), 7 pages). Voir versions précédentes : 4^e version du projet de texte ([version du 19/11/2024 @13h30](#), 3 pages). Voir 3^e version ([version 16/11/2024 @16h00](#), 3 pages), 2^e version ([version 16/11/2024 @02h00](#), 3 pages) et première version ([version 15/11/2024 @09h30](#), 4 pages).

Adaptation

NEW: 3^e version du projet de texte sur l'**objectif mondial en matière d'adaptation** ([version du 21/11/2024 @02h00](#), 6 pages). Voir 2^e version ([version 16/11/2024 @10h10, 9 pages](#)), et première version ([version 14/11/2024 @21h21, 9 pages](#)).

Article 6

NEW : 5^e version du projet de texte sur les **recommandations complémentaires sur les règles, modalités et procédures du mécanisme de l'article 6.4** ([version du 21/11/2024 @07h00](#), 5 pages). Voir 4^e version ([version 18/11/2024 @05h30](#), 4 pages), 3^e version ([version 16/11/2024 @08h00](#), 2 pages), 2^e version ([version du 14/11/2024 @13h00](#), 3 pages) et première version ([version 14/11/2024 @13h00](#), 5 pages).

Atténuation

NEW: **programme de travail pour renforcer l'ambition et la mise en oeuvre en matière d'atténuation (MWP)**, texte proposé par la Présidence issu des éléments de texte soumis par les co-facilitateurs du sujet ([version du 21/11/2024 @03h00](#), 3 pages). Voir 2^e version sous forme de note informelle ([version du 15/11/2024 @17h00](#), 10 pages) et première version ([version du 14/11/2024 @09h00](#), 5 pages). A noter que le nouveau texte proposé par la Présidence a supprimé les deux références aux combustibles fossiles établies dans la 2e version (paragraphes 30 et 32), références qui ont repris la formulation des paragraphes 28(d) [transition vers la sortie des combustibles fossiles] et 28(h) [élimination progressives des combustibles fossiles] de la [décision 1/CMA.5](#) sur les résultats du bilan mondial (adoptée à Dubaï le 13 déc. 2023).

Transition juste

NEW: texte proposé par la Présidence (issu des éléments de texte soumis par les co-facilitateurs) sur le **programme de travail sur la transition juste** ([version du 20/11/2024 @23h13](#), 4 pages). Voir première version sous forme de projet de texte ([version 15/11/2024 @18h10](#), 4 pages).

Transparence

NEW: première version du projet de texte sur le rapportage et le réexamen conformément à l'article 13 (paragraphe 14) de l'[Accord de Paris](#): mise à disposition du soutien financier et technique aux pays en développement pour le rapportage et le renforcement des capacités ([version du 20/11/2024 @16h55](#), 4 pages).

Comité de l'Accord de Paris

NEW: questions relatives au **Comité pour la mise en œuvre et le respect de l'Accord de Paris** (article 15), projet de décision proposé par le Président de la COP-29 (réf. [version du 20/11/2024](#), 2 pages, FCCC/PA/CMA/2024/L.7)

Ces nouveaux textes ont été diffusés auprès des Parties pour examen et commentaires ce matin. Ils serviront de base aux négociations.

Programme de la 10^e journée

Journées thématiques de la Présidence

En dehors des négociations officielles dans le cadre de la COP, de la CMA, de la CMP, du SBI et du SBSTA, la Présidence azerbaïdjanaise a organisé **sept journées thématiques** au cours de la Conférence de Bakou, du 14 au 21 novembre 2024 :

- **21 novembre 2024**: la 7^e et dernière journée thématique est consacrée à la nature et à la biodiversité, aux peuples autochtones, à l'égalité des genres, ainsi qu'aux océans et aux zones côtières.

[Voir le programme de cette 7^e journée thématique de la Présidence azerbaïdjanaise](#)

Consultations ministérielles de la Présidence

Les consultations ministérielles se poursuivront probablement jeudi 21 novembre, conformément au programme organisationnel défini par le Président de la COP-29. Pour rappel, les binômes ministériels et leurs sujets associés sont :

- **nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat pour 2025 (NCQG)** : Yasmine Fouad (Egypte) et Chris Bowen (Australie) ;
- **objectif mondial en matière d'adaptation** : Eamon Ryan (Irlande) et Franz Tattenbach (Costa Rica) ;
- **article 6.2 et article 6.4** : Grace Fu Hai Yen (Singapour) et Simon Watts (Nouvelle-Zélande) ;
- **atténuation** : Tore Onsuus Sandvik (Norvège) et Dion Travers George (Afrique du Sud).

Pour plus d'informations, voir [notre Journal de la COP-29 | Jour 7](#).
[Voir la page du site de la COP-29 consacrée à l'ensemble de ces consultations.](#)

Il reste deux jours avant la clôture officielle de la COP-29. Les Parties sont entrées dans la phase cruciale des négociations, leur dernière ligne droite en somme. Cependant, plusieurs sujets majeurs sont toujours en suspens, les divergences entre Parties demeurant très fortes, et notamment sur le sujet brûlant du projet de décision relatif au nouvel objectif collectif chiffré en matière de financement climat à partir de 2025. Ce sujet est le focus principal d'aujourd'hui, jeudi 21 novembre. Il faudra dégager rapidement un consensus sur le projet de texte en discussion sur ce sujet, mais aussi sur les projets de texte en discussion concernant les autres sujets contentieux :

- les modalités du dialogue sur la mise en œuvre des résultats du Bilan mondial (*Global Stocktake*),
- les éléments de procédure et de logistique du processus de déroulement du bilan mondial dans son ensemble,
- le programme visant à renforcer l'ambition et la mise en œuvre de l'atténuation (MWP),
- l'objectif mondial sur l'adaptation,
- l'article 6.2 (échanges de crédits d'émission entre Etats à titre bilatéral ou multilatéral),
- l'article 6.4 (mécanisme d'octroi de crédits d'émission),
- le programme de travail sur la transition juste.

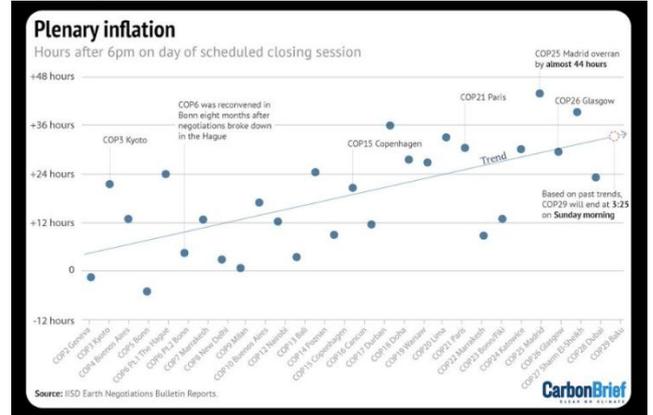
Dépassement ou pas dépassement.....that is the question !

La question que tout le monde se pose à Bakou et ailleurs est "La COP-29 va-t-elle se terminer à l'heure officielle de clôture, prévue à 18h heure locale (15h heure de Paris) vendredi 22 novembre 2024 ?". Sur la base de la tendance observée depuis la COP 1 (1995) avec des COP de plus en plus longues, il y a de fortes chances qu'il y ait dépassement cette année. La COP-25 (Madrid) détient le record de la plus longue COP, avec un dépassement de 44h de l'heure de

clôture prévue. La COP-27 (Charm el Cheikh) est la deuxième la plus longue, avec un dépassement de 39,5h. La COP-28 (Dubai) a connu un dépassement de "seulement" près de 23 heures, soit la 13^e COP la plus longue dans l'histoire des COP et la COP la plus courte depuis six ans.

Sur la base de cette tendance à la hausse depuis la COP-1 (1995), Carbon Brief [estime](#) que la COP-29 se terminera vers 3h25 dimanche matin (le 24 nov.).

Dépassement des COP-1 à 28 au-delà de 18h le jour de leur clôture officielle prévue



Source : [Carbon Brief](#), 20 nov. 2024.

A noter que Carbon Brief a mis en ligne un "[sweepstake](#)" où vous pouvez parier sur l'heure de clôture de la COP-29 (sans prix néanmoins) !

Retour sur la 10^e journée

En bref

L'avant-dernier jour (officiel) de la Conférence de Bakou a débuté avec une nouvelle version du texte de la Présidence de la COP-29 sur l'objectif collectif chiffré sur le financement climat (NCQG), désormais réduit à seulement 10 pages et étiqueté « texte de transition ». Avant même le démarrage des délibérations menées par la Présidence au format « *Qurultay* », les Parties faisaient part de leur déception, beaucoup déclarant que le texte ne faisait guère plus que réitérer des positions opposées. D'autres ont déploré que leurs propositions et même les zones d'atterrissage récemment identifiées aient été complètement éclipsées.

La Présidence de la COP-29 a fait circuler auprès des Parties de nouvelles versions de projets de texte sur d'autres sujets clés. Les groupes de négociation et les Parties à titre individuel ont été unanimes dans leur déception face à ces nouvelles versions. Les Ministres et les chefs de délégation ont échangé leurs points de vue généraux sur ces projets de texte, et ont également fait état de leurs options préférées.

« *Qurultay* » à cadre unique

Pour permettre aux Parties d'examiner les nouveaux projets de texte et de faire part de leurs remarques, le Président de la COP-29 a convoqué à midi (heure de Bakou) un « *Qurultay* » à [cadre unique](#), c'est-à-dire une réunion de consultation de haut niveau, en vue d'aplanir les différences de position et de les rapprocher vers une convergence. Il a invité les Parties à exprimer leurs points de vue sur le NCQG, le programme de travail pour une transition juste, le programme de travail sur l'atténuation (MWP), l'article 6, l'objectif mondial d'adaptation (GGA), ainsi que le dialogue sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial. Cette réunion a [duré](#) six heures ([suivre le qurultay en replay](#)).

Tour d'horizon rapide des remarques formulées par les groupes de négociation sur le projet de texte sur le NCQG :

Pour une explication des différents groupes de négociation, se reporter à l'annexe 3 de notre [dossier de fond sur la COP-27](#) (p.65).

L'UE a jugé le texte du NCQG « *décevant, déséquilibré, impraticable et irrecevable* » et a souligné la nécessité pour toutes les Parties ayant la capacité de contribuer, de le faire, les pays développés continuant à jouer un rôle moteur. Le Commissaire européen à l'action climat, Wopke Hoekstra, a déclaré : « *Nous sommes très loin de ce dont on a besoin pour dégager un accord* » et a exhorté la Présidence de la COP-29 à renforcer son leadership. L'UE s'est également opposée à tout retour en arrière en matière d'ambition sur l'atténuation

Le groupe Ombrelle a déploré que l'engagement sur la transition énergétique énoncé dans la décision 1/CMA.5 (§ 28(d)) sur le bilan mondial, adoptée à Dubaï, soient « *réduits, minimisés ou cachés* » dans le texte et a exhorté à les y refléter fièrement et de manière visible.

L'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS) a apprécié que « *les contours du paquet* » soient sur la table, précisant toutefois que beaucoup restait à faire pour parvenir à un équilibre, et qu'il faut éviter de revenir sur les décisions prises à Dubaï. Au sujet du NCQG, le délégué a appelé à un montant, a souligné la nécessité d'inclure un plancher d'allocation minimum pour les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), et a rejeté un objectif d'investissement (préférant uniquement un objectif de mise à disposition de soutien financier).

Le groupe G-77/Chine (134 pays) a souligné que le NCQG n'est pas un objectif d'investissement, qu'il devrait refléter la différenciation et inclure un montant de 1 300 Md\$/an d'ici 2030.

L'Alliance indépendante de l'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC) a souligné que les pays en développement n'accepteront rien de moins que 1 300 Md\$/an pour le montant du NCQG et a insisté sur le besoin de clarifier et à préciser les volets du financement public et de la mobilisation.

Les pays en développement partageant la même vision (LMDC) ont rejeté la référence au soutien fourni à titre volontaire et l'élargissement de la base des contributeurs, arguant que c'était incompatible avec l'Accord de Paris. Ils ont également exhorté les pays industrialisés à s'engager sur la mise à disposition de 600 Md\$/an (à base de subventions/dons) et sur la mobilisation de 1 300 Md\$/an.

Sources : [IISD](#), 21 nov. 2024 et [Climate Home News](#), 21 nov. 2024.

Consultations

Bilan mondial : éléments de procédure et de logistique du processus de déroulement du bilan mondial dans son ensemble
Lors des consultations informelles de la CMA, les co-facilitateurs Thureya Al Ali (Emirats arabes unis) et Patrick Spicer (Canada) ont rappelé l'accord des Parties de transmettre la note informelle sur ce sujet aux SB-62 pour un examen plus approfondi. En d'autres termes, les Parties ont décidé de renvoyer les négociations sur ce sujet à la prochaine session des SB, en juin 2025.

Voir note informelle sur le processus de déroulement du Bilan mondial dans son ensemble ([version du 21/11/2024 @17h30](#), 7 pages). Voir versions précédentes : 4^e version du projet de

texte ([version du 19/11/2024 @ 13h30](#), 3 pages). Voir 3^e version ([version 16/11/2024 @16h00](#), 3 pages), 2^e version ([version 16/11/2024 @02h00](#), 3 pages) et première version ([version 15/11/2024 @ 09h30](#), 4 pages).

Les co-facilitateurs ont présenté des conclusions formelles qui seront lues oralement lors de la séance plénière de clôture de la CMA. Toutes les Parties ont soutenu l'adoption de ces conclusions et la transmission de la note informelle.

Dans les coulisses

Selon plusieurs observateurs, les Parties se sont montrées frustrées et mécontentes vis-à-vis de la Présidence et de sa façon de gérer la COP-29 dans cette dernière ligne droite des négociations. Plusieurs Parties ont appelé la Présidence à renforcer son rôle de pilote décisif et de médiateur entre les différents camps et différentes positions.

- En savoir plus
CCNUCC/UNFCCC
[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC
[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)
[Les cinq sessions de négociation](#)
[Programme global de la Conférence](#) (*overview schedule*, version du 23 oct. 2024)
[Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)
[Programme détaillé pour la 10^e journée](#) (21 novembre 2024)
[Voir tous les documents de la CCNUCC produits dans le cadre des négociations](#)
[Consultations ministérielles et consultations menées par la Présidence](#)
[Bulletin quotidien de l'Institut International du Développement Durable \(IISD\) qui revient en détail sur les travaux de la 10^e journée](#)
[Outil de suivi interactif](#) de Carbon Brief, site britannique spécialisé en matière de climat. Il présente, au fur et à mesure des jours, des avancées ou absence d'avancées des différents volets de négociation à la COP-29. Il montre le sujet, la nature du texte, la date et l'heure de sa publication, le nombre de pages, le nombre d'options et de crochets (ceux-ci indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte), s'il y a consensus ou accord intégral (en vert) ou absence de consensus (en rouge)
[Liste des événements parallèles](#) (*side events*) à Bakou
[Registre des NDC](#)
[NDC 3.0](#)
[Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (*Long term strategies* ou LTS)
[Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)
[Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise

[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

[Article](#) | [Monde](#) | [Pollution & Qualité de l'air](#) | Politique, gouvernance, réglementation |

Journal de la COP-29 | Jour 11 : 22 novembre

Publié sur [citepa.org](#) le 22/11/2024 | n° 2024_11_a13

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des](#)

[enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

Programme de la 11^e et dernière journée officielle

Aujourd'hui, le 22 novembre 2024, est la dernière journée officiellement prévue de la Conférence de Bakou et tout le monde sait que les COP dépassent toujours - et parfois de loin - l'heure de clôture officielle (normalement 18h le vendredi de la 2^e semaine), la COP-25 ayant battu tous les records de dépassement des 28 COP jusque-là (44h au-delà de l'heure de clôture officielle) et la COP-27 étant la 2^e COP la plus longue (39,5h au-delà de l'heure de clôture officielle, *sources* : [Carbon Brief](#), [Citepa/Journal de la COP-27 | Jour 15](#) et [Carbon Reporter](#), 14 nov. 2021).

C'est dans cette dernière ligne droite des négociations, pendant ces dernières heures de la Conférence que les dernières questions sont tranchées, que les compromis sont dégagés, les Ministres opérant des derniers arbitrages politiques sur les projets de décision sur lesquels les négociations sont bloquées, afin d'aboutir à un accord global sur l'ensemble de décisions à adopter par la COP-29, la CMA-6 et la CMP-19.

Les consultations ministérielles vont se poursuivre jusqu'à ce que les Parties parviennent à un consensus sur les projets de texte en suspens :

- au premier rang desquels celui sur le nouvel objectif collectif chiffré en matière de financement climat (NCQG), mais aussi
- celui sur le dialogue sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial (*Global Stocktake*),
- celui sur le programme de travail sur l'atténuation (MWP),
- celui sur l'objectif mondial en matière d'adaptation (GGA),
- celui sur l'article 6.2 et celui sur l'article 6.4,
- celui sur le programme de travail sur la transition juste.

[Retour sur la 11^e journée](#)

Les nouveaux textes produits depuis hier matin (jeudi 21 nov.) seront postés ici, par volet de négociation.

Financement climat

NEW : texte de la Présidence sur le **nouvel objectif collectif chiffré sur le financement (NCQG) à partir de 2025** ([version du 22/11/2024](#), 5 pages). Ce nouveau texte prévoit six chapitres : contexte, formulation de l'objectif, éléments qualitatifs, accès, transparence et bilan. Voici les éléments essentiels :

Formulation de l'objectif

§ 7 : la CMA invite tous les acteurs de travailler ensemble pour permettre l'accroissement du financement climat aux pays en développement pour la mise en œuvre de l'action climat provenant de toutes les sources publiques et privées pour atteindre **au moins 1 300 Md\$/an d'ici 2035** [montant à mobiliser d'ici 2035. Le terme "tous les acteurs" est très large, voire "*ambigu car il pourrait permettre aux pays industrialisés d'esquiver leurs responsabilités*", selon John Verdieck, directeur des politiques climat internationales au sein de l'ONG américaine The Nature Conservancy (propos [rapportés](#) par *The Guardian*, 22 nov. 2024).

§ 8 : dans ce contexte, en prolongement de l'objectif des 100 Md\$/an, la CMA décide de fixer un **objectif de 250Md\$/an d'ici 2035**, les pays industrialisés devant être les moteurs, pour la mise en œuvre de l'action climat dans les pays en développement [montant à fournir directement d'ici 2035. Il s'inscrit dans le montant global de 1 300 Md\$/an].

- §8(a) : ce montant de 250 Md\$/an doit provenir d'un "large éventail de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris les sources alternatives [taxes

internationales sur l'aérien et le maritime international, sur les énergies fossiles ; marchés carbone, etc.]

- §8(b) : l'objectif vise les actions concrètes d'adaptation et d'atténuation [donc l'objectif ne couvre pas les pertes et préjudices contrairement à la demande des pays en développement], avec une transparence dans la mise en œuvre,
- §8(c) : la CMA reconnaît l'intention volontaire des Parties de comptabiliser tous les flux sortants des banques multilatérales de développement (BMD) et les financements mobilisés par celles-ci en vue de la réalisation de l'objectif de 250 Md\$/an [donc ce montant ne porte pas uniquement sur le financement public à fournir par les Gouvernements nationaux, mais aussi par les BMD.

§ 9 : la CMA invite les pays en développement à apporter des contributions supplémentaires, y compris via les coopérations Sud-Sud, à la réalisation de l'objectif de 1 300 Md\$/an précité.

§ 10 : la CMA affirme que les paragraphes 8 et 9 précités n'ont aucun impact sur le statut de pays en développement ou de pays bénéficiaire [clause insérée pour apaiser la Chine sans doute].

§ 17 : la CMA affirme que la mise à disposition de ressources financières accrues devrait viser à parvenir à un équilibre entre adaptation et atténuation, en prenant en compte les stratégies nationales, ainsi que les besoins et priorités des pays en développement [donc l'objectif ne couvre pas les pertes et préjudices contrairement à la demande des pays en développement].

Bilan

§ 33 : la CMA décide de faire le bilan périodiquement de la mise en œuvre de cette décision dans le cadre du bilan mondial et de lancer, avant 2035, des discussions sur les prochaines étapes.

Voir version précédente : compilation rationalisée des propositions servant de transition vers un projet de texte de la Présidence (y compris des options issues des consultations ministérielles) ([version du 21/11/2024 @03h00](#), 10 pages). Voir 4^e version du projet de texte de décision ([version du 16 nov. 2024 @15h30](#), 25 pages), 3^e version ([version 15/11/2024 @18h30](#), 25 pages), 2^e version ([version du 13/11/2024 @21h00](#), 33 pages) et première version ([version du 13/11/2024 @08h30](#), 34 pages).

Ce nouveau texte de la Présidence reconnaît donc les besoins réels des pays en développement (le montant de 1 300 Md\$/an est issu de la proposition conjointe du groupe de négociation G77+Chine [134 pays], [lire notre Journal de la COP-29 | Jour 2](#)) mais propose un montant bien en deçà des attentes des pays en développement.

Bilan mondial

NEW : texte de la Présidence sur les **suites à donner aux résultats du bilan mondial (*Global Stocktake*)** ([version du 22/11/2024 @13h30](#), 6 pages). La référence explicite à "la transition énergétique et aux mesures visant à abandonner les combustibles fossiles" établie dans la version précédente du texte a été supprimée dans cette nouvelle version. Voir texte précédent proposé par la Présidence issu des contributions des Ministres et des éléments de texte soumis par les co-facilitateurs du sujet ([version du 21/11/2024 @10h00](#), 5 pages). Voir 5^e version (texte de la Présidence, [version du 21/11/2024 @ 00h00](#), 5 pages), 4^e version ([version du 19/11/2024 @11h00](#), 6 pages), 3^e version ([version 15/11/2024 @21h30](#), 5 pages), 2^e version ([version du 14/11/2024 @23h00](#), 4 pages) et première version ([version 13/11/2024 @ 21h30](#), 5 pages).

Atténuation

NEW : texte de la Présidence sur le **programme de travail pour renforcer l'ambition et la mise en œuvre en matière d'atténuation (MWP)** ([version du 22/11/2024 @11h30](#), 3 pages). Aucune

référence à la transition vers la sortie des combustibles fossiles ou à l'objectif +1,5°C.

Voir version précédente : texte proposé par la Présidence issu des éléments de texte soumis par les co-facilitateurs du sujet ([version du 21/11/2024 @03h00](#), 3 pages). Voir 2e version sous forme de note informelle ([version du 15/11/2024 @17h00](#), 10 pages) et première version ([version du 14/11/2024 @09h00](#), 5 pages). A noter que le nouveau texte proposé par la Présidence a supprimé les deux références aux combustibles fossiles établies dans la 2e version (paragraphe 30 et 32), références qui ont repris la formulation des paragraphes 28(d) [transition vers la sortie des combustibles fossiles] et 28(h) [élimination progressives des combustibles fossiles] de la [décision 1/CMA.5](#) sur les résultats du bilan mondial (adoptée à Dubaï le 13 déc. 2023).

Adaptation

NEW: projet de décision proposé par le Président sur les questions relatives au **fonds d'adaptation** ([version du 21/11/2024](#), 4 pages, réf. FCCC/PA/CMA/2024/L.10). Voir version précédente ([version 18/11/2024 @15h30](#), 3 pages).

Transition juste

NEW: texte de la Présidence sur le **programme de travail sur la transition juste, JTWP** ([version du 22/11/2024 @12h13](#)). La référence à la transition vers la sortie des combustibles fossiles, supprimée du projet de texte sur les résultats du bilan mondial (voir ci-dessus) a été insérée, d'une manière alambiquée et fortement affaiblie, dans le texte de la Présidence sur le JTWP :

§ 14 : la CMA souligne la nature multisectorielle et multidimensionnelle des transitions justes et la nécessité qui en découle d'adopter des approches économiques globales des transitions justes qui font participer le secteur privé, y compris les micro-, petites et moyennes entreprises, qui contribuent à la création d'emplois verts et qui facilitent l'accès à une énergie abordable en augmentant la capacité des énergies renouvelables, et reconnaît que ces approches incluent des opportunités socio-économiques significatives associées à **la transition vers l'abandon des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques**.

Voir version précédente : texte proposé par la Présidence et issu des éléments de texte soumis par les co-facilitateurs ([version du 20/11/2024 @ 23h13](#), 4 pages). Voir première version sous forme de projet de texte ([version 15/11/2024 @18h10](#), 4 pages).

Transparence

NEW: projet de décision proposé par le Président de la COP-29 sur la mise à disposition du soutien financier et technique aux pays en développement pour le rapportage et le renforcement des capacités, conformément à l'article 13 (paragraphe 14) de l'[Accord de Paris](#) ([version du 22 /11/2024](#), 3 pages, réf. FCCC/PA/CMA/2024/L.13). Voir première version du projet de texte ([version du 20/11/2024 @16h55](#), 4 pages).

NEW: Intervention énergétique des Emirats arabes unis pour contre un recul de l'ambition sur les énergies fossiles

Suite au rejet catégorique, par le délégué saoudien, de toute mention des énergies fossiles dans l'accord global, sur lequel la COP-29 doit déboucher aujourd'hui ou demain, qu'il proclamé hier jeudi 21 novembre lors de la plénière pour faire le point ([lire notre Journal de la COP-29 | Jour 10](#)), ce matin, le délégué du pays hôte de la COP-28, les Emirats arabes unis (EAU), a réagi de manière forte et inattendue. Dans le cadre d'une intervention énergétique, il a implicitement critiqué la position intransigeante de l'Arabie saoudite sur la question des énergies fossiles.

Le délégué des EAU a défendu le maintien, dans le résultat final de Bakou, de l'engagement fixé par la décision phare de la CMA-5 à Dubaï (paragraphe 28(d) de la [décision 1/CMA.5](#) : « *assurer une transition pour sortir des combustibles fossiles dans les systèmes*

énergétiques d'une manière juste, ordonnée et équitable »). Il a déclaré que le monde devait soutenir une résolution historique adoptée l'année dernière pour la transition vers l'abandon des combustibles fossiles.

« En tant que décision de la COP [plutôt de la CMA, NDLR], elle est par définition unanime. Toutes les Parties doivent respecter ce sur quoi elles se sont mises d'accord. Elles doivent maintenant se concentrer sur la mise en œuvre en fournissant les moyens d'aller de l'avant avec un solide NCQG [nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat]. Nous exhortons toutes les Parties à se concentrer sur ce résultat ».

Cette intervention musclée de la part des EAU est sans doute liée au fait qu'ils ont [lancé](#) à Dubaï, lors de la COP-28, une nouvelle gouvernance de la COP-29 et de la COP-30 (Belém, Brésil), pour la première fois, sous forme de Troïka (composée des Présidences de la COP-28 [Emirats arabes unis], de la COP-29 [Azerbaïdjan] et de la COP-30 [Brésil]). Cette Troïka vise à maintenir une dynamique politique et diplomatique en faveur du maintien à portée de main l'objectif de +1,5°C (« mission +1,5°C ») et en faveur de la mise en œuvre des actions climat ambitieuses. Voir la [première](#) et la [deuxième](#) lettre de la Troïka aux Parties (transmises respectivement le 21 mars et le 23 juillet 2024).

Source : The Guardian, [blog COP-29](#), 21 nov. 2024.

Réactions au nouveau texte de la Présidence sur le NCQG

Réaction de Sir Nicolas Stern, économiste britannique de renommée internationale

Déclaration commune de Sir Nicholas Stern, d'Amar Bhattacharya et de Vera Songwe, co-Présidents du Groupe indépendant d'experts de haut niveau sur le financement climat (dont le 3e rapport a été publié le 14 novembre 2024 [[lire notre Journal de la COP-29 | Jour 8](#)] et qui [souligne](#) que le financement externe provenant de toutes les sources, publiques et privées internationales et autres devra couvrir 1 300 Md\$/an du besoin d'investissement total d'ici 2035). Ils déclarent que l'objectif de 250 Md\$/an à fournir par les pays développés aux pays en développement est « *trop faible et n'est pas compatible avec la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris* » : "Nous saluons la publication du nouveau texte de la présidence de la COP-29 sur le nouvel objectif collectif chiffré en matière de financement climat. Il appelle « tous les acteurs à travailler ensemble pour permettre l'augmentation du financement des pays en développement parties pour l'action climat à partir de toutes les sources publiques et privées pour atteindre au moins 1 300 Md\$ par an d'ici 2035 ». Ceci est cohérent avec notre analyse des investissements et des financements externes requis par les pays en développement hors Chine pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le texte appelle également les pays développés à augmenter leur soutien financier aux pays en développement pour atteindre 250 Md\$ par an d'ici 2035. Ce chiffre est trop faible et n'est pas compatible avec la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Notre analyse montre que le NCQG, sur la base des éléments qu'il couvre, devrait engager les pays développés à fournir au moins 300 Md\$ par an d'ici 2030, et 390 Md\$ par an d'ici 2035. Nous pensons que ces objectifs sont réalisables et qu'ils nécessiteront une augmentation des financements bilatéraux directs de la part des pays développés, une ambition beaucoup plus élevée de la part des banques multilatérales de développement et une meilleure mobilisation des financements privés."

Source : The Guardian, [blog du 22 nov. 2024](#).

Réaction du groupe africain (groupe de négociation des pays d'Afrique)

Selon Ali Mohamed, envoyé spécial du Kenya pour la Présidence du groupe africain de négociateurs :

"L'objectif proposé de mobiliser 250 Md\$ par an d'ici 2035 est totalement inacceptable et inadapté à la réalisation de l'Accord de Paris. Le rapport sur l'écart entre les besoins réels en matière

d'adaptation et le financement fourni [établi par le PNUE dans son dernier [Adaptation Gap Report](#) - lire notre [Journal de la COP-29 | Jour 8](#)] indique à lui seul que les besoins en matière d'adaptation s'élèvent à 400 Md\$; 250 Md\$ entraîneront des pertes inacceptables en vies humaines en Afrique et dans le monde entier, et mettront en péril l'avenir de notre monde. Par ailleurs, d'après la formulation du nouveau texte, ce ne sont plus les pays développés qui sont responsables [du financement à fournir, cf. obligation qui leur est faite au titre de l'article 9.1 de l'Accord de Paris]. Il s'agit [désormais, selon cette formulation] d'un objectif dont tous les pays sont responsables et pour lequel les pays développés sont moteurs. C'est inacceptable."

Source : The Guardian, [blog du 22 nov. 2024](#).

Analyse du Guardian

A première vue, cela peut sembler une violation des critères de mise à disposition du financement climat par les pays industrialisés. Le montant (« quantum ») est censé être constitué d'un financement « de base », provenant directement des budgets publics des pays industrialisés ou via les banques multilatérales de développement. Le financement privé est censé constituer la couche extérieure de l'« oignon » financier dont il est question ici, c'est-à-dire après le « noyau dur » des fonds publics et la couche intermédiaire de fonds provenant de sources telles que les nouvelles taxes, l'échange de crédits d'émission de CO2 et d'autres sources de financement innovantes. Pourquoi le financement privé est-il mentionné dans le noyau dur ?

L'explication est qu'il s'agit d'une référence au financement « mobilisé ». On parle de financement mobilisé lorsque des entreprises privées investissent en plus de l'argent provenant des budgets publics des pays. Ainsi, par exemple, l'UE fournit 30 milliards de dollars de financement public par an pour les efforts climatiques dans les pays en développement, et ce financement de base mobilise également environ 7 milliards de dollars par an en co-investissement.

En raison de la manière dont certains pays comptabilisent leur financement climat, il n'est pas possible de distinguer clairement le financement « mobilisé » de celui provenant des budgets publics. C'est pourquoi le terme « privé » est inclus dans ce texte, mais il doit être compris dans ce contexte comme étant limité à cette partie « mobilisée » du financement. Le véritable financement privé se trouvera toujours dans la couche extérieure de l'oignon. La Présidence de la COP-29 pourrait clarifier davantage ce sens, éventuellement dans une note de bas de page.

Source : [The Guardian, 22 nov. 2024](#).

Réactions des ONG

Harjeet Singh, activiste, vétéran des COP et membre de l'Initiative pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles ([lire notre article](#)), a [fustigé](#) le nouveau texte du Président sur le NCQG : "Il est honteux qu'en dépit d'une prise de conscience totale des crises climatiques dévastatrices qui affligent les pays en développement et des coûts stupéfiants de l'action climat - qui se chiffrent en milliers de milliards [de \$] - les pays développés n'aient proposé qu'un maigre 250 milliards de dollars par an.

"Pour ne rien arranger, cette somme dérisoire comprend des prêts et n'inclut pas l'engagement crucial en faveur d'un financement sous forme de dons, qui est essentiel pour que les pays en développement puissent à la fois faire face aux effets du climat et abandonner les combustibles fossiles.

"La confiance a été brisée ; les pays en développement doivent rester fermes. Rejeter cet accord, c'est défendre la dignité : pas d'accord vaut mieux qu'un mauvais accord, surtout lorsqu'il manque de respect envers ceux qui subissent les conséquences d'une crise qu'ils n'ont pas créée.

Source : [Harjeet Singh, post sur X, 22 nov. 2024](#).

Plusieurs ONG et individus de la société civile ont fortement critiqué les montants proposés dans ce nouveau texte de la Présidence sur le NCQG.

[Voir réactions du réseau international Climate Action Network.](#)

[Voir d'autres réactions sur le blog du Guardian.](#)

• En savoir plus

CCNUCC/UNFCCC

[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC

[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)

[Les cinq sessions de négociation](#)

[Programme global de la Conférence](#) (*overview schedule*, version du 23 oct. 2024)

[Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)

[Programme détaillé pour la 11^e journée](#) (22 novembre 2024)

[Voir tous les documents de la CCNUCC produits dans le cadre des négociations](#)

[Consultations ministérielles et consultations menées par la Présidence](#)

[Temps forts de la 11^e journée](#) (IISD)

[Outil de suivi interactif](#) de Carbon Brief, site britannique spécialisé en matière de climat. Il présente, au fur et à mesure des jours, des avancées ou absence d'avancées des différents volets de négociation à la COP-29. Il montre le sujet, la nature du texte, la date et l'heure de sa publication, le nombre de pages, le nombre d'options et de crochets (ceux-ci indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte), s'il y a consensus ou accord intégral (en vert) ou absence de consensus (en rouge)

[Liste des événements parallèles](#) (*side events*) à Bakou

[NDC 3.0](#)

[Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (*Long term strategies* ou LTS)

[Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)

[Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise

[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

[Article](#) | [Monde](#) | [Pollution & Qualité de l'air](#) | [Politique, gouvernance, réglementation](#) |

Journal de la COP-29 | Jour 12 : 23 novembre

Publié sur [citepa.org](#) le 23/11/2024 | n° 2024_11_a14

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ;

adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

Retour sur la 12^e journée

Le Citepa mettra cet article à jour demain matin dimanche 24 nov. avec les nouvelles avancées.

Séance plénière de clôture suspendue (première partie, 20-22h heure locale) : [Voir déroulement](#). Selon [IISD/Earth Negotiations Bulletin](#), les Parties ont formellement adopté plusieurs décisions mais il n'y a toujours pas de consensus sur des questions clés (sans doute l'objectif financement climat).

Elles ont [adopté](#) les deux décisions sur l'article 6.2 et l'article 6.4.

NEW: Selon un [article](#) du blog du Guardian, publié ce matin samedi 23 nov. 2024, la Présidence de la COP-29 a tenu une réunion à huis clos, dans la nuit de vendredi 22 à samedi 23 novembre, avec un groupe restreint de Ministres et de chefs de délégation de plusieurs Parties (dont la Chine, l'UE, le Brésil, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Australie et l'Arabie saoudite) pour tenter de débloquer les négociations sur les points divergents clés concernant le sujet de l'objectif financement climat et de la transition vers la sortie des combustibles fossiles. Selon plusieurs sources, l'UE, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Australie ont indiqué qu'ils seraient prêts à revoir à la hausse le montant de l'objectif central prévu (250 Md\$/an) dans le projet de texte proposé hier vendredi 22 nov. par le Président de la COP-29 pour atteindre 300 Md\$/an.

Proposition de reformulation du paragraphe 8 du projet de texte du Président sur le NCQG

8. In this context, [reaffirms Article 9 of the Paris Agreement and decides](#) to set a goal in extension of the goal referred to in paragraph 53 of decision 1/CP.21, with developed country Parties taking the lead, to USD [30250](#) billion per year by 2035 for developing country Parties for climate action:

Source : [post](#) de Carbon Brief sur X, 23 nov. 2024.

Rappel des nouveaux textes produits depuis hier matin (vendredi 22 nov.), par volet de négociation.

Article 6

NEW: projet de décision du Président de la COP-29 sur les **recommandations concernant les approches coopératives au titre de l'article 6.2** ([version du 23/11/2024](#), 19 pages, réf. FCCC/PA/CMA/2024/L.15). Voir 4e version du projet de texte ([version du 22/11/2024 @18h00](#), 19 pages). Voir 3e version ([version du 21/11/2024 @07h00](#), 19 pages), 2e version ([version 15/11/2024 @12h15](#), 19 pages) et première version ([version 14/11/2024 @13h00](#), 43 pages).

NEW: projet de décision du Président de la COP-29 sur les **recommandations complémentaires sur les règles, modalités et procédures du mécanisme de l'article 6.4** ([version du 23/11/2024](#), 5 pages, réf. FCCC/PA/CMA/2024/L.16). Voir 6e version du projet de texte ([version du 22/11/2024 @18h00, 4 pages](#)). Voir 5e version ([version du 21/11/2024 @07h00](#), 5 pages). Voir 4e version ([version 18/11/2024 @05h30](#), 4 pages), 3e version ([version 16/11/2024 @08h00](#), 2 pages), 2e version ([version du 14/11/2024 @13h00](#), 3 pages) et première version ([version 14/11/2024 @13h00](#), 5 pages).

Financement climat

NEW: texte de la Présidence sur le **nouvel objectif collectif chiffré sur le financement (NCQG) à partir de 2025** ([version du 22/11/2024 @15h20](#), 5 pages). Ce nouveau texte reprend l'essentiel de la version précédente ([version du 22/11/2024 @09h00](#), 5 pages) qui était, après trois ans de négociation et 11 jours de la COP-29, la première de toutes les versions produites jusqu'ici à Bakou à proposer un montant concret unique pour l'objectif et sans crochets.

Le texte prévoit six chapitres : contexte, formulation de l'objectif, éléments qualitatifs, accès, transparence et bilan. Voici les éléments essentiels :

Formulation de l'objectif

§ 7 : la CMA invite tous les acteurs de travailler ensemble pour permettre l'accroissement du financement climat aux pays en développement pour la mise en oeuvre de l'action climat provenant de toutes les sources publiques et privées pour atteindre **au moins 1 300 Md\$/an d'ici 2035** [montant à [mobiliser](#) d'ici 2035. Le terme "tous les acteurs" est très large, voire "*ambigu car il pourrait permettre aux pays industrialisés d'esquiver leurs responsabilités*", selon John Verdieck, directeur des politiques climat internationales au sein de l'ONG américaine The Nature Conservancy (propos [rapportés](#) par *The Guardian*, 22 nov. 2024)].

§ 8 : dans ce contexte, en prolongement de l'objectif des 100 Md\$/an, la CMA décide de fixer un **objectif de 250Md\$/an d'ici 2035**, les pays industrialisés devant être les moteurs, pour la mise en oeuvre de l'action climat dans les pays en développement [montant à [fournir](#) directement d'ici 2035. Il s'inscrit dans le montant global de 1 300 Md\$/an].

- *§8(a)*: ce montant de 250 Md\$/an doit provenir d'un "large éventail de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris les sources alternatives [taxes internationales sur l'aérien et le maritime international, sur les énergies fossiles ; marchés carbone, etc.]
- *§8(b)*: l'objectif vise les actions concrètes d'adaptation et d'atténuation [donc l'objectif ne couvre pas les pertes et préjudices contrairement à la demande des pays en développement], avec une transparence dans la mise en oeuvre,
- *§8(c)*: la CMA reconnaît l'intention volontaire des Parties de comptabiliser tous les flux sortants des banques multilatérales de développement (BMD) et les financements mobilisés par celles-ci en vue de la réalisation de l'objectif de 250 Md\$/an [donc ce montant ne porte pas uniquement sur le financement public à fournir par les Gouvernements nationaux, mais aussi par les BMD.

§ 9 : la CMA invite les pays en développement à apporter des contributions supplémentaires, y compris via les coopérations Sud-Sud, à la réalisation de l'objectif de 1 300 Md\$/an précité.

§ 10 : la CMA affirme que les paragraphes 8 et 9 précités n'ont aucun impact sur le statut de pays en développement ou de pays bénéficiaire [clause insérée pour apaiser la Chine sans doute].

§ 17 : la CMA affirme que la mise à disposition de ressources financières accrues devrait viser à parvenir à un équilibre entre adaptation et atténuation, en prenant en compte les stratégies nationales, ainsi que les besoins et priorités des pays en développement [donc l'objectif ne couvre pas les pertes et préjudices contrairement à la demande des pays en développement].

Bilan

§ 33 : la CMA décide de faire le bilan périodiquement de la mise en oeuvre de cette décision dans le cadre du bilan mondial et de lancer, avant 2035, des discussions sur les prochaines étapes.

A noter que la 3e version de ce projet de texte ([version 15/11/2024 @18h30](#), 25 pages) prévoyait une part d'au moins 20% de l'objectif central du NCQG (financement public fourni par les Etats) devant transiter via les entités du [mécanisme financier de la CCNUCC](#) (dont le fonds vert pour le climat, le fonds d'adaptation, le fonds pertes et préjudices et le fonds mondial pour l'environnement, GEF) [§ 67]. Dans la version publiée le 22 novembre ([version du 22/11/2024](#), 5 pages), ce chiffre de 20% a été supprimé, affaiblissant ainsi la portée du paragraphe : [§ 16] "*la CMA décide qu'un montant important de ressources publiques devrait être fourni via les entités opérationnelles du mécanisme financier, du fonds d'adaptation, du fonds pour les pays les moins avancés, du fonds spécial pour le changement climatique et d'autres*

mécanismes pertinents, selon une répartition équitable dans toutes les régions géographiques".

A noter également que la 4^e version du projet de texte de décision ([version du 16 nov. 2024 @15h30](#), 25 pages) comportait dans son article 46 une sous-option (sous-option n°4) qui prévoyait, dans le cadre de l'objectif central (financement public fourni par les Etats), des montants concrets à fournir spécifiquement aux petits Etats insulaires et aux pays les moins avancés :

"La CMA décide que les pays développés fournissent conjointement au moins 900 Md\$ en financements climat nouveaux, additionnels, prévisibles et adéquats (en subventions) par an pour répondre aux priorités et besoins actuels et en évolution de tous les pays en développement ; et décide en outre que, dans le cadre de cet objectif, il y aura des planchers d'allocation respectifs pour les pays les moins avancés (PMA) et les petits Etats insulaires en développement (PEID) d'au moins 220 Md\$/an pour les PMA et d'au moins 39 Md\$/an pour les PEID".

Cette référence aux deux planchers d'allocation pour les PMA et les PEID a été supprimée dans la version publiée le 22 novembre ([version du 22/11/2024](#), 5 pages).

Ce nouveau texte de la Présidence reconnaît donc les besoins réels des pays en développement (le montant de 1 300 Md\$/an est issu de la proposition conjointe du groupe de négociation G77+Chine [134 pays], [lire notre Journal de la COP-29 | Jour 2](#)) mais propose un montant bien en deçà des attentes des pays en développement.

Voir version précédente : compilation rationalisée des propositions servant de transition vers un projet de texte de la Présidence (y compris des options issues des consultations ministérielles) ([version du 21/11/2024 @03h00](#), 10 pages). Voir 4^e version du projet de texte de décision ([version du 16 nov. 2024 @15h30](#), 25 pages), 3^e version ([version 15/11/2024 @18h30](#), 25 pages), 2^e version ([version du 13/11/2024 @21h00](#), 33 pages) et première version ([version du 13/11/2024 @08h30](#), 34 pages).

Bilan mondial

NEW : texte de la Présidence sur les **suites à donner aux résultats du bilan mondial (Global Stocktake)** ([version du 22/11/2024 @13h30](#), 6 pages). Cette nouvelle version reprend l'essentiel de la version précédente ([version du 22/11/2024 @13h30](#), 6 pages). La référence explicite à "la transition énergétique et aux mesures visant à abandonner les combustibles fossiles" établie dans la version précédente du texte a été supprimée dans cette version. Cependant, l'article 16 (option 1) comporte une référence explicite aux paragraphes 28 et 33 de la [décision 1/CMA.5](#) sans pour autant reprendre la formulation détaillée des huit efforts mondiaux énoncés au paragraphe 28(a) à 28(h) ou de l'objectif de mettre fin à la déforestation d'ici 2030 énoncé au paragraphe 33 : "la CMA souligne le besoin de mettre en oeuvre les efforts mondiaux énoncés dans les paragraphes 28 et 33 de la décision 1/CMA.5". L'option 2 de l'article 16 est : pas de texte. En clair, cette référence explicite au paragraphe 28 dans l'option 1 de l'article 16 pourra très bien être supprimée dans la prochaine version du projet de décision.

Voir texte précédent proposé par la Présidence issu des contributions des Ministres et des éléments de texte soumis par les co-facilitateurs du sujet ([version du 21/11/2024 @10h00](#), 5 pages). Voir 5e version (texte de la Présidence, [version du 21/11/2024 @00h00](#), 5 pages), 4^e version ([version du 19/11/2024 @11h00](#), 6 pages), 3^e version ([version 15/11/2024 @21h30](#), 5 pages), 2^e version ([version du 14/11/2024 @23h00](#), 4 pages) et première version ([version 13/11/2024 @21h30](#), 5 pages).

Atténuation

NEW : texte de la Présidence sur le **programme de travail pour renforcer l'ambition et la mise en oeuvre en matière d'atténuation (MWP)** ([version du 22/11/2024 @11h30](#), 3 pages). Aucune référence

à la transition vers la sortie des combustibles fossiles ou à l'objectif +1,5°C ou au paragraphe 28 de la décision 1/CMA.5.

Voir version précédente ([version du 22/11/2024 @11h30](#), 3 pages) et celle d'avant (texte proposé par la Présidence issu des éléments de texte soumis par les co-facilitateurs du sujet, [version du 21/11/2024 @03h00](#), 3 pages). A noter que cette dernière version proposée par la Présidence a supprimé les deux références aux combustibles fossiles établies dans la 2^e version (paragraphes 30 et 32), références qui ont repris la formulation des paragraphes 28(d) [transition vers la sortie des combustibles fossiles] et 28(h) [élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles] de la [décision 1/CMA.5](#) sur les résultats du bilan mondial (adoptée à Dubaï le 13 déc. 2023). Voir 2e version sous forme de note informelle ([version du 15/11/2024 @17h00](#), 10 pages) et première version ([version du 14/11/2024 @09h00](#), 5 pages).

Adaptation

NEW : 4e version du projet de texte sur l'**objectif mondial en matière d'adaptation** ([version du 22/11/2024 @15h20](#), 6 pages). Voir 3e version ([version du 21/11/2024 @02h00](#), 6 pages). Voir 2e version ([version 16/11/2024 @10h10, 9 pages](#)), et première version ([version 14/11/2024 @21h21, 9 pages](#)).

NEW : projet de décision proposé par le Président sur les questions relatives au **fonds d'adaptation** ([version du 21/11/2024](#), 4 pages, réf. FCCC/PA/CMA/2024/L.10). Voir version précédente ([version 18/11/2024 @15h30](#), 3 pages).

Dates et lieux des futures COP

NEW : projet de texte sur les **dates et lieux des futures sessions des COP** ([version du 22/11/2024 @14h50](#), 2 pages).. En ce qui concerne la **COP-31**, les 29 pays au sein du groupe régional de l'ONU "Europe de l'Ouest et autres" ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un candidat : aucun des deux pays ayant exprimé leur souhait d'accueillir la COP-31, l'Australie et la Turquie, ne semble vouloir céder la place à l'autre, donc blocage politique ([lire article sur le sujet publié le 19 nov. 2024 par Reuters](#)). La décision formelle sur le pays hôte de la COP-31 devra être prise au plus tard lors de la COP-30 en novembre 2025, ce qui signifie que les 29 pays du groupe régional Europe de l'Ouest et autres doivent parvenir à un consensus sur leur candidat d'ici là. Pour une liste complète des pays faisant partie du groupe régional "Europe de l'Ouest et autres", se reporter à l'annexe 2 de notre [dossier de fond sur la COP-27](#) (p.64).

Transition juste

NEW : texte de la Présidence sur le **programme de travail sur la transition juste, JTWP** ([version du 22/11/2024 @12h13](#)). La référence à la transition vers la sortie des combustibles fossiles, supprimée du projet de texte sur les résultats du bilan mondial (voir ci-dessus) a été insérée, d'une manière alambiquée et fortement affaiblie, dans le texte de la Présidence sur le JTWP :

§ 14 : la CMA souligne la nature multisectorielle et multidimensionnelle des transitions justes et la nécessité qui en découle d'adopter des approches économiques globales des transitions justes qui font participer le secteur privé, y compris les micro-, petites et moyennes entreprises, qui contribuent à la création d'emplois verts et qui facilitent l'accès à une énergie abordable en augmentant la capacité des énergies renouvelables, et reconnaît que ces approches incluent des opportunités socio-économiques significatives associées à **la transition vers l'abandon des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques**.

Voir version précédente : texte proposé par la Présidence et issu des éléments de texte soumis par les co-facilitateurs ([version du 20/11/2024 @23h13](#), 4 pages). Voir première version sous forme de projet de texte ([version 15/11/2024 @18h10](#), 4 pages).

Transparence

NEW: projet de décision proposé par le Président de la COP-29 sur la mise à disposition du soutien financier et technique aux pays en développement pour le rapportage et le renforcement des capacités, conformément à l'article 13 (paragraphe 14) de l'[Accord de Paris \(version du 22/11/2024\)](#), 3 pages, réf. FCCC/PA/CMA/2024/L.13). Voir première version du projet de texte ([version du 20/11/2024 @16h55](#), 4 pages).

Intervention énergétique des Emirats arabes unis pour contre un recul de l'ambition sur les énergies fossiles

Suite au rejet catégorique, par le délégué saoudien, de toute mention des énergies fossiles dans l'accord global, sur lequel la COP-29 doit déboucher, qu'il proclamé hier jeudi 21 novembre lors de la plénière pour faire le point ([lire notre Journal de la COP-29 | Jour 10](#)), hier matin (vendredi 22 nov. 2024), le délégué du pays hôte de la COP-28, les Emirats arabes unis (EAU), a réagi de manière forte et inattendue. Dans le cadre d'une intervention énergétique, il a implicitement critiqué la position intransigeante de l'Arabie saoudite sur la question des énergies fossiles.

Le délégué des EAU a défendu le maintien, dans le résultat final de Bakou, de l'engagement fixé par la décision phare de la CMA-5 à Dubaï (paragraphe 28(d) de la [décision 1/CMA.5](#) : « *assurer une transition pour sortir des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques d'une manière juste, ordonnée et équitable* »). Il a déclaré que le monde devait soutenir une résolution historique adoptée l'année dernière pour la transition vers l'abandon des combustibles fossiles.

« En tant que décision de la COP [plutôt de la CMA, NDLR], elle est par définition unanime. Toutes les Parties doivent respecter ce sur quoi elles se sont mises d'accord. Elles doivent maintenant se concentrer sur la mise en œuvre en fournissant les moyens d'aller de l'avant avec un solide NCQG [nouvel objectif collectif chiffré sur le financement climat]. Nous exhortons toutes les Parties à se concentrer sur ce résultat ».

Cette intervention musclée de la part des EAU est sans doute liée au fait qu'ils ont [lancé](#) à Dubaï, lors de la COP-28, une nouvelle gouvernance de la COP-29 et de la COP-30 (Belém, Brésil), pour la première fois, sous forme de Troïka (composée des Présidences de la COP-28 [Emirats arabes unis], de la COP-29 [Azerbaïdjan] et de la COP-30 [Brésil]). Cette Troïka vise à maintenir une dynamique politique et diplomatique en faveur du maintien à portée de main l'objectif de +1,5°C (« mission +1,5°C ») et en faveur de la mise en œuvre des actions climat ambitieuses. Voir la [première](#) et la [deuxième](#) lettre de la Troïka aux Parties (transmises respectivement le 21 mars et le 23 juillet 2024).

Source : The Guardian, [blog COP-29](#), 21 nov. 2024.

Diffusion de nouvelles versions de plusieurs projets de décision élaborées par la Présidence

Hier après-midi, les Parties ont examiné à la loupe les nouvelles versions de plusieurs projets de décision élaborées par la Présidence de la COP-29 ([voir ci-dessous](#)) que celle-ci avait diffusées dans la matinée. La déception et la colère étaient palpables, plusieurs groupes de négociation déplorant notamment :

- un objectif de financement de 250 Md\$/an par an d'ici 2035, provenant de sources publiques et privées, les pays développés étant les moteurs pour fournir ce financement, et une demande aux pays en développement d'apporter des contributions supplémentaires « pour ou en complément » du nouvel objectif de financement. Donc pas d'objectif spécifiquement pour le financement public à fournir par les Etats, pas de précision sur la qualité du financement à fournir (dons/subventions plutôt que prêts pour ne pas alourdir le fardeau de la dette des pays en développement) ;

- aucune mention de planchers d'allocation pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés dans le cadre du nouvel objectif de financement ;
- aucune référence aux résultats du bilan mondial (GST) ou à la transition énergétique dans le projet de décision sur le programme de travail en matière d'atténuation (MWP) ;
- des options alternatives « pas de texte » à diverses références aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des huit objectifs (efforts mondiaux) en matière de transition énergétique fixés par le paragraphe 28 de la décision 1/CMA.5, adoptée à Dubaï ;
- une option alternative « pas de texte » à la demande de la décision 1/CMA.5 que les programmes de travail et les organes formels de la CCNUCC rendent compte de leurs efforts pour intégrer les résultats du bilan mondial ; et
- une simple reconnaissance du fait que les approches globales de l'économie en matière de transitions justes incluent des opportunités socio-économiques significatives associées à l'abandon des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques.

La frustration ressentie par de nombreuses Parties et surtout par les observateurs (communauté scientifique, ONG, société civile,...) à l'égard de la Présidence et de sa gestion de la situation très tendue s'est accrue et la perspective d'un échec des négociations et d'un "débrayage" de groupes entiers de pays vis-à-vis des négociations commence à se dessiner. Tous les acteurs, en particulier le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, ont tenté de rapprocher les groupes d'un résultat acceptable pour tous. Une séance plénière de clôture a été prévue, puis a disparu plus tard.

A 21h30 (heure locale) hier soir, vendredi 22 novembre, la Présidence de la COP-29 a finalement annoncé qu'elle mènerait d'autres consultations avant de publier des textes « *définitifs* ». La plénière ne reprendra pas avant samedi 23 novembre.

Réactions au nouveau texte de la Présidence sur le NCQG ([version du 22/11/2024](#), 5 pages)

Réaction de Sir Nicolas Stern, économiste britannique de renommée internationale

[Déclaration commune](#) de Sir Nicholas Stern, d'Amar Bhattacharya et de Vera Songwe, co-Présidents du Groupe indépendant d'experts de haut niveau sur le financement climat (dont le 3e rapport a été publié le 14 novembre 2024 [[lire notre Journal de la COP-29 | Jour 8](#)] et qui [souligne](#) que le financement externe provenant de toutes les sources, publiques et privées internationales et autres devra couvrir 1 300 Md\$/an du besoin d'investissement total d'ici 2035). Ils déclarent que l'objectif de 250 Md\$/an à fournir par les pays développés aux pays en développement est « *trop faible et n'est pas compatible avec la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris* » : "Nous saluons la publication du nouveau texte de la présidence de la COP-29 sur le nouvel objectif collectif chiffré en matière de financement climat. Il appelle « tous les acteurs à travailler ensemble pour permettre l'augmentation du financement des pays en développement parties pour l'action climat à partir de toutes les sources publiques et privées pour atteindre au moins 1 300 Md\$ par an d'ici 2035 ». Ceci est cohérent avec notre analyse des investissements et des financements externes requis par les pays en développement hors Chine pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le texte appelle également les pays développés à augmenter leur soutien financier aux pays en développement pour atteindre 250 Md\$ par an d'ici 2035. Ce chiffre est trop faible et n'est pas compatible avec la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Notre analyse montre que le NCQG, sur la base de ses éléments constitutifs [tels qu'établi dans le projet de texte de la Présidence], devrait obliger les pays développés à fournir au moins 300 Md\$ par an d'ici 2030, et 390 Md\$ par an d'ici 2035. Nous

pensons que ces objectifs sont réalisables et qu'ils nécessiteront une augmentation des financements bilatéraux directs de la part des pays développés, une ambition beaucoup plus élevée de la part des banques multilatérales de développement et une meilleure mobilisation des financements privés."

Source : [déclaration conjointe](#) de Sir Nicholas Stern, d'Amar Bhattacharya et de Vera Songwe, 22 nov. 2024.

Réaction du groupe africain (groupe de négociation des pays d'Afrique)

Selon Ali Mohamed, envoyé spécial du Kenya pour la Présidence du groupe africain de négociateurs, le montant de l'objectif de 250 Md\$/an est inférieur à l'écart entre les besoins réels en matière d'adaptation et le financement fourni (valeur inférieure de la fourchette évaluée à 359 Md\$/an par le PNUE dans son dernier [Adaptation Gap Report](#) - lire notre [Journal de la COP-29 | Jour 8](#)):

"L'objectif proposé de mobiliser 250 Md\$ par an d'ici 2035 est totalement inacceptable et inadapté à la réalisation de l'Accord de Paris. Le rapport sur l'écart entre les besoins réels en matière d'adaptation et le financement fourni indique à lui seul que les besoins en matière d'adaptation s'élèvent à 400 Md\$; 250 Md\$ entraîneront des pertes inacceptables en vies humaines en Afrique et dans le monde entier, et mettront en péril l'avenir de notre monde. Par ailleurs, d'après la formulation du nouveau texte, ce ne sont plus les pays développés qui sont responsables [du financement à fournir, cf. obligation qui leur est faite au titre de l'article 9.1 de l'Accord de Paris]. Il s'agit [désormais, selon cette formulation] d'un objectif dont tous les pays sont responsables et pour lequel les pays développés sont moteurs. C'est inacceptable."

Source : The Guardian, [blog](#) du 22 nov. 2024.

Analyse du Guardian

A première vue, cela peut sembler une violation des critères de mise à disposition du financement climat par les pays industrialisés. Le montant (« *quantum* ») est censé être constitué d'un financement « de base », provenant directement des budgets publics des pays industrialisés ou via les banques multilatérales de développement. Le financement privé est censé constituer la couche extérieure de l'« oignon » financier dont il est question ici, c'est-à-dire après le « noyau dur » des fonds publics et la couche intermédiaire de fonds provenant de sources telles que les nouvelles taxes, l'échange de crédits d'émission de CO2 et d'autres sources de financement innovantes. Pourquoi le financement privé est-il mentionné dans le noyau dur ?

L'explication est qu'il s'agit d'une référence au financement « mobilisé ». On parle de financement mobilisé lorsque des entreprises privées investissent en plus de l'argent provenant des budgets publics des pays. Ainsi, par exemple, l'UE fournit 30 milliards de dollars de financement public par an pour les efforts climatiques dans les pays en développement, et ce financement de base mobilise également environ 7 milliards de dollars par an en co-investissement.

En raison de la manière dont certains pays comptabilisent leur financement climat, il n'est pas possible de distinguer clairement le financement « mobilisé » de celui provenant des budgets publics. C'est pourquoi le terme « privé » est inclus dans ce texte, mais il doit être compris dans ce contexte comme étant limité à cette partie « mobilisée » du financement. Le véritable financement privé se trouvera toujours dans la couche extérieure de l'oignon. La Présidence de la COP-29 pourrait clarifier davantage ce sens, éventuellement dans une note de bas de page.

Source : The Guardian, 22 nov. 2024.

Réactions des ONG

Harjeet Singh, activiste, vétéran des COP et membre de l'Initiative pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles ([lire notre article](#)), a [fustigé](#) le nouveau texte du Président sur le NCQG :

"Il est honteux qu'en dépit d'une prise de conscience totale des crises climatiques dévastatrices qui affligent les pays en développement et des coûts stupéfiants de l'action climat - qui se chiffrent en milliers de milliards [de \$] - les pays développés n'aient proposé qu'un maigre 250 milliards de dollars par an.

"Pour ne rien arranger, cette somme dérisoire comprend des prêts et n'inclut pas l'engagement crucial en faveur d'un financement sous forme de dons, qui est essentiel pour que les pays en développement puissent à la fois faire face aux effets du climat et abandonner les combustibles fossiles.

"La confiance a été brisée ; les pays en développement doivent rester fermes. Rejeter cet accord, c'est défendre la dignité : pas d'accord vaut mieux qu'un mauvais accord, surtout lorsqu'il manque de respect envers ceux qui subissent les conséquences d'une crise qu'ils n'ont pas créée.

Source : Harjeet Singh, [post](#) sur X, 22 nov. 2024.

Climate Action Network, CAN (Réseau Action Climat) a [transmis](#) une [lettre](#) aux pays industrialisés de la part de 156 organisations affiliées au CAN, en qualifiant d "*absolument inacceptable*" l'objectif des 250 Md\$/an proposé dans le projet de texte du Président sur le NCQG. CAN a également transmis une [2e lettre](#), de la part de 35 organisations affiliées au CAN, au groupe de négociation [G77+Chine](#) (134 pays) qui déclare : « *Les organisations de la société civile et leurs membres présents à la COP-29, ainsi que la société civile mondiale dans son ensemble, vous soutiennent sans réserve dans le rejet du texte de négociation actuel* » concernant l'objectif de financement de la lutte contre le changement climatique." CAN est formel : « *l'absence d'accord à Bakou vaut mieux qu'un mauvais accord, et il s'agit d'un très, très mauvais accord en raison de l'intransigeance des pays développés* ». [Voir communiqué de CAN, 23 nov. 2024.](#)

Plusieurs ONG et individus de la société civile ont fortement critiqué les montants proposés dans ce nouveau texte de la Présidence sur le NCQG.

[Voir réactions du réseau international Climate Action Network.](#)

[Voir d'autres réactions sur le blog du Guardian.](#)

Autres points forts de la 12^e journée

Argentine et l'Accord de Paris

Selon un [article](#) publié le 19 novembre 2024 dans le quotidien national, *El Observador*, l'Argentine, par le biais de son chancelier Gerardo Werthein, a confirmé qu'elle ne sortirait pas l'Accord de Paris, faisant taire les rumeurs nées de la décision du leader populiste de droite Javier Milei de retirer la délégation de son pays des négociations le 13 novembre 2024 ([lire notre Journal de la COP-29 | Jour 3](#)).

En savoir plus

CCNUCC/UNFCCC

[Page d'accueil](#) du site de la CCNUCC

[Page du site de la CCNUCC consacrée à la COP-29](#)

[Les cinq sessions de négociation](#)

[Note informelle conjointe](#), rédigée par le co-Président du SBSTA et le co-Président du SBI en amont des sessions SB-61, et publiée le 25 octobre 2024. Cette note propose la démarche et la méthode à suivre lors de ces sessions du 11 au 16 novembre 2024 (organisation et programme)

[Programme global de la Conférence](#) (*overview schedule*, version du 2 nov. 2024)

[Programme jour par jour](#) en détail (le programme de la journée indiquée est mis en ligne la veille au soir)

[Voir tous les documents de la CCNUCC produits dans le cadre des négociations](#)

[Consultations ministérielles et consultations menées par la Présidence](#)

[Outil de suivi interactif](#) de Carbon Brief, site britannique spécialisé en matière de climat. Il présente, au fur et à mesure des jours, des avancées ou absence d'avancées des différents volets de négociation à la COP-29. Il montre le sujet, la nature du texte, la date et l'heure de sa publication, le nombre de pages, le nombre d'options et de crochets (ceux-ci indiquant des éléments de texte non encore tranchés et que donc il n'y a pas encore consensus sur le choix des options ou la formulation de texte), s'il y a consensus ou accord intégral (en vert) ou absence de consensus (en rouge)

[Liste des événements parallèles](#) (*side events*) à Bakou

[Registre des NDC NDC 3.0](#)

[Registre des stratégies bas-carbone 2050](#) (*Long term strategies* ou LTS)

[Emissions de GES des Parties annexe I](#) (pays industrialisés)

[Emissions de GES des Parties hors annexe I](#) (pays en développement) (NB. données d'émission non récentes)

Présidence azerbaïdjanaise

[Site web de la Présidence](#) azerbaïdjanaise

Article | Monde | Pollution & Qualité de l'air | Politique, gouvernance, réglementation |

Journal de la COP-29 | Jour 13 : 24 novembre 2024 – Clôture de la Conférence après l'adoption formelle des décisions

Publié sur citepa.org le 24/11/2024 | n° 2024_11_a15

Pour le **déroulement global et les enjeux** de la Conférence de Dubaï sur le Climat, [lire notre article](#).

Pour une **vue d'ensemble détaillée des six sujets clés des négociations** (financement climat ; article 6 ; pertes et préjudices ; adaptation ; atténuation ; bilan mondial), consultez [notre guide des enjeux de la COP-28 : l'essentiel pour comprendre le contexte des négociations](#)

Le Citepa reviendra plus en détail sur les résultats de la COP-29 dans un prochain article.

[Retour sur la 13^e journée](#)

Au terme de deux semaines de négociations intenses et **35,5 heures** au-delà de l'heure de clôture officielle (18h vendredi 22 nov. 2024), **la COP-29 s'est achevée le 24 novembre 2024 à 5h31** (heure locale à Bakou [2h31 heure française], contre un dépassement de 44h à la COP-25 (Madrid, 2019, la COP qui a battu tous les records de dépassement des 29 COP jusque-là) et de 39,5h à la COP-27 (Charm el-Cheikh, 2022, la 2^e COP la plus longue) et de près de 36,5h à la COP-17 (Durban, 2011). Ainsi, la COP-29 représente le 4^e dépassement le plus long de l'ensemble des 29 COP à ce jour (*sources : IISD, Carbon Brief, Citepa/Journal de la COP-27 | Jour 15 et Carbon Reporter, 14 nov. 2021*).

Malgré la très forte opposition de la part des pays en développement, et notamment des pays les moins avancés et des petits Etats insulaires, un accord final sur le projet de décision le plus controversé, le nouvel objectif sur le financement climat (NCQG), a été scellé à 23h40.

Dans le paquet final, les Parties se sont mises d'accord sur un objectif d'au moins 300 Md\$ par an d'ici 2035 pour les pays en développement, provenant d'un large éventail de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris des sources alternatives, les pays développés jouant un rôle moteur et les pays en développement étant encouragés à apporter des contributions sur une base volontaire.

Elles ont finalisé, neuf ans après l'adoption de l'Accord de Paris, les règles de mise en oeuvre de l'article 6.2 et de l'article 6.4.

Les Parties ont fixé des orientations supplémentaires sur la définition d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation.

Elles ont fixé des orientations sur les futurs dialogues mondiaux et les événements axés sur l'investissement dans le cadre du programme de travail sur l'atténuation (MWTP).

En revanche, les Parties ne sont pas parvenues à un consensus sur trois sujets pourtant cruciaux :

- le dialogue sur la mise en oeuvre des résultats du bilan mondial (*Global Stocktake*), au premier rangs desquels les suites à donner aux huit objectifs fixés par la décision 1/CMA.5 (paragraphe 28(a) à 28(h)) adoptée à Dubaï, dont la transition vers la sortie des combustibles fossiles,
- les éléments de procédure et de logistique dans le cadre du processus de déroulement du bilan mondial,
- le programme de travail sur la transition juste.

En l'absence d'un consensus sur ces sujets, la suite des négociations sur ces sujets a été renvoyée à la prochaine session des SB (SB-61, juin 2025). Selon [IISD](#), le "consensus des Emirats arabes unis" (c'est-à-dire la décision 1/CMA.5 et ses objectifs précités) est "*sous assistance respiratoire*" (*source : IISD, post sur X, 24 nov. 2024*).

En ce qui concerne le nouvel objectif de financement climat, l'Inde, la Bolivie et le Nigeria ont fait part de leurs préoccupations et ont qualifié l'objectif d'« insulte qui ne représente pas les pays développés en tant que moteur du financement climat ». Les pays les moins avancés (PMA) ont déploré le manque d'ambition au regard des besoins des pays en développement, l'exclusion des pertes et préjudices du périmètre de l'objectif, et l'absence de planchers d'allocation pour les PMA et les petits Etats insulaires. Le Pakistan a identifié des lacunes critiques dans le paquet global et, se référant à la prochaine session des organes subsidiaires, a appelé à un retour à la table des négociations avec un engagement renouvelé.

L'Union européenne, le Groupe d'intégrité environnementale, l'AOSIS, l'Alliance indépendante de l'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC) et le Groupe Ombrelle ont déploré l'absence de progrès dans la mise en oeuvre des résultats du bilan mondial.

Pour une explication des différents groupes de négociation, se reporter à l'annexe 3 de notre [dossier de fond sur la COP-27](#) (p.65). Au total, **49 décisions ont été adoptées** : 21 par la COP-29, 23 par la CMA-6 et 5 par la CMP-19.

Les principales décisions adoptées :

- [décision sur le NCQG](#) (CMA-6),

- [décision sur l'objectif mondial adaptation](#) (CMA-6),
- dispositions entre la COP, la CMA et le conseil d'administration du fonds pertes et préjudices (même texte adopté par la [CMA-6](#) et par la [COP-29](#))
- [recommandations de la CMA sur le mécanisme établi par l'article 6.4](#) (CMA-6),
- [recommandations supplémentaires de la CMA sur le mécanisme établi par l'article 6.4](#) (CMA-6),
- [questions relatives aux approches coopératives établies à l'article 6.2](#),
- [programme de travail au titre du cadre pour les approches non fondées sur le marché \(prévu par l'article 6.8\)](#) (CMA-6), [programme pour renforcer l'ambition et la mise en oeuvre en matière d'atténuation](#) (MWP) (CMA-6),
- [Dialogue de Charm el-Cheikh sur le périmètre de l'article 2.1\(c\) de l'Accord de Paris](#) (CMA-6),
- [financement climat à long terme](#) (COP-29),
- [dates et lieux des prochaines COP](#) (COP-29).

La Présidence de la COP-29 a baptisé les trois décisions sur le NCQG, l'objectif mondial adaptation et le programme de travail sur

l'atténuation (MWP) "Pacte d'unité de Bakou pour le climat" ("*Baku Climate Unity Pact*").

En savoir plus

[Discours de clôture de Simon Stiell, Secrétaire exécutif de la CCNUCC. Voir en replay.](#)

[Les décisions adoptées.](#)

Communiqué de la CCNUCC en [français](#) et en [anglais](#)

[Discours de clôture du Secrétaire générale de l'ONU, Antonio Guterres](#)

[Communiqué de l'ONU](#)

[Couverture en bref de la 13e journée par IISD](#)

Réactions

Climate Action Network : "[Betrayal in Baku: developed countries fail people and planet](#)", 24 nov. 2024

Climate Home News : "[COP29 Bulletin Day 12: Carbon market rules adopted after walkout delays finance talks](#)", 23 nov. 2024

Le Monde : "[A la COP29, un accord au goût très amer pour les pays du Sud](#)", 24 nov. 2024

The Guardian : "[Cop29: Climate finance deal agreed but talks remain deeply divided – as it happened](#)", 24 nov. 2024

[Article](#) | [Monde](#) | [Pollution & Qualité de l'air](#) | [Politique, gouvernance, réglementation](#) |

C'est dans l'air



42 rue de Paradis
75010 Paris

01 44 83 68 83
infos@citepa.org

citepa.org